HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES DU MOYEN ÂGE

Jean-Charles-Léonard Simonde Sismondi

Digitized by Google

·LINDEN TOWERS·
MENLO PARK·CALIFORNIA

·MAVD·LEE·FLOOD·

Sonoma County

GIFT OF
Maud Lee Flood

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN ÂGE.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN ÂGE;

PAR J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Correspondant de l'Institut, de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, de l'Académie royale de Prusse, des Académies italienne, de Wilna, de Cagliari, des Géorgofili, de Genève, de Pistoia, etc.

TOME SEIZIÈME.

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, Libraires, rue de Bourbon, n° 17;

A STRASBOURG et à LONDRES, même Maison de Commerce.

M. D. CCC. XVIII.

Digitized by Google

DG 501
S59
1815
v.16

GIFT OF
Maud Lee Flood
UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN ÂGE.

CHAPITRE CXXI.

Préparatifs des Florentins pour défendre leur liberté; ils sont assiégés par le prince d'Orange. Exploits, dans l'état florentin, de François Ferrucci, commissaire-général; il livre au prince d'Orange un combat où tous deux sont tués; capitulation de Florence.

1529, 1530.

TANDIS que tous les autres états de l'Italie, trahis par leurs chefs, ravagés par les étrangers, épuisés par une longue guerre, divisés par une fausse politique, et vendus par leurs alliés, se soumettoient sans résistance au joug que leur imposoit la maison d'Autriche, la république de Florence se préparoit seule, avec courage, à CHAP. CXXI.

M109098

Digitized by Google

CHAP. CXXI. tomber noblement en sacrifice, plutôt que de renoncer à son antique liberté. Dépositaire de tout l'éclat, de toutes les vertus, de tout le savoir de ces républiques du moyen âge, au milieu desquelles elle s'étoit élevée, et qu'elle avoit toutes surpassées en renommée, en puissance et en richesses, elle sembloit recouvrer des forces par le sentiment de sa gloire passée; et si aucune espérance ne se présentoit plus à elle, si sa résistance ne pouvoit être couronnée d'aucun succès, elle ne croyoit pas moins devoir se défendre, pour l'honneur de ses souvenirs.

Florence n'avoit jamais été une république militaire; et dans le temps même où, occupant le premier rang en Italie, elle avoit mis des bornes à la puissance des ducs de Milan, des rois de Naples et des empereurs, elle ne comptoit, dans ses armées, presque aucun de ses citoyens. Les mêmes hommes qui, au milieu des plus effrayans revers, montroient dans les conseils une constance, une fermeté à toute épreuve, ne savoient point affronter des dangers personnels; mais lorsqu'une dernière ruine vint menacer leur patrie, les Florentins saisirent eux-mêmes leurs armes. Abandonnés de la France; menacés par toutes les forces de l'Église, de l'Empire et des royaumes d'Espagne et de Naples, ils sentirent qu'ils ne pouvoient plus

Digitized by Google

prendre confiance qu'en leur propre valeur. CHAP. CXXI. Sans négliger aucun des moyens qui pouvoient encore attacher à leur cause, comme condottieri, les petits princes leurs voisins, ils prévirent qu'ils pourroient être abandonnés par eux au moment du besoin, et ils s'occupèrent à organiser la milice nationale, qui seule ne pouvoit leur manquer. Encore que l'esprit de parti eût peut-être présidé à l'établissement des divers corps de cette milice, un même zèle militaire et patriotique avoit animé tout le peuple, et le rendit capable d'une résistance héroïque.

Le peuple florentin, en prenant successivement les armes, avoit formé trois corps différens; le premier, organisé dès le mois de décembre 1527, pour la garde du palais public et du gonfalonier, étoit composé de trois cents jeunes gens, presque tous de familles nobles. Mais comme l'amour de la liberté étoit plus ardent parmi ces jeunes gens que parmi les vieillards, ils étoient aussi susceptibles de plus de défiance. Les ménagemens extrêmes de Nicolas Capponi pour les Médicis, les inquiétoient; ils avoient déjà quelque soupçon de sa correspondance secrète avec le pape Clément VII, et ils se considéroient comme moins destinés à le garder, qu'à garder le palais public contre lui (1).

(1) *Ben. Varchi.* L. V, p. 49. — *Bern. Segni.* L. II, p. 34.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. C'étoit dans un autre esprit que la garde urbaine des citoyens florentins avoit été formée, d'après le décret du grand conseil, du 6 novembre 1528. Elle auroit dû être composée de seize compagnies de deux cent cinquante hommes, commandées par les seize gonfaloniers de quartier, qui formoient le collége de la seigneurie; cependant il ne se trouva sur le rôle que dix-sept cents arquebusiers, mille piquiers et trois cents hallebardiers, ou soldats armés de pertuisanes et d'épées à deux mains, en tout, trois mille hommes, âgés de dix-huit à trente-six ans, et issus de parens habiles à siéger au grand conseil. La seigneurie accorda à chaque compagnie, au commencement de l'année 1529, le droit de nommer son capitaine, et elle engagea plusieurs officiers distingués, qui avoient déjà servi dans les bandes noires, à discipliner ce corps. Il devint bientôt supérieur à la meilleure troupe de ligne (1).

Enfin, le troisième corps étoit la milice du territoire florentin, qu'on nommoit encore les *bandes de l'ordonnance*. Cette milice formée sous le gonfalonier Pierre Sodérini, d'après les conseils de Macchiavel, avoit été licenciée et désarmée par les Médicis, et rassemblée de nouveau dès l'an 1527. A la première revue, on

(1) *Ben. Varchi.* Lib. VIII, p. 224. — *Bern. Segni.* Lib. II, p. 38.

Digitized by Google

l'avoit trouvée forte de dix mille hommes ; elle étoit composée d'une élite des paysans âgés de dix-huit à trente-six ans, qu'on exerçoit tous les mois à tirer de l'arquebuse, et auxquels on assuroit une petite paye, dans le temps même où ils ne quittoient pas leurs foyers : on avoit fait venir pour eux des armes de toute sorte, d'Allemagne, et on les avoit divisés en trente bataillons, selon les provinces auxquelles ils appartenoient. Les seize bataillons de la rive droite de l'Arno, avoient été mis, au mois de juin 1528, sous les ordres de Babbone de Bersighella, petit-fils de ce Naldo de Val de Lamone, qui avoit le premier illustré l'infanterie italienne à la bataille d'Aignadel ; les quatorze bataillons de la rive gauche avoient été mis sous les ordres de Francesco del Monte. Chacun de ces capitaines avoit amené avec lui cinq cents fantassins de troupes de ligne, pour donner exemple à la milice (1). CHAP. CXXI.

Dès la fin de l'année 1528, les Florentins choisirent, pour capitaine-général de leurs hommes d'armes, don Hercule d'Este, fils du duc Alfonse de Ferrare. Il revenoit alors de France, où il avoit épousé madame Renée, fille de Louis XII et belle-sœur de François Ier ; il paroissoit impossible que celui-ci l'abandon-

(1) *Ben. Varchi stor. Fior.* L. VI, p. 134. — *Bern. Segni.* Lib. I, p. 17.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. nât, et les Florentins croyoient s'attacher plus fortement à la maison de France, en choisissant un général qui lui tenoit de si près : le vicomte de Turenne, ambassadeur du roi auprès d'eux, leur en avoit donné l'assurance. D'ailleurs, une haine héréditaire existoit dès le temps de Léon X, entre la maison d'Este et les Médicis, et Alfonse, menacé dans tous ses états par Clément VII, paroissoit devoir être l'allié le plus fidèle de la république, contre un ennemi qu'ils craignoient autant l'un que l'autre (1).

Les fortifications qu'avoit commencées à Florence, en 1521, le cardinal Jules de Médicis, avant de porter le nom de Clément VII, n'étoient point terminées. On ne pouvoit les rendre complètes sans détruire ou endommager les possessions de plusieurs citoyens ; la magistrature des neuf de la milice fut chargée, au commencement d'avril 1529, de faire estimer tous ces fonds, et d'en créditer les propriétaires sur le livre de la banque de la république (*il monte*), avec intérêt au cinq pour cent. En même temps, Michel-Ange Buonarotti fut nommé directeur-général des fortifications de la ville (2).

A mesure que le danger approchoit, les dix

(1) *Ben. Varchi stor. Fior.* Lib. VII, p. 194-200. — *Jacopo Nardi.* Lib. VIII, p. 349. — *Bern. Segni.* L. II, p. 51.

(2) *Bened. Varchi.* Lib. VIII, p. 234. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 349. — *Bern. Segni.* L. III, p. 75.

Digitized by Google

de la guerre faisoient de nouveaux efforts pour mettre la république en état de défense. Comme les provinces d'Arezzo et de Cortone passoient pour fournir les meilleurs soldats de Toscane, ils y envoyèrent Raphaël Girolami, leur quartier-maître-général, et huit capitaines, qui tous avoient servi dans les bandes noires, avec ordre d'y lever cinq mille fantassins. En même temps ils prirent à leur solde, au mois de mai 1529, Malatesta Baglioni, seigneur de Pérouse, en lui donnant le titre de gouverneur-général, avec mille fantassins. Baglioni étoit fils de ce Jean-Paul que Léon X avoit fait mourir injustement; il désiroit se venger des Médicis, il devoit craindre l'ambition du pape, et il occupoit à Pérouse une position importante pour fermer la Toscane à une armée venant de Naples et de Rome. Plusieurs autres capitaines distingués, tels que Stéfano Colonna, Mario Orsini, George Santa-Croce, s'engagèrent au service des Florentins; mais ceux-ci étoient obligés de ménager l'orgueil de tous ces petits princes, qui, n'ayant point de grade dans une armée déjà établie, ne vouloient reconnoître d'autre supériorité que celle du rang des souverains. C'étoit pour ce motif que ni l'incapacité d'Hercule d'Este, ni la mauvaise foi souvent éprouvée de Malatesta Baglioni, n'avoient empêché de songer à eux pour le commandement : on auroit

CHAP. CXXI. 1528.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. pu leur préférer de meilleurs capitaines ; mais
1528. le reste des officiers n'auroit pas voulu leur obéir (1).

Tandis que la république se mettoit en garde avec activité contre les dangers dont elle étoit de toutes parts entourée, elle fut alarmée par la découverte de ce qui parut d'abord un complot de son premier magistrat. Nicolas Capponi, le gonfalonier, prenoit bien moins de confiance dans tous les moyens de résistance que réunissoient les Dix de la guerre, que dans les négociations qui pouvoient désarmer la colère du pape. Modéré lui-même par caractère, et n'ayant point eu à souffrir pendant l'administration des Médicis, il étoit d'une famille qui avoit su conserver une sorte de neutralité dans les dissensions de sa patrie ; son père Pierre, ses aïeux Néri et Gino, ne s'étoient trouvés enrôlés, ni sous les étendards des Albizzi, ni sous ceux des Médicis ; et durant toutes les administrations, ils avoient rendu d'éminens services à l'état. Depuis que Capponi étoit gonfalonier, il avoit fait son étude de calmer la fureur du peuple, de défendre les partisans des Médicis, d'adoucir en même temps le ressentiment du pape par des marques extérieures de respect. Il n'avoit point trouvé les

(1) *Ben. Varchi.* Lib. VIII, p. 234. — *Bern. Segni.* Lib. II, p. 56. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 349. — *Lettere de' Principi.* T. II, f. 172 et seq.

Digitized by Google

mêmes dispositions dans ceux que les suffrages du peuple mettoient avec lui à la tête de l'état ; mais il avoit suivi l'usage établi par les Médicis, et même avant eux, par les Albizzi, d'appeler aux délibérations les citoyens qui, sans être revêtus d'aucune autorité, avoient acquis une longue habitude des affaires publiques. A ces consultations, connues à Florence sous le nom de *pratica*, Capponi faisoit intervenir un grand nombre de citoyens signalés pour leur attachement aux Médicis, et parmi eux il trouvoit toujours de l'appui pour les mesures de conciliation qu'il proposoit (1).

Les conseillers nommés par le peuple, et investis de la confiance populaire, se plaignirent amèrement de ce que les délibérations, au lieu d'être décidées par leurs suffrages, dépendoient de ceux d'hommes sans mission, que le gonfalonier appeloit à siéger avec eux, et dont plusieurs, tels que François Guicciardini, François Vettori et Mattéo Strozzi, s'étoient rendus trop suspects au peuple, par leur attachement aux Médicis, pour qu'il les revêtît d'aucune fonction. Une loi régla alors la *pratica*, qui devoit servir de conseil aux Dix de la guerre; elle la composa des dix magistrats sortant de charge, et de vingt adjoints, choisis par le grand

(1) *Jacopo Nardi hist. Fior.* Lib VIII, p. 342-345. — *Istor. di Giov. Cambi.* T. XXIII, p 40.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. conseil, tous les six mois, cinq dans chaque
1528. quartier de la ville. Le gonfalonier, privé par cette loi de son conseil habituel, ne renonça pas cependant aux directions des seuls hommes d'état en qui il eût confiance, et il les tint dès lors presque toujours dans ses appartemens, pour conférer avec eux (1).

Les conseillers privés de Nicolas Capponi l'avoient encouragé à entretenir une correspondance secrète avec Clément VII pour tâcher de mitiger son courroux; elle avoit commencé dès le temps où Lautrec assiégeoit Naples. Ce général craignoit que l'irritation de Clément VII contre les Florentins ne le déterminât à se jeter dans les bras de l'empereur, et il avoit lui-même prié le gonfalonier de montrer des égards au pape et de lui donner des espérances (2). Après la déroute de Lautrec, Capponi avoit continué à correspondre avec Jacob Salviati, qui, depuis la retraite de G. M. Giberti, étoit le principal secrétaire de Clément VII (3). Un nommé Jachinotto Serragli étoit l'intermédiaire secret de cette correspondance que le gonfalonier déroboit à la seigneurie. Une lettre échappée du sein de

(1) *Filippo de' Nerli.* Lib. IX, p. 186. — *Bern. Segni.* Lib. I, p. 18; Lib. II, p. 51.

(2) *Bern. Segni.* Lib. I, p. 27.

(3) *Lettere de' Principi.* Diverses Lettres de Jacob Salviati, dès le commencement de l'année 1529. T. II, f. 154 et seq.

Digitized by Google

Capponi, fut relevée le 16 avril 1529, dans la salle même des Prieurs, par Jacob Ghérardi, l'un d'eux, et celui peut-être qui nourrissoit déjà le plus de soupçons contre le gonfalonier. La lettre rendoit brièvement compte d'une conférence entre Serragli qui l'écrivoit, et Jacob Salviati; elle annonçoit que le pape consentiroit, sous de certaines conditions, à maintenir la liberté florentine; mais elle demandoit au gonfalonier d'envoyer secrètement son fils à Rome pour s'entendre sur ce qu'il ne convenoit pas d'écrire (1).

CHAP. CXXI. 1529.

Cette lettre communiquée par Ghérardi aux plus violens adversaires du gonfalonier, fut considérée par eux comme une preuve manifeste de trahison : elle fut dénoncée à la seigneurie, qui convoqua pour le lendemain le conseil des quatre-vingts, et lui proposa la déposition du gonfalonier et sa mise en jugement. Nicolas Capponi, effrayé de la violence de ses adversaires, au lieu de justifier sa conduite, se contenta de déclarer avec beaucoup de trouble que son fils n'étoit nullement coupable, et n'avoit aucune connoissance de cette affaire. C'étoit presque se reconnoître lui-même criminel; aussi

(1) *Bened. Varchi.* L. VIII, p. 243. — *Bern. Segni.* L. II, p. 59. — *Pauli Jovii* L. XXVII, p. 86. — *Jac. Nardi.* L. VIII, p. 343. — *Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 41. — *Filippo Nerli.* Lib. VIII, p. 179.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1529. dès le même jour il fut déposé, et le lendemain le grand conseil lui donna pour successeur François, fils de Nicolas Carducci, qui devoit occuper cet emploi jusqu'à la fin de l'année (1).

Cette déposition et cette élection nouvelle s'étoient faites avec une précipitation et une violence qui tenoient en partie au trouble et à la timidité manifestés par Capponi dans sa défense, en partie à l'acharnement de ceux de ses ennemis qui espéroient lui succéder. Lorsqu'il fut remplacé et que ses envieux ne purent plus prétendre à ses dépouilles, leur fureur se calma, et lui-même il recouvra plus de tranquillité et de présence d'esprit. Traduit devant la seigneurie, il justifia avec fermeté ses intentions et sa conduite; il soutint qu'il avoit fait pour la république précisément ce qu'il avoit dû faire, et la seule chose qui pût la sauver. Déjà personne ne soupçonnoit plus sa bonne foi; ceux qui étoient dans le secret de ses négociations, et ceux qui, sans les connoître, se confioient en sa loyauté, le défendoient avec zèle, en sorte qu'il fut acquitté honorablement; et le peuple, pour compenser la mortification qu'il venoit de recevoir, le reconduisit avec pompe à sa maison (2).

(1) *Bened. Varchi.* L. VIII, p. 244. — *Jac. Nardi.* L. VIII, p. 344. — *Gio. Cambi*, p. 43. — *Comment. del Nerli.* L. VIII, p. 180. — *Bern. Segni.* L. II, p. 60. — *Pauli Jovii* L. XXVII, p. 86.

(2) *Bened. Varchi.* Lib. VIII, p. 251-271. — *Bern. Segni.*

Digitized by Google

Le nouveau gonfalonier avoit à peine pris possession de son emploi, lorsque la république reçut coup sur coup les nouvelles les plus désespérantes. La déroute de Saint-Paul, sa captivité et la dispersion de toute l'armée française, furent bientôt suivies par l'annonce du traité de Barcelonne, dans lequel Charles-Quint abandonnoit les Florentins aux vengeances du pape, et promettoit de rétablir dans leur ville la tyrannie de la maison de Médicis. Peu de jours après, le traité de Cambrai fut connu, par lequel François Ier, au mépris des engagemens les plus sacrés, excluoit les Florentins de la pacification générale, et renonçoit à les protéger. En même temps ils apprirent le débarquement de Charles-Quint à Gênes avec une armée espagnole, et la descente en Italie d'une armée allemande qui venoit le joindre. Ces coups répétés étoient faits pour atterrer les plus fermes courages, et l'effroi qu'ils répandirent à Florence étoit d'autant plus grand, que les prêtres et les moines qui, réveillant la secte de Savonarola, secondoient de tout leur pouvoir le gouvernement populaire, avoient affirmé, comme s'ils en étoient instruits par une révélation divine, que l'empereur ne viendroit point cette année en Italie. Ce premier

CHAP. CXXI. 1529.

Lib. II, p. 61-67. — *Comment. di Fil. de' Nerli.* Lib. VIII, p. 182. — *Jacopo Nardi* Lib. VIII, p. 344. — *Pauli Jovii* Lib. XXVII, p. 89.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. événement qui démentoit leurs prophéties, di-
1529. minua la foi que le peuple accordoit à toutes les autres (1).

Cependant les Florentins, déterminés à affronter ces nouveaux dangers avec un redoublement de courage, prirent dès lors des mesures plus énergiques pour se mettre en état de résister. Le gonfalonier dont la fermeté étoit inébranlable, communiquoit sa vigueur aux conseils et au peuple. Il étoit surtout secondé par Bernardo de Castiglione, Jean-Baptiste Céi, Nicolas Guicciardini, Jacob Ghérardi, André Niccolini et Louis Sodérini, qui s'étoient rangés dans le parti le plus populaire (2).

Avant tout il falloit pourvoir aux dépenses d'une guerre que les plus riches monarques ne pouvoient supporter long-temps. Le gonfalonier obtint une première loi dérogeant à la constitution florentine, par laquelle le grand conseil étoit autorisé à établir tout emprunt ou toute imposition nouvelle, à la simple majorité des suffrages (3). Les lois fiscales que la nécessité fit porter pendant la durée du siége, n'auroient, en effet, jamais été sanctionnées selon les formes an-

(1) *Bened. Varchi.* L. IX, p. 20. — *Bern. Segni.* Lib. III, p. 73. — *Comment. del Nerli.* Lib. IX, p. 188.

(2) *Bened. Varchi. Stor. Fior.* Lib. IX, p. 30. — *Fil. de' Nerli.* Lib. IX, p. 189.

(3) *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 353.

Digitized by Google

ciennes; car comme il fallut pourvoir à des dé- CHAP. CXXI.
penses inouies, comme tous les revenus ordi- 1529.
naires avoient cessé par l'occupation du territoire et par la suppression de la gabelle des portes, il fallut recourir à des mesures arbitraires et rigoureuses pour lever de l'argent. Des emprunts forcés furent à plusieurs reprises exigés de ceux que des commissaires nommés à cet effet désignoient comme les cinquante, les cent, les deux cents plus riches citoyens de la république. Toute l'argenterie des églises aussi bien que toute celle des particuliers, fut portée à la Monnoie; toutes les pierres précieuses qui ornoient les reliques furent mises en gages; le tiers des possessions ecclésiastiques fut vendu en même temps que les immeubles des corporations d'arts et métiers et les biens des rebelles. Par ces moyens souvent violens, mais que justifioit la nécessité, la république se trouva en état d'opposer une longue résistance à une armée qui en vouloit à sa propriété autant qu'à sa liberté (1).

Le gonfalonier et la seigneurie ordonnèrent ensuite aux paysans de mettre en sûreté dans Florence ou dans les villes fortifiées la totalité de leurs vivres; mais les récoltes avoient été si prodigieusement abondantes cette année, que

(1) *Fil. de' Nerli.* L. X, p. 216. — *Bern. Segni.* Lib. III, p. 97.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1529. cet ordre fut mal exécuté, et les ennemis profitèrent, bien plus que les citoyens, de cette richesse des moissons. Les villes de Borgo-San-Sépolcro, Cortone, Arezzo, Pise et Pistoia, où le gouvernement n'étoit pas aimé, furent obligées de donner des ôtages. Dans toutes les autres, et dans toutes les forteresses, la seigneurie envoya des commandans affidés. Enfin sept commissaires furent nommés avec un pouvoir presque dictatorial pour veiller au salut de la république; malheureusement le choix tomba sur des hommes fort inégaux en talens, en connaissances et en énergie; ils ne furent point assez d'accord entre eux ou assez prompts dans leurs décisions, pour que leur création fût d'un grand secours (1).

Comme le danger approchoit, les Dix de la guerre sommèrent Hercule d'Este de se rendre à son poste; et en même temps, ils lui envoyèrent la solde des mille fantassins qu'il devoit conduire. Mais déjà le duc de Ferrare, son père, négocioit pour se réconcilier avec l'empereur et le pape, et il ne vouloit pas les aliéner en envoyant son fils au service de leurs ennemis. Après avoir accepté l'argent des Florentins,

(1) Ce furent Jacob Morelli, Zanobi Carnésecchi, Anton-Francesco Albizzi, Bernardo de Castiglione, Alfonso Strozzi, Agostino Dini, et Filippo Baroncini. *Bened. Varchi.* L. IX, p. 34.

Digitized by Google

et promis que son fils ne tarderoit pas à se mettre en route avec ses troupes, il différa son départ sous divers prétextes, puis il le refusa péremptoirement, sans rendre l'argent qu'il avoit reçu. Bientôt après, il rappela son ambassadeur de Florence; et enfin, il prêta au pape de l'artillerie et deux mille pionniers, pour les employer contre les Florentins (1). CHAP. CXXI. 1529.

Lorsque la seigneurie avoit reçu la nouvelle du débarquement de l'empereur à Gênes, elle avoit cru devoir lui envoyer une députation. Cette démarche fournit un prétexte que saisirent avidement tous les alliés des Florentins, pour prétendre que la ligue avoit été violée. En effet, les puissances italiennes s'étoient engagées à ne point traiter séparément; et aucune autre n'avoit encore manqué ouvertement à cette promesse. D'ailleurs la députation florentine étoit aussi mal choisie que hors de saison; ses quatre membres étoient opposés d'opinions et de partis, et jamais ils ne purent s'accorder pour agir de concert. L'empereur refusa constamment de traiter avec eux, s'ils ne se réconcilioient préalablement avec le pape, et il regarda comme insuffisans leurs pouvoirs, encore qu'ils portassent que la république consentoit à toutes les conditions qui lui seroient impo-

(1) *Ben. Varchi stor. Fior.* T. III, L. IX, p. 35.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1529. sées, sauf à l'aliénation de sa liberté. Le grand chancelier de l'empereur leur déclara que par les secours qu'ils avoient donnés à la France, ils avoient encouru la forfaiture de cette liberté et de tous leurs priviléges, et il ne voulut point admettre leur réponse, que Florence étoit un état indépendant, qui ne tenoit pas ses priviléges d'une concession des empereurs, mais de ses propres droits. Les ambassadeurs furent ensuite congédiés. Cependant deux d'entre eux, effrayés des dispositions qu'ils avoient vues à la cour impériale, ne reprirent point le chemin de leur patrie. Mattéo Strozzi se retira à Venise, et Thomas Sodérini à Lucques. Nicolas Capponi, l'ancien gonfalonier, qui étoit le troisième ambassadeur, lorsqu'il arriva à Castel-Nuovo de Garfagnana, y rencontra Michel-Ange Buonarotti, qui s'enfuyoit avec Rinaldo Corsini, et qui lui donna les plus tristes détails sur les revers déjà éprouvés par la république. Capponi, accablé par la fatigue, l'âge et le chagrin, fut alors atteint d'une maladie dont il mourut le 8 octobre. Raphaël Girolami revint seul à Florence rendre compte de son ambassade, et exhorter ses compatriotes à affronter avec courage la tempête qui les menaçoit (1).

(1) *Bened. Varchi.* Lib. IX, p. 38-42. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 354. — *Filippo Nerli.* L. IX, p. 191, 195. — *Bern. Segni.* L. III, p. 75. — Michel-Ange semble avoir été acces-

Digitized by Google

C'étoit au prince d'Orange, alors vice-roi de Naples, que l'empereur avoit confié la commission de réduire Florence, et d'accomplir les vengeances du pape Clément VII. Celui-ci alloit donc tourner contre sa patrie ce même général et cette même armée qui, trois ans auparavant, l'avoient tenu assiégé avec tant de rigueur, qui avoient pillé sa capitale sous ses yeux avec une si effroyable barbarie, et qui ne lui avoient rendu la liberté à lui-même qu'après avoir extorqué de lui une scandaleuse rançon. Le prix moyennant lequel le pape consentoit à pardonner toutes ces injures, c'étoit l'engagement que prenoient ces hommes féroces d'en infliger de semblables à la ville où il avoit vu le jour. L'armée qui avoit pillé Rome, et qui avoit vécu à Milan à discrétion, fut rappelée sous ses étendards par l'espoir de piller Florence; et l'on vit des soldats espagnols, retenus devant les tribunaux pour quelque cause civile, protester contre leur partie adverse de tous les dom-

CHAP. CXXI. 1529.

sible à des terreurs d'autant plus vives, qu'il avoit plus d'imagination. Aux premiers revers des Florentins, il s'enfuit jusqu'à Venise. Un sentiment de remords et de honte le ramena ensuite à son poste et à la direction des fortifications. A la prise de la ville, il fut frappé d'un nouvel effroi, et il se tint long-temps caché; mais lorsque Clément VII l'eut fait assurer qu'il n'avoit rien à craindre, il entreprit par reconnoissance les statues des tombeaux de la chapelle Laurenziana. *Bened. Varchi.* T. IV, Lib. XII, p. 293-294.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. mages et intérêts qu'ils pourroient encourir
1529. pour n'avoir pas assisté au sac de Florence (1).

Cependant lorsqu'à la fin de juillet le prince d'Orange vint à Rome pour avoir une conférence avec le pape sur les moyens de commencer son expédition, il fut arrêté quelque temps par l'avarice et la défiance de Clément VII, qui ne vouloit point se dessaisir de l'argent qui lui étoit demandé. Ce fut avec peine qu'il consentit enfin à payer trente mille florins comptant, et à en promettre quarante mille dans un terme court (2); mais il trouva un autre moyen pour gagner la bienveillance des soldats, sans qu'il en coûtât rien à son trésor. Ceux-ci, en quittant Rome le 17 février 1528, n'avoient pas achevé de recouvrer les tailles et les rançons qu'ils avoient imposées arbitrairement à ses citoyens, et dès lors ils ne croyoient plus pouvoir y prétendre. Clément VII leur accorda le privilége de se faire payer tout ce que les Romains leur devoient encore sur ces engagemens extorqués par la violence (3).

L'armée du prince d'Orange se rassembla entre Foligno et Spelle, sur les confins de l'état de Pérouse. On y voyoit trois mille cinq cents

(1) *Bened. Varchi* Lib. IX, p. 54. — *Bern. Segni.* L. III, p. 77. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 350.

(2) *Ben. Varchi.* L. IX, p. 50.

(3) *Idem*, p. 53.

Digitized by Google

Allemands, reste des treize mille landsknechts que George Frundsberg avoit amenés à Bourbon en 1526; la peste de Rome et la famine de Naples avoient emporté les autres; on y voyoit encore cinq mille Espagnols du marquis de Guasto, vieillis de même que les Allemands dans toutes les guerres d'Italie. Après la paix de Lombardie seulement, on y vit arriver aussi, sous don Pédro Velez de Guévara, deux mille Espagnols nouvellement débarqués à Gênes, qui n'avoient point encore servi, et qui, d'après l'état de dénuement absolu dans lequel arrivoient toujours les recrues d'Espagne, étoient appelés par les Italiens *Bisogni*. Vers le même temps, le comte Félix de Wirtemberg amena aussi de nouvelles recrues allemandes. Le reste de l'armée étoit composé de soldats italiens, qui pour la plupart servoient sous leurs chefs les plus distingués, sans paye, et dans la seule espérance du pillage. Lorsque le prince d'Orange entra en campagne, au commencement de septembre, il n'avoit pas plus de quinze mille hommes sous ses ordres; mais avant la fin du siége, il arriva à en avoir plus de quarante mille (1).

CHAP. CXXI. 1529.

Pour entrer en Toscane, Orange devoit tra-

(1) *Bened. Varchi.* Lib. X, p. 128. — *Bern. Segni.* Lib. III, p. 99. — *Pauli Jovii.* L. XXVII, p. 116.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. verser l'état de Pérouse, que Malatesta Baglioni
1529. défendoit avec trois mille hommes à la solde des Florentins. Le château de Spelle, sur l'extrême frontière du Pérousin, où l'abbé Léon de Baglioni, frère naturel de Malatesta, étoit venu s'enfermer, arrêta quelque temps les ennemis. Jean d'Urbina, lieutenant-général de l'armée impériale, y fut tué. Spelle fut pris enfin le 1er septembre, et pillé avec une grande cruauté (1). L'armée arriva ensuite devant Pérouse; mais le siége de cette ville, située au sommet d'une petite montagne, et dans une très-forte position, présentoit de grandes difficultés. Le prince d'Orange, qui hésitoit à l'entreprendre, offrit à Malatesta Baglioni des conditions honorables et avantageuses. Il s'engageoit à le faire absoudre par le pape de toutes les censures ecclésiastiques qu'il avoit encourues, à lui faire permettre de demeurer au service des Florentins avec sa compagnie d'aventure, à lui conserver enfin la seigneurie de Pérouse, pourvu qu'il évacuât cette ville, que le prince d'Orange ne vouloit ni assiéger, ni laisser derrière lui en des mains ennemies. Baglioni demanda aux Florentins ou de consentir à ce traité, ou d'augmenter considérablement ses

(1) *Ben. Varchi.* Lib. X, p. 152. — *Comment. di Filippo de' Nerli.* Lib. IX, p. 192. — *Bern. Segni.* Lib. III, p. 78. — *Pauli Jovii.* L. XXVII, p. 112.

Digitized by Google

forces. Comme ceux-ci ne pouvoient accorder une entière confiance ni à Baglioni, ni aux Pérousins, ils prirent le premier parti. Le traité de Malatesta Baglioni fut signé le 10 septembre; et le 12, il prit le chemin d'Arezzo avec ses troupes et celles des Florentins (1). CHAP. CXXI. 1529.

Le prince d'Orange le suivit de près : il s'approcha, le 14 septembre, de Cortone, où il n'y avoit pour garnison que sept cents fantassins; et après avoir éprouvé quelque perte dans un assaut qu'il fit donner ce jour-là à la ville, il la reçut le lendemain à composition. Arezzo se trouvoit ensuite sur sa route : Anton-Francesco Albizzi y avoit été envoyé pour commissaire, et il y commandoit deux mille hommes; mais troublé par l'arrivée de Malatesta Baglioni, et par la prompte capitulation de Cortone, il évacua Arezzo avec sa troupe, et en faisant précipitamment sa retraite sur Florence, il répandit la consternation dans tout le Val d'Arno supérieur. Les ennemis du gonfalonier affirmèrent qu'il avoit donné à Anton-Francesco Albizzi, sans la participation de la seigneurie et des Dix de la guerre, l'ordre de se retirer, pour réunir toute l'infanterie à Florence, au lieu de la perdre en détail à soutenir des siéges. Dans ce cas même,

(1) *Ben. Varchi.* Lib. X, p. 137. — *Jac. Nardi.* Lib. VIII, p. 350. — *Bern. Segni.* L. III, p. 86. — *Pauli Jovii.* Lib. XXVII, p. 113.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. le désordre de cette retraite auroit été aussi cou-
1529. pable qu'imprudent (1).

Arezzo, évacué par les Florentins, ouvrit, le 18 septembre, ses portes à l'armée impériale. Cette ville crut alors recouvrer son antique liberté : elle fit battre monnoie, elle envoya des commissaires dans tous les châteaux de son ancien territoire ; elle réorganisa son administration, sous le nom de république d'Arezzo, et pendant le siége de Florence, elle fournit aux Impériaux de constans secours, sans prévoir qu'aussitôt que Florence seroit prise, Arezzo retomberoit sous le joug (2).

La perte de Cortone et d'Arezzo fut bientôt suivie de celle de Castiglione-Fiorentino, de Firenzuole et de Scarpéria ; l'armée impériale s'avançoit, et aucun obstacle ne paroissoit plus pouvoir l'arrêter. Son approche répandit une grande terreur dans Florence : on vit alors fuir de la ville tous ceux que leur pusillanimité ou leur attachement aux Médicis engageoient à séparer leur sort de celui de leur patrie. Barthélemi ou Baccio Valori en donna l'exemple, et il fut suivi par Robert Acciaiuoli, Alexandre

(1) *Ben. Varchi.* Lib. X, p. 142. — *Jac. Nardi.* Lib. VIII, p. 351. — *Bernardo Segni.* L. III, p. 88. — *Fil. de' Nerli.* L. IX, p. 192. — *Pauli Jovii.* Lib. XXVII, p. 114.

(2) *Ben. Varchi stor. Fior.* L. X, p. 155. — *Bern. Segni.* L. III, p. 87, 90.

Digitized by Google

Corsini, Alexandre de Pazzi, et enfin par François Guicciardini l'historien, qui, après avoir vécu en prince dans son gouvernement de Parme et Modène, ne croyoit point qu'on eût pour lui, dans sa république, assez de respect et de reconnoissance. Il passa dans le camp ennemi; il eut une part odieuse aux vengeances du parti victorieux, et il contribua, d'une manière plus fatale encore, à l'établissement final de la tyrannie, employant son habileté politique à la ruine de son pays. La haine qui dans Florence, malgré son asservissement, poursuivit ensuite tous ceux qui avoient trahi la liberté, paroît avoir déterminé Guicciardini à écrire l'histoire de son temps pour reconquérir l'estime publique. Le même motif porta sans doute Philippe de Nerli à écrire ses commentaires. Celui-ci s'étoit rendu tellement suspect par son zèle pour les Médicis, que le 8 octobre 1529, il fut arrêté avec dix-huit autres citoyens, et détenu dans le palais jusqu'à la fin du siége (1).

CHAP. CXXI. 1529.

La seigneurie avoit récemment envoyé quatre ambassadeurs au pape; mais les pouvoirs qu'elle leur avoit donnés étoient trop limités pour satisfaire l'ambition de la maison de Médicis. Clément VII leur répondit que son honneur exi-

(1) *Ben. Varchi.* L. X, p. 170. — *Filippo de' Nerli.* L. IX, p. 198. — *Bern. Segni.* Lib. III, p. 92. — *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 532.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. geoit que la ville se rendît à lui à discrétion ;
1529. qu'alors il montreroit à son tour au monde qu'il étoit lui-même Florentin, et qu'il aimoit sa patrie (1). Cette réponse fut communiquée à une assemblée générale des citoyens réunie dans la salle du grand-conseil ; ils se divisèrent ensuite en seize bureaux, pour délibérer sous leurs gonfalons, et quinze de ces bureaux déclarèrent qu'ils aimoient mieux sacrifier leurs biens et leurs vies dans un combat, que leur honneur et leur liberté par un traité (2).

Malgré les progrès qu'avoit faits l'art d'attaquer les villes, les fortifications de Florence étoient encore regardées comme presque inexpugnables du côté de la plaine ; mais la partie des murs qui traverse les collines au midi de l'Arno étoit mal tracée, dominée en plus d'un endroit, et beaucoup plus foible. La portion montueuse de cette enceinte, nommée le Monte à San-Miniato, fut confiée à la défense de Stéfano Colonna, qui se mêloit fort peu du reste du siége, et qui dans son quartier ne reconnoissoit pas de supérieur (3). Les retards du prince d'Orange, qui perdit près de quinze jours dans le Val d'Arno, lorsqu'on s'attendoit à toute

(1) *Ben. Varchi.* Lib. X, p. 167. — *Fil. de' Nerli.* Lib. IX, p. 196. — *Bern. Segni.* L. III, p. 86.

(2) *Ben. Varchi.* L. X, p. 173.

(3) *Idem*, L. IX, p. 81. — *Jacopo Nardi*, L. VIII, p. 556.

Digitized by Google

heure à le voir arriver devant la ville, donnèrent le temps de fortifier, par de nouveaux travaux, ces murs sur lesquels on avoit des doutes. Ils permirent aussi d'exécuter un ordre, donné le 19 octobre par le conseil des Quatre-vingts, pour raser tous les bourgs, toutes les maisons, tous les jardins, à un mille de distance des murs de Florence. Cet ordre, qui sacrifioit des milliers de riches bâtimens et des vergers délicieux, dans le site le plus peuplé et le plus richement cultivé de toute l'Italie, fut exécuté avec un zèle vraiment patriotique, par les propriétaires eux-mêmes. On les vit rentrer à la ville, chargés des fagots qu'ils avoient coupés pour les fortifications, parmi les oliviers, les figuiers, les orangers et les cédrats de leurs propres bosquets (1).

CHAP. CXXI. 1529.

Ce fut le 14 octobre seulement, que le prince d'Orange vint établir son logement au *Piano à Ripoli*, devant Florence. Il avoit demandé aux Siennois de l'artillerie, et ceux-ci, qui ne la prêtoient qu'à regret, la faisoient avancer fort lentement. Les premières batteries ne purent être ouvertes avant le commencement de novembre; et dans l'intervalle, les Florentins avoient travaillé avec tant de constance à leurs fortifications, qu'ils ne croyoient plus avoir à craindre les attaques de leurs ennemis. La république

(1) *Ben. Varchi.* L. X, p. 185. — *Jacopo Nardi.* Lib. VIII, p. 353. — *Filippo de' Nerli.* L. IX, p. 197 et 202.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. payoit alors la solde de dix-huit mille fantassins
1529. et de six cents chevaux; cependant elle n'avoit réellement que treize mille soldats sur pied, dont sept mille à Florence, et six mille dans les garnisons de Prato, Pistoia, Empoli, Volterra, Pise, Colle et Montépulciano. Malatesta Baglioni commandoit trois mille Pérousins, et le capitaine Pasquino, qui lui étoit subordonné, deux mille Corses; Étienne Colonna avoit sous ses ordres les trois mille hommes de la milice urbaine qui faisoient le service comme la troupe de ligne. Toute la population avoit revêtu des habitudes militaires, et toute autre occupation étoit suspendue dans la ville, à la réserve des travaux purement mécaniques. La dépense de cet établissement alloit à soixante-dix mille florins par mois (1).

Pour défendre les parties plus éloignées de leur territoire, et surtout Borgo San-Sépolcro et Montépulciano, les Florentins prirent à leur solde Napoléon Orsini, plus connu sous le nom d'abbé de Farfa, quoiqu'il eût depuis long-temps résigné cette abbaye pour faire le métier de condottière. C'étoit un des plus redoutables parmi ces gentilshommes qui partageoient leur vie entre la guerre et le brigandage. Il avoit rassemblé, dans son fief de Bracciano, une troupe

(1) *Bern. Segni.* Lib. III, p. 89.

Digitized by Google

nombreuse de soldats et de bandits, avec lesquels, pour venger, disoit-il, les Romains, il avoit exercé de grandes cruautés sur les Impériaux, et ensuite sur les soldats du pape (1). Il rendit d'abord de bons services aux Florentins, avec les trois cents chevaux qu'il leur amena; mais il se laissa plus tard surprendre par Alexandre Vitelli, entre Borgo San-Sépolcro et Città di Castello : sa troupe fut entièrement dissipée; il se sauva lui-même avec peine, et il abandonna dès lors le service des Florentins (2).

D'autres petits combats se livroient autour de Florence, soit dans les lignes que vouloit tracer le prince d'Orange, soit à l'attaque des petites places du Val d'Arno, qu'il cherchoit à réduire. Ce fut dans ces combats que François Ferrucci se distingua par son intrépidité et son intelligence de la guerre, et qu'il gagna la confiance de ses concitoyens comme l'estime de ses ennemis. Quoique la famille de Ferrucci fût ancienne, elle étoit très-pauvre, et depuis plusieurs générations elle n'avoit pas produit de magistrat distingué. Son aïeul Antonio s'étoit signalé aux siéges de Piétra-Santa et de Sarzane. Son frère Simone étoit entré, ainsi que lui, au

(1) *Marco Guazzo Istorie di suoi tempi*, f. 52. — *Lettere de' Principi*. T. II, f. 137 et seq.

(2) *Bern. Segni*. L. III, p. 99; Lib. IV, p. 104. — *Pauli Jovii Hist*. L. XXVIII, p. 131.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1529. service sous Antonio Giacomino Tébalducci, le meilleur officier que les Florentins eussent eu depuis long-temps : ils avoient appris de lui l'art de la guerre, et ils s'étoient ensuite distingués dans les bandes noires, sous Jean de Médicis. Francesco Ferrucci avoit servi jusqu'à la fin dans cette troupe redoutable, et il en étoit le payeur à l'expédition de Naples, d'où il étoit tout récemment revenu (1). Il fut envoyé comme commissaire général, par la seigneurie, d'abord à Prato, puis à Empoli; et après avoir mis ces petites villes en état de défense, il tint la campagne avec tant de succès, il enleva si souvent aux ennemis des partis considérables, des chevaux ou des convois de vivres; il sut maintenir une si bonne discipline dans sa petite armée, que les soldats, qui l'aimoient autant qu'ils le craignoient, se croyoient invincibles sous ses ordres (2).

A leur première arrivée devant Florence, les Espagnols s'étoient rendus maîtres de San-Miniato, où ils avoient laissé deux cents fantassins qui, favorisés par les habitans de la ville, infestoient tout le pays environnant, et gênoient la communication entre Florence et Pise.

(1) *Jacopo Nardi*. L. VIII, p. 363. — *Bern. Segni*. Lib. IV, p. 103. — *Bened. Varchi*. Lib. X, p. 222.

(2) *Bened. Varchi*. L. X, p. 224. — *Fr. Guicciardini*. L. XX, p. 542.

Digitized by Google

Ferrucci, déterminé à les en chasser, alla les attaquer avec soixante chevaux et quatre compagnies d'infanterie; il planta le premier son échelle contre les murs, il y monta aussi le premier; et quoique les Espagnols, secondés par les habitans, fissent une valeureuse résistance, Ferrucci prit San-Miniato d'assaut; il s'empara de même de la citadelle, et presque tous les Espagnols qui avoient défendu les murs, furent taillés en pièces. Tandis qu'il étoit occupé à cette expédition, le château de la Lastra sur la même route, et plus près de Florence, fut attaqué par les Impériaux. Il leur opposa une très-vigoureuse résistance, et les Espagnols avoient déjà perdu beaucoup de monde, lorsqu'ils firent venir du canon. Les assiégés demandèrent alors et obtinrent une capitulation honorable. Mais au moment où les Espagnols eurent passé la porte, ils tombèrent sur la garnison qui n'avoit plus aucune défiance, et la passèrent toute au fil de l'épée (1).

CHAP. CXXI. 1529.

Jusque alors l'armée impériale n'avoit rien tenté contre la place même de Florence; mais le 10 novembre, veille de la Saint-Martin, Orange ne doutant point que les Florentins ne fussent moins sur leurs gardes, dans cette nuit

(1) *Ben. Varchi.* Lib. X, p. 227. — *Bern. Segni.* Lib. IV, p. 103. — *Jacopo Nardi.* Lib. VIII, p. 365. — *Pauli Jovii.* L. XXVIII, p. 135. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 540.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1529. habituellement consacrée au plaisir, profita de son obscurité profonde, redoublée encore par une pluie abondante, pour tenter une escalade; quatre cents échelles furent appliquées le long des murs, depuis la porte de San-Niccolo, jusqu'à celle de San-Friano, c'est-à-dire dans la partie la plus montueuse de Florence; mais partout les sentinelles donnèrent l'alarme, la garde urbaine accourut avec autant de zèle que la troupe de ligne, et l'ennemi fut repoussé (1).

Justement un mois après cette tentative d'escalade, Étienne Colonna qui commandoit dans le quartier que les Impériaux avoient voulu surprendre, essaya à son tour de les attaquer à l'improviste dans leurs lignes. Il avoit une inimitié personnelle contre son parent Sciarra Colonna qui servoit dans le camp ennemi, et la nuit du 11 décembre, il alla l'attaquer à son quartier de Sainte-Marguerite à Montici, avec cinq cents fantassins, auxquels il avoit fait revêtir des chemises blanches par-dessus leurs armes, pour se reconnoître dans l'obscurité. Les Impériaux, surpris dans une nuit obscure, perdirent beaucoup de monde avant de pouvoir se rallier; un accident ridicule augmenta encore leur désordre; les Florentins en cherchant partout les ennemis, enfoncèrent les portes d'une

(1) *Ben. Varchi.* L. X, p. 229.

Digitized by Google

étable, où l'on avoit enfermé un troupeau de porcs demi-sauvages des maremmes : ceux-ci, effrayés des cris qu'ils entendoient, se précipitèrent au milieu des fuyards avec des grognemens effroyables, et renversèrent un grand nombre de soldats, qui, ne distinguant rien dans l'obscurité profonde, se croyoient poursuivis par l'ennemi. Le prince d'Orange et don Fernand de Gonzague étoient déjà accourus au secours de leurs troupes, et remettoient quelque ordre dans la défense; lorsque de trois portes de Florence, trois nouveaux corps d'armée sortirent pour attaquer les Impériaux, selon le plan concerté d'avance par Étienne Colonna. Les assiégeans furent forcés dans plusieurs de leurs positions, et ils se crurent plus d'une fois sur le point d'être chassés de leur camp. Enfin Malatesta Baglioni fit sonner la retraite, bien plus tôt qu'il n'étoit nécessaire; il perdit peut-être ainsi une occasion unique de terminer la guerre par une victoire (1).

CHAP. CXXI. 1529.

Deux jours après, le commissaire Ferrucci dressa une embuscade près de Montopoli, au colonel Pirro de Stipicciano, de la maison Colonna, et lui prit ou lui tua beaucoup de monde.

(1) *Bened. Varchi.* Lib. X, p. 258. — *Bern. Segni.* Lib. IV, p. 104. — *Fr. Guicciardini.* Lib. XX, p. 540. — *Pauli Jovii.* L. XXVIII, p. 136.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1529. Ces petits succès relevoient le courage des assiégés et leur faisoient oublier leurs pertes. Ils en éprouvoient souvent de douloureuses. Ainsi le 16 décembre, deux de leurs meilleurs capitaines, Mario Orsini, et George Santa-Croce, furent tués ensemble par un même coup de couleuvrine, comme ils ordonnoient quelques changemens aux fortifications (1). Le même jour, les Florentins reçurent une nouvelle qui les soulageoit d'une assez vive inquiétude; Jérôme Moroni étoit mort le 15 décembre, dans le camp des assiégeans. Cet homme si habile dans tous les arts de l'intrigue, qui avoit gouverné avec un pouvoir si absolu Maximilien, puis François Sforza, et qui avoit eu une part si active aux révolutions de Lombardie, avoit passé à l'armée impériale comme prisonnier de Pescaire. Il étoit déjà condamné à perdre la tête, lorsqu'il s'étoit rendu maître de l'esprit de Bourbon, et dès lors il l'avoit gouverné jusqu'à la mort de ce duc devant Rome. Le prince d'Orange avoit recueilli avec l'armée, le conseiller de son prédécesseur, et désormais il n'agissoit plus que d'après ses avis; Clément VII lui-même étoit subjugué par sa croyance à l'habileté supérieure de Moroni, et il lui pardonnoit le mal qu'il avoit reçu de lui, en raison du mal qu'il comptoit par lui pouvoir

(1) *Ben. Varchi.* Lib. X, p. 243. — *Bern. Segni.* Lib. IV, p. 104.

Digitized by Google

faire à ses ennemis. Moroni sembloit suivre le succès plutôt qu'un but déterminé. Il vouloit rendre puissans ceux auxquels il s'étoit attaché, et faire réussir leurs entreprises; mais il paroissoit indifférent entre les personnes et les principes, et après avoir travaillé à exclure les étrangers d'Italie, il travailloit avec une égale ardeur, à servir ces mêmes étrangers contre les Italiens. Il s'éteignit naturellement et presque sans maladie, dans un âge très-avancé. Les Florentins se figurèrent que sa mort laisseroit le prince d'Orange sans ressources dans le conseil, et sans crédit sur l'armée, et que l'habile Moroni avoit été jusque alors l'âme du camp ennemi (1).

CHAP. CXXI. 1529.

Pendant ce temps, les négociations de Bologne approchoient de leur conclusion, et par la médiation du pape, tous les états de l'Italie se réconcilioient à l'empereur, en abandonnant les Florentins. Ceux-ci voyoient se séparer d'eux successivement tous les membres de cette ligue nommée sainte, par laquelle le roi d'Angleterre, le roi de France, le duc de Milan, les Vénitiens, le duc de Ferrare, s'étoient chacun engagés à défendre leur république, et à ne jamais traiter sans elle. L'abandon des Vénitiens les blessa d'autant plus qu'ils avoient plus lieu de se regarder comme unis pour une même cause, et

(1) *Ben. Varchi.* Lib. X, p. 245.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1529. que tout dernièrement encore ils avoient confirmé leur alliance (1). D'ailleurs tandis qu'ils perdoient leurs alliés, ils voyoient augmenter le nombre de leurs ennemis, car c'étoit une des conditions de la pacification de la Lombardie, que Charles-Quint en retireroit ses troupes; et en effet, dans les derniers jours de décembre, environ vingt mille Espagnols et Allemands passèrent les Apennins avec une nombreuse artillerie, et vinrent camper sur la rive droite de l'Arno, qui, jusque alors, avoit été exempte des ravages de la guerre (2). Les Florentins, effrayés de l'arrivée de ces nouveaux ennemis, évacuèrent Pistoia et Prato avec autant de précipitation qu'ils avoient évacué Cortone et Arezzo à l'arrivée de la première armée. Les forteresses plus éloignées de Piétra-Santa et de Mutrone ouvrirent volontairement leurs portes aux Impériaux, en sorte qu'avant la fin de l'année, l'autorité de la république n'étoit plus reconnue qu'à Livourne, Pise, Empoli, Volterra, Borgo, San-Sépolcro, Castrocaro, et dans la citadelle d'Arezzo (3).

(1) *Ben. Varchi.* L. X, p. 257-261.

(2) *Idem*, p. 268. — *Jac. Nardi.* L. VIII, p. 359. — *Franc. Guicciardini.* Lib. XX, p. 540. — *Filippo de' Nerli.* Lib. IX, p. 207. — *Bern. Segni.* L. III, p. 98.

(3) *Ben. Varchi.* Lib. X, p. 279. — *Filippo de' Nerli.* L. IX, p. 206. — *Bern. Segni.* Lib. IV, p. 102.

Digitized by Google

Malgré les dangers de l'état, sa première ma- CHAP. CXXI.
gistrature étoit toujours recherchée avec une 1529.
égale ardeur. Francesco Carducci, qui avoit remplacé Capponi pendant les huit derniers mois de l'année 1529, avoit donné des preuves de la vigueur de son caractère et de ses talens. Il désiroit être confirmé pour l'année suivante, et il exprima ce désir assez clairement dans le grand conseil, où il représenta à ses concitoyens que dans des circonstances aussi critiques, on ne pouvoit guère changer le chef de l'état, sans s'exposer à changer aussi toutes les mesures, et à bouleverser tous les projets mûris par lui longtemps à l'avance. Mais cet avertissement même parut blesser ceux qui se croyoient aussi propres que lui à la première place, et Carducci ne fut pas même au nombre des six candidats désignés pour le gonfalon. Le grand conseil fit choix le 2 décembre de Raphael Girolami, le seul des ambassadeurs envoyés à Charles-Quint à Gênes qui fût revenu dans sa patrie rendre compte de sa mission. Dès ce jour, Girolami vécut dans le palais public et assista aux délibérations de la seigneurie, encore qu'il n'entrât en fonctions que le 1er janvier 1530 (1).

Depuis l'arrivée de la seconde armée impériale 1530.

(1) *Ben. Varchi.* L. X, p. 257. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 370. — *Istor. di Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 47. — *Filippo de' Nerli.* L. IX, p. 204. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 103.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. qui étoit venue de Lombardie, Florence étoit entourée de tous côtés, et le prince d'Orange avoit une artillerie formidable et bien suffisante pour pousser vivement le siége; cependant il n'essaya point de battre en brèche les murailles; il tenta seulement, et même sans succès, d'abattre quelques tours dont l'artillerie l'incommodoit, et d'ailleurs il se contenta de bloquer la ville, espérant s'en rendre maître par la famine (1).

Outre sa nombreuse population habituelle, Florence contenoit alors une foule de paysans qui s'y étoient réfugiés de toutes les campagnes voisines, et douze ou quatorze mille soldats. Les derniers ne s'étoient accoutumés dans aucune des précédentes guerres d'Italie à supporter des privations. Leur modération, leur discipline et leur patience formèrent un étrange contraste avec les vexations qu'avoient éprouvées les autres villes de la part des soldats qu'elles avoient reçus dans leurs murs. Le mérite en étoit dû surtout à la garde urbaine, qui, par sa bonne contenance, donnoit l'exemple aux autres troupes, et les contenoit dans le devoir. Néanmoins tous les greniers de Florence se seroient épuisés à la longue, si le commissaire-général Francesco Ferrucci n'avoit pas trouvé moyen, par une activité constante et un zèle égal à son courage,

(1) *Jac. Nardi.* Lib. VIII, p. 359. — *Bern. Segni.* Lib. IV, p. 103. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.* Lib. XXVIII, p. 130.

Digitized by Google

d'introduire dans la ville des convois de bétail, de grains et de fourrage, et d'y faire passer les munitions qui se trouvoient amassées à Empoli, à Volterra et à Pise (1). CHAP. CXXI. 1530.

L'engagement d'Hercule d'Este, comme capitaine-général, s'étoit terminé avec l'année 1529, sans qu'il se fût jamais rendu lui-même à son poste. Ses gendarmes, qu'il y avoit envoyés, avoient été commandés par le comte Hercule Rangoni, son lieutenant; mais ils s'étoient conduits avec une extrême mollesse, d'après les ordres qu'ils avoient reçus de Ferrare. A la fin de l'année il les rappela. Il ne désiroit point conserver davantage la place de capitaine-général, et les Florentins songeoient moins encore à la lui confirmer. Les Dix de la guerre s'occupèrent donc de lui nommer un successeur. Ils hésitoient entre Malatesta Baglioni, qui n'avoit encore que le titre de gouverneur-général, et Étienne Colonna, général de leur ordonnance; mais ce dernier, homme circonspect, et qui ne laissoit jamais connoître ses intentions secrètes, déclara qu'il se regardoit toujours comme soldat du roi très-chrétien, que c'étoit pour son service qu'il demeuroit à Florence, et qu'il ne désiroit pas d'autre distinction (2). Baglioni au

(1) *Ben. Varchi. stor. Fior.* T. IV, L. XI, p. 41. — *Fr. Guicciardini.* Lib. XX, p. 541. — *Fil. de' Nerli.* L. IX, p. 207.

(2) *Ben. Varchi.* T. IV, L. XI, p. 23.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. contraire briguoit la première place. Quoique
1530. affoibli et presque estropié par de longues maladies, il n'étoit pas moins distingué par son courage que par son talent militaire. Il avoit servi avec distinction dans les armées vénitiennes, il savoit se faire aimer et respecter des soldats, tout en les maintenant sous une sévère discipline; et encore que l'expérience prouvât ensuite qu'il préféroit son intérêt personnel à son devoir, il eut, même en manquant au dernier, des ménagemens pour son honneur, que les Condottiéri négligeoient le plus souvent. Ce fut le 26 janvier que le gonfalonier Raphael Girolami lui confia l'étendard de la république et le bâton du commandement, après l'avoir exhorté en présence de tout le peuple à répandre, s'il le falloit, son sang pour la défense de la liberté florentine, et avoir reçu son serment (1).

Peu de jours auparavant, François Ier, pour complaire au pape et à l'empereur, avoit fait donner l'ordre à ce même Malatesta Baglioni, et au même Étienne Colonna, de quitter le service des Florentins, déclarant qu'il ne vouloit pas les encourager dans leur rébellion contre l'Église et contre l'Empire; mais en même temps

(1) *Ben. Varchi.* Lib. XI, p. 24. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 358. — *Istor. di Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 48. — *Fil. de' Nerli.* L. X, p. 219. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 103.

Digitized by Google

qu'il leur envoyoit publiquement ce message, il les faisoit avertir secrètement de n'y point obéir. Il rappeloit M. de Vigli, son envoyé ordinaire à Florence; mais il y laissoit Emilio Ferréto comme secrétaire d'ambassade, et il lui donnoit la commission de soutenir le courage des Florentins, en les assurant que dès que l'échange des fils de France contre leur rançon seroit accompli, il recommenceroit à leur donner ouvertement des secours (1). CHAP. CXXI. 1530.

D'après une décision du grand conseil, le nouveau gonfalonier avoit envoyé des ambassadeurs à l'empereur et au pape à Bologne, pour demander la paix. Ils étoient chargés d'offrir le rappel de la maison de Médicis à Florence, sous condition que tout l'état florentin fût rendu à la république, que sa liberté fût conservée, et que sa constitution actuelle ne fût point changée. Charles-Quint ne voulut point entrer en traité avec eux, et les renvoya toujours au pape. Celui-ci parut accorder les deux premiers points, mais il s'emporta contre ceux qui lui proposoient le troisième; il jura qu'il renverseroit un gouvernement abandonné à la populace, qui opprimoit tout ce que la nation devoit respecter; et il força les ambassadeurs, au milieu de février,

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XI, T. IV, p. 19. — *Fr. Guicciardini.* Lib. XX, p. 541.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. à sortir précipitamment de Bologne, sans avoir rien conclu (1).

Mais ni la dureté de l'empereur et la colère du pape, ni l'abandon du roi de France, ni la fuite de plusieurs capitaines qui passèrent à l'ennemi, ni les complots des partisans des Médicis, poursuivis avec une rigueur et des formes de procédure indignes d'une république, ni la perte successive de tout le domaine de l'état, ne décourageoient les Florentins. Les moines du couvent de Saint-Marc et les élèves de Jérôme Savonarola avoient recommencé leurs prédications. Frère Benoît de Foiano, moine de Sainte-Marie-Novelle, et frère Zacharie, dominicain de Saint-Marc, étoient les deux plus éloquens parmi ces orateurs, et ceux que le peuple écoutoit avec le plus d'enthousiasme. Ils soutenoient le courage des dévots en leur promettant que le Christ, qu'ils avoient nommé leur roi, songeroit à les défendre, et ils prédisoient que lorsque tout secours humain paroîtroit impossible, lorsque les Impériaux auroient déjà planté leurs enseignes sur les remparts, les anges de Dieu descendroient dans la mêlée, et chasseroient, avec leurs épées flamboyantes, les ennemis du seigneur, de la ville qui s'étoit donnée à lui (2).

(1) *Fil. de' Nerli.* L. X, p. 217, 218. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 106. — *Ben. Varchi.* T. IV, L. XI, p. 12-18.

(2) *Bened. Varchi.* Lib. XI, p. 39, 178. — *Bernardo Segni.*

Digitized by Google

Tandis que les Florentins s'attendoient chaque vendredi à une attaque du prince d'Orange, parce que ce jour étoit considéré par les Espagnols comme heureux pour eux, ils laissoient, de leur côté, à peine passer un jour sans tenter par quelque sortie de surprendre un poste des ennemis. Dans plusieurs de ces petits combats ils perdirent des hommes qui leur étoient vraiment précieux, et l'on en prit occasion d'accuser Malatesta Baglioni d'avoir voulu les épuiser par cette petite guerre. Il y gagna, à la vérité, de mettre le conseil de guerre dans son absolue dépendance, parce que les officiers qu'on perdoit dans ces escarmouches, étoient toujours remplacés par ses créatures qu'il désignoit lui-même. D'autre part Baglioni pouvoit être fondé à estimer que par ces petites pertes, il n'achetoit pas trop chèrement l'avantage d'aguerrir ses soldats, de leur inspirer de la confiance, et de tromper cette impatience et cet ennui, souvent plus funestes aux troupes assiégées que le fer ennemi (1).

CHAP. CXXI. 1530.

Quelques-unes des sorties des Florentins avoient un plan plus général. En surprenant de nuit les quartiers des ennemis, ils pouvoient

Lib. IV, p. 116. — *Istorie di Giovanni Cambi.* T. XXIII, p. 52, 66.

(1) *Ben. Varchi.* T. IV, L. XI, p. 30 et seq. — *Jac. Nardi.* Lib. VIII, p. 359.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. se flatter de mettre leur armée entière en désordre, et de la forcer à lever le siége. Ces surprises nocturnes étoient nommées *incamiciate*, parce que les assaillans se couvroient d'une chemise blanche, pour se reconnoître dans l'obscurité. Les Florentins ne craignoient pas même d'attaquer quelquefois leurs ennemis en plein jour. Le 21 mars, d'après les ordres de Malatesta Baglioni, cinq corps de cinq à six cents hommes chacun sortirent par cinq différentes portes, pour attaquer en même temps les Impériaux; le but principal de l'entreprise étoit de s'emparer d'une redoute nommée *Cavalier*, élevée par le prince d'Orange, devant la porte Romaine : les autres attaques devoient distraire l'attention de l'ennemi. Malheureusement les Florentins furent trahis par un transfuge qui sortit de la ville demi-heure avant eux; néanmoins quoique les Impériaux fussent partout sur leurs gardes, l'attaque des Florentins fut si vive, que plusieurs d'entre eux parvinrent sur le Cavalier, et que lorsqu'il se retirèrent à la fin de la journée, ils avoient fait aux ennemis beaucoup plus de mal qu'ils n'en avoient reçu (1). Ils recommencèrent le 23 mars, mais avec moins de succès. Le jour de Pâques et les jours suivans, il y eut encore plusieurs brillantes escar-

(1) *Ben. Varchi.* L. XI, p. 54. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 542.

Digitized by Google

mouches. Pendant ce temps, l'empereur étoit parti pour l'Allemagne, le pape étoit retourné à Rome, et l'argent commençoit à manquer à l'armée du prince d'Orange. Les Florentins étoient persuadés que s'ils pouvoient dans ce moment remporter un avantage un peu marquant sur l'armée impériale, ils feroient lever le siége; tandis qu'en se soumettant à un plus long blocus, leurs forces seroient bientôt consumées par la famine (1). CHAP. CXXI. 1530.

Malatesta Baglioni apprenant que le peuple l'accusoit de traîner à dessein la guerre en longueur que les gardes nationales soupiroient après une sortie générale, que les Dix de la guerre et la seigneurie la demandoient, déclara qu'il conduiroit les Florentins au combat, quoiqu'il ne le jugeât point avantageux pour les assiégés. En effet, le 5 mai, il fit sortir plus de la moitié de la garnison par la porte Romaine et deux autres portes du même côté de l'Arno. Il emporta d'assaut le couvent de San-Donato, défendu par les Espagnols; il jeta dans un grand désordre toute l'armée du prince d'Orange, et s'il avoit fait sortir le reste des troupes dont il pouvoit disposer, ou si Amico de Vénafro, qu'il avoit destiné à commander l'une des trois colonnes, n'avoit pas été tué la veille, il auroit

(1) *Ben. Varchi.* L. XI, p. 71.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. probablement forcé le prince d'Orange à lever le siége (1).

Étienne Colonna entreprit à son tour de diriger une attaque sur le camp allemand, à la droite de l'Arno, où le comte Louis de Lodrone avoit remplacé Félix de Wirtemberg. Colonna sortit de la ville, le 10 juin, quelques heures avant jour, par la porte de Faenza, pour marcher droit aux ennemis, tandis que le capitaine Pasquino Corso devoit le seconder par la porte de Prato, et que Malatesta Baglioni gardoit la rivière, pour empêcher que le prince d'Orange ne secourût les Allemands. Colonna combattit avec une grande bravoure; il força les doubles retranchemens des Allemands, et leur tua beaucoup de monde; mais le capitaine Pasquino ne vint point à son secours, comme il en avoit reçu l'ordre, et Malatesta Baglioni, au milieu du combat, au lieu d'avancer lui-même, fit sonner la retraite. Étienne Colonna la fit en bon ordre, remportant une quantité immense de butin, qu'il avoit enlevée dans les quartiers de l'ennemi (2).

La guerre se faisoit en même temps dans le

(1) *Ben. Varchi.* Lib. XI, p. 77. — *Jac. Nardi.* Lib. VIII, p. 362.

(2) *Ben. Varchi.* Lib. XI, p. 100. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 374. — *Fil. de' Nerli.* L. X, p. 231. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 117. — *Pauli Jovii.* L. XXVIII, p. 146.

Digitized by Google

reste de l'état florentin. Lorenzo Carnésecchi étoit commissaire général dans la Romagne toscane; il faisoit sa résidence habituelle à Castrocaro; avec très-peu de soldats, et moins encore d'argent, il trouva moyen d'organiser une petite armée dans cette province; de repousser les attaques des troupes de l'Église; de porter à son tour la terreur et les ravages dans toute la Romagne pontificale, et de contraindre le gouverneur de la légation à lui demander une trève partielle : Carnésecchi ne l'accorda que lorsqu'il eut lui-même épuisé toutes ses ressources pour continuer la guerre (1).

CHAP. CXXI. 1530.

La citadelle d'Arezzo, assiégée par les Arétins, capitula le 22 mai. Les soldats qui y étoient en garnison s'étoient mutinés, pour ne pas se soumettre plus long-temps aux privations que leur imposoit l'état de siége. Les Arétins s'en étant rendus maîtres, la rasèrent immédiatement, pour que le prince d'Orange n'y mît pas garnison (2). Le 23 juin, Borgo San-Sépolcro se rendit par capitulation aux Espagnols, qui ne l'avoient point assiégé (3). Volterra s'étoit rendue aux troupes du pape dès le 24 février (4). Mais

(1) *Bened. Varchi.* L. XI, p. 112.

(2) *Idem*, p. 117.

(3) *Idem*, p. 118. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 366.

(4) *Bened. Varchi.* Lib. XI, p. 131. — *Franc. Guicciardini.* Lib. XX, p. 542. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 110. — *Pauli Jovii.* Lib. XXVIII, p. 148.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. comme cette ville paroissoit importante, les Dix de la guerre, après avoir nommé Francesco Ferrucci commissaire-général, et lui avoir donné des pouvoirs si illimités, qu'aucun citoyen florentin n'en avoit jamais eu de semblables, le chargèrent de porter des secours à la citadelle de Volterra, qui tenoit encore, et de tenter s'il seroit possible de regagner la ville par son moyen.

Ferrucci avoit réuni sa petite armée à Empoli, il y avoit rassemblé d'immenses magasins de vivres, qu'il faisoit passer successivement à Florence, et il avoit mis cette ville en si bon état de défense, qu'il assuroit que les femmes seules pourroient avec leurs fuseaux en repousser les Espagnols; il la quitta le 27 avril, selon l'ordre qu'il avoit reçu, et il en confia le commandement à André Giugni et à Pierre Orlandini (1).

Le départ de Ferrucci eut des conséquences funestes pour Empoli; le prince d'Orange envoya Diégo Sarmiento, avec les Bisogni espagnols, pour en faire le siége; il y joignit toute la cavalerie de don Fernand de Gonzague, et plusieurs vieilles bandes du marquis de Guasto. En même temps, Fabrice Maramaldo tenoit la campagne, et empêchoit Ferrucci de se rapprocher de la ville assiégée. Les batteries espagnoles fu-

(1) *Bened. Varchi.* L. XI, p. 93.

Digitized by Google

rent ouvertes contre Empoli, le 24 mai, et le 28, les Impériaux livrèrent à la place un assaut très-meurtrier. Mais après plusieurs heures de combat ils furent repoussés. La nuit suivante, les bourgois d'Empoli craignant les souffrances d'un siége, envoyèrent secrètement au camp espagnol pour traiter, et ayant obtenu une sauvegarde pour leurs personnes et leurs propriétés, ils ne firent aucune mention des soldats qui les avoient défendus. Les deux capitaines Giugni et Orlandini avoient pris part à cette transaction honteuse. Lorsque ensuite les Espagnols furent introduits dans les murs d'Empoli, ils méprisèrent la capitulation, et livrèrent au pillage non-seulement les immenses magasins rassemblés avec tant de peine par Ferrucci, pour assurer l'approvisionnement de Florence, mais encore toutes les maisons des bourgeois (1).

CHAP. CXXI. 1530.

Pendant ce temps, Francesco Ferrucci avoit réussi dans son expédition; il étoit parti d'Empoli le 27 avril, avec environ quatorze cents hommes d'infanterie, et deux cents chevau-légers; il leur avoit fait prendre à chacun des provisions pour deux jours, et il arriva toute-

(1) *Ben. Varchi.* Lib. XI, p. 91. — *Jacopo Nardi.* Lib. VIII, p. 367. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 543. — *Fil. de' Nerli.* L. X, p. 226. — *Bern. Segni.* Lib. IV, p. 112. — *Pauli Jovii.* Lib. XXVIII, p. 153.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. fois à Volterra le même jour, trois heures avant la nuit. Après être entré dans la citadelle, par la porte du Secours, et avoir fait prendre une heure de repos à ses soldats, il descendit dans la ville, et força les premiers retranchemens que les Volterrans avoient construits. Il les poursuivit l'épée dans les reins, jusqu'à la place de Sant-Agostino, où de nouveaux retranchemens étoient élevés. La nuit sur ces entrefaites étoit survenue; ses soldats accablés de fatigue, après une longue marche, suivie d'un combat obstiné, ne pouvoient plus se tenir debout; il fallut se barricader sur place, et attendre le matin suivant. Le combat recommença le lendemain au point du jour; les Volterrans attendoient d'heure en heure le secours que leur avoit promis Fabrice Maramaldo, qui occupoit la province avec 2500 Calabrois, et qui ne recevant point de paye, y vivoit à discrétion. Mais Ferrucci força les Volterrans à capituler, avant que Maramaldo pût arriver à leur aide (1).

Ferrucci ne perdit pas un instant pour mettre Volterra en état de défense; il avoit à se tenir en garde en même temps contre les habitans de

(1) *Bened. Varchi.* L. XI, p. 149. — *Jac. Nardi.* Lib. VIII, p. 368. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 542. — *Pauli Jovii.* Lib. XXVIII, p. 150. — *Bern. Segni.* Lib. IV, p. 111. — *Filippo de' Nerli.* Lib. X, p. 226. — *Istor. di Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 54.

Digitized by Google

la ville, pleins de ressentiment envers les Florentins, et contre Fabrice Maramaldo, qui ne tarda pas à l'attaquer avec son infanterie légère. Les combats entre eux se prolongèrent pendant tout le mois de mai, avec un acharnement qui se changea en haine personnelle. Après la prise d'Empoli, le marquis de Guasto et don Diégo de Sarmiento vinrent se joindre à Maramaldo avec leurs corps d'armée. Ils ouvrirent, le 12 juin, leurs batteries contre les murs de Volterra, et y firent de larges brèches. Ferrucci fut blessé assez grièvement en deux endroits dans cette attaque. Néanmoins, sans se donner le temps de se faire panser, il se fit porter sur une chaise dans tous les postes plus menacés par l'ennemi, et il continua à diriger seul la défense (1). Le 17 juin suivant, le marquis de Guasto, qui avoit reçu du camp du prince d'Orange un renfort d'artillerie, ouvrit de nouveau deux larges brèches aux murs de Volterra. La fièvre étoit venue se joindre aux blessures de Ferrucci; mais oubliant tout soin de sa santé, il fit tête à l'ennemi; et après un combat acharné, il le força à lever honteusement le siége (2).

CHAP. CXXI. 1530.

(1) *Ben. Varchi.* L. XI, p. 162. — *Pauli Jovii.* L. XXIX, p. 154.

(2) *Bened. Varchi.* L. XI, p. 164. — *Jac. Nardi.* L. VIII, p. 368. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 544. — *Gio. Cambi.*

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. Après avoir mis Volterra en sûreté, Ferrucci songea à exécuter la commission que lui avoient donné les Dix de la guerre; à rassembler tout ce qui restoit de soldats florentins dans les diverses parties du territoire qui reconnoissoient encore l'autorité de la république; et, après avoir ainsi grossi autant qu'il pouvoit sa petite armée, à venir attaquer le camp des assiégeans, tandis que les Florentins le seconderoient par une vigoureuse sortie; car le gonfalonier, la seigneurie, les Dix de la guerre, et le conseil des quatre-vingts lui-même, désiroient la bataille, et donnoient à leurs généraux ordre d'attaquer l'ennemi. En vain Malatesta Baglioni et Étienne Colonna déclaroient qu'ils ne pouvoient mener des milices contre des soldats vétérans, supérieurs en nombre, et retranchés dans leurs positions; les conseils répétoient l'ordre d'attaquer l'ennemi, pour conserver au moins une chance de succès, tandis que la disette qu'ils voyoient approcher, et la peste qui du camp ennemi avoit passé dans la ville, les détruisoient presque aussi rapidement qu'auroit fait la bataille, sans leur laisser ni gloire ni espoir (1).

T. XXIII, p. 66. — *Bern. Segni.* Lib. IV, p. 114. — *Pauli Jovii.* L.XXIX, p. 157.

(1) *Bened. Varchi.* L. XI, p. 175, 176. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 375. — *Filippo Nerli.* Lib. X, p. 234.

Digitized by Google

Ce fut le 14 juillet que Ferrucci reçut les nouveaux pouvoirs qui lui étoient confiés, et qui l'investissoient d'une autorité égale à celle de la seigneurie et du peuple entier de Florence; et en même temps, il reçut l'ordre de se mettre en marche pour sauver sa patrie, qui n'avoit plus d'espoir qu'en lui. Il avoit vingt compagnies sous ses ordres; il en laissa sept à la garde de Volterra; il en prit treize avec lui, qui ne formoient plus que quinze cents hommes, quoique dans l'origine elles eussent été fortes de deux cents hommes chacune. Il descendit la Cécina, et il arriva par Vado et Rossignano à Livourne, sans se laisser arrêter par les arquebusiers de Maramaldo, qui tâchoient de lui barrer le chemin. De Livourne, il se rendit à Pise, où le seigneur Jean-Paul Orsini l'attendoit avec une troupe presque égale à la sienne. Celui-ci étoit fils de Renzo de Céri; et dans le plus grand danger de la république, il s'étoit offert à elle avec une sorte de dévoûment chevaleresque, pour participer à ce dernier combat en faveur de la liberté et de l'indépendance italiennes (1). Il fallut, pour payer ces deux petites armées, lever de l'argent à Pise par des contributions arbitraires; et tandis que Ferrucci, accablé de fatigues et de soucis, devoit pourvoir

CHAP. CXXI. 1530.

(1) *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 375. — *Bened. Varchi.* L. XI, p. 69.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. à tout par lui-même, il fut atteint d'une fièvre violente, qui le retint treize jours dans une inaction forcée et désespérante (1).

Le plan qu'alloit suivre Ferrucci n'étoit pas le sien. Il avoit offert à la seigneurie de conduire sa petite armée contre Rome; il savoit que le pape y étoit absolument sans défense; il auroit annoncé qu'il alloit livrer pour la seconde fois la cour romaine au pillage, et il auroit attiré sous ses étendards la foule des mercenaires, sans honneur et sans religion, qui ne cherchoient à la guerre que le butin : il comptoit surtout débaucher aisément les *Bisogni* espagnols de Diégo Sarmiento. Le pape, effrayé à son approche, auroit fait la paix, ou tout au moins auroit rappelé le prince d'Orange pour se défendre. Mais la seigneurie ne voulut pas approuver un projet qu'elle jugea trop hasardeux (2).

François Ferrucci, ayant enfin recouvré ses forces, prit toutes les mesures convenables pour la sûreté de Pise; en même temps, il se pourvut d'artillerie, de feux d'artifice, et de tout ce qui pouvoit donner à sa petite armée plus de confiance en elle-même; puis il se mit en marche, dans la nuit du 30 juillet, trois heures

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XI, p. 208. — *Jacopo Nardi.* Lib. VIII, p. 370. — *Bern. Segni.* Lib. IV, p. 120. — *Pauli Jovii.* Lib. XXIX, p. 160.

(2) *Jac. Nardi.* L. IX, p. 376.

Digitized by Google

après le coucher du soleil : son armée s'étoit accrue jusqu'au nombre de trois mille fantassins, et quatre à cinq cents chevaux. Il sortit de Pise par la porte de Lucques; et traversant tout l'état lucquois, il voulut d'abord rentrer dans la plaine de Pescia par le pont de Squarcia-Boccone; mais comme il y trouva de la résistance, il s'avança dans les montagnes lucquoises, et passa la première nuit à Médicina. Il passa la seconde à Calamecca, dans les montagnes de Pistoia. Il comptoit rassembler dans cette province tout le parti Cancelliéri, qui étoit dévoué à la république, et, après avoir grossi son armée par des corps insurgés, s'emparer de Pistoia, où il pourroit assembler les magasins qu'il destinoit à ravitailler Florence. Mais les partisans des Cancelliéri qu'il trouva à Calamecca, voulant profiter de son approche pour se venger du parti ennemi des Panciatichi, le trompèrent sur sa route, et le conduisirent à San-Marcello, où les Panciatichi dominoient. Ferrucci prit en effet ce château, le pilla, et le brûla; ainsi il perdit un temps précieux. Une pluie violente lui fit encore différer quelques heures; après quoi, il conduisit son armée à Gavinana, château qui appartenoit à la faction Cancelliéri, à quatre milles de San-Marcello, et à huit de Pistoia (1).

CHAP. CXXI. 1530.

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XI, p. 210. — *Bern. Segni.* L. IV.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. Mais quelle qu'eût été la rapidité de Ferrucci et l'habileté de sa marche, qui, tournant la moitié des frontières toscanes, le conduisoit au secours de Florence par le côté le plus opposé à celui d'où il étoit parti, il étoit déjà entouré presque de toutes parts. Fabrice Maramaldo étoit sur sa gauche, et l'avoit toujours suivi sans essayer de le combattre. Alexandre Vitelli étoit sur sa droite avec le corps des *Bisogni* espagnols, qui auparavant s'étoient mutinés et retirés à l'Alto-Pascio, mais qu'il ramenoit à l'obéissance par l'espérance d'un combat. Bracciolini le suivoit avec un millier d'hommes de la faction Panciatichi qu'il avoit armés dans la montagne. Cependant Ferrucci se croyoit encore en état de leur échapper à tous, ou de les combattre, et de les vaincre séparément, lorsque le prince d'Orange lui-même s'avança à sa rencontre avec mille vétérans allemands, autant d'Espagnols, et quatre colonels italiens (1).

Le prince d'Orange, qui avoit confié le commandement de son armée en son absence à don Ferdinand de Gonzague et au comte de Lodrone, ne pouvoit s'éloigner ainsi de Florence que parce qu'il comptoit sur une trahison. Le

p. 121. — *Filippo de' Nerli.* Lib. X, p. 236. — *Pauli Jovii.* Lib. XXIX, p. 162.

(1) *Ben. Varchi.* L. XI, p. 213. — *Pauli Jovii* L. XXIX, p. 163.

Digitized by Google

gonfalonier savoit que le salut de la république étoit attaché au succès de Ferrucci ; il étoit résolu à le seconder par l'attaque la plus vigoureuse sur le camp des assiégeans. Quelle que fût la supériorité de position, de nombre ou de discipline, des Espagnols et des Allemands, il vouloit l'affronter, et il donna ordre à Malatesta Baglioni de tout disposer pour une sortie générale. En même temps, il lui déclara qu'il se mettroit lui-même à la tête de l'élite de la milice florentine, et qu'il suivroit la troupe de ligne partout où Malatesta voudroit la conduire, laissant la garde de Florence aux vieillards et à l'ordonnance des paysans (1).

CHAP. CXXI. 1530.

Mais Baglioni n'avoit plus rien à espérer ou à craindre de la république florentine ; il ne vouloit pas attacher plus long-temps sa fortune à celle d'un état qu'il voyoit sur le point de périr. Il étoit entré secrètement en négociation avec le prince d'Orange, et par lui avec le pape Clément VII ; il s'étoit fait confirmer sa souveraineté de Pérouse, et promettre de nouvelles faveurs ecclésiastiques et temporelles, et il s'étoit enfin engagé par écrit envers le prince d'Orange, à ne point attaquer le camp des assiégeans, pendant que le prince s'en éloigneroit, pour marcher contre Ferrucci. Il opposa successivement trois protestations aux

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XI, p. 191.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. ordres que la seigneurie lui envoya d'attaquer l'ennemi ; et son collègue Etienne Colonna eut la foiblesse ou la fausseté de les signer aussi. Dans ces écrits, il représentoit que le combat auquel on vouloit le forcer, causeroit la ruine inévitable de son armée et de la république ; et lorsqu'il reçut enfin un ordre péremptoire de marcher, il l'éluda par tant de lenteurs, qu'avant qu'il se fût mis en mouvement, les Florentins apprirent l'issue de l'expédition de Ferrucci (1).

Le prince d'Orange étoit parti de son camp le soir du 1er août ; il marcha toute la nuit, et vint reposer ses troupes le lendemain à Lagone, village situé entre Gavinana et Pistoia : elles y prenoient leur repas à l'heure même où celles de Ferrucci prenoient le leur à San-Marcello. Tous deux se mirent de nouveau en marche à peu près en même temps, et arrivèrent en même temps devant Gavinana. Le tocsin, qu'on sonnoit dans ce dernier village, apprit à Ferrucci l'approche de ses ennemis, sans qu'il pût croire cependant que le prince d'Orange lui-même, et une partie si considérable de son armée, eussent abandonné leur camp devant Florence (2).

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XI, p. 179-204. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 385.

(2) *Bened. Varchi.* Lib. XI, p. 214.

Digitized by Google

L'infanterie de Ferrucci étoit divisée en deux corps, chacun de quatorze compagnies : il commandoit le premier, et Jean-Paul Orsini le second, qui lui servoit d'arrière-garde ; sa cavalerie étoit de même divisée en deux troupes : Amico d'Ascoli conduisoit l'une, Charles de Castro et le comte de Civitella commandoient l'autre (1). Avant de combattre, Ferrucci exhorta, en peu de mots, ses compagnons d'armes; il leur rappela que le salut de Florence et la dernière espérance de la république étoient attachés à leur petite armée, et il leur demanda seulement de le suivre partout où ils le verroient s'avancer (2). CHAP. CXXI. 1530.

Ferrucci, ayant remis son casque, descendit de cheval et entra dans Gavinana une pique à la main, au moment même où Fabrice Maramaldo, ayant fait enfoncer un mur sec, y entroit par une autre rue. L'infanterie des deux armées se rencontra sur la place du château, autour d'un châtaignier élevé qui en occupoit le milieu, et c'est là qu'elle combattit le plus long-temps et avec le plus d'acharnement; tandis que le prince d'Orange, avec sa cavalerie, attaquoit impétueusement celle de Ferrucci, qui étoit restée en dehors des murs.

(1) *Jacopo Nardi.* Lib. IX, p. 377.

(2) *Ben. Varchi.* Lib. XI, p. 215. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 377. — *Bern. Segni.* Lib. IV, p. 122.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. Les cavaliers florentins tinrent ferme; des arquebusiers, mêlés dans leurs rangs, accueillirent, par des décharges répétées, les chevaux ennemis, et les firent fuir en désordre. Le prince d'Orange, s'efforçant de les rallier, traversa seul, au galop, une pelouse en pente rapide, sous le feu des Florentins : il y fut frappé en même temps de deux balles, l'une dans le col, l'autre dans la poitrine, et il tomba mort à l'instant. Antonio d'Herréra et le reste des cavaliers, témoins de sa chute, prirent la fuite, et ne s'arrêtèrent point jusqu'à Pistoia, où ils répandirent l'alarme dans leur parti. Les soldats de Ferrucci trouvèrent sur le prince d'Orange le billet même de Malatesta Baglioni, par lequel il lui promettoit de ne point attaquer son camp (1).

La cavalerie de Ferrucci, qui venoit de dissiper celle du prince d'Orange, et de tuer ce général lui-même, faisoit retentir l'air de ses cris de victoire. Mais, pendant ce temps, Jean-Paul Orsini avoit été attaqué par Alexandre Vitelli; l'arrière-garde, qu'il commandoit, avoit été rompue, elle avoit perdu ses drapeaux, et Jean-Paul avoit été contraint de se retirer à pied dans Gavinana, où il avoit rejoint Ferrucci. Celui-ci,

(1) *Ben. Varchi.* Lib. XI, p. 217. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 377 et 385. — *Bern. Segni.* Lib. IV, p. 122. — *Pauli Jovii Hist.* Lib. XXIX, p. 164.

Digitized by Google

de son côté, avoit chassé de Gavinana Maramaldo et ses Calabrois, les landsknechts et les chevaux du prince; mais après avoir combattu trois heures sous l'ardeur du soleil du mois d'août, il se reposoit appuyé sur sa pique. Sur ces entrefaites, une nouvelle troupe de landsknechts, qui n'avoient pas encore donné, vint l'attaquer : Ferrucci et Jean-Paul n'avoient plus, dans ce moment, autour d'eux, qu'un petit nombre d'officiers; leurs soldats s'étoient écartés pour prendre quelques instans de repos. Avec ce peloton d'élite, Orsini et Ferrucci se défendirent long-temps encore. Cependant Jean-Paul, blessé et couvert de poussière, ne voyant plus aucune espérance de salut, se retourna vers Ferrucci, et lui dit : *Seigneur commissaire, ne voulons-nous pas nous rendre?* — *Non!* s'écria Ferrucci; et il s'élança sur un nouveau bataillon d'ennemis qui venoient l'attaquer. En effet, il les repoussa hors des portes; mais en les poursuivant, il vit ces portes se refermer sur lui. Le bourg étoit pris, tous ses soldats étoient morts, blessés ou en fuite; Ferrucci lui-même étoit blessé de plusieurs coups mortels, et il restoit à peine sur son corps une place saine; enfin, il se rendit à un Espagnol, qui, pour gagner une rançon, s'efforçoit de lui sauver la vie. Mais Maramaldo le fit amener devant lui dans la place du châ-

CHAP. CXXI. 1530.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. teau ; et là, après l'avoir fait désarmer, il le poignarda de ses mains. Ferrucci se contenta de lui dire, *tu tues un homme déjà mort* (1).

Pendant ce même temps, Jean-Paul Orsini avoit été fait prisonnier, mais il fut remis en liberté en payant une rançon ; Amico d'Ascoli avoit aussi été fait prisonnier, mais son ennemi personnel, Muzio Colonna, l'acheta pour six cents ducats, de celui qui l'avoit pris, afin de le tuer de sang-froid ; Guillaume Frescobaldi, que Ferrucci regardoit comme son meilleur lieutenant, mourut à Pistoia de ses blessures ; environ deux mille morts demeurèrent sur le champ de bataille, le nombre des blessés fut plus considérable encore. L'armée de Ferrucci étoit détruite ; mais celle des Impériaux avoit acheté chèrement la victoire : sa perte étoit énorme, et la mort de son général pouvoit la jeter dans la confusion, d'autant plus que le marquis de Guasto l'avoit aussi quittée pour passer au service de Ferdinand de Hongrie (2).

Ferrucci, il est vrai, étoit plus nécessaire encore aux Florentins que le prince d'Orange

(1) *Bened. Varchi.* L. XI, p. 219. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 378. — *Fr. Guicciardini.* Lib. XX, p. 544. — *Pauli Jovii.* L. XXIX, p. 168. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 123. — *Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 67. Le dernier raconte ces faits avec beaucoup d'inexactitude, quoiqu'il écrivît jour par jour les nouvelles.

(2) *Bened. Varchi.* L. VI, p. 221. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 378. — *Pauli Jovii. Hist.* Lib. XXIX, p. 165.

Digitized by Google

aux Impériaux. Lorsque, le 4 août, on reçut à Florence la nouvelle de sa mort, la ville entière fut dans le deuil et l'effroi. Le gonfalonier et la seigneurie s'efforçoient vainement de relever les esprits abattus, et de montrer les ressources qui restoient encore. La défaite de Ferrucci étoit en partie attribuée à une pluie violente, qui avoit éteint les trombes à feu, espèce d'artifice que les fantassins florentins portoient attaché à leurs piques, et qui, vomissant constamment des flammes, épouvantoit les chevaux. Mais le gonfalonier représentoit que la même pluie qui avoit perdu Ferrucci, pouvoit sauver la ville; que l'Arno étoit tellement gonflé par les eaux, que les divers quartiers des ennemis n'avoient plus de communication les uns avec les autres; et que les Florentins, dans une sortie générale, pouvoient recouvrer l'avantage du nombre, en attaquant leurs ennemis en détail. Il pressoit donc Malatesta Baglioni de livrer bataille; et la seigneurie, pour s'attacher les capitaines de ses troupes de ligne, leur promettoit, en récompense de la victoire, la continuation de leur solde pendant toute leur vie; Malatesta Baglioni refusa toute obéissance, et déclara hautement qu'il vouloit désormais sauver une ville prête à se perdre par l'obstination et la témérité de ses chefs (1).

CHAP. CXXI. 1530.

(1) *Bened. Varchi.* L. XI, p. 229. — *Bern. Segni.* Lib. IV,

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. Baglioni trouvoit, dans Florence, un parti nombreux qui applaudissoit à son refus de combattre. Tous les hommes foibles et pusillanimes, tous les égoïstes, et tous ceux qui regrettoient les jouissances d'une vie tranquille, languissoient après la paix, et l'auroient acceptée à tout prix. Les partisans de l'aristocratie se soucioient peu de s'exposer plus long-temps pour le maintien de l'autorité populaire : les partisans secrets des Médicis osoient eux-mêmes faire à leur tour entendre leur voix; et les historiens de ce parti confessent la trahison de Baglioni, pour lui en faire un mérite (1). Déjà on ne désignoit plus les citoyens attachés à la liberté que par les noms d'obstinés et d'enragés. Malatesta déclara que plutôt que d'attaquer le camp impérial, commandé par don Ferdinand de Gonzague depuis la mort du prince d'Orange, il donneroit sa démission. Les Dix de la guerre crurent pouvoir le prendre au mot, et ils lui envoyèrent, le 8 août, Andréuolo Niccolini, pour lui porter son congé, couché dans les termes les plus flatteurs pour lui. La surprise de Malatesta Baglioni, en le recevant, fut extrême, et sa rage plus grande encore : sans vouloir l'ac-

p. 124. — *Jac. Nardi.* Lib. IX, p. 379. — *Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 68.

(1) *Filippo de' Nerli.* Lib. X, p. 225. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 545. — *Pauli Jovii.* L. XXIX, p. 166.

Digitized by Google

cepter, sans vouloir le lire, il se jeta sur Niccolini, qui le lui portoit, et le frappa de plusieurs coups de poignard (1). CHAP. CXXI. 1530.

Le gonfalonier voulut faire un nouvel effort pour maintenir l'autorité chancelante de la république : il ordonna à toutes les compagnies de milice de se rassembler sur la place, et il se mit à leur tête pour marcher contre Baglioni. Mais la terreur avoit déjà suspendu toute obéissance ; au lieu de seize compagnies, il n'en parut que huit sur la place. D'autre part, Malatesta Baglioni avoit déjà introduit dans son bastion le capitaine impérial Pirro Colonna de Stipicciano ; il avoit désarmé ou congédié la garde florentine de la porte Romaine, et il avoit tourné contre la ville l'artillerie destinée à la défense des murs (2).

Florence étoit perdue, et aucun pouvoir humain ne pouvoit plus la sauver. Tandis qu'une partie des citoyens vouloient encore mourir libres et les armes à la main, les autres reconnoissoient qu'aucun obstacle ne pouvoit plus arrêter désormais cette armée féroce, qui s'étoit signalée par la tyrannie exercée à Milan et par le sac de Rome : ils fuyoient dans les églises,

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XI, p. 235. — *Jac. Nardi.* L. IX, p. 380.

(2) *Bened. Varchi.* Lib. XI, p. 239. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 124. — *Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 69.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1530. avec leurs femmes, leurs enfans et leurs richesses, et sans pouvoir prendre aucun parti, sans concevoir aucune espérance, ils n'obéissoient plus à aucun ordre, et ils entravoient à chaque pas ceux qui conservoient plus de présence d'esprit et qui montroient plus de fermeté.

La seigneurie, avec l'humiliation la plus profonde et la douleur la plus cruelle, rendit le bâton du commandement à Malatesta, de qui il dépendoit encore de laisser inonder la ville par les Impériaux, ou de leur imposer des conditions. Quatre cents jeunes gens, parmi lesquels on vit avec douleur les fils et les gendres du gonfalonier Nicolas Capponi, s'étoient rangés en armes sur la place du Saint-Esprit, déterminés à seconder Baglioni, et à ne plus reconnoître la seigneurie. Celle-ci fit un dernier effort pour les rappeler à leurs drapeaux; elle leur représenta, qu'en se séparant d'avec leurs concitoyens dans ce moment critique, ils exposoient la patrie et eux-mêmes aux plus affreux dangers: mais, en retour, elle fut insultée et menacée par ces jeunes gens, qui vinrent en armes sur la place du palais, et qui la forcèrent à remettre en liberté tous ceux qu'on détenoit à cause de leur attachement au parti des Médicis (1).

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XI, p. 245. — *Filippo de' Nerli.* L. X, p. 239. — *Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 70.

Digitized by Google

Ce fut au milieu de ce tumulte que la seigneurie nomma quatre ambassadeurs, qu'elle envoya au camp de Ferdinand de Gonzague, pour demander une capitulation. Elle fit choix de Bardo Attuiti, Jacob Morelli, Laurent Strozzi, et Pier-Francesco Portinari. Ils n'eurent pas besoin d'aller chercher bien loin ceux avec lesquels ils devoient traiter, car Barthélemi Valori, l'un des émigrés, que le pape avoit nommé son commissaire en Toscane, et qui gouvernoit, au nom des Médicis, tous les pays soumis par l'armée impériale, étoit venu s'établir dans la maison même des Bini, qu'occupoit Malatesta Baglioni. Les conditions qu'ils obtinrent étoient plus avantageuses que la situation des affaires n'auroit dû le faire espérer; mais les conditions sont de peu d'importance lorsqu'elles sont jurées par des souverains sans foi, et réclamées ensuite par des hommes sans pouvoir. Il est probable que le pape avoit donné ordre à Valori de consentir à tout, se réservant ensuite d'interpréter le traité à sa manière. L'empereur ne fournissoit absolument rien pour la paye et le maintien de l'armée devant Florence, et le crédit de Clément VII étoit ruiné, comme ses revenus épuisés par de longues guerres, et toutes les conséquences du sac de Rome : aussi ne pouvoit-il suffire plus long-temps à une dépense

CHAP. CXXI. 1530.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. qui passoit soixante-dix mille florins par
1530. mois (1).

Le traité qui fut signé, le 12 août 1530, à Sainte-Marguerite de Montici, portoit que la forme du gouvernement de Florence seroit réglée par l'empereur avant l'expiration de quatre mois, sous condition cependant que la liberté seroit conservée. La république promettoit de payer à l'armée cinquante mille écus en argent comptant, et trente mille en lettres de change; et en retour, les troupes impériales devoient s'éloigner immédiatement. Les forteresses de Pise, de Volterra et de Livourne devoient être livrées au commissaire du pape. Pour sûreté du payement des lettres de change, de la tradition des forteresses, et de l'obéissance du peuple au gouvernement que l'empereur lui donneroit, les Florentins devoient remettre à Ferdinand de Gonzague cinquante ôtages à son choix. Une amnistie complète étoit enfin accordée, au nom du pape et de l'empereur, soit à tous les Florentins sans exception, pour tout ce qu'ils pouvoient avoir fait contre la maison des Médicis, soit à tous les sujets de l'Empire et de l'Église qui les avoient servis pendant la guerre, pour

(1) *Jacopo Nardi.* Lib. IX, p. 381. — *Filippo de' Nerli.* Lib. X, p. 241. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 119.

Digitized by Google

avoir porté les armes contre leurs seigneurs suzerains (1). CHAP. CXXI. 1530.

Ensuite de ce traité, qui bientôt demeura dans les archives comme un monument du scandaleux manque de foi des deux souverains au nom desquels il étoit stipulé, tous les émigrés florentins et les commissaires du pape rentrèrent dans la ville. Barthélemi Valori fit occuper, le 20 août, la place du palais par quatre compagnies de soldats corses; il força ensuite la seigneurie à descendre sur le balcon, et fit sonner la grosse cloche pour assembler le peuple en parlement. A peine trois cents citoyens se trouvèrent réunis sur la place; quelques-uns de ceux qui avoient voulu s'y rendre pour y faire entendre pour la dernière fois un vote libre, en furent repoussés à coups de couteau (2). Salvestro Aldobrandini s'adressant à cette dérisoire assemblée du peuple, lui demanda si elle consentoit « qu'on créât douze hommes qui eussent » à eux seuls autant d'autorité et de pouvoir » qu'en avoit le peuple de Florence tout en» semble ». Par trois fois cette demande fut répétée, et par trois fois la populace et les enfans répondirent : *Oui, oui, les balles, les balles!*

(1) *Ben. Varchi.* L. XI, p. 246-250. — *Jac. Nardi.* L. IX, p. 382, 383. — *Filippo de' Nerli.* L. XI, p. 244. — *Pauli Jovii.* Lib. XXIX, p. 173.

(2) *Bened. Varchi.* Lib. XI, p. 267.

Digitized by Google

CHAP. CXXI. (armes des Médicis), *les Médicis, les Médicis!*
1530. Après ce prétendu consentement populaire, douze seigneurs de la balie furent nommés par le commissaire apostolique. Ceux-ci déposèrent la seigneurie, les dix de la guerre, les huit de *guardia e balia* ou juges criminels suprêmes. Ils firent désarmer le peuple, et par leur entremise la liberté florentine succomba pour la dernière fois. Avant l'expiration de leur pouvoir, le nom même de république fut anéanti (1).

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XI, p. 256-260. — *Jacopo Nardi Hist. Fior.* Lib. IX, p. 387. — *Fr. Guicciardini.* Lib. XX, p. 545. — *Istor. di Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 73. — *Filippo de' Nerli.* L. X, p. 242. — *Bernardo Segni.* Lib. V, p. 128. — *Pauli Jovii.* L. XXIX, p. 175.

L'Histoire de Florence de Jacob Nardi finit à la prise de la ville et à l'établissement de la balie. Elle est écrite avec un ton de candeur et de loyauté qui attache à l'historien : on y reconnoît l'ami de la liberté, l'homme religieux et l'honnête homme. Nardi ne regardoit point son livre comme terminé, et il l'auroit détruit à sa mort, si heureusement il n'y en avoit pas eu déjà plusieurs copies en circulation. Les six premiers livres cependant, qui comprennent de l'année 1494 à la mort de Léon X, paroissent avoir reçu toute la perfection que l'auteur étoit capable de leur donner. Il n'en est pas de même des trois derniers; le récit y est à peine ébauché, et l'auteur paroît l'avoir écrit hors de portée des matériaux qu'il devoit employer. On trouve dans ces trois derniers livres quelques erreurs de faits et de dates, beaucoup de répétitions, beaucoup de désordre, et des morceaux qui semblent n'avoir jamais été relus par l'auteur. Jacob Nardi avoit eu quelque part à la révolution de 1527; aussi fut-il au nombre des exilés que la balie de 1530 priva de leur patrie. Ce fut lui que les émigrés chargèrent ensuite de porter

Digitized by Google

CHAPITRE CXXII.

Violation de la capitulation de Florence : persécution de tous les amis de la liberté. Règne et mort d'Alexandre de Médicis : succession de Cosme Ier au titre de duc de Florence. Sienne opprimée par les Espagnols embrasse le parti français : siége et dernière capitulation de cette ville.

1530 — 1555.

L'INDÉPENDANCE de l'Italie qui avoit commencé avec le douzième siècle, et qui avoit été solennellement reconnue, ensuite des victoires de la ligue lombarde sur Frédéric Barberousse, cessa à l'époque du couronnement de l'empereur Charles-Quint à Bologne, ou à celle de la prise de Florence par ses généraux, en mars ou en août 1530. Avant le douzième siècle, l'Italie, se souvenant encore de son ancienne grandeur, CHAP. CXXII.

leurs plaintes à l'empereur sur la violation de la capitulation de Florence, et d'exposer leurs griefs dans un écrit qui fut remis à Charles-Quint. Jusqu'à la fin de sa vie, qui se termina dans l'exil, Jacob Nardi travailla, malgré la pauvreté et la vieillesse, à susciter des vengeurs à la liberté de sa patrie. Son histoire fut imprimée à Florence, *in*-4°. 1584, un vol. de 390 pag.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. s'indignoit d'être asservie par les peuples voisins. Elle se croyoit supérieure à sa condition : néanmoins elle obéissoit. Elle faisoit partie de l'empire des Francs, puis de celui des Germains. Sa destinée étoit réglée par les passions, la politique et les victoires d'ultramontains, dont elle n'entendoit pas même la langue. Telle a été de nouveau sa situation depuis l'année 1530 jusqu'à nos jours.

La liberté avoit donné à l'Italie quatre siècles de grandeur et de gloire. Pendant ces quatre siècles, elle fit peu de conquêtes au-delà de ses limites naturelles; mais elle assura néanmoins à ses peuples le premier rang entre les nations de l'occident. Elle n'exerça jamais sa puissance sur les états voisins, de manière à mettre en danger leur indépendance ; sa division en un grand nombre de petits états interdisoit absolument cette carrière à son ambition ; mais la même division avoit multiplié ses ressources, et développé son esprit et son caractère dans chacune de ses petites capitales. Les Italiens n'avoient alors pas besoin de conquêtes pour se faire connoître comme une grande nation. Les Allemands, les Français, les Anglois, les Espagnols avoient des priviléges municipaux, des chefs féodaux, des monarques, qu'ils croyoient devoir défendre; les Italiens seuls avoient une patrie et le sentoient. Ils avoient relevé la na-

Digitized by Google

ture humaine dégradée, en donnant à tous les hommes des droits comme hommes, et non comme privilégiés. Ils avoient les premiers étudié la théorie des gouvernemens, et donné aux autres peuples des modèles d'institutions libérales. Ils avoient rendu au monde la philosophie, l'éloquence, la poésie, l'histoire, l'architecture, la sculpture, la peinture, la musique. Ils avoient fait faire des progrès rapides au commerce, à l'agriculture, à la navigation, aux arts mécaniques. Ils avoient été les instituteurs de l'Europe. A peine pourroit-on nommer une science, un art, une connoissance dont ils n'eussent enseigné les élémens aux peuples qui depuis les ont surpassés. Cette universalité de connoissances avoit développé leur esprit, leur goût et leurs manières; et ce poli leur resta long-temps encore après qu'ils eurent perdu tous leurs autres avantages; l'élégance et les agrémens survécurent à l'ancienne dignité; mais celle-ci en avoit été le fondement. Elle dura autant que la liberté italienne. Telle fut la grandeur de la nation au temps de sa gloire, et cette grandeur n'avoit pas besoin de victoires pour la rehausser.

CHAP. CXXII.

Avant le douzième siècle, quelques petits princes italiens se croyoient indépendans, quelques petits peuples se croyoient libres et l'étoient peut-être. Cependant à cause des ducs de Spolète

Digitized by Google

CHAP. CXXII. ou de Bénévent, à cause des républiques d'Amalfi ou de Naples, nous n'avons pas cru devoir commencer l'histoire de l'Italie dès la chute de l'empire romain en occident; nous ne croyons pas davantage devoir la continuer après la chute de Florence, à cause des ducs de Toscane ou de Parme, et des républiques de Venise ou de Gênes.

Pendant tout le temps que les Italiens furent vraiment une nation, nous avons cherché à rassembler avec une scrupuleuse exactitude tous les faits qui pouvoient peindre leur caractère, expliquer leur politique, motiver leurs lois, et réveiller dans leurs descendans des souvenirs instructifs, ou servir de miroir aux autres peuples libres. Nous n'avons point craint alors de descendre à des détails trop minutieux; ces détails ne sont pas inutiles lorsqu'ils servent à peindre des hommes. Nous n'avons pas craint non plus d'entremêler à notre récit les événemens principaux des autres contrées de l'Europe; l'influence de l'Italie se faisoit sentir sur toutes, et l'on ne pouvoit comprendre la politique de ses états sans promener alternativement ses regards sur la Grèce et l'Espagne, la Hongrie et la France, la Turquie et l'Allemagne. Nous avons vu ensuite le déclin de cette influence italienne sur les autres contrées. Nous avons vu l'Italie tour à tour victime de la fausse politique

Digitized by Google

de ses chefs, de la mauvaise foi des ultramontains, de la férocité des soldats mercenaires, ravagée par les armées, par la peste et par la famine pendant trente-sept ans de guerres presque continuelles. Nous l'avons vu réduite ainsi au dernier degré d'épuisement. Nous sommes enfin parvenus au point où elle a cessé d'exister. Nous avons vu pour la dernière fois un empereur d'Allemagne venir dans une église italienne, pour recevoir la couronne d'or des mains du pape; et cette cérémonie, devenue futile, ne s'est plus renouvelée depuis Charles-Quint. En 1530, il avoit commencé à régner par l'épée seule; il n'avoit plus besoin, pour prendre le titre d'empereur, qu'un représentant de l'Italie sanctionnât son inauguration par une autorité religieuse. CHAP. CXXII.

Dès cette époque et jusqu'à nos jours, huit ou dix princes en Italie ont continué à se croire souverains, mais sans jouir d'aucune indépendance, sans se défendre jamais par leurs propres forces, sans exercer jamais sur les autres l'influence que les autres exerçoient sans cesse sur eux. Trois ou même quatre républiques, en comptant San-Marino, ont continué à repousser de leur sein le pouvoir d'un seul, mais sans garder leur liberté, sans conserver aucune ombre, ni de la souveraineté du peuple, ni de la garantie des droits et de la sûreté des citoyens. L'Italie n'a plus été dès lors qu'un vaste musée où les

Digitized by Google

CHAP. CXXII. monumens de la mort sont déposés sous les yeux des curieux. On n'a plus eu occasion de demander une seule fois à Vienne, à Madrid, à Paris, à Londres, ce que voudroient, ce que feroient les princes et les peuples de l'Italie. Les peuples avoient cessé d'avoir ou d'exprimer une volonté; et les princes, en anéantissant l'esprit vital de leurs sujets, s'étoient anéantis eux-mêmes. L'Italie énervée ne parloit plus qu'au souvenir, et l'on alloit l'interroger sur ce qu'elle avoit fait jadis, avec la certitude qu'elle ne pourroit plus le faire.

Cependant nous n'abandonnerons point des peuples avec lesquels nous avons en quelque sorte vécu si long-temps sans jeter un dernier coup d'œil, mais un coup d'œil rapide, sur le sort qui les attendoit dans leur organisation nouvelle. De même que dans les six premiers chapitres de cet ouvrage, nous avons parcouru un espace de cinq siècles, et nous nous sommes contentés de fixer dans la mémoire quelques dates et quelques traits principaux, nous attendons de l'indulgence de notre lecteur, qu'il nous permettra d'accorder encore un petit nombre de chapitres aux trois derniers siècles, pour que notre récit comprenne, mais dans des proportions bien différentes, la première enfance de la nation italienne, son âge viril, et sa décrépitude.

Digitized by Google

La Toscane, qui si long-temps avoit été la patrie de la liberté, doit la première attirer nos regards. L'histoire de Florence ne paroît point absolument finie par la capitulation de cette ville : tant que les citoyens qu'on avoit vu animés d'un si ardent patriotisme vivoient encore, tant qu'ils luttoient encore contre le pouvoir absolu, la république florentine existoit toujours, du moins dans leur souvenir, et nous devons un hommage à leurs derniers efforts. Ils surent rallier leur cause à celle de la liberté de Sienne, et la chute de cette dernière république mérite aussi quelque attention de notre part. CHAP. CXXII.

Ce fut avec des formes républicaines que la République de Florence fut détruite. Pour créer une balie, on avoit convoqué un parlement et consulté une prétendue assemblée de tout le peuple florentin. On avoit demandé à ce peuple de conférer la totalité de ses pouvoirs aux commissaires par les mains desquels on vouloit organiser la tyrannie. C'étoit reconnoître la souveraineté du peuple au moment même où le peuple abdiquoit cette souveraineté pour jamais. Mais le parlement florentin qui créa la balie de 1530, devoit être le dernier, et en effet l'ordre fut donné ensuite de briser la cloche qui servoit à le convoquer, pour qu'elle ne pût jamais plus servir au même usage (1). 1530.

(1) *Bernardo Segni*. Lib. V, p. 129. — Le 12 octobre 1532,

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1530. La balie gouverna seule Florence pendant plusieurs mois en son propre nom, et non point au nom du pape ou des Médicis. Mais c'étoit Clément VII qui l'avoit voulu ainsi, pour que ces commissaires, qui, en toute chose, agissoient uniquement d'après ses ordres, et qui attendoient de Rome la décision de chaque affaire, ne parussent point liés par la capitulation que Barthélemi Valori avoit signée en son nom. Le pape et l'empereur avoient promis à Florence liberté et amnistie; mais Clément prétendoit que si la république vouloit elle-même changer ses lois et punir ses citoyens, la capitulation ne pouvoit point l'en empêcher. Pour que la balie parût davantage représenter la république, il voulut qu'elle formât un corps plus nombreux, dépositaire de la souveraineté; et au mois d'octobre, une seconde balie de cent cinquante citoyens fut élue par la première. Celle-ci comprenoit tous les chefs de cette partie de l'aristocratie qui s'étoit montrée dévouée aux Médicis (1).

Alors les vengeances du pape et celles de ses partisans commencèrent. Les plus distingués parmi les membres de l'ancien gouvernement

Gio. Cambi. T. XXIII, p. 122. — *Ben. Varchi.* Lib. XIII, T. V, p. 9.

(1) *Ben. Varchi.* L. XII, p. 317. — *Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 81.

Digitized by Google

furent soumis à une torture rigoureuse; puis le ci-devant gonfalonier Carducci, Bernard de Castiglione, et quatre autres de ces vénérables magistrats eurent la tête tranchée (1). Raphaël Girolami, l'autre gonfalonier, obtint grâce de la vie, à l'intercession de Ferdinand de Gonzague; mais il fut enfermé dans la citadelle de Pise; et peu après, il y mourut empoisonné (2). Le prédicateur Benoist de Foiano fut livré au pape, et conduit à Rome. Celui-ci, en le faisant emprisonner au château Saint-Ange, ordonna qu'on lui diminuât chaque jour sa ration d'eau et de pain; et c'est ainsi qu'il le fit mourir lentement de misère. Frère Zacharie, qui étoit également poursuivi, trouva moyen de s'échapper déguisé en paysan. Il s'enfuit à Ferrare, puis à Venise, et il mourut enfin à Pérouse, où il étoit venu se jeter aux pieds de Clément VII, pour implorer son pardon (3). Une vingtaine de ceux qui se croyoient plus compromis se dérobèrent au supplice par la fuite. En effet, ils furent condamnés à mort par contumace, et leurs biens furent confisqués. Environ cent cinquante citoyens furent relégués

CHAP. CXXII. 1530.

(1) *Ben. Varchi.* L. XII, p. 295. — *Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 79. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXI, p. 414. — *Bern. Segni.* Lib. V, p. 135.

(2) *Bened. Varchi.* L. XII, p. 289.

(3) *Idem*, p. 275.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1530. pour trois ans dans des lieux déterminés, souvent à une immense distance de leur patrie et de leurs affaires; mais le nouveau gouvernement, qui au lieu de frapper tous ses ennemis en une fois, redoubloit de sévérité à mesure qu'il se rassuroit lui-même, désira bientôt une occasion de condamner ces mêmes bannis comme rebelles, et de confisquer leurs biens. Après qu'ils se furent conformés à leur condamnation avec une dépense infinie, la balie, au bout de trois ans, les envoya dans un nouvel exil, plus incommode encore que le premier, et força ainsi la plupart d'entre eux à désobéir (1).

La république sembloit exister encore : un corps aristocratique assez nombreux paroissoit souverain; le pape, qui n'avoit voulu envoyer personne de sa famille à Florence, et qui cachoit l'autorité absolue qu'il exerçoit, pour ne pas être responsable des supplices qu'il ordonnoit, laissoit agir Barthélemi Valori, François Guicciardini l'historien, François Vettori, et Robert Acciaiuoli. C'étoient eux qui paroissoient les vrais chefs de la république; ce furent eux aussi qui versèrent le sang et qui confisquèrent les biens des plus vertueux citoyens, qui réduisirent

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XII, p. 304-312. — *Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 87-95. — *Bern. Segni.* Lib. V, p. 135. — *Filippo de' Nerli.* Lib. XI, p. 252. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 546.

Digitized by Google

à un exil perpétuel ceux qu'ils feignirent d'épargner, qui ruinèrent par des taxes arbitraires tous ceux qui avoient montré de l'attachement à la liberté, qui firent rendre sans indemnité tous les biens patrimoniaux ou ecclésiastiques vendus par autorité de justice, qui firent désarmer le peuple en dénonçant les peines les plus sévères contre quiconque conserveroit quelque arme en sa possession, et qui, pour maintenir leur autorité par la terreur, prirent à leur solde deux mille des landsknechts qui avoient assiégé Florence (1). CHAP. CXXII. 1530.

Mais Clément VII, qui comptoit sur le zèle des chefs de parti pour se venger, savoit bien qu'ils ne seroient point également empressés à exécuter ses projets ultérieurs et à changer la constitution de leur patrie, pour en faire une souveraineté absolue en faveur d'un de ses neveux. Aussi avoit-il envoyé Alexandre de Médicis en Allemagne et en Flandre à la cour de Charles-Quint, pour solliciter l'empereur de régler le gouvernement de Florence selon la faculté qui lui en avoit été réservée par la capitulation. L'empereur, quoiqu'il eût promis à Alexandre sa fille naturelle, ne répondoit pas à beaucoup près à l'impatience du pape. Il avoit

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XII, p. 310 et seq. — *Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 79. — *Bern. Segni.* Lib. V, p. 131. — *Filippo de' Nerli.* Lib. XI, p. 250.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1531. laissé écouler non-seulement les quatre mois fixés par la capitulation, mais tout près d'une année avant de renvoyer à Florence Alexandre de Médicis, qui portoit déjà le titre de duc de Civita di Penna. Ce fut seulement le 5 juillet 1531 que ce jeune homme y fit son entrée; et ce fut le lendemain que Jean Antoine Mussétola, ambassadeur de Charles-Quint, communiqua à la seigneurie et à la balie le décret signé par l'empereur à Augsbourg, le 21 octobre précédent; ce décret rétablissoit les Florentins dans leurs anciens priviléges, sous condition qu'ils reconnoîtroient pour chef de la république Alexandre de Médicis, et après lui ses enfans, ou à leur défaut l'aîné des autres Médicis; et cela à perpétuité, et par ordre de primogéniture (1).

Le décret d'Augsbourg ne sembloit point encore faire une révolution complète dans l'état. Il maintenoit nominalement la liberté et la forme républicaine; il n'attribuoit à la maison de Médicis que les prérogatives dont elle jouissoit avant l'année 1527, et qu'il transformoit en droits; il assuroit au duc Alexandre vingt mille florins d'or de pension, au lieu de lui abandonner la disposition de tous les revenus

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XII, p. 356-359. — *Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 103. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXI, p. 416. — *Bern. Segni.* L. V, p. 143. — *Filippo de' Nerli.* Lib. XI, p. 255.

Digitized by Google

de l'état. Mais Clément VII n'étoit pas satisfait CHAP. CXXII.
de cette autorité limitée, et ceux qui l'avoient 1531.
servi dans ses vengeances n'étoient pas tranquilles. Ceux-ci reconnoissant qu'ils étoient l'objet de la haine, non pas d'un parti seulement, mais de l'universalité de leurs concitoyens, trembloient d'être chassés de nouveau de Florence à la mort du pape, ou à la première révolution d'Italie. Guicciardini, consulté par Clément VII, lui répondit qu'il étoit impossible au gouvernement d'acquérir aucune popularité; que sa seule ressource étoit de se donner des associés dans la haine publique; de songer moins encore à gagner quelques partisans parmi les hommes riches et habiles qu'à les compromettre avec tout le peuple, pour que, comme lui-même et ceux qui avoient suivi la même ligne que lui, ils sussent bien qu'il n'y avoit de salut pour eux que dans le maintien de la maison de Médicis. Ce fut dans cet esprit qu'une nouvelle révolution fut préparée (1).

Le pape, en disposant, en ordonnant toute 1532.
chose, voulut encore que les citoyens florentins qui gouvernoient alors, prissent seuls la responsabilité du nouveau changement. Il en-

1) Lettre de Fr. Guicciardini à Nicolas de Schomberg, archevêque de Capoue, du 30 Janvier 1532, avec un Mémoire sur le gouvernement de Florence. *Lettere de' Principi*. T. III, f. 8 et seq.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1532. voya son plan tout dressé de Rome, mais il en laissa l'exécution à Barthélemi Valori, à Guicciardini, à François Vettori, à Philippe de Nerli, et à Philippe Strozzi. Ce dernier se sachant l'objet de la défiance et de la haine secrète de Clément VII, cherchoit à regagner ses bonnes grâces, en exécutant ses volontés avec plus de zèle que tout autre (1).

Ces confidens du pape forcèrent en quelque sorte la balie à décréter, le 4 avril 1532, la création d'un comité de douze citoyens chargés de réorganiser le gouvernement de l'*état et de la cité* de Florence, car on cessa de prononcer le nom de *république*. On leur donna un mois pour terminer leur ouvrage; mais comme il avoit été préparé d'avance par le pape, ces commissaires purent le publier plus tôt encore (2).

La nouvelle constitution fut rendue publique le 27 avril 1532. Elle supprimoit le gonfalonier de justice et la seigneurie, et elle interdisoit de jamais rétablir cette magistrature, qui avoit duré deux cent cinquante ans avec tant de gloire. Elle déclaroit Alexandre de Médicis chef et prince de l'état, avec le titre de doge, ou duc de la république florentine, qu'il transmettroit

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XII, p. 367. — *Bern. Segni.* Lib. V, p. 149. — *Comment. del Nerli.* Lib. XI, p. 260.

(2) *Bened. Varchi.* L. XII, p. 372. — *Scipione Ammirato.* L. XXXI, p. 419. — *Ist. di Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 110.

Digitized by Google

à perpétuité à ses descendans par ordre de primogéniture; elle établissoit deux conseils à vie pour partager avec lui le soin du gouvernement. L'un, nommé les deux cents, comprenoit tous les membres actuels de la grande balie, et près d'une centaine d'autres qu'Alexandre se réservoit le pouvoir d'y appeler; l'autre, nommé le sénat, devoit être composé de quarante-huit membres, choisis parmi les conseillers des deux cents, et âgés de plus de trente-six ans. Quatre conseillers élus tous les trois mois, chaque fois par un nouveau quart du sénat, devoient remplacer la seigneurie dans ses fonctions honorifiques; le doge ou son lieutenant remplaçoient le gonfalonier, ou plutôt la république toute entière. Aucune proposition ne pouvoit être mise en délibération que par eux; aucune ne pouvoit passer en loi sans leur assentiment formel; et les nouveaux conseils ne donnèrent jamais l'exemple d'une proposition du prince, qui ne fût pas immédiatement sanctionnée avec un servile empressement (1).

CHAP. CXXII. 1532.

Alexandre de Médicis fut tel que devoit être un prince établi sur le trône par des armées étrangères, contre le vœu de tous ses concitoyens, après une guerre qui avoit ruiné et hu-

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XII, p. 374, et T. V, Liv. XIII, p. 12. — *Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 114. — *Bern. Segni.* Lib. V, p. 150. — *Filippo de' Nerli.* Lib. XI, p. 262-268.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. milié sa patrie. Se défiant de tout le monde et
1532. s'efforçant d'obtenir de la peur ce qu'il ne pouvoit devoir à l'amour, il s'entoura de soldats étrangers; il choisit, pour les commander, Alexandre Vitelli de Città-di-Castello, parce qu'il le savoit irrité contre les Florentins et l'état populaire, qui avoient fait mourir son père Paul Vitelli. Il fortifia sur les bords de l'Arno un bastion qui pût lui servir de refuge, en cas d'insurrection du peuple; mais ne se croyant
1534. point encore assez assuré par là, il fit jeter, le 1er juin 1534, les fondemens d'une citadelle à l'endroit où étoit auparavant la porte de Faenza, et il y fit travailler avec tant d'activité, qu'avant la fin de l'année elle fut en état de défense. Il tint rigoureusement la main au désarmement des citoyens; la peine de mort et la confiscation des biens étoient prononcées contre ceux dans la maison desquels on trouvoit des armes; en même temps, il avoit formé une milice des sujets de la république, il l'avoit armée, il lui avoit donné des priviléges, et il contenoit ainsi les anciens souverains par la crainte de leurs anciens vassaux (1).

Les soldats d'Alexandre croyoient tout permis à leur libertinage et à leur avarice, et de

(1) *Bened. Varchi.* L. XIII, T. V, p. 5; Lib. XIV, p. 85. — *Istor. di Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 137. — *Bern. Segni.* L. VI, p. 153. — *Filippo de' Nerli.* Lib. XI, p. 270, 272.

Digitized by Google

quelque outrage que les citoyens eussent à se plaindre, ils ne pouvoient jamais obtenir de justice ni contre aucun militaire, ni contre aucun des officiers ou des moindres valets employés dans la maison du duc. Celui-ci sembloit prendre à tâche d'humilier ses compatriotes, et de les ravaler sans cesse en les comparant aux étrangers. Il avoit successivement offensé presque tous ceux qui lui avoient été le plus dévoués; aussi les chefs de ces grandes familles qui avoient dirigé le parti des Médicis, et qui, pendant le siége, avoient porté les armes contre leur patrie, avoient-ils quitté de nouveau cette patrie, où ils ne pouvoient plus vivre sous le tyran qu'ils lui avoient donné. François Guicciardini, que Clément VII avoit nommé gouverneur de Bologne, ne sentoit point encore la douleur d'obéir là où il avoit commandé; mais Barthélemi Valori, quoique gouverneur de la Romagne pour le pape, ne pouvoit se consoler de la part qu'il avoit eue à la révolution, et de l'esclavage où il s'étoit réduit lui-même; Philippe Strozzi, malgré tous ses efforts pour gagner la bienveillance du duc, le savoit jaloux de son immense richesse, et toujours prêt à l'offenser : aussi, lors du mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, en 1533, passa-t-il à la cour de France, et y appela-t-il, l'année suivante, sa nombreuse famille. Tous

CHAP. CXXII. 1534.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. les cardinaux florentins, et il y en avoit quatre
1534. à cette époque, se rangeoient parmi les ennemis d'Alexandre; mais le plus ardent de tous étoit le cardinal Hippolyte de Médicis, son cousin, qui, se regardant comme né plus honorablement qu'Alexandre, dont il étoit aussi l'aîné, ne pouvoit se consoler de ce qu'on avoit donné à un bâtard, dont le père étoit inconnu et la mère infâme, des prérogatives dont il avoit joui lui-même quelque temps, et que l'amour de ses concitoyens lui auroit volontiers déférées de nouveau (1).

La mère même d'Alexandre ne savoit point en effet s'il étoit fils de Laurent, duc d'Urbin, de Clément VII, ou d'un muletier. Dans le premier cas, il se seroit trouvé frère consanguin de Catherine de Médicis, fille unique de Laurent et de Madeleine de la Tour-d'Auvergne, à laquelle Clément VII venoit de procurer une grandeur au-delà de ses espérances. Clément, incertain dans sa politique et chancelant dans ses alliances, s'étoit rapproché de la France; il avoit été à Nice pour y rencontrer François Ier; de là, il avoit passé à Marseille, et il avoit enfin marié Catherine, le 27 octobre 1533, à Henri d'Orléans, second fils de François Ier, auquel ce Henri succéda (2). La paix duroit toujours entre

(1) *Bened. Varchi.* T. V, Lib. XIV, p. 90. — *Bern. Segni.* L. VI, p. 156.

(2) *Ben. Varchi.* Lib. XIV, p. 53. — *Bern. Segni.* L. VI, p. 161. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXXI, p. 224.

Digitized by Google

les deux monarques, et Clément VII, en s'alliant à la France, n'avoit garde de se déclarer contre l'empereur, dont il sentoit bien qu'il dépendoit: le mariage de son favori Alexandre avec la fille naturelle de Charles-Quint, quoique convenu dès long-temps, ne s'effectuoit point encore, à cause du bas âge de Marguerite d'Autriche; le pape ne vouloit pas s'exposer à le faire rompre: il savoit qu'Alexandre ne trouveroit aucun appui dans Catherine, qui le détestoit comme tous ses parens; mais plus Alexandre avoit d'ennemis, plus Clément VII s'attachoit à lui: il se réjouissoit de voir ce jeune homme exercer ses vengeances; il dirigeoit, il approuvoit tous les actes de son gouvernement, et il le couvrit d'un crédit qu'il sentoit devoir bientôt lui échapper; car, dès le mois de juin 1534, Clément VII avoit été atteint d'une fièvre lente, et il mourut le 25 septembre de la même année, laissant son protégé en butte aux attaques de ses nombreux ennemis (1).

CHAP. CXXII. 1534.

Clément VII avoit eu d'abord l'intention de faire continuer, tous les six mois, la liste des proscrits, à chaque renouvellement du tribunal des huit de balie; il en fut empêché seulement par les clameurs élevées contre lui dans toute

(1) *Ben. Varchi.* L. XIV, p. 88. — *Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 141. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXI, p. 429. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXXII, p. 234.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. l'Europe (1). Cependant le nombre des exilés et
1534. des émigrés de Florence étoit déjà prodigieux, et lorsqu'il avoit sommé le duc de Ferrare de les expulser de ses états, on en avoit trouvé plus de trois cents dans cette seule province (2). Leur parti devint bien plus redoutable encore après la mort du pape. Paul III, de la maison Farnèse, qui lui avoit succédé, accordoit sa faveur à tous les ennemis de Clément VII et de sa mémoire; et il avoit ainsi encouragé les cardinaux florentins à se déclarer plus ouvertement.

Le cardinal Hippolyte de Médicis prétendoit à la gloire de rendre la liberté à sa patrie. Les Strozzi, dont la richesse surpassoit celle d'aucun particulier en Europe, les Valori, Ridolfi et Salviati, qui tous, dans la dernière guerre, avoient pris parti pour les Médicis, s'étoient réunis à Rome pour chercher les moyens de renverser le tyran. Tous les autres émigrés étoient venus les joindre; ils avoient établi entre eux une sorte de gouvernement, et ils avoient envoyé trois des principaux citoyens de Florence à l'empereur en Espagne, pour lui demander de retirer sa protection à un prince dont la cruauté, la débauche et la perfidie ne pouvoient être comparées qu'à celles d'un Pha-

(1) *Bened. Varchi.* T. IV, Lib. XII, p. 315.
(2) *Idem*, L. XIV, p. 80.

Digitized by Google

laris ou de quelque autre des monstres fameux de l'antiquité, et pour réclamer l'observation de la capitulation de Florence (1). CHAP. CXXII. 1534.

Charles V, étonné des injustices criantes, des atroces cruautés, des meurtres, des empoisonnemens sans nombre dont il entendoit accuser Alexandre, promit d'examiner sa conduite, quand lui-même il reviendroit de son expédition de Tunis. En effet, comme à son retour il se reposoit à Naples, les émigrés florentins lui dépêchèrent le cardinal Hippolyte de Médicis, pour achever de l'éclairer; mais le duc Alexandre avoit pris ses mesures pour se défaire de cet antagoniste. Le cardinal, arrivé à Itri, dans la route de Rome à Naples, fut empoisonné, le 10 août, par son échanson; il mourut après treize heures de souffrances; Dante de Castiglione et Berlinghiere Berlinghiéri, qui l'accompagnoient, moururent le lendemain, du même poison; mais le duc ne put réussir à faire assassiner Philippe Strozzi, comme il l'avoit tenté plusieurs fois, et les embûches qu'il dressoit à ses autres ennemis furent également découvertes (2). 1535.

(1) *Bened. Varchi.* T. V, L. XIV, p. 108. — *Bern. Segni.* Lib. VII, p. 178. — *Pauli Jovii.* L. XXXIV, p. 302. — *Scip. Ammirato.* Lib. XXXI, p. 430. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 277.

(2) *Ben. Varchi.* L. XIV, p. 132. — *Bern. Segni.* L. VIII,

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1535. La mort d'Hippolyte, en délivrant Alexandre de son ennemi le plus redoutable, ajoutoit, d'autre part, une nouvelle tache à sa réputation. Ses mœurs étoient infâmes, toutes ses habitudes étoient vicieuses; et comme il avoit rempli l'Europe de ses ennemis, ses crimes étoient aussi publiés en tout lieu. La fille de l'empereur lui étoit promise, mais elle ne lui étoit point encore donnée; et depuis que son alliance n'étoit plus un gage de celle de l'Église, il pouvoit craindre que Charles-Quint ne saisît avec empressement un prétexte plausible pour rompre le mariage projeté, et disposer de son état en faveur d'un autre. Mais Charles avoit une haine invétérée contre les républiques, et contre les prétentions des peuples à la liberté; il se défioit surtout des Florentins, qu'il savoit attachés de tout temps à la France, avec laquelle il étoit sur le point de rentrer en guerre; et Alexandre, comptant sur cette partialité, se rendit à Naples, pour plaider lui-même sa cause à la cour de l'empereur (1).

Le duc avoit rattaché à son parti Barthélemi Valori : il le conduisit à Naples avec lui, aussi-

p. 188. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 278. — *Scipione Ammirato.* L. XXXI, p. 430.

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XIV, p. 138. — *Bernardo Segni.* L. VII, p. 189. — Il partit le 19 décembre 1535. *Fil. de' Nerli.* Lib. XII, p. 279.

Digitized by Google

bien que François Guicciardini, Robert Acciaiuoli et Mattéo Strozzi. Les émigrés, de leur côté, s'étoient rendus à Naples : on y voyoit, entre autres, Philippe Strozzi et ses fils, les cardinaux Salviati et Ridolfi, et leurs frères, tous proches parens de ceux qui s'étoient attachés au duc. La ville et la cour étoient pleines de Florentins des deux partis ; et ceux qui redemandoient la liberté de leur patrie, paroissoient bien accueillis par les ministres de Charles-Quint. Ils furent invités à présenter leurs plaintes par écrit ; Filippo Parenti, et après lui Jacopo Nardi l'historien, le firent avec beaucoup de vigueur, donnant les preuves détaillées des crimes divers d'Alexandre, et des extorsions effroyables par lesquelles il ruinoit la Toscane. François Guicciardini entreprit d'y répondre article par article, et il ajouta ainsi à la haine populaire, à laquelle il se plaignoit déjà d'être en butte. Enfin, l'empereur prononça, au mois de février 1536, le jugement qu'on lui demandoit. Tous les exilés et les émigrés florentins devoient, d'après son rescrit, être rappelés dans leur patrie, remis en possession de leurs biens, et garantis dans leurs personnes ; mais aucun changement n'étoit apporté à la constitution de l'état, ou aucun privilége garanti au peuple (1).

CHAP. CXXII. 1535. 1536.

(1) *Bened. Varchi.* L. XIV, p. 143-219, et 224. — *Scipione*

Digitized by Google

CHAP. CXXI. 1536. Alors tous les émigrés florentins, quoique plusieurs sentissent déjà les atteintes de la misère, se réunirent pour rejeter un compromis qui ne sauvoit qu'eux et qui sacrifioit leur patrie. Leur réponse, l'une des plus nobles que conservent les archives de la diplomatie, commençoit par ces mots : « Nous ne sommes point » venus ici après demander à sa majesté impé- » riale sous quelles conditions nous devions » servir le duc Alexandre, ni pour obtenir par » elle son pardon, après avoir volontairement, » avec justice, et selon notre devoir, travaillé » à maintenir ou recouvrer la liberté de notre » patrie. Nous ne l'avons point invoquée pour » retourner esclaves dans une ville d'où il y a » bien peu de temps que nous sommes sortis » libres, ou pour y recouvrer nos biens. Mais » nous avons recouru à sa majesté, nous con- » fiant en sa bonté et en sa justice, pour qu'il » lui plût de nous rendre cette entière et vraie » liberté que ses agens et ses ministres s'enga- » gèrent en son nom, par le traité de 1530, à » nous conserver..... Nous ne savons donc ré- » pondre autre chose au mémoire qui nous a » été remis de la part de sa majesté, si ce n'est » que nous sommes tous résolus à vivre et à » mourir libres, ainsi que nous sommes nés,

Ammirato. L. XXXI, p. 431. — *Bern. Segni.* L. VII, p. 189. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 279.

Digitized by Google

» et que nous supplions de nouveau sa majesté CHAP. CXXII.
» de soustraire cette malheureuse cité au joug 1536.
» cruel qui l'écrase..... » (1).

François Sforza, duc de Milan, étoit mort le 24 octobre 1535. Son frère naturel, Jean-Paul Sforza, marquis de Caravaggio, qui avoit quelque prétention à lui succéder, parce qu'il avoit été appelé dans les investitures au défaut de la ligne légitime, fut empoisonné à son passage à Florence, comme il se rendoit en poste à la cour de l'empereur, et sa mort trancha, en faveur de la maison d'Autriche, une question difficile à résoudre. Une guerre furieuse alloit recommencer entre l'Autriche et la France; le duc Alexandre promettoit de l'argent, et sa fidélité étoit assurée, tandis que la république de Florence, si elle étoit rétablie, ne manqueroit pas d'écouter bientôt son antique affection pour la France. Charles-Quint n'hésita plus entre les deux partis : le 28 février, il maria sa fille naturelle, Marguerite d'Autriche, au duc Alexandre; il reçut de lui, en retour, une somme d'argent considérable, et il le renvoya plus puissant que jamais dans ses états. Le mariage d'Alexandre fut de nouveau célébré à Florence, avec plus de solennité, le 13 juin 1536 (2).

(1) Toutes les pièces originales sont rapportées par Bened. Varchi : celle-ci eut, dit-il, beaucoup de réputation en Italie. Lib. XIV, p. 229, 230.

(2) *Bened. Varchi.* L. XIV, p. 259. — *Bern. Segni.* L. VII.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. Peu de mois s'étoient écoulés depuis ce ma-
1536. riage, et Alexandre les avoit passés dans ses débauches habituelles, portant alternativement le libertinage et le déshonneur dans les couvens et dans les maisons les plus nobles de Florence,
1537. lorsqu'il fut assassiné, le 6 janvier 1537, par l'homme dont il se défioit le moins. Cet homme étoit Lorenzino de Médicis, son cousin, l'aîné de la branche cadette de cette maison, et celui même que le rescrit impérial appeloit à succéder à Alexandre, si ce dernier mouroit sans enfans. Lorenzino, beaucoup plus distingué par son esprit et son goût pour les lettres, que par ses mœurs ou son caractère, avoit vécu dans les plaisirs, et avoit servi, comme un lâche flatteur, le duc Alexandre dans ses impudiques amours. Il l'avoit déjà aidé à séduire plusieurs femmes nobles, et il prêtoit souvent sa maison, attenante à celle du duc, dans *Via larga*, pour leurs rendez-vous. Il s'engagea à lui amener de même la femme de Léonard Ginori, sœur de sa propre mère, mais beaucoup plus jeune qu'elle. La beauté de cette dame avoit depuis long-temps frappé Alexandre, et sa vertu l'avoit jusque alors rebuté. Après souper, le jour même de l'Épiphanie, où le carnaval commence, Lorenzino

p. 192 et 198. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 283, 285. — *Della Storia di Gio. Batt. Adriani.* Lib. I, p. 11. Il fait suite à Guicciardini, qui finit à la mort de Clément VII.

Digitized by Google

avertit le duc, que s'il vouloit se rendre chez lui absolument seul, et en observant le plus profond secret, il y rencontreroit sa tante Catherine Ginori. Alexandre accepta le rendez-vous; il écarta tous ses gardes, il dérouta tous ceux qui pouvoient l'observer, et il entra sans être aperçu de personne dans la maison de Lorenzino. Il étoit fatigué de la journée, et vouloit se reposer; mais avant de se jeter sur le lit, il détacha son épée, et Lorenzino la prenant de ses mains pour la mettre au chevet de son lit, en passa le ceinturon autour de la garde, de manière à ce qu'il ne fût pas facile de la tirer. Il sortit ensuite, en lui disant de se reposer tandis qu'il alloit chercher sa tante, et il l'enferma sous clef. Il revint un moment après, avec un assassin surnommé Scoronconcolo, qu'il avoit aposté d'avance, en lui demandant de le servir pour se défaire d'un grand personnage de la cour, qu'il n'avoit point nommé; car Lorenzino étoit arrivé jusqu'au moment de l'exécution sans mettre une seule personne dans son secret.

CHAP. CXXII. 1537.

En entrant le premier dans la chambre, Lorenzino dit au duc : *Seigneur, dormez-vous?* Mais en même temps il le perça de part en part avec une épée courte qu'il tenoit à la main. Alexandre, quoique blessé mortellement, essaya de lutter contre son meurtrier; et Lorenzino, pour l'empêcher de crier, tout en lui disant :

Digitized by Google

CHAP. CXXII. *Seigneur, n'ayez pas peur,* lui enfonça deux
1537. doigts dans la bouche. Alexandre les mordit de toutes ses forces, en se roulant sur le lit avec Lorenzino, qu'il tenoit embrassé. Scoronconcolo ne pouvoit frapper l'un sans frapper l'autre; il tâchoit d'atteindre Alexandre entre les jambes de Lorenzino, tandis qu'ils se débattoient; mais tous ses coups se perdoient dans le matelas. Enfin, il se souvint qu'il avoit un couteau dans sa poche, et le plongeant dans la gorge du duc, il le tourna tant qu'il le tua (1).

Lorenzino étoit assuré que quelques cris qui se fissent entendre de son appartement, personne ne viendroit en demander la cause; ses domestiques y étoient accoutumés. Personne ne savoit son secret; il avoit plusieurs heures devant lui, pendant lesquelles personne ne demanderoit le duc, ni ne s'apercevroit qu'il manquoit. Il ne s'agissoit plus que de recueillir les fruits de la conjuration qu'il avoit conduite avec tant d'habileté et un si profond secret. Mais Lorenzino avoit excité par sa vie précédente, la défiance de tous les honnêtes gens; il n'avoit point d'amis dont il pût demander le

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XV, p. 264-272. — *Bern. Segni.* Lib. VII, p. 204-206. — *Filippo de' Nerli.* Lib. XII, p. 286-290. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. I, p. 11. — *Scipione Ammirato.* L. XXXI, p. 436. — *Pauli Jovii. Histor.* L. XXXVIII, p. 387-391. — *Istorie di Marco Guazzo*, f. 159.

Digitized by Google

conseil ou l'assistance; il n'avoit point de parti; on ne lui connoissoit pas le zèle pour la liberté qu'il affecta ensuite, et qui peut-être n'étoit qu'un héroïsme d'emprunt. Quoiqu'il fût le premier des Médicis dans la ligne de la succession, personne ne songeoit à lui, soit parce qu'on ne doutoit point qu'Alexandre, jeune, vigoureux, et nouvellement marié, n'eût des enfans, soit parce qu'on ne regardoit pas l'état monarchique comme assez solidement établi pour supposer que la succession passeroit dans une branche éloignée. Il étoit troublé par l'action qu'il venoit de faire, troublé par la peur de Scoronconcolo, son associé, peut-être aussi par la douleur que lui causoit sa main, violemment mordue par Alexandre. D'ailleurs il crut le gouvernement renversé par la mort du tyran; celui-ci n'avoit point de fils, point de frère prêt à recueillir sa succession; lui-même il étoit son plus proche héritier; et il ne pouvoit même prévoir à qui le parti des Médicis penseroit à déférer l'autorité monarchique. Il ne songea donc plus qu'à se mettre lui-même à couvert pour les premiers momens d'effervescence, et à rassembler les émigrés qui devoient recueillir le fruit de sa hardiesse. Il ferma la porte de sa chambre, et en emporta la clef avec lui; puis se faisant donner un ordre pour qu'on lui rouvrît les portes de la ville, et qu'on lui fournît des chevaux de

CHAP. CXXII. 1537.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1537. poste, sous prétexte qu'il venoit d'apprendre la maladie de son frère à la campagne, il partit en diligence pour Bologne, et ensuite pour Venise, avec Scoronconcolo (1).

Lorenzino raconta à Salvestro Aldobrandini, à Bologne, et à Philippe Strozzi, à Venise, comment il s'étoit défait du tyran. Le premier ne voulut pas le croire, le second hésita long-temps avant de lui prêter foi; alors enfin il l'embrassa avec transport, l'appela le Brutus de Florence, et lui promit que ses deux fils épouseroient les deux sœurs de Lorenzino. Cependant il s'en falloit de beaucoup que la dissimulation du nouveau Brutus, qui fut alors célébrée par les poètes et les orateurs de toute l'Italie, eût des résultats aussi heureux que celle du premier. Le sénat, qui avoit été formé pour seconder Alexandre, n'avoit aucune raison de se louer du gouvernement du duc; mais plus la révolution qui l'avoit établi, avoit été violente et cruelle, plus ceux qui y avoient contribué craignoient le retour et les vengeances des émigrés. Le cardinal Cybo, principal mi-

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XV, p. 273, *et cœteri, ut supra.* Lorenzino de Medicis a écrit lui-même un Mémoire pour justifier son entreprise. Roscoe l'a imprimé dans l'appendix à la vie de Laurent de Médicis, n° 84, p. 148-165. Une lettre écrite de Rome, 15 mars, à M. Paolo del Tosco, par son frère, donne aussi des détails reçus de la bouche même de Lorenzino. *Lettere de' Princ.* T. III, f. 52.

Digitized by Google

nistre d'Alexandre, apprit le premier que le duc n'étoit point dans son appartement, qu'on ne l'avoit point vu revenir de toute la nuit, et qu'on ne savoit où il étoit. Le départ précipité de Lorenzino, dont il fut instruit peu après, lui fit soupçonner la vérité; mais encore que le peuple fût désarmé, encore qu'il fût effrayé par la citadelle que le duc avoit fait bâtir, il avoit tant de haine pour les Médicis et tous leurs agens, qu'on devoit s'attendre à un soulèvement, au moment où il seroit instruit de la disparition du duc. Le cardinal Cybo fit dire à tous les courtisans qui venoient au palais, qu'Alexandre se reposoit encore, parce qu'il avoit veillé toute la nuit. En même temps il envoya un courrier à Alexandre Vitelli, commandant de la garde, pour le presser de revenir en diligence avec tout ce qu'il pourroit rassembler de soldats; car Lorenzino avoit choisi, pour exécuter son projet, le moment où Vitelli avoit fait une excursion à Città di Castello. Cybo fit aussi avertir tous les commandans de place, tous les capitaines d'ordonnance, de se tenir sur leurs gardes, et ce ne fut que dans la nuit du 7 au 8 janvier, qu'il eut le courage de faire ouvrir avec un profond secret l'appartement de Lorenzino, et qu'il y trouva le duc baigné dans son sang (1).

CHAP. CXXII. 1537.

(1) *Bened. Varchi.* L. XV, p. 278. — *Comment. di Filippo*

Digitized by Google

CHAP. CXXII. Lorenzino de Médicis avoit bien fait avertir
1537. quelques patriotes florentins de la mort du duc; mais ceux-ci, ou ne lui avoient prêté aucune foi, ou n'avoient pas osé répandre un secret aussi dangereux. Lorsqu'il commençoit enfin à percer parmi le peuple, celui-ci vit arriver en poste Alexandre Vitelli, le lundi matin, 8 janvier, et tous les lieux forts de la ville, et l'entrée des principales rues, furent garnis de soldats et d'artillerie. La difficulté de tirer parti d'un événement dont tout le monde se réjouissoit, mais dont personne n'osoit encore se croire assuré, augmentoit d'heure en heure. Les quarante-huit sénateurs se rassemblèrent cependant au palais des Médicis, sous la présidence du cardinal Cybo. Dominique Canigiani, l'un d'eux, proposa de déférer la seigneurie à Jules, fils naturel, encore en bas âge, d'Alexandre. François Guicciardini proposa pour chef de la république, Cosme, fils de Jean, l'illustre commandant des bandes noires. Ce jeune homme, ignorant ce qui se passoit, étoit alors à sa maison de campagne de Trebbio en Mugello, à quinze milles de Florence. Mais Palla Ruccellai repoussa avec une égale indignation l'une et l'autre proposi-

de' Nerli. Lib. XII, p. 291. — *Bernardo Segni.* Lib. VIII, p. 208. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXI, p. 437. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. I, p. 12. — *Pauli Jovii Hist.* Lib. XXXVIII, p. 391.

Digitized by Google

tions. Puisque la Providence les avoit délivrés d'un tyran odieux, il demanda qu'on affermît cette liberté que le ciel leur accordoit, et qu'on rendît à la république son ancienne constitution : surtout qu'on se gardât de prendre aucune détermination, tandis que tant de nobles citoyens exilés et émigrés, qui avoient autant de droit qu'eux à régler le sort de leur patrie, en étoient éloignés (1).

CHAP. CXXII. 1537.

La plupart des sénateurs partageoient les sentimens de Palla Ruccellai, mais ils trembloient encore devant les quatre hommes qui avoient eu le plus d'influence sur le dernier gouvernement ; et ceux-ci, savoir, François Vettori, Guicciardini, Robert Acciaiuoli et Mattéo Strozzi, croyoient n'avoir d'autres moyens de se mettre à couvert de la haine de leurs concitoyens, qu'en élevant un nouveau prince à la place de celui qui venoit de périr. Ils représentèrent aux sénateurs tout ce que l'oligarchie avoit à craindre de l'indignation du peuple et des vengeances des émigrés ; et ne pouvant les amener à une décision plus précise, ils les engagèrent du moins à déférer pour trois jours, de pleins pouvoirs au cardinal Cybo, qui, étant fils d'une sœur de Léon X, pouvoit être considéré comme

(1) *Bened. Varchi.* L. XV, p. 284. — *Bern. Segni.* L. VIII, p. 213. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 291.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. le représentant de la maison de Médicis, encore
1537. qu'il ne fût pas Florentin (1).

Cette résolution ne suffisoit point pour contenter Guicciardini et ses associés : ils savoient que le parti républicain tenoit de son côté de secrètes assemblées ; ils jugeoient qu'une plus longue irrésolution pouvoit perdre leur faction, et ils assemblèrent dans la nuit un comité secret, auquel assistèrent, outre les quatre chefs du parti, le cardinal Cybo, Alexandre Vitelli, commandant de la garde, et le jeune Cosme de Médicis, qui étoit arrivé en hâte du Trebbio, pour saisir l'occasion que lui offroit la fortune. Ils convinrent de rassembler de nouveau le sénat le lendemain matin, et de le déterminer à élire Cosme de Médicis, non pas pour duc, mais pour chef et gouverneur de la république florentine, avec des pouvoirs limités, en employant s'il le falloit la force pour presser la résolution des sénateurs. En effet, comme ceux-ci hésitoient, le mardi 9 janvier 1537, à accepter et sanctionner les conditions que François Guicciardini avoit redigées par écrit ; Alexandre Vitelli, qui avoit fait remplir toute la rue de ses soldats, fit retentir les cris de *vive le duc et les Médicis !* et fit avertir les sénateurs de se hâter, car on ne pou-

(1) *Bened. Varchi.* L. XV, p. 285. — *Bern. Segni.* L. VIII, p. 212. — *Filippo de' Nerli.* Lib. XII, p. 292. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. I, p. 14.

Digitized by Google

voit plus retenir les soldats. De cette manière l'élection de Cosme Ier fut résolue dans le sénat, par une grande pluralité (1). CHAP. CXXII. 1537.

Cosme de Médicis, fils de Jean, qui lui-même étoit arrière-petit-fils de Laurent, frère de Cosme-l'Ancien, passoit alors pour avoir l'esprit lent et timide. Guicciardini, qui avoit surtout décidé son élection, ne doutoit pas de gouverner ce jeune homme sans expérience, et qu'il croyoit n'avoir d'autres goûts que ceux de la chasse et de la pêche. Il avoit fait limiter à douze mille écus le traitement annuel du duc, tandis qu'il croyoit être devenu lui-même le vrai souverain de Florence. Mais jamais jeune homme ne trompa autant que Cosme de Médicis l'attente universelle; sous ses manières silencieuses et réservées, il cachoit la jalousie du pouvoir la plus soupçonneuse, l'ambition la plus démesurée, la dissimulation la plus profonde; celui que chacun s'étoit flatté de gouverner n'admit personne dans son secret, et ne reçut les conseils de personne (2).

Les trois cardinaux florentins, Salviati, Ridolfi et Gaddi, à la nouvelle de cette élection, partirent immédiatement de Rome pour Flo-

(1) *Bened. Varchi.* Lib. XV, p. 287. — *Scipione Ammirato.* L. XXXI, p. 438. — *Gio. Batt. Adriani.* L. I, p. 18. — *Bern. Segni.* Lib. VIII, p. 216. — *Fil. de' Nerli.* Lib. XII, p. 293.

(2) *Ben. Varchi.* L. XV, p. 326.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. rence, avec deux mille hommes de troupes
1537. qu'ils levèrent à leurs frais. Barthélemi Valori, qui avoit quitté le duc Alexandre à son retour de Naples, et qui dès lors s'étoit joint aux émigrés, accompagna les cardinaux avec un grand nombre d'exilés. Philippe Strozzi, de son côté, étoit venu de Venise à Bologne, et y soldoit des troupes. La moindre attaque auroit été alors suffisante pour renverser le nouveau gouvernement; mais comme les fils de Strozzi étoient entrés au service de France, et comme les émigrés comptoient déjà sur les secours de cette couronne, les généraux de l'empereur s'empressèrent d'offrir leur assistance à Cosme, et de faire passer en Toscane deux mille Espagnols tout récemment débarqués à Lérici. Cependant le duc de Florence avoit adressé aux cardinaux les protestations les plus respectueuses : il les avoit invités à rentrer sans armes dans leur patrie, les assurant de son empressement à se conformer en tout à leurs volontés. Le cardinal Salviati, que les autres prélats et tous les émigrés avoient reconnus pour chef, étoit propre frère de la mère de Cosme. Cette proche parenté sembloit rendre les négociations plus faciles. Les émigrés consentirent à renvoyer leurs troupes; ils entrèrent dans Florence avec un double sauf-conduit de Cosme de Médicis, et d'Alexandre Vitelli; mais bientôt ils s'aperçurent qu'ils

Digitized by Google

étoient joués, que les troupes espagnoles qu'on avoit promis de renvoyer en même temps que les leurs, s'approchoient toujours plus de Florence; que la citadelle avoit été surprise par Alexandre Vitelli, et étoit gardée au nom de l'empereur, qu'on ne leur accordoit aucune des conditions dont on les avoit d'abord flattés, que Vitelli enfin commençoit à les faire menacer par ses soldats; ils se retirèrent précipitamment le 1er février, après être restés seulement neuf jours à Florence. Comme le cardinal Salviati, croyant n'avoir rien à craindre de son neveu, étoit resté après eux, Alexandre Vitelli fit entourer sa maison de soldats, menaça de le faire tailler en pièces, et le contraignit à s'enfuir aussi (1).

CHAP. CXXII. 1537.

L'imprudence et les fautes répétées des chefs que les émigrés avoient reconnus, parce que seuls dans le parti ils étoient assez riches pour faire la guerre avec leur bourse privée, contribuoient à affermir le gouvernement de Cosme Ier. Il acquit une nouvelle stabilité par l'arrivée de Ferdinand de Sylva, comte de Sifonte, ambassadeur de l'empereur qui, dans

(1) *Ben. Varchi.* L. XV, p. 311. — *Bern. Segni.* Lib. VIII, p. 219. — *Comment. del Nerli.* L. XII, p. 294. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. I, p. 24. — *Lettera di cinque Cardinali Fior. al C. Cibo. Roma*, 15 *gennaio.* 1537. *Lett. de' Princ.* T. III, f. 57.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1537. une assemblée du sénat, le 21 juin, produisit une bulle impériale du 28 février, par laquelle Cosme de Médicis étoit déclaré successeur légitime d'Alexandre, dans la principauté de Florence; tandis que Lorenzino, son frère, et tous les descendans de Pier-Francesco étoient privés à perpétuité de leur droit à l'hérédité, à cause du meurtre du dernier prince. Ce jugement, il est vrai, portoit une cruelle atteinte à l'indépendance de l'état florentin, et il étoit accompagné de conditions plus contraires encore aux anciens droits de la république. Les forteresses de Florence et de Livourne reçurent garnison impériale, et ce ne fut pas avant l'année 1543, qu'elles furent rendues au souverain de la Toscane (1).

Les émigrés n'avoient pas renoncé à l'espoir de renverser par la force le gouvernement de Cosme Ier. Après avoir échoué avec des troupes levées à leurs frais, ils recoururent à l'assis-

(1) *Bened. Varchi.* L. XVI, p. 373. — *Scipione Ammirato.* L. XXXII, p. 448. — *Bern. Segni.* L. VIII, p. 223. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. I, p. 51. — *Filippo de' Nerli.* Lib. XII, p. 297.

Nous prendrons ici congé de Benedetto Varchi, l'historien le plus verbeux peut-être qu'ait produit l'Italie. Mais au milieu des détails infinis dont il accable son lecteur, on trouve des sentimens élevés et de la philosophie. Son seizième livre finit au commencement de l'année 1538. L'ouvrage paroît n'avoir pas été achevé.

Digitized by Google

tance de la France. La guerre s'étoit rallumée entre Charles V et François Ier, sans que les armées du dernier eussent pu pénétrer au-delà du Piémont. Mais le comte de La Mirandole s'étoit maintenu sous la protection de la couronne de France ; il avoit ouvert aux Français sa forteresse, et ceux-ci tentoient encore de regagner auprès des états d'Italie le crédit dont ils avoient joui dans la précédente guerre. Ce fut là, qu'avec l'argent de François Ier, et celui de Philippe Strozzi, les émigrés levèrent au commencement de juillet quatre mille fantassins et trois cents cavaliers, sous les ordres de Pierre Strozzi, fils aîné de Philippe, de Bernard Salviati, prieur de Rome, et de Capino de Mantoue (1).

Toute la province de Pistoia étoit alors soulevée ; les anciennes factions des Panciatichi et des Cancellieri avoient recommencé à s'attaquer avec acharnement. Un des chefs des premiers, Nicolas Bracciolini offrit à Philippe Strozzi de lui livrer Pistoia, qui étoit presque dans sa dépendance ; il le trahissoit, et il étoit alors même d'intelligence avec Alexandre Vitelli ; il réussit toutefois à inspirer tant de confiance aux émigrés, que Philippe Strozzi, dont on avoit jusque alors estimé la prudence, Barthé-

(1) *Bern. Segni.* Lib. VIII, p. 227. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. I, p. 54. — *Filippo de' Nerli*, Lib. XII, p. 299.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1537. lemi Valori, et presque tous les autres chefs du parti, se déterminèrent à entrer en Toscane, vers la fin de juillet 1537, sous la protection de quelques compagnies de cavalerie; ils s'avancèrent jusqu'à Montémurlo, château avantageument situé, au pied de l'Apennin, entre Pistoia et Prato, tandis que Capino et Salviati s'acheminoient plus lentement de La Mirandole, pour venir les joindre (1).

Tous les émigrés florentins étoient venus se réunir à l'armée de Pierre Strozzi et du prieur de Rome; et jusqu'au dernier écolier florentin des universités de Padoue et de Bologne s'étoit fait un devoir de venir combattre pour la liberté. De son côté, Cosme de Médicis avoit à son service un corps nombreux de vétérans espagnols et allemands, que l'empereur lui avoit donné pour maintenir son autorité, mais plus encore pour s'assurer de son obéissance. Il avoit en outre assez de troupes italiennes pour se faire respecter; cependant il affecta de ressentir la plus vive inquiétude, de rappeler toutes ses troupes espagnoles dans la ville, et de ne prendre que des mesures défensives. Par cette feinte terreur, il trompa si bien les émigrés, que Philippe Strozzi,

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. I, p. 54. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXII, p. 450. — *Bern. Segni* Lib. VIII, p. 227. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 299. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.* Lib. XXXVIII, p. 409.

Digitized by Google

Barthélemi Valori, et tous ceux qui étoient moins accoutumés aux fatigues de la guerre, allèrent se loger comme en pleine paix dans la maison des Nerli, à Montémurlo, qui autrefois avoit servi de citadelle, mais qui n'en conservoit plus que le nom; tandis que Pierre Strozzi, avec quelques centaines d'hommes seulement, gardoit le pied de la colline, et que l'armée, retenue par des pluies violentes, étoit encore à quatre milles de distance (1). CHAP. CXXII. 1537.

Cosme de Médicis profita habilement de la confiance qu'il avoit su inspirer à ses ennemis; dans la nuit du 31 juillet, il fit sortir toute son armée sous les ordres d'Alexandre Vitelli, et il l'envoya d'une seule traite jusqu'à Montémurlo. Pierre Strozzi avoit divisé sa petite troupe pour dresser une embuscade à un foible parti de cavalerie qu'il avoit combattu la veille. Sandrino Filicaia, qui commandoit les troupes mises en embuscade, étonné de voir passer devant lui une armée entière au lieu d'un escadron, ne sortit point de sa retraite, et ne put prévenir Pierre Strozzi; celui-ci fut surpris dans son quartier, sa troupe mise dans une complète déroute, et lui-même fut fait prisonnier, mais sans être reconnu; aussi trouva-t-il ensuite moyen

(1) *Pauli Jovii Hist.* L. XXXVIII, p. 411. — *Gio. Batt. Adriani.* L. I, p. 55. — *Bern. Segni.* L. VIII, p. 228. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXII, p. 460.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. de s'échapper, en traversant une petite rivière
1537. à la nage (1).

Quand on vint rapporter à Philippe Strozzi que son fils étoit tué ou prisonnier, il perdit la tête; et quoiqu'il fût encore à temps de se sauver, il attendit l'attaque d'Alexandre Vitelli. Celui-ci arrivé devant l'ancienne citadelle de Montémurlo, que les émigrés avoient barricadée le mieux qu'ils avoient pu, la fit attaquer et fit mettre le feu à la porte. Après un combat sanglant, qui dura plus de deux heures, les assaillans pénétrèrent de toutes parts dans le château, et les émigrés se rendirent prisonniers aux soldats italiens ou espagnols qui les arrêtoient les premiers. Ainsi Philippe Strozzi qui jusque alors avoit passé pour le plus heureux particulier de l'Italie, de même qu'il en étoit le plus riche, se rendit à Vitelli lui-même. Celui-ci, averti que l'armée de Capino et du prieur Salviati approchoit, et qu'elle étoit déjà à Fabbrica, à peu de distance de Montémurlo, ne voulut pas l'attendre, et soumettre aux chances d'un nouveau combat les nombreux captifs qu'il avoit faits; il rentra dans Florence le 1er août avec sa troupe victorieuse, ramenant prisonniers dans leur propre patrie, un individu, tout au moins, de chacune des familles illustres de l'ancienne

(1) *Pauli Jovii.* L. XXXVIII, p. 412. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. I, p. 58.

Digitized by Google

république ; tandis que l'armée des émigrés, instruite du désastre de ses chefs, se retira en hâte, et repassa les Apennins (1). CHAP. CXXII. 1537.

Cosme savoit bien qu'il n'affermiroit son pouvoir que par l'anéantissement de tous ceux qui aimoient leur patrie, et qui y jouissoient de quelque considération. Mais quoique tous ses ennemis fussent prisonniers de son armée, il ne pouvoit pas encore disposer d'eux : ils s'étoient rendus, dans un combat, à des soldats, comme prisonniers de guerre, et ils étoient devenus la propriété de ceux qui les avoient faits captifs. Cosme chargea le tribunal suprême des huit de balie, de traiter avec les soldats pour acheter d'eux les proscrits, et d'enchérir sur les rançons que leurs familles seroient disposées à donner; et le despotisme avilit tellement ceux à qui il confie ses dignités, que des magistrats et des juges acceptèrent cette honteuse commission. La plupart des soldats espagnols refusèrent de traiter avec eux ; les Italiens ne furent pas si délicats, et c'étoit entre leurs mains que se trouvoient les captifs les plus illustres (2).

(1) *Pauli Jovii.* L. XXXVIII, p. 412. — *Gio. Batt. Adriani.* L. I, p. 61. — *Bern. Segni.* L. VIII, p. 229. — *Filippo de' Nerli.* Lib. XII, p. 301. Son histoire finit par cette déroute, qu'il regardoit comme le triomphe de son parti.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 63. -- *Bern. Segni.* L. IX, p. 234. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXII, p. 452.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1537. Cosme Ier avoit voulu voir tous les prisonniers, dès le jour de leur entrée dans Florence, et il leur avoit parlé avec une apparente modération; cependant, dès le lendemain, le tribunal des huit, en ayant racheté des soldats quelques-uns, les fit mettre à la torture, et ensuite décapiter sur la place de la seigneurie. Pendant quatre jours, il en périt ainsi quatre chaque jour, et l'intention du duc étoit de continuer long-temps encore; mais les clameurs du peuple l'intimidèrent : il envoya les autres, parmi lesquels se trouvoit Nicolas Macchiavelli, fils de l'historien, dans les prisons de Pise, de Livourne et de Volterra, où ils périrent au bout de peu de temps. Les prisonniers les plus illustres, savoir : Barthélemi Valori, Philippe, son fils, et un autre Philippe, son neveu, Anton-Francesco Albizzi, et Alessandro Rondinelli; furent réservés pour périr le 20 août, anniversaire du jour où le même Valori, sept ans auparavant, avoit assemblé le parlement, violé la capitulation de Florence, et soumis sa patrie à la tyrannie de ces mêmes Médicis, qui le récompensoient comme les tyrans récompensent. Tous cinq furent soumis, avant leur supplice, à une cruelle torture; et le duc, pour répandre des soupçons dans tout le parti des émigrés, eut soin de publier que leurs dépositions dévoiloient une ambition privée et des projets per-

Digitized by Google

sonnels, que chacun d'eux cachoit sous le masque du patriotisme et de l'amour de la liberté (1). CHAP. CXXII. 1537.

Philippe Strozzi demeuroit encore; Alexandre Vitelli, dont il étoit prisonnier, avoit eu soin de l'enfermer dans la citadelle, dont il étoit maître, et il l'y traitoit avec beaucoup d'égards. Il refusoit de le remettre à Cosme de Médicis; il promettoit de solliciter l'empereur pour sa liberté, et il réussissoit ainsi à extorquer de son prisonnier des sommes considérables. Philippe Strozzi, époux de Clarisse de Médicis, petite-fille de Laurent-le-Magnifique, avoit contribué au retour des Médicis, en 1530; il avoit prêté de l'argent au duc Alexandre pour bâtir cette même citadelle où il se trouvoit enfermé, et il n'avoit abandonné son parti qu'après avoir éprouvé combien toute grandeur, tout crédit, toute indépendance de fortune étoient suspects à un maître absolu. Son immense richesse n'étoit pas la seule circonstance qui attirât sur lui les regards de l'Europe; il étoit renommé pour son savoir, pour son goût dans les arts et la littérature, pour les agrémens de son esprit, et la générosité de son caractère. Il avoit donné des preuves de cette dernière par l'accueil qu'il

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 66. — *Bern. Segni.* L. IX, p. 234. — *Pauli Jovii.* L. XXXVIII, p. 414. — *Marco Guazzo*, f. 178. — *Scipione Ammirato.* L. XXXII, p. 453.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. avoit fait à toute la famille de Lorenzino de
1537. Médicis, expulsée de Florence et dépouillée de tous ses biens. Il avoit reçu la mère et le frère dans sa maison ; il avoit marié les deux sœurs à ses deux fils, sans autre dot que l'honneur d'appartenir au Brutus florentin (1). Charles V défendit quelque temps Philippe Strozzi contre la vengeance de Cosme ; enfin, vaincu par les instances répétées du duc, il consentit, l'année
1538. suivante, à ce que cet illustre citoyen fût mis à la torture, et envoyé ensuite au supplice ; mais le jour même où le consentement de l'empereur arrivoit à Florence, Philippe Strozzi en fut averti ; et pour que la douleur ne le contraignît pas à accuser ses amis, il se coupa lui-même la gorge, après avoir écrit, sur le mur de sa prison, ce vers de Virgile : *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!* auquel la vie entière de son fils Pierre, depuis maréchal de France, sembla répondre (2).

Lorenzino de Médicis ne s'étoit point associé aux émigrés qui s'avancèrent jusqu'à Montémurlo contre Cosme ; il savoit que, poursuivi en même temps par le duc de Florence et par

(1) *Bened. Varchi.* T. IV, Lib. XII, p. 321 ; T. V, L. XIV, p. 60. — *Bernardo Segni.* Lib. VIII, p. 227. — *Pauli Jovii.* L. XXXVIII, p. 415. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. II, p. 71.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 100. — *Bern. Segni.* L. IX, p. 245. — *Pauli Jovii Hist.* Lib. XXXVIII, p. 415.

Digitized by Google

l'empereur, sa vie étoit partout en danger. Aussi de Venise où il s'étoit d'abord réfugié, il passa en Turquie; de là il revint en France, mais en se dérobant à tous les yeux, et se tenant toujours sur ses gardes; puis il retourna à Venise, où il fut enfin assassiné en 1547 avec son oncle Sodérini, par ordre de Cosme Ier (1).

CHAP. CXXII. 1538.

Le nouveau duc de Florence n'étoit encore délivré que de ses ennemis, mais ce n'étoit pas eux qu'il craignoit ou qu'il haïssoit le plus. Il savoit que, tandis qu'une république n'a point à redouter ceux qui l'ont instituée ou sauvée, un tyran peut récompenser les services, mais qu'il ne peut jamais pardonner les bienfaits. André Doria pouvoit compter sur l'amour et la reconnoissance des Génois; mais Cosme devoit redouter à jamais ceux qui avoient contribué à le placer sur le trône. De même qu'ils ne pouvoient avoir la conscience d'avoir fait une bonne action, ils ne devoient point trouver en eux-mêmes la constance de la maintenir. Cosme avoit déjà été délivré par la bataille de Montémurlo et les échafauds de la plupart de ceux qui avoient appelé, en 1530, la maison de Médicis à la souveraineté de Florence; mais il redoutoit ceux qui lui avoient transmis à lui-même l'héritage d'Alexandre, et qui croyoient

(1) *Pauli Jovii.* Lib. XXXVIII, p. 396. — *Bernardo Segni.* L. XII, p. 313.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1538. par ce bienfait signalé avoir acquis des droits sur lui. Cette révolution avoit été l'ouvrage du cardinal Cybo, d'Alexandre Vitelli, et des quatre Florentins, François Guicciardini, François Vettori, Robert Acciaiuoli, et Mattéo Strozzi; il songea dès lors à se défaire d'eux successivement.

Le cardinal Cybo s'étoit chargé de l'éducation des fils naturels d'Alexandre. Il découvrit, ou crut découvrir, qu'un apothicaire nommé Biagio avoit été pratiqué par les ministres du duc pour empoisonner Jules, l'aîné de ces enfans, et celui même qu'on avoit proposé d'abord de faire succéder à son père. Il s'en plaignit; Cosme se plaignit plus encore d'une accusation qu'il prétendit calomnieuse; il menaça, et contraignit le cardinal Cybo à se retirer à Massa en Lunigiane, chez la marquise sa belle-sœur (1).

Alexandre Vitelli avoit forcé le sénat à élire Cosme, par la terreur de ses soldats, et il avoit ensuite affermi son trône par ses victoires. Il est vrai qu'il s'en étoit fait amplement payer; qu'il avoit amassé une immense fortune au milieu des révolutions de Florence; et que quoique bâtard de sa maison, il étoit alors plus riche que les chefs de la ligne légitime. Il s'étoit

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. II, p. 110, 111. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXII, p. 458. — *Bernardo Segni.* Lib. IX, p. 216.

Digitized by Google

d'ailleurs emparé par surprise de la citadelle de Florence, et il en avoit mis l'empereur en possession, de préférence à Cosme. Celui-ci travailla long-temps en vain à décréditer Alexandre Vitelli dans l'esprit de Charles-Quint; il obtint enfin, en 1538, que l'empereur lui donnât pour successeur don Juan de Luna dans le commandement de la citadelle de Florence, et le retirât de cette ville (1).

CHAP. CXXII. 1538.

Les quatre sénateurs florentins qui avoient élevé Cosme sur le trône, se sentoient exposés en même temps au mépris et à la haine de leurs compatriotes, à la jalouse défiance du tyran, qui les écartoit de toutes les affaires, et à leurs propres remords; ils ne tardèrent pas à succomber à leur chagrin. François Vettori ne sortit plus de sa maison après la mort de Philippe Strozzi, avec lequel il avoit été intimement lié, que pour être porté au tombeau. Guicciardini, navré de douleur, se retira à la campagne, où il mourut en 1540, non sans soupçon de poison. Robert Acciaiuoli et Mattéo Strozzi le suivirent de près. Marie de Salviati, mère de Cosme, mourut en 1543. François Campana, son secrétaire intime, qui n'avoit guère eu moins de part à son élection, mourut aussi disgracié; et Cosme Ier sentit enfin qu'il

1539.

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 76, 89. — *Bern. Segni.* L. IX, p. 244. — *Scipione Ammirato.* L. XXXII, p. 455.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1539. n'avoit plus d'amis, et qu'il commençoit à régner (1).

Les étincelles de liberté qui restoient encore dispersées en Italie s'éteignoient successivement. Dans les états du pape, Ancone avoit conservé une administration républicaine et indépendante jusqu'au mois d'août de l'année 1532; elle jouissoit sans bruit de cette liberté, lorsque Clément VII fit donner avis aux magistrats de cette petite ville qu'une flotte de Soliman, entrée dans l'Adriatique, préparoit contre elle une attaque. En même temps, il lui offroit les secours d'une petite armée que commandoit Louis de Gonzague. Les Anconitains reçurent sans défiance les troupes du pape; mais celles-ci s'étant emparées des portes, arrêtèrent tous les magistrats, tranchèrent la tête à six d'entre eux, désarmèrent tous les citoyens, bâtirent une forteresse sur le mont San-Siriaco, et privèrent la ville de tous ses anciens priviléges (2).

La république d'Arezzo, qu'on avoit vu renaître pendant le siége de Florence, n'avoit pas eu une longue durée. Après avoir nourri l'armée

(1) *Bern. Segni.* L. IX, p. 248. — Guicciardini mourut à sa villa d'Arcétri, le 17 mai 1540, âgé de 58 ans. *Tiraboschi Storia della Letterat. Ital.* T. VII, L. III, Cap. I, §. 39, p. 883.

(2) *Bened. Varchi.* Lib. XIII, T. V, p. 7. — *Bern. Segni.* L. VI, p. 157.

Digitized by Google

impériale pendant tout le temps que Florence s'étoit défendue, et avoir fait pour elle les plus énormes sacrifices, cette cité fut attaquée à son tour par ses alliés victorieux; et le 10 octobre 1530, elle fut obligée de rentrer sous la domination des Florentins (1). Le comte Rosso de Bévignano, qui avoit eu le plus de part au soulèvement d'Arezzo contre la république florentine, et qui avoit assisté le plus vigoureusement Clément VII et les Médicis, fut arrêté sur les terres de l'Église, livré au duc Alexandre, et pendu (2). Cosme Ier fit rebâtir une forteresse à Arezzo, en 1538, aussi-bien qu'à Pistoia; il fit désarmer les habitans de l'une et de l'autre ville, et il s'assura ainsi de leur obéissance (3).

CHAP. CXXII. 1539.

La république de Lucques tentoit l'ambition du nouveau duc de Florence; il la força à sortir de son obscurité, en saisissant toutes les occasions d'offenser son gouvernement, pour l'engager dans une guerre qu'il espéroit terminer par la conquête de ce petit état. Il y eut à plusieurs reprises des hostilités entre les paysans des deux dominations. La jalousie et la haine de voisinage éclatèrent entre eux avec un caractère qu'elles n'avoient point eu pendant toute

(1) *Ben. Varchi.* L. XII, T. IV, p. 525-528.

(2) *Ben. Varchi.* Lib. XIII, T. V, p. 17.

(3) *Bern. Segni.* Lib. IX, p. 246. — *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 97. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXII, p. 456.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. la durée de la république florentine. Mais les
1539. Lucquois, sentant leur foiblesse, avoient mis tout leur espoir dans la protection de l'empereur. Ils achetoient par des sommes très-considérables des défenseurs dans son conseil, et ils évitèrent ainsi une attaque à laquelle ils auroient probablement succombé (1).

Les projets de Cosme Ier sur la république de Sienne furent couronnés de plus de succès. La prudence, la dissimulation, et la constance du duc, triomphèrent d'une ville affoiblie par une longue anarchie, et plus encore par la mauvaise fortune des Français, qui, entraînant la république de Sienne dans leur parti, la ruinèrent par leurs secours mêmes, autant qu'ils avoient ruiné les Florentins en les abandonnant.

Quoique la république de Sienne fût dès long-temps attachée au parti impérial, le traité de Cambrai ne lui avoit pas moins fait perdre son indépendance qu'à tous les autres états de l'Italie. Charles-Quint la laissoit en proie sans regret à tous les inconvéniens de l'anarchie, pourvu qu'elle lui donnât une garantie suffisante de son constant dévouement au parti impérial. D'ailleurs, par un penchant naturel aux princes, aux courtisans et aux ministres, c'étoit à l'aristocratie seule que la cour réservoit toutes

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. II, p. 95, *ad ann.* 1538 *et passim.* — *Scipione Ammirato.* L. XXXII, p. 457 *et passim.*

Digitized by Google

ses faveurs; et la république de Sienne, au lieu d'être troublée comme elle l'avoit été dans le siècle précédent par les passions tumultueuses du peuple, l'étoit désormais par les querelles non moins sanguinaires et non moins violentes des grandes familles. CHAP. CXXII. 1540.

Le duc d'Amalfi, Alfonse Piccolomini, descendant d'un neveu de Pie II, avoit été choisi par le crédit de l'empereur, au mois de mai 1538, pour chef de la république de Sienne (1). Dès lors il avoit été l'agent principal de Charles V auprès de cet état; mais comme il avoit lui-même trop peu de capacité pour gouverner, il s'étoit entièrement abandonné aux conseils de Giulio Salvi et de ses six frères, dont la famille s'étoit élevée à un tel degré de puissance et d'arrogance, qu'elle bravoit toutes les lois, et qu'elle soumettoit à sa tyrannie les fortunes, les femmes et les filles des citoyens. Les plaintes des Siennois furent portées à l'empereur, comme il revenoit de son expédition d'Alger. Cosme de Médicis leur donna plus de poids en dénonçant à Charles V un traité secret qu'il prétendit avoir découvert, entre Giulio Salvi et M. de Montluc, alors secrétaire d'ambassade à Rome pour le roi de France. Son objet devoit être de livrer Porto- 1541.

(1) *Orlando Malavolti Storia di Siena.* Parte III, Lib. VIII, f. 140.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. Ercole aux Français, alors sur le point de re-
1541. commencer la guerre contre l'empereur; de les introduire par là en Toscane, d'attacher la république de Sienne à leur alliance, et de leur donner ainsi le moyen d'influer de nouveau sur les affaires d'Italie (1).

Les Français cherchoient en effet avidement l'occasion de renouer quelques négociations avec l'Italie, et d'y recouvrer quelque crédit; et l'empereur travailloit, avec non moins de zèle, à leur fermer toute communication avec ces petits états. Il chargea Granvelle de réformer le gouvernement de Sienne : celui-ci se rendit dans cette ville, avec la garde allemande de Cosme de Médicis; il en confia la souveraineté à une balie ou étroite oligarchie de quarante membres, dont trente-deux furent nommés par les différens monts ou ordres de citoyens, et huit par Granvelle lui-même. La présidence des tribunaux fut réservée à un sujet de l'empereur, nommé tous les trois ans par le sénat de Milan ou par celui de Naples. Telle étoit la liberté que Charles-Quint laissoit aux républiques ses plus anciennes alliées, lorsqu'il consentoit à les protéger (2).

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. III, p. 133, 134. — *Malavolti.* P. III, L. VIII, f. 141. — Montluc ne dit rien de cette négociation. Mémoires. L. I, p. 124.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. III, p. 157, 158. — *Malavolti.*

Digitized by Google

Sienne étoit fort mécontente de cette nouvelle constitution ; et sans les troupes que Cosme Ier tenoit sur ses frontières, cette république eût bientôt rejeté le joug (1). Dans la guerre qui s'étoit renouvelée entre la France et l'Empire, Pierre Strozzi, et son frère Léon, prieur de Capoue, sans cesse occupés du projet de venger leur père Philippe, et de renverser Cosme Ier de son trône, cherchoient une place d'armes en Toscane où ils pussent réunir les soldats que leur donneroit la France, aux mécontens toujours prêts à les seconder. L'état de Sienne leur paroissoit éminemment propre à recevoir leurs débarquemens ; et comme François Ier avoit fait alliance contre Charles-Quint avec l'empire Turc, et que la flotte française s'unissoit chaque année à celle du fameux corsaire Barberousse, elles attaquèrent à plusieurs reprises les ports de l'état siennois, et Barberousse s'empara enfin, en 1544, de Télamone et de Porto-Ercole. Il assiégea aussi Orbitello, qui lui résista. Les Siennois ne voyoient pas sans terreur les Turcs débarquer sur leurs rivages ; cependant les secours que leur offroit Cosme Ier leur étoient plus suspects encore. Cet état de soupçons mutuels et de dangers se prolongea jusqu'au traité

CHAP. CXXII. 1541.

Part. III, Lib. VIII, fol. 142. — *Bernardo Segni*. Lib. X, p. 265.

(1) *Gio. Batt. Adriani*. L. III, p. 185 ; Lib. IV, p. 208.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. de Crespy, du 18 septembre 1544, qui rétablit
1541. pour quelque temps la paix entre la France et l'Empire (1).

Après la paix, don Juan de Luna continua à commander à Sienne une petite garnison espagnole, sous prétexte de maintenir l'ordre dans cette ville, et dans la vérité pour la conserver dans la dépendance du parti impérial. Mais Charles-Quint n'envoyoit jamais d'argent à ses soldats, et en temps de paix il les laissoit vivre à discrétion dans les provinces sujettes ou alliées, qui ne souffroient pas moins de la cruelle avidité des Espagnols qu'auroient pu faire les pays ennemis en temps de guerre (2). Le mécontentement causé par les voleries des Espagnols étoit déjà extrême; il fut encore augmenté par la faveur constante que don Juan de Luna, d'accord avec Cosme Ier, montroit à l'aristocratie. L'un et l'autre vouloient que tous les pouvoirs fussent concentrés dans la noblesse et le mont des Neuf, qui se confondoit presque avec elle, et ils témoignoient aux autres ordres le mépris dont les roturiers étoient couverts dans les monarchies. Le peuple, poussé à bout, se souleva

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. IV, p. 261. — *Bern. Segni.* L. XI, p. 295. — *Orl. Malavolti.* P. III, Lib. VIII, f. 143. — *Pauli Jovii Hist.* Lib. XLV, p. 599. L'histoire de Paul Jove finit au traité de Crespy.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* L. V, p. 293.

Digitized by Google

le 6 février 1545; une trentaine de gentilshommes furent tués, les autres allèrent chercher un refuge dans le palais, auprès de don Juan de Luna. Cosme Ier, dont les troupes étoient toutes prêtes sur les frontières pour profiter de ce tumulte, auquel il n'étoit peut-être pas étranger, vouloit que don Juan leur ouvrît les portes de la ville; mais celui-ci manqua de résolution ou de prévoyance, il laissa licencier sa garnison espagnole, et il fut enfin réduit à sortir de Sienne, le 4 mars 1545, avec une centaine de membres de l'aristocratie; en même temps le mont des Neuf tout entier fut privé de toute part au gouvernement (1). CHAP. CXXII. 1545.

Tandis qu'il ne restoit presque en Toscane aucune trace de son ancienne liberté, que l'Italie entière avoit perdu son indépendance, et qu'aucune puissance étrangère ne paroissoit à portée de lui tendre des secours, un gonfalonier de Lucques forma le hardi projet de rappeler à la vie toutes ces anciennes républiques, de les unir par une confédération, de secouer le joug de l'empereur, alors occupé en Allemagne par la ligue de Smalcalde, d'éviter de se soumettre à celui de la France, et de conquérir en même temps l'indépendance de l'Italie, la liberté politique 1546.

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. V, p. 327. — *Malavolti.* P. III, L. VIII, f. 144, 145. — *Scipione Ammirato* Lib. XXXIII, p. 475. — *Bern. Segni.* Lib. XI, p. 306.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1546. des citoyens, et la liberté religieuse, dont la prédication de la réforme avoit inspiré à Lucques le désir. François Burlamacchi, l'auteur de ce projet, étoit un des trois commissaires de l'ordonnance ou de la milice des campagnes de Lucques. Il avoit sous ses ordres environ quatorze cents hommes, et il pouvoit porter sa troupe à deux mille hommes, sans exciter aucun soupçon. Il comptoit, selon l'usage annuel, leur faire passer une revue sous les murs de Lucques; et lorsque les portes de la ville seroient fermées, après la revue, il vouloit, sous un faux prétexte, conduire sa troupe au travers du mont de Saint-Julien, surprendre Pise, où il n'y avoit pas de garnison, et où le commandant de la forteresse étoit dans ses intérêts; rendre aux Pisans cette liberté pour laquelle ils avoient combattu quarante ans auparavant avec tant de valeur; les joindre à ses Lucquois pour marcher ensemble sur Florence, et profiter du mécontentement universel des peuples, et de la sécurité des tyrans, pour étendre partout la révolution. Une autre troupe auroit marché sur Pescia et Pistoia, où les habitudes militaires avoient été entretenues par l'esprit de faction; Arezzo, qui tout récemment avoit montré son attachement aux idées républicaines; Sienne, qui redoutoit le ressentiment de l'empereur; Pérouse, qui, en 1539, avoit essayé de secouer

Digitized by Google

le joug du pape (1); Bologne, qui le supportoit avec impatience, devoient entrer dans la ligue nouvelle. Cette ligue devoit garantir à chaque ville sa liberté, à toutes des moyens suffisans de résistance. Les deux frères Strozzi avoient promis trente mille écus en argent comptant, les secours de la France, et l'active coopération des émigrés florentins. Mais ils engagèrent Burlamacchi à différer l'exécution de son projet, pour se donner le temps de connoître les résultats de la guerre que l'empereur venoit de commencer contre les protestans d'Allemagne. Un Lucquois, qu'on vouloit faire entrer dans la conjuration, en alla porter l'avis au duc Cosme Ier, à Florence. Burlamacchi étoit alors gonfalonier; et quoique sa dignité ne pût le dérober au châtiment pour une entreprise aussi hasardeuse, faite sans l'aveu de sa patrie, il auroit encore eu le temps de se mettre en sûreté, depuis qu'il avoit appris qu'on avoit découvert son secret à Cosme Ier; mais le soin généreux qu'il prit de quelques émigrés Siennois, qu'il craignoit d'avoir compromis, et qui le dénoncèrent aux conseils de Lucques, fut cause de son arrestation. Cosme Ier engagea l'empereur à demander un prisonnier qui avoit voulu soulever toute l'Italie. Les Lucquois n'osèrent pas le refuser :

CHAP. CXXII. 1546.

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 119. — *Bern. Segni.* L. IX, p. 251.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. il fut conduit à Milan, soumis à la torture, puis
1546. puni de mort (1).

La conjuration de Burlamacchi donna à l'empereur un motif nouveau pour s'assurer du gouvernement de Sienne. Il craignit que le mécontentement qu'il voyoit croître chaque jour, ne déterminât cette république à chercher un protecteur plus loyal, à ouvrir ses portes aux Français, et à leur donner ainsi une station importante dans le centre de l'Italie : aussi, malgré la répugnance des Siennois, il résolut d'introduire de nouveau une garnison espagnole dans leur ville, sur le même pied où étoit celle de don Juan de Luna, qu'ils avoient renvoyée. Il en donna le commandement à ce don Diégo Hurtado de Mendoza, qui s'est fait un grand nom dans le monde littéraire, par son Histoire de la Guerre de Grenade, ses poésies, et son roman de Lazarille de Tormes, mais qui ne se fit connoître en Italie que par sa hauteur, son avarice et sa perfidie. La garde espagnole
1547. fit son entrée à Sienne le 29 septembre 1547; et Mendoza, qui étoit alors en même temps ambassadeur à Rome, et qui, dirigeant de là les intrigues espagnoles, étoit bien aise d'avoir,

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. V, p. 345-350. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIII, p. 476. — *Orl. Malavolti.* P. III, L. IX, f. 146. — *Riguccio Galluzzi storia del gran ducato di Toscana.* Lib. I, cap. V, T. I, p. 105.

Digitized by Google

près de lui et à ses ordres, une place d'armes, se rendit d'abord à Sienne le 20 octobre, puis y fit entrer, en 1548, de nouvelles troupes, en désarma les citoyens, et en changea le gouvernement de manière à le rendre absolument dépendant de ses volontés. Le 4 novembre 1548, il y forma une nouvelle balie de quarante membres, dont vingt furent élus par l'ancien sénat, et vingt par lui-même. La souveraineté de la république fut attribuée à ce corps : mais l'empereur y commandoit si bien, dès lors, en maître absolu, qu'il offrit à la même époque, au pape Paul III, de lui céder Sienne en échange de Parme et de Plaisance, comme s'il avoit eu quelque droit à en disposer (1).

CHAP. CXXII. 1548.

Pour être plus sûr encore de l'obéissance de cette république, Mendoza obtint des ordres précis de l'empereur, de bâtir une citadelle à Sienne, malgré l'opposition constante et unanime de toutes les classes de citoyens. Les Espagnols se conduisoient avec tant d'insolence, il étoit si impossible d'obtenir justice des vols, des meurtres, des outrages de tout genre dont ils se rendoient coupables, que les citoyens ne les voyoient pas sans terreur s'affermir davan-

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. VI, p. 383, 401, 421; L. VII, p. 463, 474. — *Orl. Malavolti.* P. III, Lib. IX, f. 146, 147. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIII, p. 481. — *Bern. Segni.* L. XII, p. 315.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1548. tage dans leurs murs. L'historien Malavolti fut lui-même député auprès de Charles V, pour le supplier de renoncer à un projet qui mettoit ses compatriotes au désespoir. Ses instances furent sans succès ; mais le plan adopté par Mendoza, pour la construction de la forteresse étoit si vaste, il demandoit des dépenses si considérables, que les ouvrages commencés, ne furent point en état de mettre à couvert les soldats qui devoient les garder, quand le moment du danger fut venu (1).

Aucun des états de l'Italie n'avoit peut-être persisté avec plus de constance que la république de Sienne, dans l'ancien parti gibelin ; et depuis que ce nom commençoit à être mis en oubli, dans le parti impérial, par opposition à celui de la France. Toutes les factions qui s'étoient disputé et successivement enlevé le timon de la république, avoient professé les mêmes sentimens ; mais l'avarice espagnole et la mauvaise foi de Mendoza avoient enfin triomphé de cette longue affection ; et lorsqu'en 1552, la guerre se renouvela en Piémont et en Allemagne, entre Charles V et Henri II, les Siennois tournèrent leurs regards vers la France, et implorèrent son assistance, pour se soustraire à

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. VIII, p. 515, 563. — *Orl. Malavolti.* P. III, Lib. IX, f. 148, 150. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIII, p. 486. — *Bern. Segni.* Lib. XIII, p. 339.

Digitized by Google

la dure tyrannie qui commençoit à peser sur eux (1). CHAP. CXXII. 1552.

Le duc de Florence, qui veilloit sans cesse sur cet état voisin, découvrit la correspondance des Siennois avec les Français; il avoit à se plaindre de Mendoza, et du gouvernement d'Espagne. Au lieu d'être traité en prince indépendant, il sentoit qu'on le faisoit descendre chaque jour davantage au rang de vassal de l'empereur. Il redoutoit l'établissement des Espagnols à Sienne, presque autant que celui des Français. Cependant, le premier de ses intérêts étoit toujours de contenir le mécontentement des Florentins, et de se maintenir sur le trône, en dépit de la haine de ses sujets; aussi à quelque humiliation que le soumissent l'empereur ou ses ministres, il n'hésitoit point à leur demeurer fidèle. Il offrit de puissans secours à don Diégo de Mendoza. Celui-ci, plus jaloux de lui, que précautionneux contre l'ennemi commun, refusa de les recevoir dans Sienne (2).

Un rassemblement s'étoit formé dans les comtés de Castro et de Pitigliano, sous les ordres de

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. IX, p. 590. — *Orl. Malavolti.* P. III, Lib. IX, f. 152. — Jacq. Aug. de Thou, Hist. univ. T. II, L. XI, p. 103.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. IX, p. 593. — *Bern. Segni.* Lib. XIII, p. 342.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. Nicolas Orsini, qui avoit passé à la solde de
1552. France : deux émigrés siennois, Enée Piccolomini et Amérigo Amérighi, s'étoient mis à la tête d'un parti d'insurgés, qui, en traversant l'état de Sienne, se grossit jusqu'au nombre d'environ trois mille. Piccolomini se présenta le soir du 26 juillet 1552, devant les portes de Sienne, en proclamant le nom de *liberté*. Le peuple quoique désarmé se souleva ; il ne restoit que quatre cents Espagnols dans la ville, sous les ordres de don Giovanni Franzési ; les autres avoient été envoyés à Orbitello, et dans les divers ports de la Maremme, et Mendoza étoit à Rome. Les Siennois ouvrirent leurs portes à Piccolomini, et bientôt ils chassèrent les Espagnols du couvent de Saint-Dominique, où ceux-ci s'étoient fortifiés ; ils les poursuivirent jusqu'à la citadelle, que l'avarice de Mendoza avoit laissée mal armée, et mal pourvue de vivres. Cosme de Médicis se hâta d'envoyer des secours aux Espagnols ; mais craignant ensuite d'attirer sur lui seul les armes de la France, au moment où Charles-Quint, vivement attaqué par Maurice de Saxe, paroissoit peu en état de le seconder, il retira ses troupes, et se fit médiateur d'une capitulation, par laquelle, le 3 août 1552, la forteresse bâtie à la porte de Camullia, fut livrée aux Siennois,

Digitized by Google

qui la démolirent, et la garnison espagnole se retira à Florence (1). CHAP. CXXII. 1552.

Henri II saisit avec empressement l'occasion qui lui étoit offerte, de faire pénétrer ses armes dans la moyenne Italie, et de profiter du mécontentement universel, pour appeler les peuples à rejeter le joug de la cour d'Espagne. Il fit passer aux Siennois des gentilshommes français pour les diriger, des soldats pour les défendre, et des secours de tout genre. Le duc de Termes, auparavant gouverneur de Parme, vint le 11 août s'établir à Sienne, et bientôt un traité d'alliance fut signé entre la république et le roi de France (2).

Cosme Ier voyoit avec une extrême inquiétude l'établissement des Français à ses portes. Toutefois il ne croyoit point le moment convenable pour les chasser à force ouverte; il avoit promis de demeurer neutre, et Henri II s'étoit engagé à respecter sa neutralité. Il cherchoit à persuader à Charles V, qu'avec de la

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. IX, p. 598. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIII, p. 489. — *Orl. Malavolti.* P. III, Lib. IX, f. 152. — *Bern. Segni.* L. XIII, p. 343. — *J. Aug. de Thou.* Lib. XI, p. 106, 112.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* L. IX, p. 625. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIII, p. 492. — *Orl. Malavolti.* P. III, Lib. IX, f. 154. — *Pecci. Memorie di Siena.* T. III, p. 230, 261. — Lettres des Siennois à Henri II, du 5 août. *Lettere de' Princ.* T. III, f. 131.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. patience et de l'adresse, il arriveroit à ses fins,
1552. aussi bien que par les armes. Mais l'empereur ayant signé le 2 août, la paix de religion à Passau, et se trouvant ainsi délivré de Maurice de Saxe, l'ennemi qu'il redoutoit le plus, résolut de punir les Siennois d'une révolution qu'il regardoit comme offensante pour son honneur, et donna ordre à don Pédro de Tolède, vice-roi de Naples, et beau-père de Cosme Ier, de se rendre par mer à Livourne, avec les forces qu'il commandoit (1).

Le vieux vice-roi, l'un des plus cruels et des plus avares parmi ces ministres de Charles-Quint qui avoient rendu son nom odieux à l'Italie, n'eut pas le temps de mériter les malédictions des Toscans, comme il avoit recueilli celles des Napolitains. Il arriva à Florence au commence-
1553. ment de l'année 1553, et il y mourut au mois de février suivant, après avoir paru n'être occupé que des plaisirs d'un nouveau mariage, qui ne convenoit pas à ses vieux ans (2). Cosme Ier, auquel Charles-Quint voulut déférer le commandement de cette expédition, le refusa; don

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. IX, p. 628. — *Orl. Malavolti.* P. III, Lib. X, f. 156. — *Bern. Segni.* Lib. XIII, p. 348. — *J. Aug. de Thou.* Lib. XII, p. 165.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* L. IX, p. 631. — *Malavolti.* P. III, L. X, f. 156. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIII, p. 495. — *Bern. Segni.* L. XIII, p. 349.

Digitized by Google

Garcias de Tolède, fils du vice-roi, en demeura chargé. Il se trouva à la tête d'une armée de six mille Espagnols et deux mille Allemands, qu'avoit amenés son père, et de huit mille Italiens assemblés dans la province de Val de Chiana, par Ascanio de la Cornia, neveu du pape. Avec cette armée, don Garcias entra dans l'état de Sienne, il prit Luciniano, Monte-Fellonico, Pienza; il porta le ravage dans presque toutes les parties du territoire de la république, et il assiégea Montalcino (1). Mais pendant ce temps, les Français avoient sollicité l'assistance de la flotte turque qui, chaque année, venoit ravager les côtes des états de l'empereur en Italie, et qui, chaque année, rendoit son assistance inefficace, par sa lenteur à se trouver au rendez-vous, et son empressement à se retirer. Son apparition sur les côtes du royaume de Naples contraignit néanmoins don Garcias de Tolède à lever le siége de Montalcino, et à reconduire son armée dans l'Italie méridionale (2).

CHAP. CXXII. 1553.

Cosme Ier, abandonné au mois de juin par les Espagnols, se trouvoit dans un cruel embarras; en refusant de renoncer ouvertement à sa neu-

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. IX, p. 634, 637. — *Malavolti.* L. V, f. 157.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. IX, p. 648. — *Malavolti.* P. III, L. X, f. 159. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIII, p. 497. — *Bern. Segni.* Lib. XIII, p. 350.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1553. tralité, il avoit vivement irrité l'empereur; et cependant, il avoit offensé bien davantage les Siennois et le roi de France, puisque sous le masque de la neutralité, il avoit donné des secours de tout genre à leur ennemi; il s'étoit fait céder Lucignano, une des places conquises sur eux, et il avoit enfin ourdi par son ambassadeur une conspiration dans Sienne, qui avoit été découverte, et qui avoit coûté la vie à Giulio Salvi, son chef, et à plusieurs de ses complices. Cosme se trouvant exposé aux ressentimens des Français, des Siennois, et des émigrés florentins qui étoient venus les joindre, s'empressa de traiter la paix : elle fut conclue au mois de juin 1553. Lucignano fut rendu aux Siennois, avec tout ce qui avoit été conquis de leur territoire; et ceux-ci promirent de ne pas recevoir dans leur état, les ennemis du duc (1).

Toutefois Cosme Ier étoit loin de vouloir observer religieusement le traité qu'il venoit de conclure; il ne pouvoit se maintenir sur le trône, malgré la haine de tous ses sujets, que par l'appui d'un souverain étranger; en sorte qu'il lui étoit impossible de demeurer neutre entre la France et l'Empire. Au service de France, il voyoit comblé d'honneurs Pierre Strozzi, fils

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. X, p. 649. — *Bern. Segni.* Lib. XIII, p. 351. — *Orl. Malavolti.* P. III, L. X, f. 161. — Jacq. Aug. de Thou. L. XII, p. 173.

Digitized by Google

de ce Philippe qui avoit péri dans ses prisons. CHAP. CXXII.
Pierre, favorisé par la reine Catherine de Médicis, sa cousine germaine, avoit dû bien plus encore sa fortune à sa valeur et à ses rares talens. Il étoit maréchal de France et lieutenant du roi en Italie; il n'avoit pas de désir plus ardent que de précipiter Cosme Ier de son trône usurpé. Celui-ci ne pouvoit donc hésiter à s'attacher au parti contraire, et à seconder l'empereur. Cosme avoit été trompé à plusieurs reprises par les ministres de Charles-Quint. Il avoit été entraîné dans des dépenses énormes pour la défense de Piombino, que ce monarque lui avoit repris sans compensation, après le lui avoir donné; il s'attendoit à être traité de même s'il réussissoit à conquérir Sienne à ses frais; et malgré cette crainte, il résolut d'entreprendre la guerre, d'en supporter tout le fardeau, et de prendre même sur lui la honte de la commencer par une trahison (1). 1553.

Les Siennois se reposoient avec confiance sur leur traité avec Cosme Ier, et partageant l'imprévoyance des Français, leurs alliés et leurs hôtes, ils ne songeoient qu'à jouir du présent, sans préparer pour l'avenir des moyens de défense. Tandis que Cosme faisoit faire sur ses frontières la garde la plus sévère, pour que personne ne pût

(1) *Gio. Batt. Adriani* L. X, p. 669. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIII, p. 499. — Jacq. Aug. de Thou. Liv. XIV, p. 249.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1554. leur porter des nouvelles de ses préparatifs; il prenoit à sa solde de nouveaux soldats, il mettoit ses milices en mouvement, et il donnoit ordre à chaque corps de son armée de se trouver le 26 janvier 1554 à Poggibonzi, dernier château de l'état florentin, sur la route de Sienne. Cosme ne se mettoit jamais lui-même à la tête de ses troupes; mais il en destina le commandement à Jean-Jacques Médicis ou Médequin, auparavant connu sous le nom de châtelain de Musso, puis de marquis de Marignan; homme entreprenant et cependant précautionneux, persévérant, cruel, et qui passoit pour un des meilleurs généraux de l'empereur. En même temps, pour flatter sa vanité, il feignit de reconnoître entre les Médicis de Milan et ceux de Florence une parenté qui n'avoit jamais existé (1).

Le 27 janvier 1554, le territoire siennois devoit être attaqué de partout à la fois; mais des pluies effroyables qui tombèrent pendant la nuit, suspendirent toutes les attaques, excepté celle du marquis de Marignan. Celui-ci étant parti de Poggibonzi deux heures avant la nuit, avec quatre mille fantassins et trois cents chevau-légers, arriva sans être reconnu jusqu'à la porte de Sienne, nommée Camullia, et s'empara

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. X, p. 670. — *Malavolti.* P. III, L. X, f. 161. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIII, p. 499. — *Bern. Segni.* L. XIII, p. 352.

Digitized by Google

par escalade d'un bastion destiné à la protéger, qu'on avoit laissé sur pied lorsque le peuple, en chassant les Espagnols, avoit rasé la citadelle élevée par don Diégo de Mendoza (1). CHAP. CXXII. 1554.

Le cardinal de Ferrare, D. Hippolyte d'Este, qui résidoit à Sienne pour le roi de France, s'étoit laissé tromper par les caresses et les flatteries de Cosme Ier; il croyoit n'avoir rien à craindre de lui, et il passoit son temps dans les fêtes. Il étoit au bal au moment même de la surprise de Camullia, et les Siennois eurent de la peine à l'empêcher de s'enfuir de la ville quand il en fut averti. Mais comme ils opposèrent une vigoureuse résistance à Marignan, et que celui-ci ne put point pénétrer dans la ville, le cardinal de Ferrare se rassura, et bientôt après, Pierre Strozzi, qui visitoit alors Grosséto, Massa, Porto-Ercole, et les autres lieux forts de la Maremme, rentra à Sienne et mit la ville dans un meilleur état de défense. Marignan crut trop hasardeux d'ouvrir ses batteries contre les murailles de Sienne, garnies d'une bonne artillerie et défendues par une nombreuse garnison. Il jugea plus avantageux de réduire la ville par le blocus. Les récoltes de l'année précédente avoient été détruites par la guerre; il paroissoit facile de

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. X, p. 671. — *Bern. Segni.* Lib. XIV, p. 560. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIII, p. 501. — Jacq. Aug. de Thou. L. XIV, p. 253.

Digitized by Google

CHAP. CXXII détruire également celles de l'année qui com-
1554. mençoit. La ville surprise par une attaque inattendue n'avoit pu faire de grands approvisionnemens, et Marignan, en s'emparant successivement de tous les châteaux qui dominent tous les chemins par lesquels on arrive à Sienne, comptoit empêcher qu'on n'apportât des vivres du dehors (1).

Des troupes allemandes et espagnoles avoient été promises par l'empereur à Cosme Ier; elles arrivèrent successivement après le commencement de la guerre, et l'armée qui attaquoit Sienne se trouva forte de vingt-quatre mille fantassins et mille cavaliers. Des troupes françaises ou à la solde de France arrivèrent de leur côté à Pierre Strozzi, ou par mer, ou par l'état romain; mais elles se trouvoient toujours en nombre fort inférieur, et Marignan put commencer, selon le plan de campagne qu'il avoit arrêté, l'attaque des châteaux du territoire siennois. Le premier qu'il soumit fut l'Aiuola; les habitans, après l'avoir défendu bravement, se rendirent à discrétion. Marignan les fit pendre pour la plupart, déclarant qu'il réservoit ce sort

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. X, p. 673. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIII, p. 503. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 361. — *Orlando Malavolti.* P. III, Lib. X, f. 163. — Lettre de Cosme Ier à la répub. de Sienne, et réponse, 28 et 31 janvier 1554. *Lettere de' Principi.* T. III, f. 148.

Digitized by Google

à tous ceux qui attendroient dans une bicoque les premières décharges de son artillerie (1). Mais cette barbarie n'eut d'autre résultat que d'augmenter les horreurs de la guerre; les paysans siennois, avec une constance digne d'un meilleur sort, se montrèrent toujours inébranlables dans leur fidélité à leur patrie, quel que fût son gouvernement. Turrita, Asinalunga, la Tolfa, Scopéto, la Chiocciola, opposèrent la même résistance et éprouvèrent le même traitement. Un général, qui faisoit profession de bravoure et de loyauté, livra partout aux bourreaux de braves gens auxquels il ne pouvoit reprocher que leur loyauté et leur bravoure (2).

CHAP. CXXII. 1554.

Les Siennois de leur côté remportèrent quelques avantages qui soutenoient leur constance. Marignan avoit envoyé, vers la fin de mars, son général d'infanterie Ascanio della Cornia avec Ridolfo Baglioni à Chiusi, qu'on avoit promis de lui livrer en trahison. Mais les traîtres, qu'il croyoit avoir séduits, l'avoient trompé; Ascanio de la Cornia fut fait prisonnier, Baglioni

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. X, p. 691. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIV, p. 506. — Jacq. Aug. de Thou, Hist. universelle. T. II, L. XIV, p. 257 et suiv.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. X, p. 693. — *Scip. Ammirato.* L. XXXIV, p. 507; *ibid.* 516. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 363. — Lettres entre Pierre Strozzi et le marquis de Marignan. *Lett. de' Principi.* T. III, f. 149 et seq.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. fut tué, et leur troupe, qui passoit quatre mille
1554. hommes, fut entièrement dissipée (1). Cependant Cosme Ier se hâta de fournir des fonds pour lever de nouveaux soldats et réparer cet échec. Après avoir reçu des renforts, Marignan continua le siége et l'incendie des villages fortifiés de l'état de Sienne. Il prit successivement les châteaux de Belcaro, Leccéto, Monistéro, Vitignano, Ancaiano et Mormoraia. Chacun d'eux lui coûta des combats obstinés, et chacun aussi fut traité avec la même barbarie; une partie des habitans fut envoyée au supplice : tous les blés furent coupés, toutes les campagnes dévastées (2).

La désolation du territoire siennois étoit extrême; les secours de la France tardifs et insuffisans, et le sort de la guerre qui, dans le même temps, se faisoit en Flandre, étoit contraire à Henri II. Néanmoins les espérances des Siennois et celles de Strozzi étoient ranimées par la haine universelle que les Florentins portoient à la maison de Médicis. Partout où deux Florentins se rencontroient hors de la puissance de Cosme,

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 694. — *Orlando Malavolti.* P. III, Lib. X, f. 163. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 362. — Jacq. Aug. de Thou. L. XIV, p. 261.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 706, 718. — *Orlando Malavolti.* P. III, L. X, f 163, 164. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 365. — Jacq. Aug. de Thou. Liv. XIV, p. 268.

Digitized by Google

ils se reconnoissoient aux malédictions dont ils chargeoient le tyran. Ceux que le commerce avoit rassemblés à Rome, à Lyon, à Paris, ouvroient des souscriptions pour faire passer de l'argent à Pierre Strozzi, et l'aider à secouer le joug honteux qui pesoit sur leur patrie (1). CHAP. CXXII. 1554.

Des troupes françaises se rassembloient à la Mirandole, pour porter du secours à Sienne; Pierre Strozzi résolut de leur ouvrir le chemin. Il sortit le 11 juin de la ville assiégée, avec environ six mille hommes (2); il passa l'Arno à Pont-ad-Era, et s'avança, par la forêt de Cerbaia, vers l'état de Lucques, qu'il traversa. C'est là qu'il reçut en effet le renfort qui lui étoit promis, et qui étoit venu le joindre par Pontrémoli; mais la flotte française qui devoit arriver en même temps à Viareggio, ne parut point; elle fut retardée plus de quarante jours, et le prieur Strozzi, frère de Pierre, qui l'attendoit avec deux galères, fut tué devant Scarlino. Deux jours après la mort du grand prieur, Blaise de Montluc, que Henri II avoit choisi pour commander à Sienne, vint débarquer à Scarlino, avec dix compagnies françaises et les

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 722 — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIV, p. 525. — *Bern. Segni.* Lib. XIV, p. 366.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* L. XI, p. 734. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIV, p. 517.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1554. Allemands de George de Ruckrod, qui de là se rendirent à Sienne (1).

L'expédition du maréchal Strozzi ne pouvant plus avoir tout le succès qu'il en avoit espéré, lorsqu'il avoit cru tenir seul la campagne, et assiéger Florence, à l'aide des troupes que devoit lui amener la flotte, il repassa l'Arno aussi rapidement et aussi heureusement qu'il l'avoit franchi la première fois, et il reconduisit son armée à Casoli, dans l'état de Sienne (2).

Cependant l'expédition de Pierre Strozzi avoit répandu la terreur dans tout le parti du duc en Toscane, et elle sembloit promettre de plus heureux résultats. Marignan, qui l'avoit suivi avec toute l'armée du siége, frappé d'une terreur panique, s'étoit enfui de Pescia sur Pistoia, qu'il étoit sur le point d'abandonner aussi (3). La fertile province du val de Niévole se déclaroit pour le parti de Strozzi et de la république; les châteaux forts de Monte-Catini et de Monte-Carlo avoient reçu garnison française, et le dernier soutint ensuite un siége de plusieurs

(1) Mémoires de Blaise de Montluc. L. III, p. 115, T. XXIII.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XI, p. 747. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIV, p. 520, 522. — *Bern. Segni.* Lib. XIV, p. 364. — Jacq. Aug. de Thou. Liv. XIV, p. 272.

(3) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XI, p. 743. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIV, p. 721. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 365. — Jacq. Aug. de Thou. Liv. XIV, p. 274.

Digitized by Google

mois ; enfin, l'éloignement des deux armées au moment même de la récolte, auroit donné le loisir aux habitans de Sienne de faire d'amples provisions de vivres, s'ils avoient su en profiter (1). CHAP. CXXII. 1554.

Mais la terre avoit été frappée cette année de stérilité ; d'ailleurs la guerre avoit empêché les paysans de labourer et de semer leurs champs autour de la ville ; et les Siennois, ou ne firent pas d'assez grands sacrifices, ou n'eurent pas assez de temps, pendant les quinze jours que leurs chemins furent ouverts, pour faire venir de plus loin leurs approvisionnemens. Ils commençoient déjà à manquer de vivres dans la ville; les deux camps de Strozzi et de Marignan, qui étoient revenus dans l'état de Sienne, en manquoient également. Marignan sembloit reconnoître son infériorité : une terreur panique lui fit abandonner son camp, devant la porte Romaine de Sienne, avec non moins de précipitation qu'il avoit abandonné Pescia, peu de semaines auparavant (2).

Pierre Strozzi, pour soulager Sienne, en éloignant les armées, résolut de transporter la

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XI, p. 797. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIV, p. 724. — Jacq. Aug. de Thou, Hist. univ. Liv. XIV, p. 275.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XI, p. 761. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIV, p. 527. — *Bern. Segni.* Lib. XIV, p. 367.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1554. guerre dans le val de Chiana ; il s'empara, le 20 juillet, de Marciano et d'Olivéto, et il établit son armée sur le pont de la Chiana. Marignan l'y suivit, et il obtint sur lui un grand avantage dans une escarmouche à Marciano, où les deux armées furent engagées presque tout entières : ce ne fut encore que le prélude d'un plus grand désastre. Strozzi, qui souffroit dans son camp du manque d'eau et de vivres, voulut se retirer ; Marignan le suivit et le força d'en venir à une bataille rangée, le 2 août, devant Lucignano. Marignan avoit sous ses ordres deux mille Espagnols, quatre mille Allemands, et six ou sept mille Italiens, avec douze cents chevau-légers ; Strozzi avoit à peu près autant de monde, dont le quart seulement étoit Français, le reste Allemand, Grison et Italien. La lâcheté de sa cavalerie, qui s'enfuit dès le commencement du combat, et le peu de fermeté des Grisons, assurèrent la victoire aux Impériaux ; elle fut néanmoins long-temps disputée par la valeur et l'habileté de Pierre Strozzi, et le champ de bataille resta couvert de plus de quatre mille morts (1).

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XI, p. 783-787. — Relation de la bataille adressée le 4 août 1554, par le marquis de Marignan à l'empereur. *Lettere de' Principi.* T. III, f. 154. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 371. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIV, p. 529. — *Orl. Malavolti.* T. III, Lib. X, f. 163. — Mém.

Digitized by Google

Après la déroute de Lucignano, il ne restoit plus, pour Sienne, de chances de salut; cependant les citoyens, encouragés par Montluc, qui commandoit la garnison française, et par les succès de M. de Brissac en Piémont, ne se laissèrent rebuter par aucune privation ou aucun danger; ils avoient à se défendre contre le plus froidement cruel de ces généraux impériaux, dont la férocité sembloit le caractère distinctif; et si le voyageur voit encore aujourd'hui l'état de Sienne changé en un vaste désert, il doit l'attribuer surtout au marquis de Marignan et à Cosme Ier. Toutes les fois que les Siennois faisoient sortir de leur ville des bouches inutiles, Marignan les faisoit massacrer impitoyablement; toutes les fois que les paysans siennois faisoient quelques efforts pour introduire des vivres dans la ville, Marignan les faisoit pendre; tous ceux qui, dans leurs villages ou leurs châteaux, opposoient quelque résistance à l'armée, étoient passés au fil de l'épée; toutes les provisions, tous les vivres des malheureux paysans étoient pillés par les Espagnols : ce qui n'étoit pas consommé par les soldats, étoit détruit avec rigueur. La province entière de Sienne éprouvoit les horreurs de la famine : la population de la Maremme fut alors

CHAP. CXXII. 1554.

de Blaise de Montluc. T. XXIII, L. III, p. 139. — Histoire de Jacq. Aug. de Thou. Liv. XIV, p. 283.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1555.

détruite, et dès lors elle n'a jamais pu se renouveler; l'air de ce pays fertile est pestilentiel. L'expérience a prouvé à plusieurs reprises que le mouvement d'une population nombreuse le corrige; tandis que, lorsqu'il est inhabité, il devient plus pernicieux encore. D'ailleurs, toutes les habitations, tous les ouvrages de l'homme avoient été détruits par la férocité espagnole; et ceux qui, dès lors, sont venus de provinces éloignées, pour cultiver ces campagnes, se sont trouvés pour la plupart sans couvert, sans aucune des commodités de la vie, exposés aux intempéries d'un climat funeste (1).

Ce n'étoit que par la famine que Marignan espéroit prendre Sienne; il essaya, il est vrai, au mois de janvier 1555, d'ouvrir quelques batteries près de la *porta Ovila* et de celle de Ravaniano; mais cette attaque n'eut aucun succès, et Marignan y renonça (2). Strozzi

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XII, p. 815. Pendant cette guerre la population de la ville de Sienne fut réduite de trente mille à dix mille âmes : dans la province, on compta qu'il périt de misère, dans les combats ou les supplices, cinquante mille paysans, outre ceux qui passèrent en pays étranger. *Bern. Segni.* Lib. XIV, p. 377. Il y a une lacune dans Scipion Ammirato, jusqu'à l'an 1561, et Malavolti n'ose donner aucun détail. — Mém. de Blaise de Montluc. T. XXIII, L. III, p. 170. — Hist. de Jacq. Aug. de Thou. T. II, Liv. XIV, p. 288.

(2) *Gio, Batt. Adriani.* Lib. XII, p. 856. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 379. — Blaise de Montluc. L. III, p. 196-235.

Digitized by Google

s'étoit flatté que les succès de Brissac en Piémont déterminoient l'empereur à rappeler l'armée qui assiégeoit Sienne, pour l'opposer aux Français; mais Cosme n'épargnoit ni argent, ni munitions, ni vivres, pour satisfaire des troupes dont l'avidité alloit croissant, à mesure qu'elles sentoient plus leur importance. Cependant la crainte de voir l'armée de Marignan rappelée, lui faisoit désirer ardemment une pacification. Il écrivit au gouvernement de Sienne, pour l'assurer qu'il n'en vouloit point à la liberté de la république, qu'il ne lui demandoit autre chose que de se remettre sous la protection impériale, et qu'il s'offroit pour médiateur d'un traité avec Charles-Quint, qui lui garantiroit tous ses priviléges (1).

En effet, après que les Siennois eurent supporté les horreurs du blocus, avec une patience et un courage à toute épreuve, au-delà de tous les calculs qu'ils avoient faits d'avance, et après qu'ils eurent consommé leurs vivres de telle sorte qu'il ne leur en restoit plus pour le lendemain, ils obtinrent encore de Cosme Ier des conditions honorables, telles à peu près que celles qu'avoit obtenu Florence, vingt-cinq ans auparavant; mais aussi furent-elles violées

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XII, p. 848. — Lettre du marquis de Marignan à la seigneurie de Sienne. *Lett. de' Princ.* T. III, f. 158.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. avec la même effronterie. L'empereur reçut,
1555. sous sa protection, la république de Sienne; il promit de lui conserver sa liberté et ses magistrats ordinaires; de pardonner à tous ceux qui avoient agi contre lui; de ne point y bâtir de forteresse; de payer lui-même la garnison qu'il maintiendroit dans la ville pour sa sûreté; de permettre à tous ceux qui voudroient émigrer de se retirer librement avec leurs biens et leurs familles, dans la partie de l'état siennois qui n'étoit pas soumise. Le traité fut signé le 2 avril; mais comme les vivres finissoient seulement le 21, ce fut dans ce jour que la garnison française sortit de Sienne, et que les Impériaux y entrèrent (1).

La réserve stipulée en faveur des Siennois qui voudroient émigrer n'étoit point une précaution vaine. Un grand nombre de citoyens illustres et de ceux qui avoient montré le plus de zèle pour la liberté de leur patrie, sortirent de Sienne avec la garnison française, le 21 avril, et se retirèrent à Montalcino, petite ville bâtie sur une montagne, non loin de la route qui conduit de Sienne à Rome; et là ils maintinrent l'ombre de la république siennoise, jusqu'à la

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XII, p. 864. — *Malavolti.* P. III, Lib. X, f. 166. Son Histoire finit par cette capitulation. — *Bern. Segni.* Lib. XIV, p. 580. — Blaise de Monluc. L. III, p. 266-279. — Jacq. Aug. de Thou. Liv. XV, p. 314.

Digitized by Google

paix de Cateau-Cambresis du 3 avril 1559, qui les soumit au sort du reste de la Toscane (1). CHAP. CXXII. 1555.

Quant à la métropole, aucun des articles de sa capitulation ne fut exécuté, et la violation de ce pacte sacré ne fut pas moins impudente que l'avoit été celle de la capitulation de Florence. Néanmoins Cosme Ier, qui avoit conquis Sienne à ses frais et par ses armes, n'en fut pas mis immédiatement en possession. Philippe II, en faveur duquel Charles V avoit abdiqué la couronne, vouloit conserver cet état entre ses mains, pour établir plus solidement sa domination sur la Toscane. La guerre allumée par l'ambition de Paul IV et des Caraffa, ses neveux, lui fit mettre en délibération s'il ne leur céderoit pas l'état de Sienne en compensation des pays auxquels ils prétendoient. Enfin, Philippe trouva plus avantageux de s'en servir pour acheter la coopération du duc de Florence. Par un traité conclu au mois de juillet 1557, il consentit à céder l'état de Sienne à Cosme Ier, qui en prit possession, le 19 juillet, comme d'une province sujette. Philippe réserva toutefois à la monarchie espagnole les ports de cette

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XVI, p. 1107-1122. — Bernardo Ségni étant mort le 13 avril 1558, a laissé son Histoire interrompue au quinzième Livre, où il racontoit la guerre de Cosme contre les Siennois de Montalcino. — Jacq. Aug. de Thou. L. XXII, p. 661, 665. T. II.

Digitized by Google

CHAP. CXXII. 1555. république, savoir : Orbitello, Porto-Ercole, Télamone, Monte-Argentaro, et Porto San-Stéfano. Cette petite province a formé dès lors ce qu'on a nommé l'état des *Présidi*. Sa séparation du reste de la Toscane a privé l'état de Sienne de son ancienne communication avec la mer et de son commerce, et elle a contribué à perpétuer l'état effrayant de désolation auquel la Maremme siennoise est réduite (1).

(1) *Gio. Batt. Adriani*. L. XIV, p. 1000-1015. — Le duc prit possession de Sienne le 19 juillet 1557. — *Lettere de' Principi*. T. III, f. 165 et seq. Entre autres, un Mémoire de Pierre Strozzi sur la défense de Sienne, p. 177-180. — Histoire de Jacq. Aug. de Thou. T. II, Liv. XV, p. 343, Liv. XVIII, p. 471.

Digitized by Google

CHAPITRE CXXIII.

Révolutions des différens états de l'Italie depuis la perte de l'indépendance italienne jusqu'à la fin du seizième siècle.

1531 — 1600.

L'HISTOIRE de l'Italie pendant le seizième siècle se divise en trois périodes, dont chacune présente un caractère fort différent. La première s'étend depuis le commencement du siècle jusqu'à la paix de Cambrai, en 1529. Ce fut un temps de guerres continuelles et de désolation, pendant lequel la puissance de la France et celle de la maison d'Autriche parurent assez également balancées pour que les peuples d'Italie ne pussent prévoir laquelle triompheroit. Ils s'attachèrent alternativement à l'une et à l'autre; ils espérèrent maintenir entre elles leur indépendance; et ils ne s'aperçurent que les Italiens avoient cessé d'exister comme nation qu'au moment où François Ier les sacrifia par le traité des dames, que signa sa mère. CHAP. CXXIII.

La seconde période s'étend depuis la paix de Cambrai du 5 août 1529, jusqu'à celle de Cateau-Cambresis du 3 avril 1559. Par celle-ci, Henri II

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. et Philippe II mirent un terme à la longue rivalité de leurs deux maisons, et les réunirent par le mariage de Philippe avec Élisabeth de France. Cette période de trente années fut ensanglantée par presque autant de guerres que la précédente, et toujours entre les mêmes rivaux. Mais ces guerres ne se présentoient plus sous le même aspect aux Italiens, et n'éveilloient plus en eux les mêmes espérances. Tous leurs divers états, ou avoient passé sous la domination immédiate de la maison d'Autriche, ou avoient reconnu sa protection par des traités qui ne leur laissoient plus d'indépendance. Si dans cet espace de temps quelques-uns d'entre eux se détachèrent momentanément de cette alliance qui leur avoit été imposée, ils furent traités comme rebelles, bien plus que comme ennemis publics. La France comptant à peine trouver parmi eux des alliés, au lieu de les attirer à elle par des récompenses, s'efforçoit d'anéantir leurs ressources; dans l'assurance que tous leurs soldats et tous leurs trésors seroient toujours à la disposition de son constant ennemi. Elle fit contre eux alliance avec les Turcs et les Barbaresques, et elle livra toutes les côtes de l'Italie aux dévastations des Musulmans.

Les trente-neuf ans qui s'écoulèrent depuis la paix de Cateau-Cambresis jusqu'à celle de Vervins, signée le 2 mai 1598, par Henri IV, Phi-

Digitized by Google

lippe II et le duc de Savoie, devroient être considérés comme un temps de paix profonde, en les comparant aux deux premières périodes; car pendant tout ce temps, les provinces de l'Italie ne furent attaquées par aucune armée étrangère; et les états italiens, retenus par le sentiment de leur foiblesse, ne se livrèrent jamais entre eux à de longues hostilités. Cependant l'Italie ne jouit d'aucun des avantages de la paix à cette époque malheureuse. La France, déchirée par des guerres civiles, ne mettoit plus aucun poids dans la balance politique de l'Europe, tandis que le farouche Philippe II, souverain d'une grande partie de l'Italie, et commandant à ses alliés, presque autant qu'à ses sujets, avoit résolu d'écraser le parti protestant dans les Pays-Bas, en France et en Allemagne. Pendant tout son règne, il ne cessa de combattre les Hollandais et les calvinistes de France, et de donner des secours aux empereurs ses alliés, Ferdinand, son oncle, Maximilien II et Rodolphe II, qui furent tout aussi constamment engagés dans des guerres avec les protestans d'Allemagne et avec les Turcs. Les Italiens combattirent sans relâche pendant toute cette période, dans les pays lointains où Philippe II portoit la guerre. Leurs généraux, comme leurs soldats, rivalisèrent de gloire, de talens et de courage avec les vieilles bandes espagnoles, dont

CHAP. CXXIII.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. ils semblèrent avoir adopté le caractère. La nation recouvra ainsi sa vertu militaire au service des étrangers; et si elle l'avoit ensuite employée à la défense de la patrie, peut-être ne l'auroit-elle pas payée trop cher par tout le sang qu'elle versa; mais elle continua de servir jusqu'à ce qu'elle eût perdu de nouveau l'habitude de combattre.

Le plus grand malheur attaché à cet état continuel de guerre étrangère fut la continuation du régime militaire, le séjour ou le passage des troupes espagnoles dans les diverses provinces, et surtout les impositions intolérables dont la cour de Madrid accabloit les peuples. L'ignorance de ses ministres, qui ne connoissoient aucun des principes de l'économie politique, étoit plus funeste encore que leur rapacité, ou leurs dilapidations. Ils n'inventoient pas un impôt qui ne semblât destiné à écraser l'industrie et à ruiner l'agriculture. Les manufactures tomboient en décadence, le commerce disparoissoit, les campagnes devenoient désertes; et les habitans, réduits au désespoir, étoient enfin forcés d'embrasser comme profession le brigandage. Des chefs distingués par leur naissance et leurs talens se mirent à la tête des troupes d'assassins qui se formèrent à la fin du siècle dans le royaume de Naples et l'état de l'Église, et la guerre des brigands mit plus d'une fois en dan-

Digitized by Google

ger l'autorité souveraine elle-même. Pendant ce temps, les provinces restoient sans soldats, les côtes sans vaisseaux de guerre, les forteresses sans garnison. Rien n'arrêtoit les ravages des Barbaresques, qui non contens des prises qu'ils pouvoient saisir sur la mer, faisoient des descentes sur tous les rivages alternativement, brûloient les villages et souvent les villes, et entraînoient en esclavage tous leurs habitans. Toutes les horreurs dont la traite des Nègres a affligé l'Afrique pendant les deux derniers siècles, étoient pratiquées dans le seizième par les Musulmans en Italie. De même ces avides marchands d'esclaves entretenoient des traîtres sur toutes les côtes, pour les avertir et leur livrer leurs malheureux compatriotes; de même une récompense étoit toujours offerte au crime, et le dernier des malheurs menaçoit sans cesse la famille qui croyoit pouvoir le plus compter sur son innocence et son obscurité. Telles étoient les calamités sous le poids desquelles l'Italie pleuroit, à la fin du seizième siècle, la perte de son indépendance. CHAP. CXXIII.

Nous avons, dans les derniers volumes, exposé avec de longs détails tous les événemens de la première des trois périodes entre lesquelles nous avons divisé le seizième siècle. Nous avons aussi, dans le chapitre précédent, rassemblé quelques-uns des faits qui appar-

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. tiennent, pour le temps, à la seconde période; quoiqu'ils semblent porter encore quelques-uns des caractères de la première; c'est la dernière lutte soutenue en Toscane pour la liberté, et les efforts des Siennois pour repousser le joug dont la maison d'Autriche vouloit les accabler. Il ne nous reste plus désormais qu'à donner une idée des événemens qui, dans le même temps ou dans la période suivante, changèrent les rapports entre les états en Italie, influèrent sur le sort des peuples, ou altérèrent le caractère national. Pour le faire, nous suivrons chacun des gouvernemens entre lesquels l'Italie étoit divisée, et nous tracerons un précis de ses révolutions.

Les états de la maison de Savoie, les premiers que les Français trouvoient sur leur route en entrant en Italie, avoient échappé aux ravages des premières guerres du siècle. Les relations de parenté du duc Charles III avec les deux chefs des maisons rivales avoient sans doute contribué à leur inspirer des ménagemens pour lui. Cette même parenté fut cause de l'invasion du Piémont, lorsqu'en 1535 la guerre se renouvela entre François Ier et Charles-Quint. Le duc de Savoie avoit épousé Béatrix de Portugal, sœur de l'impératrice, et il s'étoit laissé engager par elle dans une confédération avec la maison d'Autriche. François, pour s'en venger,

Digitized by Google

réclama une part de la Savoie, comme succession de sa mère Louise, sœur du duc régnant; et sous ce prétexte, toute la Savoie et la plus grande partie du Piémont furent envahis par les Français. Les Impériaux de leur côté mirent garnison dans le petit nombre de villes qu'ils purent dérober aux attaques de leurs ennemis. Pendant vingt-huit ans, le Piémont fut le principal théâtre des guerres entre les rois de France et d'Espagne. Lorsque Charles III mourut à Verceil, le 16 août 1553, il se trouvoit dépouillé de la plus grande partie de ses états, par ses amis autant que par ses ennemis; et quoique son fils Emmanuel Philibert se fût déjà distingué comme général au service de l'empereur, et qu'il continuât à se couvrir de gloire dans les guerres de Flandre, il ne trouva point de reconnoissance dans les princes pour lesquels il avoit combattu. La paix de Cateau-Cambresis, que Philippe II dictoit en quelque sorte à la France, n'assura point ses intérêts. Elle laissa entre les mains du roi de France Turin, Chiéri, Civasco, Pignerol, et Villeneuve d'Asti avec leurs territoires, et dans les mains du roi d'Espagne Verceil et Asti. Les guerres civiles de France déterminèrent seules Charles IX à rendre au duc de Savoie, en 1562, les villes qu'il occupoit encore en Piémont (1).

CHAP. CXXIII.

(1) Guichenon, Hist. généal. de la Maison de Savoie. T. II,

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. Ce fut à dater de cette époque seulement, qu'on vit la maison de Savoie s'élever en Italie, autant que les autres états étoient déchus. Emmanuel Philibert, non plus que son fils Charles-Emmanuel, qui lui succéda en 1580, n'avoient plus rien à craindre de la France, alors déchirée par les guerres de religion. Le dernier, au contraire, y fit à son tour des conquêtes, et disputa au maréchal de Lesdiguières la possession de la Provence et du Dauphiné. Philippe II, qui commençoit à s'affoiblir, sentoit la nécessité de ménager un prince belliqueux, qui couvroit la frontière de l'Italie; et le duc de Savoie étoit, entre les alliés de l'Espagne, celui qui avoit le moins à se plaindre de l'insolence de ses vice-rois et de ses généraux. Lorsque les guerres de religion finirent, le duc de Savoie fut compris d'une manière avantageuse dans la paix de Vervins, le 2 mai 1598. Il lui restoit seulement encore un différend avec Henri IV sur la possession du marquisat de Saluces. Pendant les guerres d'Italie, ces marquis s'étoient attachés à la cour de France, et ils en avoient reçu plusieurs faveurs : ils avoient alors fait revivre d'anciennes chartes, par lesquelles ils se reconnoissoient feuda-

p. 256. — Mém. de du Bellay. Liv. IV, p. 296; L. V et seq. — Histoire de la Diplomatie française. T. II, Liv. IV, p. 46. — De Thou, Hist. T. III, L. XXXI, p. 251. — *Muratori Annali d'Italia.*, *ad ann.*

Digitized by Google

taires des dauphins de Viennois. Leur famille, après avoir été divisée par quelques guerres civiles, auxquelles François Ier prit part, s'éteignit en 1548, et la France s'empara du marquisat de Saluces, qui lui ouvroit la porte de l'Italie. D'autre part, le duc de Savoie profita des guerres civiles de France pour se mettre en possession du même fief en 1588 (1). Les deux traités du 27 février 1600, et du 17 janvier 1601, terminèrent ces discussions entre la Savoie et la France, auxquelles toute l'Italie attachoit la plus haute importance. Henri IV accepta la Bresse en échange du marquisat de Saluces, et par cette transaction il se ferma entièrement l'Italie, ôtant aux états de cette contrée l'espérance qu'il avoit nourrie, de les rétablir un jour dans leur indépendance (2).

La maison d'Autriche avoit, dans ce siècle, étendu sa souveraineté sur quatre des états les plus puissans de l'Italie, le duché de Milan, le royaume de Naples, le royaume de Sicile et celui de Sardaigne. Le duc de Milan François II, dernier héritier de la maison Sforza, étoit mort

(1) *Henrico Cather. Davila delle guerre civili di Francia.* Lib. IX, p. 526. — Guichenon, Hist. généal. T. II, p. 287.

(2) Guichenon, Hist. généal. T. II, p. 352 et suiv. — Hist. de la Diplomatie française. T. II, p. 197. — Hist. univ. de Jacq. Aug. de Thou. T. IX, Liv. CXXIII, p. 325, et L. CXXV. p. 413.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. le 24 octobre 1535, après avoir fait une vaine tentative pour secouer le joug de Charles-Quint, qui lui paroissoit trop accablant. Il avoit entamé, avec le roi de France, des négociations hasardeuses, et il avoit obtenu qu'un ambassadeur de cette couronne fût envoyé à sa cour avec une mission secrète; puis, tout à coup effrayé de la colère de Charles-Quint, il avoit fait trancher la tête à cet envoyé, nommé Maraviglia ou Merveilles, à l'occasion d'une querelle qu'il lui avoit lui-même suscitée (1). Cet outrage fut la principale cause du renouvellement de la guerre entre la France et l'Empire, en 1535, et l'on assure que la peur des vengeances du roi hâta la mort du duc.

La possession du Milanez à l'extinction de la ligne des Sforza n'étoit point définitivement réglée par le traité de Cambrai, et Charles-Quint, avant de recommencer la guerre, amusa quelque temps François Ier par des négociations, dont l'objet étoit d'inféoder le Milanez au second ou au troisième fils du monarque français. Dans le même temps, il faisoit avancer ses armées et il garnissoit ses forteresses : aussi, lorsque les hostilités éclatèrent, les Français ne purent jamais soumettre les places les plus importantes du duché, et leurs succès se bornèrent au ravage des frontières.

(1) Mémoires de messire Martin du Bellay. Liv. IV, p. 233.

Digitized by Google

Le Milanez ne pouvoit jamais se relever, sous l'administration espagnole, des désastres des précédentes guerres. Des impôts absurdes en chassèrent le commerce et les manufactures; et si les lois ne réussirent pas à rendre stériles ces riches campagnes, elles rendirent du moins misérables ceux qui les cultivoient. Le gouvernement voulut encore aggraver le joug odieux que portoient les Milanois, par l'établissement de l'inquisition espagnole. Celle d'Italie, qui depuis long-temps étoit établie à Milan, ne suffisoit point pour satisfaire le fanatisme farouche ou la politique de Philippe II. Le duc de Sessa, gouverneur de Milan, annonça, en 1563, cette détermination royale à la noblesse et au peuple : mais elle excita une fermentation si violente, les Milanois parurent si déterminés à s'opposer, les armes à la main, à l'établissement de ce tribunal sanguinaire, que le gouverneur persuada à Philippe de renoncer à son dessein (1). CHAP. CXXIII.

Le royaume de Naples étoit, depuis plus long-temps que le Milanez, sous la domination espagnole. Il avoit été envahi, à la fin du siècle précédent, par Charles VIII, et au commencement du seizième par Louis XII; mais, pendant le

(1) *Pallavicino Istoria del Concilio di Trento.* L. XXII, cap. VIII, T. V, p. 215, editio di Faenza, 1796, 4°. — De Thou, Histoire. L. XXXVI, p. 471. — *Gregorio Leti Vita di Filipppo II.* L. XVII, T. I, p. 405.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. règne belliqueux de François Ier, les armées françaises n'y firent qu'une courte apparition, sous M. de Lautrec; et pendant le règne de son fils Henri II, l'expédition du duc de Guise, en 1557, quoique concertée avec le pape Paul IV, ne pénétra jamais au-delà des frontières de l'Abbruzze. Elle prouva que le parti angevin existoit encore dans ces provinces; mais elle ne mit pas un instant en danger la monarchie autrichienne à Naples.

D'autre part, le royaume de Naples fut abandonné, presque sans défense, aux ravages des Turcs et des puissances barbaresques, qui, durant ce même siècle, s'élevèrent à une grandeur jusques alors sans exemple. Horuc et Hariadéno Barbarossa (Aroudi et Khaïr-Eddyn), fils d'un corsaire renégat de Mételin, après s'être rendus célèbres par leur hardiesse comme pirates, arrivèrent à commander les flottes de Soliman, et à s'asseoir sur les trônes d'Alger et de Tunis (1). Le métier de corsaire, qui avoit été le premier échelon de leur grandeur, fut toujours dès lors l'école de leurs soldats et de leurs matelots, et la source première de leurs richesses. On vit, de 1518 à 1546, durée du règne du second Barberousse, des flottes de cent et cent cinquante voiles, armées dans le but unique

(1) *Pauli Jovii Hist.* L. XXVII, p. 98 et passim. — *Bern. Segni.* Lib. III, p. 90; Lib. VI, p. 166.

Digitized by Google

de ravager les côtes, d'en enlever les habitans, et de les vendre comme esclaves. Le royaume de Naples, qui présentoit une longue étendue de rivages sans défense, dont les habitans, tenus sous un joug oppressif, avoient perdu tout courage et tout esprit militaire, dont les lois rejetoient hors de la société de nombreux essaims de bandits, de contrebandiers, de brigands, toujours prêts à servir l'ennemi dans toutes ses tentatives, fut, plus que tout le reste de l'Italie, exposé aux ravages des Barbaresques. En 1534, tout le pays qui s'étend de Naples jusqu'à Terracine fut ravagé, et les habitans emmenés en captivité. En 1536, la Calabre et la terre d'Otrante éprouvèrent le même sort; en 1537, la Pouille et le voisinage de Barlette furent ruinés de même; en 1543, Reggio de Calabre fut brûlé, et jusqu'à la fin du siècle, à peine une année s'écoula sans que les Barbaresques, commandés par Dragut-Rayz après la mort des Barberousses, puis par Piali et Ulucciali, rois d'Alger, enlevassent et réduisissent en captivité tous les habitans de nombreux villages, et souvent de plusieurs grandes villes (1).

CHAP. CXXIII.

Tandis que les provinces napolitaines vivoient dans la crainte continuelle des ravages

(1) *Pauli Jovii Hist.* Lib. XLIII, p. 533 et passim. — *Summonte Historia di Napoli.* Lib. VIII, cap. II, T. IV, p. 146. — *Giannone Ist. civ.* T. IV, Lib. XXXII, cap. VI, p. 166.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. des Barbaresques et de ceux des brigands ; tandis que tout homme devoit, à toute heure, trembler de se voir ravir ses biens, sa femme et ses enfans, ou d'être lui-même réduit en esclavage, l'administration espagnole faisoit éprouver à la capitale un autre genre de calamités. Don Pédro de Tolédo, qui fut vice-roi de Naples pendant quatorze ans, et qui donna son nom à la plus belle rue de cette ville, ouverte par lui vers l'an 1540 (1), fut en quelque sorte l'instituteur de l'administration espagnole à Naples ; ses successeurs ne firent plus que marcher sur ses traces. Ce fut lui qui, attribuant à l'état le monopole du commerce des blés, exposa la capitale à de fréquentes famines, et la réduisit à n'avoir, dans les années les plus abondantes, qu'un pain inférieur en qualité à celui que mangeoient les pauvres dans les années de disette, lorsque le commerce étoit encore libre (2). Ce fut lui qui suscita la haine qui a toujours régné depuis, et qui a souvent éclaté par des batailles, entre la garnison espagnole et les soldats de la ville. Ce fut lui qui, jaloux de la noblesse na-

(1) *Summonte Istoria della città e regno di Napoli.* L. IX, cap. I, T. IV, p. 173. — *Giannone Ist. civ.* Lib. XXXII, cap. III, T. IV, p. 87.

(2) *Summonte Hist. di Napoli.* Lib. IX, cap. I, p. 173. — *Giannone Istor. civile.* Lib. XXXII, cap. II, p. 84. — *Bern. Segni.* L. XIII, p. 346.

Digitized by Google

politaine, la rendit suspecte à l'empereur, et l'accabla de mortifications, qui poussèrent plusieurs de ses chefs à la rébellion. Ce fut lui enfin qui, au mois d'avril 1547, voulut établir l'inquisition à Naples; mais il trouva, dans le peuple comme dans la noblesse, une résistance qu'on n'auroit pas attendue, ou de l'état d'oppression auquel la nation étoit réduite, ou du fanatisme religieux qui l'animoit. Les Napolitains regardèrent l'introduction de l'inquisition chez eux comme entachant l'honneur de la nation entière, par une accusation d'hérésie ou de judaïsme : d'ailleurs, ils savoient que cet odieux tribunal étoit un instrument aveugle entre les mains du despote, pour écraser et ruiner sans aucune justice tous ceux qui lui étoient suspects. La ville entière prit les armes; le sang des Napolitains et celui des Espagnols coulèrent alternativement, et le projet d'établir l'inquisition fut enfin abandonné par Tolédo et par Charles-Quint : mais presque tous ceux qui avoient pris en mains la cause du peuple, et qui avoient osé s'opposer aux volontés de la cour, furent successivement sacrifiés (1).

(1) *Summonte Hist. di Napoli.* Lib. IX, cap. I, p. 178-210. — *Pallavicini Ist. del Conc. di Trento.* Lib. X, cap. I, T. III, p. 82. — *Gio. Batt. Adriani.* L. VI, p. 402 et seq. — *Giannone Istor. civ.* L. XXXII, cap. V, p. 107. — *Fra Paolo Istor. del Conc. di Trento.* Lib. III, p. 279. — De Thou, Hist. univers. L. III, p. 220.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. Le royaume de Sicile, qui faisoit partie de la monarchie aragonoise dès le temps des vêpres siciliennes, et le royaume de Sardaigne, qui avoit été réuni à la même monarchie dès le milieu du quatorzième siècle, n'avoient plus eu dès lors d'influence sur la politique italienne que pour prêter des forces à ceux qui devoient opprimer l'indépendance nationale. Au seizième siècle, les peuples de ces deux îles se trouvant soumis au même gouvernement que la plus grande partie du continent, se souvinrent un peu plus qu'ils étoient italiens; mais ce fut pour souffrir et gémir à l'envi de leurs compatriotes. L'administration espagnole avoit de même fait retourner ces deux îles vers la barbarie : elle avoit chassé des villes le commerce et les manufactures; elle avoit abandonné les campagnes aux brigandages des bandits et des contrebandiers, et elle laissoit toutes leurs côtes exposées aux ravages des corsaires barbaresques. En 1565, la Sicile fut menacée de l'invasion la plus redoutable par la flotte ottomane que Soliman destinoit à en faire la conquête : mais, contre l'avis du pacha Mahomet, qui commandoit l'expédition, le sultan voulut que son armée commençât par le siége de Malte. Cette détermination imprudente sauva la Sicile, que son viceroi don Garcias de Tolédo n'auroit pas été en état de défendre. Toute la puissance des Turcs

Digitized by Google

vint se briser contre l'héroïque résistance du grand-maître La Valette et de ses chevaliers. Dragut-Rayz, roi de Tripoli, y fut tué le 21 juin 1565. Hassem, fils de Barberousse, roi d'Alger, fut repoussé, aussi-bien que les pachas Pialy et Mustapha; et l'armée turque, après quatre mois de combats, leva le siége en désordre (1). CHAP. CXXIII.

Les guerres, qui, au commencement du siècle, avoient précipité l'asservissement de l'Italie, avoient été presque toutes allumées par l'ambition ou la politique des papes Alexandre VI, Jules II, Léon X et Clément VII. Le dernier, après avoir été cruellement puni de ses intrigues, s'étoit cependant trouvé à la conclusion de la paix, souverain de provinces plus étendues que l'Église n'en eut encore jamais réuni dans sa possession. Ces provinces, il est vrai, étoient appauvries et dépeuplées par trente années de guerres, et plus encore par la férocité des vainqueurs espagnols. D'autre part, de riches tributs étoient encore apportés chaque année au saint-siége, par l'aveugle piété des catholiques; le nom du pape étoit encore redouté; il sembloit rendre plus formidables les ligues auxquelles il s'asso-

(1) *Summonte Hist. di Napoli.* L. X, c. V, p. 343-348. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XVIII, p. 1303-1329. — De Thou, Lib. XXXVIII, p. 564 et suiv. — *Gregorio Leti Vita di Filippo II.* Lib. XVIII, p. 442.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. cioit, et il fallut quelque temps aux successeurs de Clément VII pour s'apercevoir que, quoique le traité de Barcelonne les eût remis en possession de toutes les provinces que ce pontife avoit perdues, ils n'avoient point recouvré avec elles leur indépendance.

Clément VII eut pour successeur Alexandre Farnèse, doyen du sacré collége, qui, élu le 12 octobre 1534, prit le nom de Paul III. Non moins ambitieux que Clément VII, Paul III eut autant que lui la passion de placer sa famille au rang des maisons souveraines. Cette famille, propriétaire du château de Farnéto, dans le territoire d'Orviéto, avoit produit dans le quatorzième siècle quelques condottières distingués. Mais Paul III lui donna une illustration nouvelle en accumulant tous les honneurs dont il pouvoit disposer sur la tête de son fils naturel Pierre-Louis, et des fils de celui-ci. Il commença en 1537 par ériger en duché les villes de Népi et de Castro, en faveur de Pierre-Louis Farnèse; la seconde, qui est située dans la Maremme toscane, devint ensuite l'apanage d'Horace, le second de ses petits-fils. Pierre-Louis, nommé en même temps gonfalonier de l'Église, signala l'année même où il reçut les premiers fiefs de la chambre apostolique, par un excès scandaleux contre le jeune évêque de Fano, prélat non moins distingué par sa sainteté que par sa belle

Digitized by Google

figure. Le tyran qui soumit ce jeune homme à une indigne violence, sembloit moins encore attester par ce crime ses débauches habituelles, que son désir d'offenser les mœurs publiques et la religion dont son père étoit le grand-prêtre (1). CHAP. CXXIII.

Paul III ne bornoit pas son ambition aux petits duchés dont il avoit investi son fils; il sentoit que pour établir la grandeur des Farnèse, il falloit faire acheter l'alliance du saint-siége, et il trouva les deux rivaux qui se disputoient la domination de l'Europe, disposés à la payer au même prix qu'ils avoient déjà payé à Clément VII. Charles-Quint, pour s'assurer l'amitié du pape, accorda en 1538 sa fille Marguerite d'Autriche, la même qui étoit restée veuve d'Alexandre de Médicis, à Octave Farnèse, petit-fils de Paul III, et en même temps il créa celui-ci marquis de Novarre. Le pape acquit encore pour lui l'année suivante le duché de Camérino (2). D'autre part, Paul III obtint en 1547, pour Horace, duc de Castro, le second de ses petits-fils, une fille naturelle de Henri II.

(1) *Bened. Varchi.* L. XVI, T. V, p. 389. — *Bern. Segni.* Lib. IX, p. 238; L. XI, p. 304. — *Belcarius Rer. Gallicar.* — Jacq. Aug. de Thou, Hist. univers. Liv. IV, p. 286. — *Jo. Sleidani Comment.* L. XXI, p. 376.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 98. — *Bern. Segni.* L. IX, p. 237.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. Mais encore que Paul III fît espérer tour à tour à l'empereur et au roi de France qu'il uniroit ses armes avec les leurs, il évita jusqu'à la fin de son pontificat de s'engager dans aucune guerre. Il chercha au contraire à plusieurs reprises à rétablir la paix entre ces deux rivaux. Il est vrai qu'il s'attendoit en même temps à en recueillir pour lui-même de grands avantages; car l'un et l'autre admettant que, pour le repos de l'Europe, il conviendroit mieux que l'héritage de Sforza passât à une nouvelle famille de feudataires; Paul III demandoit le duché de Milan pour son fils Pierre-Louis, et il offroit aux deux monarques de riches retours pour cette concession (1).

Paul III ne tarda pas cependant à s'apercevoir que le repos de l'Europe n'étoit pas le premier objet que les deux monarques avoient en vue, et qu'ils ne songeoient à donner le duché de Milan à une puissance neutre, que lorsqu'ils perdoient l'espérance de le garder pour eux-mêmes. Charles V s'étant approprié ce duché, Paul ne chercha plus qu'à former une souveraineté à son fils aux dépens de celle de l'Église. Il obtint enfin, au mois d'août 1545, le consentement du sacré collége pour accorder à Pierre-Louis Farnèse les états de Parme et de Plaisance avec le titre

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. II, p. 89. — *Pauli Jovii. Hist.* L. XLIII, p. 534.

Digitized by Google

de duché relevant du saint-siége. Son petit-fils renonça en retour aux deux duchés de Népi et de Camérino, qui furent réunis à la chambre apostolique, et les cardinaux, gagnés par de riches bénéfices, crurent ou feignirent de croire qu'il valloit mieux pour le saint-siége incorporer de nouveau deux petites provinces qui se trouvoient au centre de ses états, que d'en conserver deux autres, plus grandes à la vérité, mais auxquelles les titres de l'Église étoient douteux, et qui n'avoient plus aucune communication avec le reste de son territoire (1). CHAP. CXXIII.

Tel fut le commencement des duchés de Parme et de Plaisance, et de la grandeur nouvelle de la maison de Farnèse. Celle-ci prit rang parmi les maisons souveraines presque en même temps que celle des Médicis; leur rivalité dura deux siècles, et elles s'éteignirent en même temps. Toutes deux aussi, ébranlées dès leur origine, par la haine de leurs sujets et par la mort violente du fondateur de leur dynastie, ne sembloient pas destinées à durer si long-temps. Pierre-Louis Farnèse avoit à peine régné deux ans lorsqu'il fut assassiné le 10 septembre 1547 par les nobles de Plaisance, auxquels ses dé-

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. V, p. 305-311. — *Bern. Segni* L. XI, p. 302. — *Pallavicini istor. del Concilio di Trento.* L. V, cap XIV, T. II, p. 62. — *Fra Paolo istor. del Conc. di Trento.* Lib. II, p. 125.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. bauches, son avarice et ses cruautés l'avoient rendu odieux. D. Fernand de Gonzague, gouverneur du Milanez pour l'empereur, avoit trempé dans cette conspiration, et il s'empara aussitôt de Plaisance au nom de son maître (1). Paul III ne doutant pas que Parme ne fût bientôt attaquée aussi, réunit de nouveau cette ville aux états de l'Église, pour mieux faire valoir les droits du saint-siége sur elle. Il offrit en échange à Octave des espérances lointaines; celui-ci, qui voyoit son aïeul parvenu au dernier période de la vieillesse, n'osoit rien attendre de l'avenir. Il résista autant qu'il put aux volontés du pape, mais il dut céder à la fin. Fernand de Gonzague s'étoit rendu maître des lieux les plus forts autour de Parme, et tenoit la ville comme bloquée; l'empereur en même temps exigeoit impérieusement du pape qu'elle lui fût rendue, comme faisant partie du duché de Milan. Le vieux pontife cherchoit à faire valoir les droits du saint-siége par des mémoires et des manifestes; mais on le voyoit s'affoiblir; la contestation duroit déjà depuis deux ans, et les espérances d'Octave Farnèse diminuoient chaque jour. Lorsque, croyant n'avoir plus un moment à perdre, il se rendit en poste à Parme, et tenta de s'en

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. VI, p. 414-420. — *Bern. Segni.* L. XII, p. 319. — *Fra Paolo Conc. di Trento.* L. III, p. 281. — De Thou, Hist. univ. L. IV, p. 283, T. I.

Digitized by Google

remettre de nouveau en possession. Les commandans de la ville et de la forteresse ne voulurent pas lui obéir, et Paul III, averti de cette entreprise et des offres de réconciliation faites par Octave à don Fernand de Gonzague, en conçut tant de douleur, qu'il en mourut, au bout de quatre jours, le 10 novembre 1549, à l'âge de quatre-vingt-deux ans (1). CHAP. CXXIII.

On auroit dû croire impossible à la maison Farnèse de se relever après de telles calamités. Octave avoit été dépouillé d'une moitié de ses états par l'empereur son beau-père, et de l'autre moitié par le pape son aïeul. Il ne lui restoit ni trésor, ni armée, ni forteresses, et il sembloit être demeuré sans espérances, comme sans forces et sans alliés. Mais Paul III pendant son long pontificat avoit créé plus de soixante-dix cardinaux. Deux de ses petits-fils entre autres siégeoient dans le sacré collége, et ils eurent assez de crédit et d'habileté pour faire tomber l'élection, le 22 février 1550, sur le cardinal del Monte, créature de leur grand-père, qui prit le nom de Jules III. Celui-ci, dès le surlendemain de son élection, ordonna que Parme et sa forteresse fussent rendues à Octave Farnèse : il confirma

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. VII, p. 479-482. — *Bern. Segni.* L. XII, p. 322. — *Pallavicini.* L. XI, cap. VI, T. III, p. 154. — *Jo. Sleidani Comment.* L. XXI, f. 375. — De Thou. L. VI, p. 512.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. l'investiture du duché de Castro à Horace Farnèse son frère; il les maintint dans les charges importantes de préfet de Rome et de gonfalonier de l'Église, et il fit ainsi pour cette maison ce que Paul III avec toute son ambition n'avoit point réussi à faire (1).

Le sort du duc de Parme n'étoit cependant point encore assuré; Charles Quint sembloit oublier qu'il l'avoit pris pour gendre, et prétendoit le dépouiller du reste de ses états. Il le réduisit à se jeter dans les bras du roi de France, au nom duquel Octave Farnèse fit la guerre du 27 mai 1551, au 29 avril 1552, et au service duquel, Horace, duc de Castro, son frère, resta engagé jusqu'à la fin de sa vie. Celui-ci fut tué le 18 juillet 1553, dans Hesdin qu'il défendoit contre les Impériaux (2). Ce fut seulement lorsque Philippe II, au commencement de son règne, fut alarmé par l'invasion du duc de Guise en Italie, qu'il rendit le 15 septembre 1556, Plaisance au duc Octave, pour s'assurer de son alliance (3). Il conserva toutefois une garnison dans la forteresse de cette ville, et ce ne fut que trente ans

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. VIII, p. 495. — *Bern. Segni.* L. XII, p. 324. — *Pallavicini.* L. XI, cap. VII, T. III, p. 156. — De Thou. L. VI, p. 521.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* L. VIII, p. 524 et seq.

(3) *Idem*, L. XIV, p. 947. — Jacq. Aug. de Thou, Hist. universelle. L. XVII, p. 407.

Digitized by Google

après, qu'en signe de reconnoissance pour tous les services que lui avoit déjà rendus Alexandre Farnèse, fils d'Octave, et prince de Parme, il restitua au duc cette citadelle, en 1585. CHAP. CXXIII.

Octave dut en partie à la longueur de son règne et de sa vie, l'affermissement de la souveraineté qu'il laissa à ses descendans. Il mourut le 18 septembre 1586. Son fils Alexandre, qui depuis long-temps se couvroit de gloire à la tête des armées espagnoles en Flandre, ne gouverna jamais par lui-même les états dont il a illustré le nom. Il faisoit encore la guerre dans les Pays-Bas, lorsqu'il mourut à Arras, le 2 décembre 1592, laissant son fils Ranuccio solidement établi dans les deux duchés de Parme et de Plaisance, sous la double protection de l'Église et du roi d'Espagne (1).

Paul III fut le dernier de ces papes ambitieux qui démembrèrent l'état de l'Église pour former de puissans établissemens à leur famille. Jules III qui lui succéda le 9 février 1549, crut n'être parvenu à la tiare que pour s'abandonner sans contrainte à la pompe et aux plaisirs. Il obtint seulement de Cosme de Médicis, Monte San-Sovino sa patrie, dans le territoire d'Arezzo, qui fut érigé en comté, en faveur de son frère

(1) *Henr. Cather. Davila Guerre civili di Francia.* L. XIII, p. 814, editio di Venezia, 4°. 1630. — *Cardin. Bentivoglio Guerra di Fiandra.* P. II, Lib. VI, p. 168, Venise, 4°. 1645.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. Baldovino del Monte; et il donna à ce même frère, le duché de Camérino, que les Farnèse avoient restitué à la chambre apostolique. D'ailleurs il parut n'avoir d'autre pensée que de combler de richesses et d'honneurs ecclésiastiques un jeune homme qu'il aimoit. Il le fit adopter par son frère; il le créa cardinal à l'âge de dix-sept ans, sous le nom d'Innocenzio del Monte, et il le corrompit si bien par tant de faveurs, que ce jeune homme, tiré de la plus basse classe du peuple, devint par ses vices le scandale du sacré collége, et en fut chassé par les successeurs de Jules III (1).

Ce pontife, digne de peu d'estime et de peu de blâme, mourut le 29 mars 1555, et eut pour successeur Marcel II de Monte Pulciano, qui ne régna que vingt-deux jours, du 9 au 30 avril. Sa mort prématurée fit place au cardinal Jean Pierre Caraffa, Napolitain, déjà âgé de quatre-vingts ans, qui fut élu le 23 mai 1555, sous le nom de Paul IV (2)

Depuis long-temps le saint-siége avoit été

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. VIII, p. 497 et seq. — *Bern. Segni.* Lib. XII, p. 323. — *Pallavicino.* Lib. XI, cap. VII, T. III, p. 159. — *Fra Paolo Sarpi.* Lib. III, p. 307. — Jacq. Aug. de Thou, Hist. universelle. L. VI, p. 520, T. I.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XII, p. 867; L. XIII, p. 876, 890 — *Lettere de' Principi.* T. III, f. 161. Lettre d'un conclaviste, avec beaucoup de détails curieux sur les cérémonies de l'élection.

Digitized by Google

occupé par des hommes uniquement animés par des intérêts mondains, qui s'étoient proposé successivement de satisfaire leur goût pour les plaisirs, pour les arts, pour la magnificence ou pour la guerre. Les uns avoient voulu étendre la monarchie même de l'Église; les autres avoient voulu au contraire en détacher des fiefs pour élever leur famille; dans tous, l'homme d'état l'avoit emporté sur l'homme d'Église, et le fanatisme religieux avoit eu très-peu de part à leur conduite. Tel fut le caractère des papes dans tout l'espace de temps qui s'écoula du concile de Constance à celui de Trente; mais le pape Paul IV avoit été élu dans un autre esprit. CHAP. CXXIII.

Le danger que couroit l'Église romaine à cause des progrès de la réforme, changea enfin le caractère de ses chefs. Jusque alors on avoit vu le bas clergé jaloux du clergé supérieur; les évêques jaloux de la cour de Rome; les cardinaux jaloux du pape; et de leur côté, les supérieurs toujours défians ou toujours jaloux des droits de leurs inférieurs. Les papes avoient longtemps considéré les évêques comme leurs secrets, mais constans ennemis; et ceux-ci avoient manifesté en effet un esprit républicain qui tendoit à limiter le pouvoir du chef de l'Église. Mais les réformateurs avoient attaqué en même temps le haut et le bas clergé, et

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. l'Église entière. Ceux qui s'étoient divisés pour attirer tout le pouvoir à eux, sentirent alors la nécessité de se réunir pour se défendre. Les rois, dont le clergé avoit si long-temps disputé l'autorité, se trouvèrent dès cette époque aux prises avec l'esprit républicain des réformés. Ils firent de leur côté alliance avec leurs anciens ennemis, contre leurs nouveaux adversaires, et tous ceux qui, à quelque titre, et sous quelque prétexte que ce fût, se proposoient d'empêcher les hommes d'agir ou de penser pour eux-mêmes, se réunirent en une seule ligue, contre le reste du genre humain.

Ce fut cet esprit nouveau de résistance à la réforme, qui donna au concile de Trente un caractère si différent de celui des conciles précédens. D'après les instantes sollicitations de Charles-Quint, ce concile avoit été convoqué par Paul III pour décider toutes les questions de foi et de discipline que la réforme avoit fait naître en Allemagne. Il avoit été ouvert à Trente, le 15 décembre 1545; mais bientôt Paul III se défiant de cette assemblée, l'avoit transportée à Bologne en 1547, pour qu'elle y fût dans une plus grande dépendance du saint-siége. Jules III consentit en 1551 à la faire retourner à Trente. Les succès de Maurice de Saxe contre Charles V, et l'approche rapide de l'armée protestante la dissipèrent en 1552. Le concile fut ouvert de

Digitized by Google

nouveau dans la même ville de Trente, le jour de Pâques 1561, par le pape Pie IV, et il dura jusqu'au 4 décembre 1563 (1). CHAP. CXXIII.

Le concile de Trente travailla avec autant d'ardeur à réformer la discipline de l'Église, qu'à empêcher toute réforme dans ses croyances et ses enseignemens. Il élargit la brèche entre les catholiques et les protestans ; il sanctionna comme articles de foi, les opinions qui donnoient le plus d'offense à ceux qui vouloient faire usage de leur raison ou de leurs sentimens naturels, pour diriger leur conscience. Il porta au plus haut degré le fanatisme de l'orthodoxie ; mais en même temps il rendit au clergé sa vigueur dès long-temps affoiblie. Les prêtres avoient trop sacrifié leur réputation à leurs plaisirs ; tous les abus qui s'étoient introduits dans la discipline augmentoient leur bien-être, et diminuoient en même temps leur pouvoir et leur considération. La politique du concile tendit, au contraire, à les rendre respectables aux yeux des dévots, à les unir plus étroitement par l'esprit de corps, à les subordonner à la règle ; et dans leur obéissance même, il leur auroit donné une force irrésistible, il auroit dominé par eux,

(1) *Pallavicini Storia del Concilio di Trento.* — *Fra Paolo Sarpi sotto il nome di Soave Storia del Concilio di Trento.* — *Raynaldi Annal. eccles. ad ann.* — Fleury Hist. ecclés. liv. 144 et suiv. — *Labbei Conc. gener.* T. XIV, p. 725.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. les conseils de tous les rois, si les progrès de l'esprit humain n'avoient pas marché plus rapidement encore que cette réforme du clergé.

L'on sentit l'influence du nouvel esprit qui animoit l'Église, et qui s'étoit étendu jusqu'au sacré collége, dès les premières élections qui suivirent la convocation du concile de Trente. A dater de cette époque, les pontifes furent souvent plus fanatiques et plus cruels que leurs prédécesseurs; mais ils cessèrent de déshonorer le siége de Rome par des vices, et une ambition toute mondaine. Jules III, il est vrai, qui fut élu depuis que le concile étoit déjà commencé, ne répondit point à l'opinion avantageuse qu'on avoit conçue de lui; cette opinion toutefois étoit fondée sur les vertus et la conduite austère qu'on avoit remarquées en lui avant ses dernières grandeurs. Marcel II, qui lui succéda, et qui ne régna que peu de jours, étoit estimé un saint homme. Paul IV qui fut créé le 23 mai 1555, s'étoit déjà fait connoître comme un des plus savans parmi les cardinaux; on avoit surtout remarqué son zèle pour l'orthodoxie, et l'ordre des Théatins qu'il avoit fondé lui donnoit une réputation de sainteté (1).

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XIII, p. 890. — *Bern. Segni.* Lib. XV, p. *ult.* — *Pallavicini.* Lib. XIII, cap. XI, p. 310. — *Onofrio Panvino Vite de' Pontefici*, f. 284, 286. — *Fra Paolo Sarpi Hist. del Concil.* Lib. IV, p. 400.

Digitized by Google

Le fanatisme persécuteur s'assit avec Paul IV sur le siége de Saint-Pierre. L'intolérance des pontifes précédens étoit presque uniquement l'effet de leur politique; celle de Paul IV étoit à ses yeux mêmes la juste vengeance du ciel irrité, et de son autorité méprisée. L'impétuosité de caractère de ce vieillard napolitain, n'admettoit aucune modification, aucun retard dans l'obéissance qu'il exigeoit; toute hésitation lui paroissoit une révolte, et comme il confondoit en conscience ses propres opinions avec les suggestions du Saint-Esprit, il auroit cru pêcher lui-même en faisant grâce d'une minute à ceux qui étoient assez impies pour différer d'avec lui. Il avoit été, dès le règne de Paul III, le principal promoteur de l'établissement de l'inquisition à Rome, et il avoit rempli lui-même les fonctions de grand-inquisiteur. Lorsqu'il monta sur le trône, il redoubla la rigueur des édits de ses prédécesseurs, et il multiplia les supplices de ceux qui, dans l'état de l'Église, étoient soupçonnés de favoriser les nouvelles doctrines.

Philippe II et Paul IV commencèrent à régner en même temps, et tous deux étoient animés d'un même fanatisme; mais cette passion n'établit point entre eux l'union qu'on auroit dû attendre. Le pape, indigné de la dépendance où la maison d'Autriche avoit réduit l'Église ro-

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. maine, étoit résolu à secouer son joug; il s'allia dans ce but avec Henri II, qui, bien qu'ami des hérétiques d'Allemagne et des Turcs, traitoit les protestans de France avec non moins de férocité et de perfidie que le monarque espagnol. Cette alliance engagea la cour de Rome dans une courte guerre contre Philippe II, et ce fut la dernière que les papes entreprirent dans ce siècle, par des motifs de pure politique. Elle eut une issue beaucoup plus heureuse que la foiblesse du pape, et l'inconsidération de ses trois neveux, dont il avoit trop écouté les conseils, et voulu flatter l'ambition, n'auroient dû le faire présumer. Le duc d'Albe, qui commandoit les Espagnols, entra au commencement de septembre 1556, dans l'état de l'Église, et y soumit un grand nombre de lieux forts, sans rencontrer presque de résistance. Le duc de Guise accourut au secours du pape avec une armée française; mais la déroute du connétable de Montmorency à Saint-Quentin, força bientôt Henri II à le rappeler. Le pape demeuroit sans alliés et sans ressources, lorsque Philippe II, qui ne pouvoit se résoudre à combattre contre le saint-siége, acheta la paix le 14 septembre 1557, aux conditions les plus humiliantes. Il fut cependant vengé des Caraffa, que Paul IV, leur oncle, avoit enrichis des dépouilles de la maison Colonna, et qu'il sacrifia à la fin de

Digitized by Google

sa vie, en reconnoissant qu'il avoit été trompé par eux (1). CHAP. CXXIII.

A Paul IV, mort le 18 août 1559, succéda Pie IV, frère du marquis de Marignan, de la maison de Médicis de Milan. Avec lui commence la série de ces pontifes auxquels les historiens orthodoxes prodiguent des éloges sans restriction ; Pie V, qui lui succéda le 17 janvier 1560, et Grégoire XIII, qui fut créé le 13 mai 1572, avoient à peu près le même caractère que lui. Tous trois ne semblèrent occupés que du soin de combattre et de supprimer l'hérésie ; renonçant absolument à toute lutte pour établir l'indépendance du saint-siége, à toute jalousie de la cour d'Espagne, ils s'allièrent de la façon la plus intime à un monarque qui, par son zèle pour l'inquisition, par le massacre des juifs d'Aragon, des musulmans de Grenade, des protestans de Flandre, par ses guerres continuelles contre les calvinistes de France, les Anglais et les Turcs, se montroit le plus dévoué entre les fils de l'Église. Les papes ne songèrent plus à faire la guerre pour l'intérêt temporel de leurs états ou de leurs familles;

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. XIV, p. 980 ; L. XV, p. 1044. — *Onofrio Panvino Vita di Paolo IV*, f. 289. — *Pallavicini Storia del Concilio di Trento.* Lib. XIII, cap. XVI à Lib. XIV, cap. IV, p. 325 et seq. T. III. — *Fra Paolo Concil. di Trento.* L. V, p. 417.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. mais ils contribuèrent largement, avec les trésors et les soldats de l'Église, aux expéditions du duc d'Albe dans les Pays-Bas, au soutien de la ligue de France, et aux guerres avec les Musulmans. On vit de nouveau, sous ces trois papes, des légions romaines campées sur les rives de la Seine et du Rhin, d'autres combattre les Turcs sur les bords du Danube et sur les côtes de Chypre et de l'Asie mineure; et Marc-Antonio Colonna, général des galères du pape, eut une part essentielle à la victoire de Lépante, remportée le 7 octobre 1571, par Don Juan d'Autriche sur les Musulmans.

Au milieu de cette série de pontifes également célébrés pour la décence de leurs mœurs, la sincérité de leur zèle religieux, et l'oubli de leurs intérêts personnels, Sixte V, successeur de Grégoire XIII, qui régna du 24 avril 1585 au 20 août 1590, se fait remarquer par la vigueur de son caractère, la grandeur de ses entreprises, la splendeur des monumens dont il orna Rome, et les formes promptes, sévères et despotiques de son administration. Il supprima le brigandage dans ses états, il y fit observer une police rigoureuse; il accumula, par des

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XXI, p. 1579-1589. — *Antonio Ciccarelli Vita di Pio V*, f. 299. — *Gregorio Leti Vita di Filippo II.* T. II, L. I, p. 37. — Jacq. Aug. de Thou. Liv. L, p. 456, T. IV.

Digitized by Google

impôts très-onéreux, un trésor immense, et il mérita, avec l'admiration, la haine de ses sujets (1). CHAP. CXXIII.

Urbain VII, Grégoire XIV, Innocent IX, qui n'occupèrent le souverain pontificat que quelques mois, avoient les mêmes vertus et les mêmes défauts qui signalèrent leurs prédécesseurs, depuis le concile de Trente. Clément VIII, qui fut élu le 30 janvier 1592, prolongea son règne jusqu'au 30 mars 1605. Nous en parlerons en traçant le précis des révolutions du siècle suivant.

L'administration de tous les papes qui se succédèrent depuis l'ouverture du concile de Trente jusqu'à la fin du siècle, est souillée par les persécutions atroces qu'ils exercèrent contre les protestans d'Italie. Les abus de la cour de Rome étoient mieux connus dans cette contrée que dans aucune autre; les lettres y avoient été cultivées plus tôt et avec plus de soin; la philosophie y avoit fait de plus grands progrès, et au commencement du siècle, elle avoit traité les matières religieuses elles-mêmes avec une grande indépendance. La réforme y avoit gagné de nombreux partisans parmi les lettrés; mais beaucoup moins dans la classe pauvre et

(1) *Anton. Ciccarelli Vita di Sisto V*, f. 512. — Jacq. Aug. de Thou. L. LXXXII, T. VI, p. 503. — *Labbei Concil. gen.* T. XV, p. 1190.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. laborieuse, qui l'adopta avec tant d'ardeur en Allemagne et en France. Les papes réussirent à l'éteindre dans le sang; l'inquisition fut, pendant tout le siècle, le chemin qui mena le plus sûrement au trône pontifical (1).

Les papes ne montrèrent pas moins leur cruel fanatisme dans la part qu'ils prirent aux guerres civiles et religieuses du reste de l'Europe. Pie V, pour récompenser le duc d'Albe de sa conduite atroce envers les Flamands, lui envoya, en 1568, le chapeau et l'estoc garni de pierres précieuses, que ses prédécesseurs avoient quelquefois envoyé à de grands rois (2). Grégoire XIII avoit fait rendre grâces à Dieu du massacre de la Saint-Barthélemi (3). Ses successeurs refusèrent d'admettre les ambassadeurs de Henri IV, lorsqu'ils vinrent traiter de son abjuration, même après qu'il l'eût publiquement effectuée. Tous ces pontifes ne cessèrent de nourrir les guerres civiles de France, de Flandre, d'Allemagne, et les complots contre la reine d'Angleterre; en sorte que les calamités de la seconde moitié du seizième siècle,

(1) *Muratori Annali ad ann.* 1567. T. X, p. 438. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XIX, p. 1348.

(2) *Bentivoglio guerra di Fiandra.* Parte I, Lib. V, p. 92.

(3) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XXII, p. 49. — *H. Cath. Davila guerre civili di Francia.* Lib. V, p. 273. — Jacq. Aug. de Thou, Lib. LIII, p. 632, T. IV.

Digitized by Google

dans toute l'Europe, furent presque constamment leur ouvrage. CHAP. CXXIII

Les sujets des papes, pendant la seconde moitié du seizième siècle, ne furent pas plus heureux que ceux de l'Espagne : un gouvernement également absurde les opprimoit sans les protéger ; tandis que les impôts les plus onéreux, les monopoles les plus ruineux y détruisoient toute industrie ; l'administration des subsistances, arbitraire et violente, en entravant le commerce des blés, causoit de fréquentes famines, toujours suivies de maladies contagieuses ; celle de 1590 à 1591 enleva, dans Rome seule, soixante mille habitans ; plusieurs châteaux et riches villages de l'Ombrie demeurèrent dès lors absolument déserts (1). C'est ainsi que la désolation s'étendoit sur ces campagnes autrefois si fertiles, et que le mauvais air en faisoit la conquête : l'effet devenoit cause à son tour, et les hommes ne pouvoient plus vivre là où de tels fléaux avoient détruit leurs devanciers.

Quoique l'état pontifical jouît d'une paix profonde, la force armée n'étoit point suffisante pour protéger les citoyens, ni contre les incursions des Barbaresques, ni contre les ravages des brigands. Ceux-ci, devenus fiers de leur

(1) *Ciccarelli Vita di Gregorio XIII*, f. 336, 337.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. nombre, et se glorifiant de combattre le honteux gouvernement de leur patrie, en étoient arrivés à regarder leur métier comme le plus honorable de tous ; le peuple même, qu'ils rançonnoient, applaudissoit à leur valeur, et considéroit leurs bandes comme des pépinières de soldats. Les gentilshommes endettés, les fils de famille dérangés dans leurs affaires, se faisoient un honneur d'y avoir servi quelque temps, et de grands seigneurs se mirent quelquefois à leur tête, pour soutenir une guerre réglée contre les troupes du pape. Alfonse Piccolomini, duc de Monte-Marciano, et Marco Sciarra, furent les plus habiles et les plus redoutables parmi ces chefs de brigands : le premier désoloit la Romagne, le second l'Abruzze et la campagne de Rome. Comme tous deux commandoient à plusieurs milliers d'hommes, ils ne se contentoient pas de dévaliser les passans, ou de fournir des assassins à tous ceux qui vouloient les payer pour des vengeances privées ; ils surprenoient les villages et les petites villes pour les piller, et ils forçoient les plus grandes à se racheter par d'énormes rançons, si leurs habitans vouloient éviter l'incendie de leurs maisons de campagne et de leurs moissons (1).

Cet état habituel de brigandage fut suspendu

(1) *Ciccarelli Vita di Gregorio XIII*, p. 300. — *Galluzzi Ist. del gran Ducato.* Lib. IV, T. III, p. 273 et seq.

Digitized by Google

durant le règne de Sixte V, qui, par la terreur de sa justice prévôtale, réussit à écarter de ses états le reste des bandits, après en avoir fait périr des milliers; mais les exécutions qu'il ordonna furent si rapides et si violentes, qu'un grand nombre d'innocens furent enveloppés dans le supplice des coupables. D'ailleurs le brigandage recommença sous le règne de ses successeurs, avec plus de fureur que jamais; les seigneurs de fiefs continuèrent à donner asile, dans leurs petites principautés, aux délinquans que poursuivoient les tribunaux, et à regarder cet asile comme le plus beau privilége des justices seigneuriales. Cet usage a subsisté jusqu'à nos jours, et souvent l'on a vu le seigneur associé secrètement aux profits du crime. Les habitudes nationales en sont demeurées perverties, et aujourd'hui encore, dans la partie de l'état romain où toute population n'est pas détruite, dans la Sabine surtout, le paysan ne se fait aucun scrupule d'unir le métier d'assassin et de voleur de grand chemin à celui d'agriculteur.

Nous avons déjà vu quels furent, dans ce siècle, le premier établissement et les progrès du duché de Parme et Plaisance, le plus grand des fiefs de l'Église. Celui de Ferrare, qui lui étoit peu inférieur en étendue et en population, devoit éprouver un sort tout

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. contraire dans les dernières années du siècle.

Alfonse Ier d'Este, qui possédoit ce duché aussi-bien que ceux de Modène et de Reggio, pendant les règnes de Jules II, de Léon X et de Clément VII, mourut le 31 octobre 1534, un mois après le dernier de ces pontifes, dont il avoit si cruellement éprouvé l'inimitié (1). Hercule II, qui lui succéda, sentit que l'Italie avoit perdu toute indépendance, et ne se considéra plus que comme un lieutenant de Charles-Quint. Cependant sa femme étoit française et fille de Louis XII; sa fille épousa le duc d'Aumale, qui fut plus tard duc de Guise; toutes ses affections l'attachoient à la France; aussi se confiant dans la force naturelle de son pays à moitié inondé, dans celle de sa capitale et dans le voisinage des Vénitiens qui favorisoient secrètement la France, il essaya à deux reprises de secouer un joug qu'il trouvoit trop pesant. Lorsque le duc Octave Farnèse fut obligé, en 1551, de se mettre sous la protection de Henri II, le duc de Ferrare ne cessa point de lui faire passer des munitions; et sans en venir avec l'empereur à une brouillerie ouverte, il excita vivement son ressentiment (2). De nouveau lorsqu'au commencement du règne de

(1) *Pauli Jovii Vita Alfonsi*, trad. p. 144.

(2) *Gio. Batt. Adriani*. Lib. VIII, p. 153. — Jacq. Aug. de Thou, Hist. univ. Lib. III, p. 680, T. I.

Digitized by Google

Philippe II, Paul IV fit alliance contre ce monarque avec la France, Hercule II accepta en 1556 les fonctions de général de l'armée de la ligue; et avec sa petite armée, il livra quelques combats sur ses frontières au duc de Parme qui avoit alors embrassé le parti impérial. Philippe, après s'être réconcilié avec le pape, chargea les ducs de Florence et de Parme de punir Hercule II; et celui-ci, ayant éprouvé les ravages de leurs troupes, fut trop heureux d'acheter une paix humiliante avec l'Espagne le 22 avril 1558. Il mourut le 3 octobre de l'année suivante (1).

Alfonse II, fils d'Hercule, celui même qui s'est acquis une triste célébrité par les persécutions exercées contre le Tasse, n'essaya jamais de secouer le joug de l'Espagne, ou de revendiquer une indépendance qu'il falloit bien regarder comme perdue. D'ailleurs son esprit petit et vaniteux n'étoit pas fait pour concevoir un projet qui demandât une vraie fierté. Il ne chercha d'autre illustration que celle que pouvoient lui procurer les fêtes de sa cour. Il épuisa, durant une profonde paix, les finances de ses trois duchés, pour ses divertissemens splendides,

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. XIV, p. 989; L. XVI, p. 1132. — De Thou, Hist. universelle. Liv. XX, p. 559; Liv. XXIII, p. 712.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. pour ses tournois et ses pompes de tout genre : il doubla toutes leurs impositions, et il réduisit leurs peuples au désespoir. Des disputes de préséance avec le souverain de la Toscane, des efforts dispendieux pour acheter les suffrages des Polonois, en 1575, et obtenir la couronne de ce royaume, composèrent toute la carrière politique d'Alfonse II. Quoique marié trois fois, il n'eut d'enfans d'aucune de ses femmes, et la ligne légitime de la maison d'Este finit en lui, le 27 octobre 1597 (1).

Mais Alfonse Ier avoit eu sur la fin de sa vie un fils naturel de Laura Eustochia, qu'il avoit, disoit-on, épousée ensuite. Ce fils, nommé Alfonse comme lui, avoit été autorisé à porter le nom de la maison d'Este, et avoit été marié à Julie de la Rovère, fille du duc d'Urbin. Il avoit eu d'elle un fils nommé don César, qu'Alfonse II désigna pour être son héritier. Ce n'étoit pas la première fois que l'héritage de la maison d'Este passoit à des bâtards, et les papes n'avoient mis aucun obstacle à la succession de Lionnel et de Borso, au quinzième siècle. Quoique la maison d'Este reconnût qu'elle tenoit le duché de Ferrare comme vicariat de l'Église, depuis quatre

(1) *Galluzzi Istoria del gran Ducato.* T. II, p. 380; T. IV, p. 317. — Jacq. Aug. de Thou, Hist. univ. Lib. CIX, p. 141, T. IX.

Digitized by Google

cents ans elle en étoit réellement souveraine, et les papes s'étoient contentés des vains honneurs de la suzeraineté (1).

Toutefois l'ambition que Jules II, Léon X et Clément VII avoient manifestée dans leurs guerres contre Ferrare, se réveilla dans le cœur de leur successeur à la mort d'Alfonse II. Clément VIII, connu auparavant sous le nom de cardinal Hippolyte Aldobrandin, étoit monté, le 30 janvier 1592, sur le trône pontifical. Dès qu'il apprit la mort d'Alfonse, il se hâta de déclarer tous les fiefs ecclésiastiques de la maison d'Este, dévolus au saint-siége, par l'extinction de la ligne légitime; et de faire marcher sur Ferrare son neveu le cardinal Pierre Aldobrandin, à la tête d'une armée. Don César, qui n'avoit ni talens, ni vigueur de caractère, se laissa effrayer par l'approche des milices pontificales. Il n'essaya point de défendre un état qui présentoit de grandes ressources militaires, et il signa, le 13 janvier 1598, un honteux traité, par lequel il remettoit au saint-siége Ferrare et tous les fiefs ecclésiastiques qu'il possédoit, se réservant seulement les biens patrimoniaux de ses ancêtres. Il se retira ensuite dans les duchés de Modène et de Reggio, dont la possession ne lui fut point

(1) *Muratori Antichità Estensi*. T. II. — *Ejusdem Annali d' Italia*, *ad ann.* 1597.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. disputée par l'empereur Rodolphe II, de qui ils relevoient (1).

Ferrare, en tombant sous la domination ecclésiastique, perdit son industrie, sa population et ses richesses. On ne retrouve plus dans cette ville, aujourd'hui déserte et ruinée, aucune image de cette cour si splendide, où les lettrés et les artistes étoient accueillis avec tant de faveur. Modène, au contraire, devenue le siége du gouvernement de la maison d'Este, s'enrichit des ruines de sa voisine, et elle prit un aspect d'élégance, d'industrie et d'activité qu'elle n'avoit point connu dans les plus beaux temps de ses premiers ducs.

Les duchés d'Urbin et de Camérino étoient des fiefs du saint-siége beaucoup moins importans que ceux de Parme et de Ferrare, mais la réputation militaire du duc François Marie de la Rovère, et la protection des Vénitiens, dont il avoit long-temps commandé les armées, contribuoient à sa sûreté. En 1534, il avoit fait épouser à Guid'Ubaldo, son fils, Julie, fille de Jean-Marie de Varano, dernier duc de Camérino, et il comptoit réunir ainsi ces deux petits états; mais Hercule de Varano réclamoit Camérino comme fief masculin, et ne se sentant pas

(1) *Muratori Antichità Estensi*. T. II, *et Annali d' Italia ad ann.* 1498 *initio.* — *Greg. Leti Vita di Filippo II.* P. II, Lib. XIX, p. 529.

Digitized by Google

assez puissant pour faire valoir ses droits par lui-même, il les vendit au pape Paul III. Lorsque François-Marie de la Rovère mourut, le 1er octobre 1538, son fils Guid'Ubaldo, qui lui succéda, consentit à acheter l'investiture d'Urbin, en rendant au pape le duché de Camérino qui fut inféodé de nouveau, d'abord aux Farnèse, puis aux comtes del Monte, neveux de Jules III, et qui retourna enfin à la chambre apostolique (1). CHAP. CXXIII.

Guid'Ubaldo II, qui gouverna le duché d'Urbin de 1538 à 1574, ne parcourut point une carrière aussi illustre que son père. Aucune guerre ne mit ses frontières en danger; son pays montueux étoit peu exposé au passage des troupes. Il n'avoit point de côtes que les Barbaresques pussent ravager; cependant la vanité et le luxe du prince étoient pour les peuples un fardeau presque aussi pesant que les guerres étrangères. Des impôts excessifs reduisirent les habitans à la dernière misère; la famine et les maladies contagieuses en furent la conséquence, Des insurrections éclatèrent en 1573. Guid' Ubaldo les punit avec la plus excessive rigueur, et un grand nombre de ses sujets périrent dans les supplices. L'année suivante, il mourut lui-même, et fut remplacé par son fils, François-

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. II, p. 103. — *Lett. de' Princ.* T. III, f. 28.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. Marie II, dont le règne est encore moins riche en événemens que le sien (1).

Les marquis de Montferrat et ceux de Mantoue avoient été dans les siècles précédens comptés parmi les princes indépendans de l'Italie. Frédéric II, duc de Mantoue, réunit l'héritage de ces deux dynasties, à l'époque où l'on voyoit finir toute indépendance italienne; mais il fut moins puissant après cette réunion que ne l'avoient été ses ancêtres, lorsqu'ils n'étoient encore que marquis de Gonzague.

Boniface, marquis de Montferrat, étoit mort d'une chute de cheval, en 1531, à la fleur de son âge. Il ne restoit plus de la noble famille Paléologue que son oncle Jean-George, qui déposa l'habit ecclésiastique pour lui succéder, et deux sœurs, dont le duc de Mantoue, Frédéric II, épousa l'aînée (2). A la mort de Jean-George, le 30 avril 1533, des commissaires impériaux s'emparèrent du Montferrat, en attendant que Charles-Quint eût décidé à qui devroit appartenir cet héritage. Il ne fut pas difficile au duc de Mantoue d'établir que le Montferrat étoit un fief féminin, et qu'il étoit entré dans la maison Paléologue par les femmes. Cependant ce ne fut que le 3 novembre 1536 que l'empereur lui en adjugea la possession. Il renonçoit à peine

(1) *Muratori Annali d' Italia ad ann.* 1574.

(2) *Pauli Jovii Historiar.* L. XXXVIII, p. 383.

Digitized by Google

ainsi à le posséder lui-même. Les Gonzagues qui se succédèrent pendant le reste du siècle, et qui obtinrent en 1574 que le Montferrat fût érigé en duché, comme l'étoit déjà le Mantouan, gouvernèrent l'un et l'autre pays ainsi que des lieutenans de la maison d'Autriche. Frédéric II mourût le 28 juin 1540. Ses deux fils régnèrent l'un et l'autre successivement après lui; l'aîné, François III, se noya le 21 février 1550 dans le lac de Mantoue; le second mourut le 13 août 1587, et eut pour successeur don Vincent, son fils unique. Toute l'histoire de ces princes ne contient autre chose que les réceptions somptueuses qu'ils firent aux souverains qui traversèrent leurs états, leurs propres voyages, et quelques subsides qu'ils donnèrent aux empereurs, pour faire la guerre aux Turcs. CHAP. CXXIII.

Nous avons vu dans le chapitre précédent quel fut, jusqu'au milieu du siècle, le gouvernement du duc de Florence. Cosme de Médicis, défiant, dissimulé et cruel, se maintenoit sur le trône en dépit de la nation entière qu'il gouvernoit. Moins libre, moins indépendant que les magistrats éphémères de la république qu'il avoit supprimée, il devoit recevoir les ordres, non-seulement de l'empereur et de Philippe II, mais encore de tous leurs généraux, et des gouverneurs de Naples et de Milan, qui

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. lui faisoient cruellement sentir l'insolence espagnole. Pour donner le change à l'ancien orgueil des citoyens florentins, il les avoit décorés de nouveaux titres de noblesse. Il avoit créé en 1560 un ordre religieux et militaire sous l'invocation de saint Étienne. Les riches citoyens de Florence et du territoire toscan, séduits par l'espérance de cette décoration, retirèrent leurs fonds du commerce, les employèrent en achats de terre, et les lièrent au soutien des dignités nouvelles qu'ils obtenoient pour leurs familles par des fidéi-commis, des substitutions perpétuelles et des commanderies. C'étoit le but de Cosme Ier, qui croyoit plus facile d'exiler de Florence son ancien commerce que de courber l'esprit d'indépendance de ses riches marchands (1).

Il n'y avoit pas long-temps que Cosme Ier étoit délivré de la crainte que lui avoit inspirée Pierre Strozzi, tué au siége de Thionville en 1558, quand sa maison fut ensanglantée par des événemens tragiques qui demeurèrent couverts de ténèbres dont nous ne pouvons point percer l'obscurité. On assure que don Garcias, le troisième de ses fils, assassina don Giovanni, le second, qui étoit déjà décoré du chapeau de

(1) *Galluzzi Storia del gran Ducato.* T. II, p. 257. — *Gio. Batt. Adriani.* L. XVI, p. 1178. — Jacq. Aug. de Thou, Hist. univ. Lib. XXXII, p. 269, T. III.

Digitized by Google

cardinal, et que Cosme vengea le premier, en poignardant le second dans les bras mêmes de sa mère, Éléonore de Tolède, qui en mourut de douleur (1). Quoique le duc eût cherché à dérober ces événemens à la connoissance du public, ils contribuèrent à lui inspirer le désir de se retirer de la scène plus active du monde, et à se décharger des soins principaux du gouvernement sur son fils aîné don François. Il exécuta cette résolution en 1564. François, tout aussi perfide, tout aussi cruel que son père, mais bien plus dissolu, bien plus vaniteux, bien plus irascible que lui, n'avoit aucun des talens par lesquels Cosme Ier avoit fondé sa grandeur. Aussi fut-il, plus encore que lui, l'objet de la haine des peuples, et cette haine n'étoit mêlée d'aucun sentiment de respect pour son habileté. Cosme avoit néanmoins réservé pour lui-même la direction suprême des affaires; il demeuroit seul chargé de toutes les relations diplomatiques; et son attention continuelle à flatter le pape Pie V, à livrer à l'inquisition de Rome tous ceux de ses sujets que le pape suspectoit d'hérésie, et jusqu'à son propre confident Pierre Carnésecchi, lui gagnèrent si bien l'affection de

CHAP. CXXIII.

(1) *Cronica Mssta. del Settimani all' anno* 1562, *presso Anguillesi Notizie del palazzo di Pisa*, p. 143. — De Thou, Hist. univ. L. XXXII, p. 270.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. ce pontife, qu'il obtint de lui, en 1569, le titre de grand-duc de Toscane (1).

La Toscane n'étoit point et n'avoit jamais été un fief de l'Église, en sorte que le pape n'avoit aucune sorte de droit à changer le titre de son souverain. Aussi cette innovation excita-t-elle la colère de tous les ducs au-dessus desquels celui de Florence vouloit s'élever, et de l'empereur, dont elle usurpoit les prérogatives. Cosme Ier mourut le 21 avril 1574, avant d'avoir vu le terme des négociations par lesquelles il cherchoit à engager les divers souverains de l'Europe à reconnoître son nouveau titre (2). Mais don François, qui lui succéda, obtint, en 1575, de l'empereur Maximilien II, que celui-ci lui conférât, le 2 novembre, le titre de grand duc de Toscane, comme une grâce nouvelle, et sans faire aucune mention de la concession précédente du pape (3).

Une conjuration contre le grand-duc, qui fut découverte en 1578, et punie par un grand nombre de supplices, fut le dernier effort des

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. XIX, p. 1348; L. XX, p. 1504. — *Galluzzi Storia del gran Ducato.* T. II, p. 310 et 348.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* L. XXII, p. 86. C'est la fin de son Histoire. — *Galluzzi Storia del gran Ducato.* Lib. III, cap. VIII, p. 56, T. III.

(3) *Galluzzi Storia del gran Ducato.* L. IV, cap. I, T. III, p. 166.

Digitized by Google

amis de la liberté à Florence pour rejeter l'odieux gouvernement des Médicis (1). Ce gouvernement étoit déjà établi depuis quarante-huit ans; il avoit laissé mourir dans l'exil tous ceux qui avoient quelque élévation dans le caractère; le commerce florentin étoit détruit; les mœurs nationales étoient changées; l'éducation nouvelle avoit façonné les âmes au joug. CHAP. CXXIII.

Le grand-duc avoit chargé Curzio Picchéna, son secrétaire d'ambassade à Paris, de le délivrer des émigrés distingués qui restoient encore à la cour de Catherine de Médicis. Il lui fit passer des poisons subtils, dont Cosme Ier avoit établi dans son palais une manufacture, qu'il prétendoit être un atelier de chimie pour ses expériences; il lui envoya aussi des assassins italiens jugés supérieurs à tous les autres : quatre mille ducats de récompense furent promis pour chaque meurtre, outre le remboursement de tous les frais qu'il auroit occasionnés. Bernard Girolami fut, en 1578, la première victime de ce complot; sa mort alarma tous les autres émigrés florentins, qui se dispersèrent dans les provinces de France et d'Angleterre pour s'y mettre à couvert. Mais les sicaires de don François les poursuivirent partout, et tous ceux qui avoient causé de l'inquiétude au grand-duc succombèrent (2).

(1) *Muratori Annali d'Italia, ad ann.*

(2) *Galluzzi Stor. del gran Ducato*, L. IV, c. III, T. III, p. 220.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. Don François vécut et mourut dans une dépendance absolue de Philippe II. Aussi il parut aux yeux de ses sujets toujours appuyé par toute la puissance de l'Espagne; et quoiqu'il excitât, en 1579, un nouveau mépris par son mariage avec l'artificieuse et débauchée Bianca Capello (1), quoique sa famille présentât une scène sans cesse renouvelée d'assassinats, d'empoisonnemens, de crimes de tout genre, les Florentins ne firent plus d'efforts pour secouer son autorité; seulement ils ne dissimulèrent pas leur joie lorsque François mourut au Poggio-à-Caïano, le 19 octobre 1587, empoisonné, ainsi que sa femme, dans un repas de réconciliation qu'il donnoit au cardinal Ferdinand de Médicis, son frère (2).

Ce Ferdinand, qui lui succéda, et qui déposa l'habit de prêtre pour se marier, releva le premier la nation toscane de l'oppression où elle avoit gémi soixante ans. Il avoit autant de talens pour le gouvernement qu'on en peut avoir sans vertus, et autant de fierté qu'on en peut conserver sans noblesse d'âme. Il se proposa de secouer le joug de l'Espagne, qui avoit pesé si rudement sur ses deux prédécesseurs; il voulut opposer de nouveau la France à la maison d'Au-

(1) *Anguillesi Memorie del Poggio a Caiano*, p. 111, *estratto da mssti. del Settimani.* — *Galluzzi.* T. II et III.

(2) *Galluzzi.* T. IV, p. 53, L. IV, cap. VIII. — *Anguillesi notizia del Poggio a Caiano*, p. 117.

Digitized by Google

triche, et il fut le premier des souverains catholiques à reconnoître Henri IV, et à faire alliance avec lui. Ce fut aussi lui qui négocia sa réconciliation avec le pape, et qui obtint pour lui l'absolution. Mais le traité de Paris, du 27 février 1600, entre la France et le duc de Savoie, en ôtant à la première sa communication avec l'Italie par le marquisat de Saluces, fit retomber le grand-duc sous le joug de l'Espagne qu'il avoit voulu rejeter (1). CHAP. CXXIII.

Telle fut en abrégé l'histoire, pendant ce siècle, de tous les princes souverains que comptoit alors l'Italie. Celle des trois républiques qui conservoient toujours leur liberté fut moins riche encore en événemens. En Toscane, la république de Lucques étoit seule demeurée indépendante. A en juger par ses formes extérieures, elle continuoit à se gouverner en démocratie. La souveraineté résidoit dans trois corps, qui devoient donner leur assentiment à toutes les lois, savoir : la seigneurie, composée d'un gonfalonier et de neuf anziani, changés tous les deux mois; le sénat des trente-six, qu'on renouveloit tous les six mois; et le conseil général composé de quatre-vingt-dix membres, qui siégeoient une année (2). Mais comme les

(1) *Galluzzi*. L. V, cap. VI, VII et VIII, T. IV.

(2) *Dissertazione VIII^ea. sopra la Storia Lucchese*. T. II *delle Memorie e documenti sopra la Storia Lucchese*.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. magistrats qui étoient en place pendant l'année formoient eux-mêmes le corps électoral, par lequel les magistrats de l'année suivante étoient désignés, les mêmes hommes trouvoient moyen d'occuper toujours tous les emplois, en échangeant seulement entre eux de fonctions, parce que la loi ne leur permettoit pas d'être réélus sans intervalle. Aussi les émigrés florentins, qui se trouvoient en grand nombre à Lucques, reprochoient-ils aux Lucquois d'avoir abandonné leur république à une étroite oligarchie, qu'ils appeloient par dérision *les seigneurs du petit cercle* (*i signori del cerchiolino*) (1).

Des règlemens oppressifs portés en faveur des chefs d'atelier, contre les artisans, et surtout contre les tisserands de soie, donnèrent lieu, le 1er mai 1531, à une insurrection, qui força la seigneurie à composer avec le peuple, et à augmenter d'un tiers le nombre des conseillers, pour accorder ces places à des hommes nouveaux; mais, avant la fin de l'année, la seigneurie se fit autoriser à prendre une garde de cent soldats étrangers pour défendre le palais public, et avec leur aide et celle de la milice des campagnes, elle rétablit l'ancien système, le 9 avril 1532, et elle annulla toutes

(1) *Beverini Annales Lucenses manuscr.* Lib. XIV. — *Dissertazione ottava sopra la Storia Lucchese.* T. II, p. 252.

Digitized by Google

les lois faites en faveur des classes inférieures (1). CHAP. CXXIII.

Cependant ce ne fut qu'après la capitulation de Sienne, et lorsque la liberté étoit déjà exilée de tout le reste de la Toscane, que le gonfalonier Martin Bernardino proposa et fit passer, le 9 décembre 1556, la loi que les Lucquois considèrent comme ayant fondé leur aristocratie, et comme équivalant au *serrar del consiglio* de Venise : ils la nomment *legge Martiniana*, du nom de son auteur. Celui-ci, qui vouloit restreindre la souveraineté à un petit nombre de familles, ménageoit encore néanmoins l'opinion publique, et n'avoit point exprimé tout ce qu'il vouloit statuer en effet. La loi *martiniana* porte seulement que tout fils ou d'étranger ou de campagnard, doit demeurer exclu à perpétuité de toutes les magistratures. De cette manière indirecte, le corps aristocratique, qui étoit déjà réduit à un fort petit nombre de familles, s'assura qu'il ne seroit jamais renouvelé ; car tous les nouveaux candidats qu'on auroit pu y introduire, ne pouvoient être que des étrangers naturalisés, ou des sujets de l'état anoblis. La souveraineté fut dès lors transmise par droit héréditaire à un nombre toujours plus restreint de familles

(1) *A. N. Cianelli Dissertazione ottava sopra la Storia Lucchese*, p. 268.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. nobles (1). En effet, il paroît qu'en l'an 1600 l'aristocratie lucquoise ne comptoit plus que cent soixante-huit familles, et en 1797, lors des derniers comices tenus pour l'élection des magistratures, elle étoit réduite à quatre-vingt-huit familles, qui ne fournissoient plus un nombre suffisant de sujets pour tous les emplois de l'état (2).

La constitution que s'étoit donnée la république de Gênes, lorsque André Doria la remit en liberté, avoit rempli de reconnoissance tous ses concitoyens, parce qu'elle appeloit le plus grand nombre d'entre eux au gouvernement, au moment où ils avoient pu craindre que la souveraineté ne fût usurpée par un seul; cependant cette constitution étoit purement aristocratique, et par sa nature même le cercle des dépositaires du pouvoir devoit se resserrer toujours plus. La dépendance absolue où la famille des Doria et la république s'étoient placées vis-à-vis des Espagnols, devoit encore favoriser l'oligarchie par tous les préjugés nobiliaires que nourrissoit l'orgueil de Philippe II et de sa cour (3).

Depuis qu'André Doria, parvenu à une

(1) *Beverini Annales Lucenses*. Lib. XV. — *Dissertazione nona sopra la Storia Lucchese*. T. II, p. 271.

(2) *Dissertaz. nona sopra la Storia Lucchese*. T. II, p. 301.

(3) *Uberto Folieta della republica di Genova Dialoghi*. — *Fil. Casoni Ann. di Gen.* Lib. V, p. 157.

Digitized by Google

grande vieillesse, ne sortoit presque plus de sa maison, où il étoit retenu par la goutte, son neveu Giannettino avoit pris le commandement de ses galères; comme lui il étoit honoré de la faveur de l'empereur, et il tenoit le premier rang dans la république; mais il s'étoit attribué bien plus de pouvoir que n'en avoit eu son oncle, et il l'exerçoit avec plus d'orgueil. Le peuple, affligé d'avoir perdu toute part à l'administration de la république, et la haute noblesse, jalouse du crédit de Doria, se livroient tous les jours davantage à leur mécontentement. Jean-Louis de Fieschi, comte de Lavagne et seigneur de Pontrémoli, écoutant l'antique animosité de sa famille contre les Doria, et blessé dans son orgueil par Giannettino, projeta de soustraire sa patrie en même temps à l'autorité de l'aristocratie, à celle des Doria et à celle d'Espagne. Il s'assura des secours de Pierre-Louis Farnèse, nouveau duc de Parme et de Plaisance, et de ceux de la France; il engagea dans ses intérêts plusieurs citoyens attachés à l'ancien parti populaire, et le reste de la faction des Frégosi; enfin, il fit venir de ses fiefs plusieurs de ses vassaux, et environ deux cents soldats affidés, sous prétexte d'armer quatre galères à lui, pour aller en course contre les Barbaresques (1).

CHAP. CXXIII.

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. VI, p. 369. — *Bern. Segni.* L. XII, p. 316.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. Jean-Louis de Fieschi avoit convié un grand nombre de jeunes gens, de ceux qu'il croyoit les plus mécontens, à un repas qu'il donna le 2 janvier 1547; et lorsqu'il les eût tous rassemblés chez lui, que les portes furent fermées et gardées par des hommes à lui, il leur communiqua tout le plan de sa conspiration, et leur demanda de le seconder et de le suivre, s'ils vouloient sauver leur vie. La plupart, effrayés de ses menaces, plus encore qu'entraînés par leurs passions, en prirent l'engagement. Jean-Louis de Fieschi partagea alors sa troupe entre ses frères et lui, afin d'attaquer en même temps le port où Doria tenoit ses galères, la porte de Bisagno, et celle qui menoit au palais où les deux Doria vivoient hors de la ville : la nuit étoit déjà fort avancée lorsque les combats commencèrent partout à la fois. Giannettino Doria, averti du tumulte qu'on venoit d'exciter, fut tué à la porte de la ville, comme il accouroit pour le calmer : André Doria, croyant alors la ville et ses galères perdues, s'enfuit jusqu'à Sestri. Partout, en effet, la conjuration avoit réussi : la flotte, où l'on comptoit quarante-quatre galères, étoit déjà au pouvoir des insurgés; les portes de la ville avoient été surprises. Mais on cherchoit vainement Jean-Louis de Fieschi, pour marcher au palais, en chasser la garde de la seigneurie, et changer le gouvernement; en voulant passer sur la galère-capi-

Digitized by Google

tane, au moment où celle-ci s'éloignoit du rivage, il étoit tombé dans la mer avec le pont qui y conduisoit, et le poids de ses armes l'avoit empêché de se sauver à la nage. Ses partisans, perdant courage aussitôt qu'ils apprirent son sort, n'osèrent point marcher au palais : déjà vainqueurs, ils traitèrent en vaincus avec la seigneurie ; ils offrirent de rendre les portes moyennant une amnistie entière ; elle leur fut accordée et solennellement jurée, et les Fieschi se retirèrent à Montoglio (1). Mais un gouvernement qui obéissoit à l'influence espagnole, ne croyoit jamais être obligé à tenir ses engagemens ; les vengeances du vieux André Doria furent cruelles, et elles n'eurent de terme qu'avec sa vie, qui se prolongea jusqu'à quatre-vingt-quatorze ans, et finit le 25 novembre 1560 (2). CHAP. CXXIII.

Pendant le reste du siècle, les Génois, toujours soumis aux Espagnols, perdirent en 1566 l'île de Scio, conquise par Soliman sur les Giustiniani, leurs concitoyens, qui s'en étoient arrogés la souveraineté. Ils furent aussi sur le point de perdre l'île de Corse, qui, après avoir

(1) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. VI, p. 369-375. — *Bern. Segni.* Lib. XII, p. 316. — De Thou, Hist. univers. Lib. III, p. 203-217. — *Fil. Casoni Ann. di Gen.* Lib. V, p. 157.

(2) *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XVI, p. 1177. — *Fil. Casoni Ann. di Genova.* L. VI, p. 144.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. été envahie par les Français en 1553 (1), se souleva en 1564, et continua à repousser de toutes ses forces le joug oppressif de la république, jusqu'en 1568, qu'elle fut soumise de nouveau (2). La paix ne régnoit point non plus dans les murs de Gênes. Depuis la conjuration de Fieschi, les membres les plus riches et les plus puissans de l'aristocratie, craignant de se voir enlever le gouvernement par la haine populaire, avoient songé à rebâtir une citadelle à la lanterne, et vouloient y introduire une garnison espagnole, pour contenir la ville et affermir leur autorité. Ce projet devoit s'exécuter en 1548, au passage à Gênes de don Philippe, prince d'Espagne, et don Fernand de Gonzague, gouverneur du Milanez, devoit le seconder avec toutes ses forces. Mais, malgré leur obéissance, les Génois détestoient les Espagnols; ils sollicitèrent André Doria de s'opposer à ce projet honteux, auquel l'esprit de vengeance l'avoit d'abord fait consentir; ils lui recommandèrent la liberté de la république, dont il étoit le second fondateur, et ils obtinrent l'assurance que le prince d'Espagne ni ses troupes ne seroient point admis dans la ville (3).

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 658.

(2) *Idem*, L. XVIII, p. 1279 et seq. — *Filippo Casoni Ann. di Genova.* L. VII, p. 219 et seq.

(3) *Gio Batt. Adriani.* L. VII, p. 457. — *Fil. Casoni Ann. di Genova.* L. V, p. 203.

Digitized by Google

De nouvelles dissensions éclatèrent dans la seconde moitié du siècle, entre l'ancienne et la nouvelle noblesse, dont les droits étoient mal définis, et elles allèrent même assez loin pour faire concevoir à don Juan d'Autriche le projet de s'emparer de Gênes, lorsqu'il passa devant cette ville en 1571, avec la flotte qui remporta ensuite la victoire de Lépante (1). Le pape Grégoire XIII prit dans cette occasion la république sous sa protection, et contribua puissamment à en réconcilier les factions. Il obtint de celles-ci, en 1575, qu'elles remissent leurs intérêts à trois médiateurs; savoir, lui-même, l'empereur et le roi d'Espagne. Les trois cours modifièrent la constitution de la république, et détruisirent en partie l'ouvrage qui avoit été fait au temps d'André Doria. Leur nouvelle loi publiée le 17 mars 1576, augmenta les priviléges des nouveaux nobles; mais ce fut toujours comme nobles : les droits des citoyens furent laissés en oubli, et la liberté ne fut guère moins exilée de cette république, qu'elle l'étoit des principautés absolues (2).

La liberté n'étoit pas mieux connue à Venise,

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. XXI, p. 1569. — *Filippo Casoni.* T. IV, Lib. VIII, p. 5.

(2) *Grœvii Thesaurus. Rer. Ital.* T. I, P. II, p. 1471. — *Ciccarelli Vita del papa Gregorio XIII*, fol. 304. — *Fil. Casoni Annali di Genova.* T. IV, L. VIII, p. 72.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. qui depuis qu'elle avoit épuisé ses forces pour résister à la ligue de Cambrai, paroissoit chercher l'obscurité, s'efforcer de s'ensevelir dans le silence, se défier également de ses citoyens, de ses alliés, et de ses ennemis, et en alléguant les dangers qui la pressoient tour à tour du côté de la Turquie et du côté de l'Autriche, éviter de jouer aucun rôle par elle-même. Deux guerres cruelles avec les Turcs, privèrent en effet dans ce siècle la république de plusieurs de ses plus beaux établissemens dans le Levant. L'une commença en 1537, par la dévastation de Corfou, et finit le 20 octobre 1540, par la cession que la république fit à Soliman, de toutes les îles de l'Archipel déjà conquises par les Turcs, et des villes fortes de Napoli et de Malvagia ou Épidaure, qu'elle possédoit encore dans le Péloponnèse (1). L'autre fut entreprise par les Turcs en 1570, pour conquérir l'île de Chypre. Cette île, défendue par des prodiges de valeur, et avec des sacrifices immenses d'hommes et d'argent, fut enfin perdue par les Vénitiens, et abandonnée à la paix qu'ils signèrent au mois de mars 1573 (2).

(1) *Paolo Paruta Hist. Veneta.* L. X, p. 726. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXXVI, p. 333; et L. XXXIX, p. 417. — Laugier, Histoire de Venise. T. IX, Liv. XXXVI, p. 480-577. — *Vettor Sandi Storia civile Veneta.* P. III, Lib. X, cap. VI, p. 625.

(2) *Lettere de' Princ.* T. III, f. 243 et seq. — De Thou, Hist.

Digitized by Google

Cependant la crainte des Turcs, qui dans toutes leurs guerres avoient eu des succès constans contre la république, forçoit celle-ci à s'attacher à l'alliance de la maison d'Autriche. Entourée des possessions de cette maison, obligée de recourir à elle contre un ennemi plus redoutable encore, elle n'osoit prétendre à une entière indépendance. Tant que les deux monarchies des Turcs et des Espagnols conservèvèrent toute leur vigueur, les Vénitiens furent trop heureux d'échapper au danger par l'obscurité, et d'éviter toute action qui pût attirer sur eux les regards de l'Europe. CHAP. CXXIII.

Telles furent pour chacun des états de l'Italie, les révolutions qu'amena le seizième siècle. Le nom de ce siècle rappelle d'abord une période de gloire, parce que ses premières années furent illustrées par les plus beaux génies que l'Italie eût produits dans les lettres et dans les arts. Au milieu d'effroyables calamités, l'espérance n'étoit alors point encore perdue, et elle soutenoit le talent de ceux qui étoient nés, ou qui s'étoient formés dans des temps plus heureux. Tous les grands hommes dont l'Italie se glorifie, appartiennent à cette première moitié du seizième siècle, où elle se sentoit encore

univers. Liv. XLIX, p. 412 et suiv. — Laugier, Hist. de Venise. L. XXXVIII, T. X, p. 183 et suiv. — *Vettor. Sandi.* P. III, Lib. X, cap. XI, p. 667-698.

Digitized by Google

CHAP. CXXIII. libre. Le Tasse seul est plus récent qu'eux tous; il ne publia son poëme qu'en 1581, et déjà alors il se trouvoit isolé, comme un représentant des anciens temps, au milieu d'une génération déchue. Le génie disparut avec lui de la terre, d'où la liberté avoit été chassée; et la fin du seizième siècle, celui de tous où la race humaine fut frappée en Italie des plus épouvantables malheurs, ne doit être rappelée qu'avec l'effroi qu'inspirent le crime, la souffrance, et la dégradation de nos semblables.

Digitized by Google

CHAPITRE CXXIV.

Révolutions des différens états de l'Italie pendant le cours du dix-septième siècle.

1601 — 1700.

TANDIS que chez les autres peuples civilisés les derniers siècles ont développé tant d'intérêts nouveaux, tant de sentimens et de passions nouvelles, qu'on ne sauroit comprendre leur histoire dans le cercle étroit qui suffisoit aux siècles précédens, l'histoire de l'Italie devient plus stérile, à mesure que nous nous rapprochons davantage de notre temps. Mais toutes les autres nations arrivoient lentement à l'existence, tandis que la nation italienne perdoit la sienne. Après même que la dernière lutte pour l'indépendance fut terminée, il fallut encore quelque temps pour désabuser les hommes des rêves de leur ambition, pour les convaincre qu'il n'y avoit plus à espérer pour eux ni liberté, ni grandeur, ni gloire; plusieurs pères avoient communiqué à leurs fils les sentimens dont ils s'étoient nourris dans des temps plus heureux; plusieurs caractères avoient été retrempés par l'exil, la persécution, les souf- CHAP. CXXIV.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. frances de la guerre, et toutes les calamités du commencement du seizième siècle; plusieurs hommes énergiques ayant pris une fausse direction, et ayant servi l'ennemi commun, avoient été ménagés par ceux-mêmes qui opprimoient tous les autres, mais qui avoient besoin de se réserver quelques instrumens assez forts pour maîtriser le pays. Plusieurs autres, sans avoir de but, sans avoir d'espérance, s'agitoient encore par l'habitude des révolutions, de même que la matière brute conserve le mouvement par la force d'inertie, une fois qu'elle l'a reçu. Ainsi tout le seizième siècle eut encore une apparence de vie, et c'est sans doute pourquoi il participa tout entier à la gloire que lui assurèrent les poètes, les littérateurs, les artistes, qui fleurirent surtout à son commencement. Le dix-septième, au contraire, est une époque de mort complète; autant l'histoire littéraire le représente comme abandonné au plus mauvais goût, à la fadeur, à la langueur, et à la stérilité, autant l'histoire politique nous le montre dépourvu de toute action comme de toute vertu, de tout caractère élevé, comme de toute révolution importante. Plus on avance et plus on demeure convaincu que l'histoire, non point des républiques seulement, mais de la nation italienne elle-même, a fini avec l'année 1530.

Mais on seroit dans une grande erreur, si

Digitized by Google

observant que l'histoire ne s'occupe guère que des malheurs des hommes, on jugeoit que les temps sur lesquels elle est silencieuse, ont été moins malheureux. Toutes les calamités ne sont point historiques; il leur faut un certain degré de grandeur et de noblesse, pour qu'elles puissent fixer notre attention, et se graver dans notre souvenir. Il faut aussi, pour que les contemporains eux-mêmes nous en transmettent le détail, qu'elles associent les individus dans une souffrance commune, que la cause et l'effet soient liés aux yeux les moins clairvoyans. Les malheurs du dix-septième siècle étoient d'une autre nature, ils étoient silencieux, ils ne sembloient point tenir à la politique; chacun souffroit, mais chacun souffroit dans sa famille, comme homme, et non comme citoyen. Ses relations privées étoient empoisonnées, ses espérances étoient détruites, sa fortune diminuoit, tandis que ses besoins s'accroissoient chaque jour; sa conscience, au lieu de le soutenir dans l'épreuve, l'accusoit comme coupable; et la honte se joignant à la douleur, il s'efforçoit encore de cacher ses chagrins aux yeux du monde, et d'en dérober le souvenir à la postérité.

Ainsi l'on n'a point songé à compter parmi les malheurs publics de l'Italie, la cause peut-être la plus universelle des souffrances privées

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. de toutes les familles italiennes; l'atteinte portée au lien sacré du mariage, par un autre lien avoué, considéré comme honorable, et que les étrangers voient toujours en Italie avec une égale surprise, sans pouvoir le comprendre, celui des *cicisbei* ou *cavalieri serventi*. Cette mode funeste ayant une fois été introduite au dix-septième siècle, par l'exemple des cours, et étant mise sous la protection de toutes les vanités, la paix des familles fut bannie de toute l'Italie; aucun mari ne regarda plus sa femme comme une compagne fidèle, associée à toute son existence; aucun ne trouva plus en elle un conseil dans le doute, un soutien dans l'adversité, un sauveur dans le danger, un consolateur dans le désespoir; aucun père n'osa s'assurer que les enfans qui portoient son nom étoient à lui; aucun ne se sentit lié à eux par la nature; et l'orgueil de conserver sa maison, mis à la place du plus doux et du plus noble des sentimens, empoisonna tous les rapports domestiques. Combien ils furent criminels envers l'humanité ces princes qui réussirent à empêcher que leurs sujets connussent aucun des doux sentimens d'époux, de pères, de frères et de fils.

Quoique l'institution de tous les ridicules devoirs des Sigisbés fut peut-être le moyen le plus efficace de calmer des esprits inquiets, tout récemment asservis, d'amollir des courages trop

Digitized by Google

mâles, d'efféminer des nobles et des citoyens trop impatiens du joug, en leur faisant oublier ce qu'ils avoient perdu, ce qu'ils ne devoient plus rechercher ; peut-être est-ce faire trop d'honneur à l'intelligence de ceux qui changèrent les mœurs de l'Italie, que de supposer qu'ils prévirent toutes les conséquences des modes nouvelles qu'ils introduisirent. Cependant l'instinct du crime mène souvent aussi directement au but que le calcul. CHAP. CXXIV.

L'habitude du travail avoit été jusqu'au milieu du seizième siècle la qualité distinctive des Italiens ; le premier rang à Florence, à Venise, à Gênes, étoit occupé par des marchands ; et les familles décorées de toutes les dignités de l'état, de l'Église, ou de l'armée, ne renonçoient point pour cela au commerce. Philippe Strozzi, le beau-frère de Léon X, le père du maréchal Strozzi et du grand-prieur de Capoue, l'ami de plusieurs souverains, et le premier citoyen de l'Italie, étoit, jusqu'à la fin de sa vie, demeuré chef d'une maison de banque. Il eut sept fils ; mais malgré son immense fortune, il n'en avoit destiné aucun à l'oisiveté. Les princes voulurent faire succéder à cette activité redoutable, ce qu'ils nommèrent un noble loisir ; les armes castillanes inondoient l'Italie, et ils appelèrent à leur aide les préjugés castillans, qui couvroient d'un mépris profond toute

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. espèce de travail. Ils engagèrent tous leurs courtisans à changer toutes leurs fortunes en fonds de terre, à les substituer à perpétuité à l'aîné de leur famille, sacrifiant ainsi à leur orgueil les plus jeunes frères et les femmes, et ils condamnèrent à une constante fainéantise, tous les fils aînés par hauteur, tous les fils cadets par impuissance.

Ce fut pour remplir les loisirs de tout ce qui étoit courtisan, de tout ce qui fut décoré de titres de noblesse; pour offrir en même temps une compensation à cette foule de cadets déshérités de toute espérance, et exclus pour jamais du mariage, qu'on inventa les droits et les devoirs bizarres des sigisbés, ou chevaliers servans. On les fonda tout entiers sur deux lois que s'imposa le beau monde; aucune femme ne put plus avec décence paroître seule en public; aucun mari ne put sans ridicule accompagner sa femme.

L'exemple des débordemens des grands contribua sans doute beaucoup à corrompre le peuple; celui de l'impudique Bianca Capello, ou de tous les princes et princesses de la maison de Gonzague, pendant le dix-septième siècle, ne pouvoit pas rester sans influence : mais quoique les mœurs des cours fussent plus relâchées, on avoit aussi connu l'intrigue et la galanterie dès le temps des républiques, et ce

Digitized by Google

désordre ne suffisoit pas seul pour détruire le caractère national. Ce qui distingue le dix-septième siècle, c'est la naissance d'un préjugé antisocial, plus funeste que le libertinage, d'après lequel on faisoit parade de ce qu'on avoit caché autrefois. Ce ne fut pas parce quelques femmes eurent des amans, mais parce qu'aucune femme ne put paroître en public sans son amant, que les Italiens cessèrent d'être des hommes. CHAP. CXXIV.

Tandis que tous les liens de famille furent brisés au dix-septième siècle, par ces mœurs nouvelles, qui, regardées dans les cours comme seules conformes à l'élégance, furent bientôt imitées par la masse entière du peuple, le commerce fut frappé d'un coup mortel par la retraite subite des hommes industrieux et des capitaux. Sa ruine fut complétée par les monopoles, et les impôts absurdes sur chaque vente de tous les objets commerciables qu'établirent les Espagnols, dans toutes les provinces qui dépendoient d'eux. Cependant le faste augmentoit à mesure que les ressources diminuoient : autant dans les anciennes mœurs on avoit attaché de mérite à l'ordre et à l'économie, autant dans l'opinion des cours le rang fut fixé par la splendeur et le luxe. Les Italiens apprirent dans ce siècle, et ce fut encore des Espagnols qu'ils reçurent cette leçon, l'art de retrancher sur les besoins les plus pressans, pour donner davan-

Digitized by Google

CHAP. CXX.V. tage à l'apparence ; de supprimer toute l'aisance qui ne se voit pas, pour augmenter le faste qui frappe les yeux du public. La considération se mesura à la dépense, et l'on fit un mérite au chef de famille, de tout ce qu'il donnoit à sa vanité et à ses plaisirs.

Dans le temps des républiques, les citoyens ne recherchant d'autre décoration que les suffrages de leurs concitoyens, craignoient d'exciter leur jalousie par des distinctions ambitieuses. Ils ne recevoient et ne donnoient aucun titre ; ils ne torturoient point leur langage pour employer des formules plus obséquieuses. Les nouvelles cours substituèrent en toute chose la vanité à l'orgueil national. Des questions de précédence occupèrent toute leur politique. La rivalité entre la maison d'Este et la maison de Médicis, entre celle-ci et la maison de Savoie, n'avoit d'autre cause que la prétention de chacune d'avoir le pas sur l'autre, dans les cérémonies où leurs ambassadeurs se rencontroient. Les souverains s'arrogeoient successivement de nouveaux titres, en même temps qu'ils en distribuoient aussi de nouveaux à toute leur cour. Tandis qu'ils passoient eux-mêmes par toutes les gradations, d'illustrissimes, d'excellences, de magnificences, d'altesses, d'altesses sérénissimes, d'altesses royales, ils créoient pour leurs sujets des patentes sans nombre de marquis, de

Digitized by Google

comtes, de chevaliers, et ils leur abandon- CHAP. CXXIV.
noient successivement la qualification qu'ils avoient portée, et qu'ils commençoient à dédaigner. Ces décorations descendoient toujours plus bas dans la foule : on n'écrivoit plus, il y a trente ans, à son cordonnier, sans l'appeler *molto illustre :* mais, en multipliant les titres, on n'avoit multiplié que les mécontentemens et les mortifications; chacun, au lieu de ce qu'on lui accordoit, ne voyoit que ce qu'on lui refusoit, et il n'y avoit si mince gentilhomme, si petit officier de milice qui ne se regardât comme blessé mortellement lorsqu'on l'appeloit, par erreur, *très-célèbre et très-excellent* (*chiarissimo ed eccellentissimo*), tandis qu'il prétendoit à *l'illustrissime.*

Les lois, les mœurs, l'exemple, la religion même, telle qu'elle étoit pratiquée, tendoient à substituer en toute chose l'égoïsme à tout mobile plus noble. Mais tandis qu'on forçoit les hommes à tout rapporter à eux-mêmes, on les privoit en même temps de toutes les jouissances qu'ils auroient pu trouver en eux-mêmes. Le père de famille, marié à une femme qu'il n'avoit point choisie, qu'il n'aimoit point, dont il n'étoit point aimé; entouré d'enfans dont il ne savoit point s'il étoit père, dont il ne suivoit point l'éducation, dont il n'obtenoit point l'amour, gêné sans cesse dans sa famille par la

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. présence de l'ami de sa femme, séparé d'une partie de ses frères et de ses sœurs, qu'on avoit enfermés de bonne heure dans des couvens; fatigué de l'inutilité des autres, auxquels, pour tout établissement, il étoit obligé de donner toujours un couvert à sa table, n'étoit regardé par eux tous que comme l'administrateur du patrimoine de la famille. Il étoit seul responsable de son économie, tandis que tous les autres, frères, sœurs, femme et enfans, étoient entrés dans une ligue secrète, pour détourner à leur profit le plus qu'ils pourroient du revenu commun, pour jouir, pour se mettre eux-mêmes dans l'aisance, sans se soucier de la gêne où pouvoit se trouver leur chef.

Ce chef de famille n'étoit plus le vrai propriétaire du bien patrimonial; il n'avoit plus aucun moyen de l'accroître, tandis que les impôts, les désastres publics et l'augmentation du luxe le diminuoient sans cesse. Le bien qu'il tenoit de ses ancêtres étoit tout entier substitué à perpétuité. Il n'appartenoit point à la génération vivante, mais à celle qui étoit encore à naître. Le père de famille ne pouvoit ni hypothéquer, ni échanger, ni vendre; si quelque extravagance de jeunesse lui avoit fait contracter une dette, ses revenus seuls étoient saisis pour l'acquitter, et pendant ce temps, il devoit, pour vivre, en contracter une nouvelle. Le lien que son an-

Digitized by Google

cêtre lui avoit imposé pour conserver sa fortune, l'empêchoit de l'accommoder jamais. Pour chaque besoin imprévu, il prenoit sur le fonds destiné à la culture, le seul qui fût à sa disposition, et le seul qui auroit dû demeurer sacré. Il ruinoit ses terres, parce qu'il n'avoit pas droit de les vendre, et de nombreuses familles de métayers étoient victimes avec lui de son inconsidération, de celle de ses proches, ou du malheur fortuit qui avoit dérangé sa fortune. CHAP. CXXIV.

S'il recherchoit des honneurs, pour se dérober aux chagrins que lui causoit son intérieur, il étoit mortifié à toute heure, par toutes les vanités jalouses de la sienne; s'il vouloit suivre une carrière publique, il ne pouvoit y réussir que par les arts de l'intrigue, par l'adulation et la bassesse; s'il avoit des procès, son bon droit étoit compromis par les lenteurs interminables de la chicane, ou sacrifié par la vénalité de ses juges; s'il avoit des ennemis, ses biens, sa liberté, sa vie, étoient à la merci de délateurs secrets et de tribunaux arbitraires. N'aimant rien que lui-même, il ne trouvoit en lui-même que peines et que soucis. Pour s'étourdir sur ses chagrins, il étoit forcé en quelque sorte à suivre la pente universelle de sa nation vers les plaisirs des sens; il s'y abandonnoit, et dans leur ivresse, il se préparoit encore de nouveaux soucis et de nouveaux remords.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. Telle étoit, au dix-septième siècle, la situation de la presque universalité des sujets italiens ; et c'est ainsi qu'au milieu des fêtes et des gaîtés de la vie, le malheur les atteignoit de partout, sans laisser aucune trace dans l'histoire. Quant aux événemens du siècle qui appartiennent davantage à l'historien, si on le compare à celui qui l'avoit précédé, on y trouvera peut-être moins de calamités générales et plus d'humiliation ; moins de ces souffrances violentes et rapides qui semblent épuiser les forces de la nature humaine, mais autant de misère, et plus de dégradation encore.

Charles-Quint avoit annexé l'Italie à la monarchie espagnole. Philippe II, pendant son long règne, l'avoit maintenue dans une étroite dépendance ; et quoique tous les états qui lui étoient soumis eussent commencé à décheoir dès le moment où ils passèrent sous sa domination, la monarchie espagnole paroissoit encore, sous lui, réparer par des conquêtes au dehors ce qu'elle perdoit de forces intérieures. En vain l'oppression avoit poussé à la révolte les Maures de Grenade et les Hollandois dans les Pays-Bas ; en vain l'Océan avoit englouti les flottes formidables de Philippe, et la France et la Hollande étoient arrosées du sang de ses soldats ; en vain le désordre toujours croissant de ses finances l'avoit réduit à faire une banqueroute ignomi-

Digitized by Google

nieuse, il étoit encore, lorsqu'il mourut le 13 septembre 1598, le monarque le plus formidable de l'Europe. Aucun souverain n'osoit se mesurer avec lui, et aucun état neutre ne pouvoit, près de lui, conserver son indépendance. Le dix-septième siècle est rempli par le règne des trois princes de la ligne autrichienne d'Espagne qui lui succédèrent. Son fils Philippe III mourut le 31 mars 1621, son petit-fils Philippe IV mourut le 7 septembre 1665, et son arrière-petit-fils Charles II mourut le 1er novembre 1700. L'incapacité croissante de ces trois souverains, leur foiblesse pusillanime, et l'imprudence de leurs favoris et de leurs premiers ministres, accélérèrent la décadence de la monarchie espagnole, et firent succéder le mépris à l'effroi qu'elle avoit inspiré.

Cependant, cette décadence de la monarchie espagnole ne donna point à l'Italie les moyens de secouer ses chaînes. Les tentatives faites par les provinces qui reconnoissoient la souveraineté du roi d'Espagne furent mal combinées, mal secondées, et n'eurent d'autres effets que de rendre l'oppression plus cruelle; et quant aux petits souverains qui s'étoient mis sous la protection de l'Espagne, ils n'avoient plus assez d'énergie pour désirer une plus grande liberté. Quelquefois ils balançoient entre ce joug et celui de la France; ils se rapprochoient momentané-

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. ment de Louis XIV, dont ils reconnoissoient l'ascendant; mais bientôt, ne se sentant pas appuyés d'assez bonne foi, ils retournoient à leurs anciennes habitudes, et ils ne vouloient pas, sur l'espoir d'un secours éloigné, s'attirer l'inimitié de leurs plus proches voisins.

L'autorité de Philippe III sur l'Italie ne fut point troublée par la rivalité du roi de France. Pendant une partie de son règne, il eut, il est vrai, pour antagoniste Henri-le-Grand; mais ce prince, qui vouloit relever ses états de l'épuisement où les guerres civiles les avoient jetés, évita les combats, et se ferma en quelque sorte l'entrée de l'Italie. La régence toute autrichienne de Marie de Médicis ne donna plus d'inquiétude à l'Espagne. Philippe IV, plus foible que son père, eut des antagonistes plus redoutables. Les deux ministres, Richelieu et Mazarin, pendant toute la durée de leur administration, se proposèrent pour but l'abaissement de la maison d'Autriche. Depuis l'année 1621, où Richelieu commença à protéger, contre les Espagnols, les droits des Grisons protestans sur la Valteline, jusqu'à la paix des Pyrénées, le 7 novembre 1659, une lutte presque sans relâche continua entre ces deux monarchies : mais la France n'avoit alors ni un roi qui sût se mettre à la tête de ses armées, ni des ministres guerriers; aussi ne se laissa-t-elle point tenter par des expédi-

Digitized by Google

tions lointaines. Elle ne versa pas moins de sang, elle ne dissipa pas moins de trésors que pendant les règnes plus brillans de Louis XII et de François Ier ; toutefois ses armes ne passèrent guère, en Italie, les frontières de la Valteline et du Piémont. Ses principaux efforts, il est vrai, étoient dirigés contre la Flandre et l'Allemagne ; mais on n'en doit pas moins remarquer, comme caractère propre à toutes les guerres dirigées par les deux cardinaux, que leur but fut la dévastation plutôt que la conquête, et qu'elles ruinoient l'Espagne sans pouvoir profiter à la France. CHAP. CXXIV.

La troisième période s'étend depuis la paix des Pyrénées jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne, et correspond au règne de Charles II, en même temps qu'aux années plus brillantes de celui de Louis XIV. Pendant ce temps, le dernier des monarques autrichiens de Madrid, sentant toute sa foiblesse, cherchoit à tout prix à éviter la guerre, tandis que le Français, croyant ne pouvoir acquérir de la gloire que par ses armes, saisissoit avec empressement toutes les occasions d'attaquer ses voisins, sans s'arrêter un instant à peser la justice ou la plausibilité des prétextes qu'il employoit. Ni Louis XIV, ni aucun de ses conseillers, ne purent, de bonne foi, croire fondés les titres de la reine-mère ou de la reine régnante de France, à

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. partager la succession de Philippe IV. La guerre n'avoit d'autre motif que le sentiment de la force opposée à la foiblesse, et les manifestes n'étoient qu'une grossière hypocrisie, qu'il auroit mieux valu s'épargner. Néanmoins, pendant cette période, qui coûta tant de sang à l'humanité, l'Italie fut, moins que le reste de l'Europe, le théâtre de la guerre générale. Les armes françaises n'y parurent guère que lorsque la vanité de Louis XIV se complut, en 1662, à humilier le pape Alexandre VII, à l'occasion de l'insulte prétendue faite par les Corses à son ambassadeur, et lorsqu'il désola, en 1684, la république de Gênes par un bombardement barbare. D'ailleurs, les petits princes italiens, embarrassés de la liberté que l'affoiblissement de l'Espagne leur rendoit, se tournèrent vers l'empereur, pour lui transporter leur allégeance, et s'appuyèrent de sa protection; encore que Léopold Ier, qui parvint à la couronne de l'Empire en 1658, et qui la porta jusqu'en 1705, ne se fît presque connoître à l'Italie que par les vexations et la rapacité de ses généraux.

Le duché de Milan, le royaume de Naples, et ceux de Sicile et de Sardaigne demeurèrent pendant tout le dix-septième siècle sous la domination des Espagnols. Le duché de Milan n'ayant manifesté, pendant cet espace de temps, ni volonté nationale, ni aucune résolution qui

Digitized by Google

lui fût propre, ne peut pas plus être l'objet d'une histoire séparée, qu'aucune autre des provinces de la vaste monarchie autrichienne; comme les autres, il souffrit du faste et de l'impéritie du duc de Lerme, du comte duc d'Olivarès, de don Louis de Haro, qui, premiers ministres et favoris, gouvernèrent despotiquement le roi et le royaume. Il souffrit même plus que les autres, parce que la guerre entre la France et la maison d'Autriche, ayant eu, pendant tout le siècle, pour objet, en Italie, la possession du Piémont, du Montferrat, de la Valteline et du duché de Mantoue, ne s'éloigna jamais des frontières du Milanez. Cependant cette guerre se fit, si ce n'est avec moins de cruauté, du moins avec une moindre activité que dans le siècle précédent; et ses ravages, non plus que les fautes journalières du gouvernement, ne suffirent point pour contrebalancer l'admirable fertilité de ce beau pays, ou pour détruire les ouvrages dispendieux par lesquels ses anciens propriétaires avoient maîtrisé les eaux, et les faisoient servir à la richesse des campagnes. CHAP. CXXIV.

L'histoire garde de même un silence absolu, pendant tout ce siècle, sur la vice-royauté de Sardaigne; mais le royaume de Naples et celui de Sicile se firent du moins remarquer par leurs efforts infructueux pour secouer la tyrannie des Espagnols.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. Les revenus du royaume de Naples, au milieu du dix-septième siècle, montoient à six millions de ducats; les dépenses de l'administration, de la flotte et de l'armée, en y comprenant même les ambassades d'Italie, ne passoient pas un million trois cent mille ducats. On estimoit, il est vrai, que sept cent mille ducats étoient encore employés dans le royaume en dépenses secrètes, ou dilapidés par les officiers du roi; mais quatre millions de ducats, ou les deux tiers des revenus ordinaires, sortoient annuellement du royaume pour acquitter les dettes de l'Espagne ou solder ses armées (1). Cet emploi des tributs du peuple, pour une politique à laquelle il ne prenoit aucun intérêt, lui causoit un extrême mécontentement; mais sa mauvaise humeur étoit encore augmentée par l'accroissement progressif de toutes les charges. D'après les priviléges du royaume, reconnus par Ferdinand et par Charles-Quint, aucun impôt nouveau ne pouvoit être établi sans le consentement du parlement, qui représentoit la noblesse et le peuple; mais le parlement n'étoit plus assemblé depuis long-temps, et chaque jour les vice-rois, pressés par leur cour, inventoient quelque nouvelle gabelle, et écrasoient toujours plus un peuple déjà accablé sous

(1) *Historie del conte Galeazzo Gualdo Priorato.* P. IV, L. V, p. 208. Venezia, 1648, 4°.

Digitized by Google

le faix. Les Espagnols, d'après leur ignorance accoutumée de l'économie politique, avoient fait porter presque toutes ces gabelles sur les denrées de première nécessité ; ils avoient taxé successivement la viande, le poisson, la farine, et enfin le fruit. Les pauvres, obligés de renoncer à une consommation que les impôts rendoient toujours plus coûteuse, se privoient successivement de tous les objets taxés. La gabelle sur le fruit, qui fut estimée à quatre-vingt mille ducats pour la ville de Naples, leur parut établie pour les poursuivre dans leurs derniers retranchemens, et leur enlever le seul aliment qu'ils pussent encore atteindre. Ils se soulevèrent le 7 juillet 1647, contre le duc d'Arcos, alors vice-roi ; un jeune pêcheur d'Amalfi, nommé Mas ou Tommaso Aniello, se mit à leur tête ; ils brûlèrent les baraques où la gabelle étoit perçue ; ils menacèrent le vice-roi ; ils le forcèrent à s'enfuir au château Saint-Elme ; ils incendièrent les maisons de ceux qui s'étoient enrichis par leurs malversations dans les finances ; ils réclamèrent le rétablissement de tous les priviléges qui leur avoient été garantis par Charles-Quint ; et ils forcèrent enfin le gouvernement, vaincu dans plusieurs rencontres, à traiter avec eux (1).

(1) *Historie del conte Gualdo Priorato.* P. IV, L. V, p. 211. — *Giannone Istor. civile.* Lib. XXXVII, cap. II, T. IV, p. 509.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. Un esprit de liberté paroissoit, à cette époque, animer toute l'Europe. Les Hollandais avoient fait reconnoître et respecter leur république ; les Anglois retenoient Charles Ier prisonnier à Hampton-Court ; les Français faisoient la guerre au Mazarin et à la régente ; les Portugais avoient secoué le joug de l'Espagne ; les Catalans étoient soulevés, et une insurrection en Sicile avoit éclaté avant même celle de Naples. Mais presque partout l'inquiétude et la souffrance avoient soulevé les peuples contre des abus intolérables, avant qu'ils eussent assez de connoissances pour corriger leurs gouvernemens, ou pour en fonder de nouveaux sur de meilleurs principes. La populace se mit à la tête des mouvemens d'insurrection, et leur donna un caractère effrayant. Les hommes d'un ordre supérieur, qui, plus encore qu'elle, avoient besoin de liberté, abandonnèrent cependant une cause trop souvent souillée par des crimes : ils voyoient d'une part l'étendard du despotisme, de l'autre celui de l'anarchie, et ils ne savoient sous lequel se ranger. Les souffrances du peuple, et son ignorance même, qui étoient l'ouvrage du gouvernement, ne justifioient que trop son ressentiment ; mais la plus dangereuse de toutes les passions auxquelles les opprimés puissent s'abandonner, est celle de la vengeance : c'est elle qui a fait échouer presque toutes les révolutions.

Digitized by Google

Le duc d'Arcos se défioit des gentilshommes napolitains autant que du peuple ; il savoit qu'il avoit violé tous leurs priviléges, qu'il les avoit abreuvés de mortifications, et que ces gentilshommes pouvoient pourtant soulever toutes les provinces, par leur crédit sur les paysans leurs vassaux, et les joindre à la capitale. Il jugea donc convenable, avant tout, de les brouiller irrémissiblement avec leurs compatriotes ; il fit porter par eux au peuple de fausses paroles de conciliation : il les chargea de lire un faux privilége de Charles-Quint, de se rendre garans de fausses écritures ; et il les engagea si avant dans ses propres perfidies, que la populace tourna contre eux la fureur qu'elle avoit conçue d'abord contre les Espagnols, et que plusieurs d'entre eux furent massacrés et leurs maisons incendiées, pour s'être prêtés à ces indignes artifices. Le reste de ces gentilshommes, quoique convaincus que le vice-roi seul étoit coupable du sang de leurs frères, furent obligés de le seconder, parce qu'ils n'obtenoient plus de confiance, et ne trouvoient plus de sûreté dans le parti opposé (1).

CHAP. CXXIV.

Aucune foi donnée, aucun engagement, quelque solennel qu'il fût, ne pouvoit enchaîner la vengeance du gouvernement espagnol. Ce fut

(1) *Historie del conte Gualdo Priorato.* P. IV, L. V, p. 216.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. au milieu de l'église du Carmine, au moment où il faisoit lire au peuple les articles de la pacification qu'il venoit de jurer, que le duc d'Arcos fit faire une décharge d'arquebusiers sur Masaniello et les siens (1). Ce chef de parti, par un bonheur étrange, ne fut point blessé, et le vice-roi, désavouant les bandits qu'il avoit employés, les sacrifia à la fureur du peuple, pour regagner son propre crédit; puis, continuant à traiter de paix, il invita Masaniello à un repas de conciliation, où il lui fit administrer une boisson qui troubla sa raison. Le favori du peuple perdit alors la confiance de son parti, par ses extravagances et ses cruautés, et le duc d'Arcos en profita pour le faire assassiner le 16 juillet (2).

Pendant le peu de jours qu'avoit duré son pouvoir, Masaniello avoit exercé sur le peuple l'autorité la plus illimitée. Les talens naturels de ce jeune pêcheur, et l'obéissance empressée de la populace, avoient frappé le duc d'Arcos de terreur, et lui avoient dicté toutes les concessions par lesquelles il avoit cherché à apaiser la sédition; il les retira toutes au moment où il se fut défait de son ennemi : il crut pouvoir, sans danger, annuller les engagemens qu'il venoit de prendre. Mais, le 21 août, la sédition

(1) *Gualdo Priorato*. P. IV, Lib. V, p. 220.

(2) *Idem*, p. 225. — *Giannone*. Lib. XXXVII, c. II, p. 517.

Digitized by Google

recommença avec plus de fureur que jamais; et les Espagnols, se sentant les plus foibles, furent réduits à une nouvelle capitulation (1). Toutefois, lorsque, par les promesses les plus solennelles, ils eurent décidé le peuple à poser les armes, les trois forts qui dominent Naples, et la flotte de don Juan d'Autriche, qui étoit entrée dans le port, commencèrent tout à coup, le 5 octobre à midi, à canonner et à bombarder la ville, et au moment où le peuple désarmé, frappé de terreur et de surprise, demandoit encore la cause d'une attaque aussi imprévue, six mille hommes des vieilles bandes espagnoles débarquèrent de la flotte, avec ordre de massacrer tout ce qu'ils rencontreroient (2).

CHAP. CXXIV.

Mais la population de Naples passoit quatre cent mille âmes. Les insurgés, presque tous sans maison et sans fortune, n'avoient rien à craindre du bombardement; comme ils combattoient sans ordre, ils ne s'apercevoient point de toutes les pertes qu'ils faisoient, et le massacre dans une rue n'étoit pas connu dans la rue prochaine, où le combat recommençoit. La populace parcouroit les toits, en accablant les soldats de pierres et de briques, puis elle s'enfuyoit avant que la troupe de ligne pût l'attein-

(1) *Gualdo Priorato*. P. IV, L. IV, p. 273.

(2) *Idem*, L. V, p. 278. — *Giannone*. L. XXXVII, c. III, p. 520.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. dre. Après deux jours de combat, les insurgés attaquèrent à leur tour les soldats espagnols accablés de fatigue; ils les chassèrent de tous leurs postes; ils les forcèrent à se retirer dans les trois forts ou sur la flotte, et ils demeurèrent maîtres de la ville (1).

Ce fut seulement alors que les Napolitains commencèrent à négocier avec les Français, et qu'ils appelèrent à leur aide Henri de Lorraine, duc de Guise, qui se trouvoit à Rome dans ce temps-là. Celui-ci descendoit par les femmes de la seconde maison d'Anjou; il croyoit avoir à la couronne des droits qu'il espéroit faire valoir, et il comptoit sur le secours de la France. Il accourut à Naples, où il fut déclaré généralissime et défenseur de la liberté. Le nom de république de Naples commençoit à être prononcé et reçu par le peuple avec acclamation, et toutes les provinces s'étoient soulevées à l'envi de la capitale (2).

Mais le peuple napolitain n'avoit pu acquérir sous la domination des Espagnols ni les mœurs, ni les habitudes, ni les opinions par lesquelles on fonde une république. Il ne songeoit qu'à déplacer l'autorité arbitraire au lieu de la détruire; il obéit aveuglément à Masaniello, puis

(1) *Gualdo Priorato*. P. IV, L. VI; p. 278.

(2) *Idem*, p. 283. — Limiers, Hist. de Louis XIV. Liv. I, p. 120. — *Giannone*. L. XXXVII, cap. III, p. 521.

Digitized by Google

à Gennaro Annèse et au duc de Guise, comme il avoit obéi au vice-roi; il leur permit de régner par les supplices; et jamais justice prévôtale ne fut plus rapide ou plus injuste que celle de ces favoris de la populace. Dans son aveugle superstition, il compta bien plus sur les miracles de la Madonna del Carmine, sur ceux de Masaniello lui-même, qu'il regardoit comme un saint, que sur ses propres efforts. Passant d'une confiance aveugle à une défiance insensée, il fut trahi par tous ceux à qui il remit son pouvoir, et il changea en ennemis acharnés tous ceux qu'il poursuivit de ses soupçons injurieux; surtout il continua trop longtemps à proclamer dans ses cris le roi d'Espagne, à prétendre lui conserver toute sa fidélité, et à rejeter sur les Espagnols le nom de rebelles. C'est une grande erreur de croire que les mots employés contre leur sens naturel puissent faire illusion sur le fond des choses. Il y a plus de sûreté pour ceux qui se révoltent à s'avouer franchement pour révoltés; et les Napolitains avoient assez éprouvé le caractère de Philippe IV et de son ministère, pour s'assurer qu'il ne transigeroit plus avec eux que pour les tromper. CHAP. CXXIV.

Le duc de Guise, au lieu de constituer la république qui le choisissoit pour chef, ne songea qu'à s'attribuer une autorité absolue; il se montra jaloux de tous les droits de la nation,

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. de tous ceux de ses magistrats, et surtout du crédit de Gennaro Annèse, l'homme le plus habile du parti de la liberté, et le vrai chef de la révolution. De même que Guise n'avoit rien fait pour le peuple, il n'obtint point de lui ces efforts généreux qu'inspire le seul amour de la liberté. Gennaro Annèse, irrité de n'avoir fait que changer de maître, et craignant pour lui-même la jalousie de Guise, commença secrètement à traiter avec les Espagnols. Il leur vendit enfin sa patrie, dont il leur ouvrit les portes le 4 avril 1648, tandis que Guise en étoit sorti avec un petit corps d'armée pour faciliter les arrivages de vivres. Un joug plus pesant que jamais fut imposé à la ville de Naples, et le peuple n'eut d'autre consolation que de voir ceux qui l'avoient trahi, victimes de leurs propres perfidies. Le duc d'Arcos avoit perdu sa vice-royauté, et avoit été rappelé en Espagne; le duc de Matalona et le prince don Francesco Toralto, qu'il avoit engagés avec d'autres gentilshommes napolitains, à trahir leurs compatriotes, furent massacrés par un peuple furieux; le duc de Guise fut fait prisonnier des Espagnols, et ne recouvra sa liberté qu'en 1652; et Gennaro Annèse, qui avoit rendu la couronne à Philippe IV, et qui avoit livré sa patrie aux Espagnols, périt sur un échafaud par ordre du roi qu'il avoit rétabli, avec presque tous ceux

Digitized by Google

qui avoient eu part aux troubles; éprouvant ainsi qu'aucun service, pour éminent qu'il soit, n'efface aux yeux d'un despote des offenses passées, et qu'aucun serment ne le lie envers ceux qui ont voulu une fois diminuer son pouvoir (1). CHAP. CXXIV.

Le soulèvement de Palerme, qui avoit eu lieu le 20 mai 1647, fut de moindre durée et de moindre importance que celui de Naples; mais il passa à peu près par les mêmes crises. Le vice-roi de Sicile, don Pédro Faxardo de Zuniga, marquis de Los Velez, ne fut ni moins perfide, ni moins cruel que le duc d'Arcos. Joseph d'Alessi, tireur d'or, natif de Polizzi en Sicile, joua dans cette insurrection le même rôle que Masaniello à Naples; comme lui, il fut, le 22 août, massacré par ses propres partisans, gagnés par le vice-roi; et comme lui, il fut amèrement pleuré par le peuple, qui auroit dû le défendre. Enfin, à Palerme comme à Naples, après une amnistie solennellement accordée, le peuple fut mitraillé dans les rues, tous ses chefs furent pendus, et les gabelles, qui avoient causé le soulèvement, et que le vice-roi avoit

(1 *Gualdo Priorato*. P. IV, Lib. VIII, p. 404. — *Gio. Batt. Birago Hist. memorab. de' nostri tempi Parte V^a annessa all. opera d'Alessandro Ziliolo*. L. VI. Venezia, 1654, 4°. — *Muratori ad ann.* — *Giannone*. Lib. XXXVII, cap. IV, p. 529. — Lahode, Histoire de Louis XIV. T. I, L. V, p. 186.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. abolies, furent rétablies dans toute leur rigueur (1).

Mais dans le même siècle, l'autorité espagnole fut ébranlée en Sicile par un autre soulèvement, dont on auroit pu attendre des conséquences plus sérieuses, parce que les insurgés furent secondés par Louis XIV, alors parvenu au plus haut faîte de sa puissance. Cette insurrection éclata à Messine, au mois d'août 1674. Seule entre les villes de Sicile, Messine étoit alors gouvernée comme une république plutôt que comme une municipalité, par un sénat choisi dans la ville, et dont le gouverneur espagnol n'étoit que président, avec des pouvoirs très-limités. La liberté de Messine avoit conservé à cette cité une prospérité inconnue dans tout le reste des royaumes de la maison d'Autriche. La ville comptoit soixante mille habitans; le commerce y avoit accumulé d'immenses richesses; les arts, les manufactures, l'agriculture y étoient également encouragés; mais les Espagnols regardoient cette prospérité même comme un dangereux exemple pour les villes voisines, puisqu'elle leur faisoit regretter les priviléges qu'elles avoient perdus. D'ailleurs les

(1) *Gualdo Priorato.* P. IV, L. IV, p. 159-173. — *Historie memorabili de' nostri tempi, Gio. Batt. Birago.* P. V, L. III. — *Murotori ad ann.* — *Giannone Histor. civile.* Lib. XXXVII, cap. II, T. IV, p. 511.

Digitized by Google

gouverneurs ont tous une même aversion pour les droits de leurs administrés, qui les autorisent à la résistance; et ils sont toujours empressés de les supprimer. Don Diégo Soria, gouverneur de Messine, accabloit la ville de nouvelles gabelles; il bravoit ouvertement les droits de son sénat; on le soupçonna même d'avoir voulu faire périr tous les sénateurs, un jour qu'il les fit arrêter dans son palais. Cette crainte, peut-être mal fondée, fit éclater l'insurrection. Les Espagnols, chassés de la ville, se retirèrent dans les quatre forteresses qui l'entourent. Des députés envoyés au duc d'Étrée, ambassadeur de Louis XIV à Rome, lui offrirent pour son roi la possession de Messine, et avec elle la souveraineté de la Sicile. Cette offre fut avidement acceptée par l'ambassadeur, et ensuite par sa cour. Louis XIV fut proclamé roi de Sicile à Messine; et le commandeur Alphonse de Valbelle vint avec six vaisseaux de guerre prendre possession de cette ville (1).

L'année suivante, le duc de Vivonne et ensuite le sieur du Quesne entreprirent la conquête du reste de la Sicile, et la défense de ce qui en étoit déjà possédé par les Français. Des

(1) *Muratori Annali d' Ital. ad ann.* 1674. T. XI, p. 324. — Limiers, Hist. de Louis XIV. Liv. VII, T. II, p. 276. — *Giannone*. L. XXXIX, cap. III, p. 609. — Lahode, Hist. de Louis XIV. T. III, Liv. XXXV, p. 516.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. combats acharnés furent livrés entre les Messinois et les Espagnols, entre les Français et les Hollandais, dont la cour d'Espagne avoit obtenu l'assistance. Ce fut dans la plus sanglante de ces batailles que le brave Ruyter, amiral hollandais, fut blessé mortellement, le 22 avril 1676 (1).

Cependant Louis XIV avoit perdu l'espérance de s'emparer de toute la Sicile; et quand les conférences pour la paix furent ouvertes à Nimègues, il reconnut bientôt qu'une des conditions auxquelles il seroit forcé de souscrire seroit l'évacuation de Messine. En faisant de cette cession un article du traité, il auroit aisément obtenu une amnistie pour ceux qui l'avoient servi, et peut-être la confirmation de leurs anciens priviléges; mais il lui sembla que son orgueil auroit moins à souffrir, s'il évacuoit la ville de lui-même, sans condition, sans y être forcé, et comme une simple opération militaire. Avant le 17 septembre 1678, jour où la paix de Nimègue fut signée avec l'Espagne, Louis XIV envoya au maréchal de La Feuillade, qui commandoit à Messine, l'ordre de remettre la garde

(1) *Muratori Annali d' Ital. ad ann.* 1674, 1675, 1676. — Limiers, Hist. de Louis XIV. Liv. VII, T. II, p. 299, 308 et suiv.; Liv. VIII, p. 315 et suiv. — Abrégé de l'Histoire de la Hollande. Chap. XIV, p. 890, T. III. — Lahode, Histoire de Louis XIV. T. IV, Liv. XXXVII, p. 41.

Digitized by Google

de la ville aux bourgeois, et d'en partir immé- CHAP. CXXIV.
diatement avec tous les Français. Le sénat reçut cette cruelle nouvelle lorsque presque tous les Français étoient déjà embarqués; il supplia la Feuillade de suspendre son départ au moins de quelques jours, puisque aucun danger ne le menaçoit, et d'accorder ainsi aux malheureux habitans de Messine le temps de s'embarquer avec lui, pour se soustraire aux bourreaux d'Espagne. Pour toute grâce, il ne put obtenir du maréchal que quatre heures de délai. Sept mille personnes, dans ce court espace de temps, se réfugièrent sur les vaisseaux français, mais avec une telle précipitation, que toutes les familles furent séparées, et que dans cette scène d'effroi, il n'y eut pas une mère de famille qui n'eût perdu son mari, son frère, ou quelqu'un de ses enfans, pas un fugitif qui eût pu rassembler seulement tout ce qu'il avoit d'argent comptant, ou d'effets précieux faciles à transporter. Bientôt le maréchal, craignant que sa flotte ne fût trop chargée, fit mettre à la voile, tandis que deux mille malheureux lui tendoient encore les bras sur le rivage, et demandoient à grands cris à être embarqués.

L'effroi de ces infortunés n'étoit que trop fondé. Le vice-roi, don Vincent de Gonzague, publia, il est vrai, une amnistie à son entrée à Messine; mais les ordres de Madrid ne tardèrent

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. pas à la révoquer. Tous les biens de ceux qui s'étoient enfuis furent confisqués; la ville fut privée de tous ses priviléges, des monumens y furent élevés pour perpétuer la mémoire de son châtiment; tous ceux qui avoient exercé quelque charge sous les Français furent exilés; tous ceux qui avoient pris une part plus active à la rébellion furent mis à mort. La ville se trouva réduite, de soixante mille habitans, à n'en avoir plus que onze mille, et elle ne s'est jamais relevée de ce désastre (1).

Ceux d'autre part qui, après s'être sacrifiés pour la France, avoient compté sur la reconnoissance de Louis, et que le maréchal de la Feuillade avoit ramenés sur sa flotte, furent dispersés dans différentes villes de France, et maintenus aux frais du roi pendant un an et demi; mais tout à coup celui-ci leur ordonna sous peine de la vie de sortir de son royaume, et les priva de tout secours. On vit alors des personnes de la plus haute naissance, et qui, jusque alors, avoient vécu dans l'opulence, réduites à mendier leur pain; d'autres se réunirent par bandes, pour voler sur les grands chemins. Quinze cents des plus désespérés passèrent en Turquie, où ils renièrent leur foi, ne voulant d'associés que ceux qui comme eux avoient en

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1678. T. XI, p. 541. *Giannone Istor. civile.* L. XXXIX, cap. IV, p. 623.

Digitized by Google

horreur tous les princes chrétiens. Cinq cents d'entre eux enfin obtinrent des ambassadeurs espagnols des passe-ports pour rentrer dans leur patrie; mais le nouveau vice-roi de Sicile, marquis de las Navas, les fit tous saisir à mesure qu'ils arrivoient; et n'ayant fait grâce qu'à quatre d'entre eux seulement, il condamna tous les autres ou à la potence, ou aux galères (1). CHAP. CXXIV.

Les autres états d'Italie n'éprouvèrent point à beaucoup près, pendant ce siècle, de révolutions aussi importantes. De treize papes qui occupèrent successivement la chaire de Saint-Pierre, depuis Clément VIII à Clément XI, trois seulement méritent de fixer l'attention sur leur règne par des événemens un peu marquans. Paul V, de 1605 à 1621, pour ses démêlés avec la république de Venise; Urbain VIII de 1623 à 1644, pour la guerre des Barbérini; et Alexandre VII de 1655 à 1677, pour les outrages qu'il reçut de Louis XIV.

Paul V, auparavant connu sous le nom de cardinal Camillo Borghèse, étoit renommé pour la pureté de ses mœurs, son zèle pour la religion, et surtout son ardent attachement aux immunités de l'Église. Dès la première année de son règne, il se crut appelé à défendre celle-ci,

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1678. T. XI, p. 345. — Lahode, Hist. de Louis XIV. Liv. XXXIX, T. IV, p. 169.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. parce que le conseil des Dix avoit fait mettre en prison à Venise un chanoine de Vicence et un abbé de Nervèsa, tous deux accusés de crimes énormes; et qu'en même temps la république avoit renouvelé une antique loi qui interdisoit aux ecclésiastiques d'acquérir de nouveaux immeubles. Paul V somma le doge de Venise, sous peine d'excommunication, de livrer les deux ecclésiastiques prisonniers au nonce Mattéi, et de révoquer une loi qui lui paroissoit attenter aux droits de l'Église. Paul V étoit persuadé qu'aucun souverain n'oseroit résister à l'autorité pontificale; le zèle religieux avoit été ranimé par les papes élevés dans les tribunaux de l'inquisition, qui s'étoient succédés à la fin du siècle précédent, par le fanatisme de Philippe II, la réforme du concile de Trente, et la violence des guerres de religion, à peine terminées en France, et qui duroient toujours en Flandre. La fermeté de la république de Venise l'étonna, et elle empêcha peut-être de nouvelles usurpations. Les Vénitiens, plutôt que de céder, encoururent l'excommunication et l'interdit qui furent fulminés contre eux le 17 avril 1606. Ils donnèrent ordre, sous peine de la vie, à tous les prêtres et moines de leurs états, de ne tenir aucun compte de cet interdit, et de continuer à célébrer les offices divins. Les jésuites, les théatins et les capucins,

Digitized by Google

ayant refusé d'obéir, furent obligés de vider les CHAP. CXXIV.
états de la république, et les premiers n'y furent admis de nouveau qu'en l'année 1657. Paul V, ne voulant point céder, commença à lever des troupes pour soutenir ses décrets par les armes. Les Vénitiens en levèrent aussi, et demandèrent l'assistance du roi de France, leur allié. Celui-ci (c'étoit Henri IV) s'interposa avec zèle, pour terminer une querelle qui pouvoit rallumer une guerre générale. Il envoya le cardinal de Joyeuse à Venise et ensuite à Rome pour négocier, et il seconda si bien la fermeté du sénat vénitien, que la république, dans l'accommodement conclu à Venise le 21 avril 1607, ne renonça ni au droit de traduire les ecclésiastiques devant les tribunaux séculiers, ni à la loi qui leur interdisoit l'acquisition des immeubles. Elle remit seulement au cardinal de Joyeuse les deux ecclésiastiques qui avoient été arrêtés, en déclarant qu'elle ne le faisoit que par déférence pour le roi de France (1).

Pendant son long pontificat, Paul V combla ses neveux de richesses immenses; une partie considérable de l'*Agro Romano* fut donnée

(1) *Muratori Annali ad ann.* 1605, 1606, 1607. T. XI, p 17 et seq. — Hist. de la Diplomatie française, quatrième période. Liv. II, T. II, p. 243-250. — *Galluzzi Storia di Toscana.* L. V, cap. XI, T. V, p. 79. — Laugier, Hist. de Venise. T. X, Liv. XXXIX et XL, p. 350 et suiv.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. aux Borghèse; et ces possessions si vastes, à mesure qu'elles passoient à de plus riches propriétaires, voyoient diminuer le nombre de leurs habitans. Les Borghèse, trop opulens pour ne pas dissiper avec un luxe royal les revenus que leur avoit faits leur oncle, ne l'étoient point assez pour mettre en culture la province qu'ils possédoient, et qui demeuroit consacrée au pâturage.

Le cardinal Mafféo Barbérini, élevé au saint-siége le 6 août 1623 sous le nom d'Urbain VIII, fut encore plus prodigue des biens de l'Église envers ses neveux. Pendant un règne de vingt-un ans, il leur abandonna l'entière direction des affaires de l'Église, et il leur assura plus de cinq cent mille écus de revenu. Mais des richesses ne suffisoient point aux Barbérini; ils vouloient profiter de leur crédit sur l'esprit de leur oncle, retombé presque dans l'enfance, pour acquérir les duchés de Castro et de Ronciglione, fiefs de la maison Farnèse, situés entre Rome et la Toscane (1).

A cette époque, ces deux duchés, aussi-bien que ceux de Parme et de Plaisance, étoient gouvernés par Édouard Farnèse, petit-fils d'Alexandre, l'illustre rival de Henri IV. Édouard croyoit

(1) *Historie del conte Gualdo Priorato.* P. III, L. II, p. 84. — Michel le Vassor, Hist. de Louis XIII. T. X, Liv. XLVIII, deuxième part. p. 177, seconde édition.

Digitized by Google

être par droit héréditaire un héros et un habile général. Comme il avoit contracté à Rome des dettes immenses dont il ne payoit point les intérêts, il avoit donné au gouvernement pontifical un prétexte plausible pour ordonner la saisie de ses fiefs, et pour lui proposer ensuite un traité de vente ou d'échange; mais il opposa aux prétentions des Barbérini une hauteur égale à la leur, et il ne voulut entendre à aucun accord. Une guerre entre l'Église et le duc de Parme éclata à cette occasion, en 1641. Ce fut la seule de tout le siècle dont l'origine fût italienne. Tous les autres combats qui, pendant cette période, ensanglantèrent le sol de la péninsule, avoient eu pour cause des intérêts ultramontains. Le duc de Modène, le grand-duc de Toscane et la république de Venise s'engagèrent dans cette guerre comme alliés d'Édouard Farnèse; une grande étendue de pays fut ravagée, les finances de l'Église et du duché de Parme furent ruinées; cependant le ridicule de cette guerre passa encore le dommage qu'en éprouvèrent les combattans. Taddéo Barbérini, préfet de Rome et général de l'Église, qui commandoit dix-huit à vingt mille hommes dans le Bolonois, s'enfuit avec son armée qui se dissipa toute entière à l'approche d'Édouard Farnèse, quoique celui-ci ne conduisît avec lui que trois mille chevaux. Édouard, à son tour, par son inconsé-

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. quence, son ignorance présomptueuse et sa prodigalité, perdit tous les avantages que lui avoient procuré, ou la lâcheté de ses ennemis, ou la coopération de ses alliés. Aussi dut-il se trouver heureux qu'une paix conclue à Venise le 31 mai 1644, rétablit les deux parties belligérantes dans l'état où elles se trouvoient avant la guerre (1).

Les papes étoient loin de conserver au dix-septième siècle l'influence sur la politique de l'Europe, que leurs prédécesseurs avoient exercée au seizième. Les Bourbons ne leur avoient jamais montré la déférence que leur prodiguoient les monarques espagnols. Cependant les papes devoient tout au moins être regardés comme souverains dans leurs états, et comme maîtres d'exercer la justice dans leur propre capitale. Louis XIV sembla résolu à disputer au pape Alexandre VII cette dernière prérogative, en maintenant, sous le nom de franchises, la protection que son ambassadeur accordoit aux habitans de tout un quartier de Rome, contre la justice pontificale. La querelle des franchises, commencée en 1660, renouvelée en 1662, poussa

(1) *Muratori Annali d' Italia ad ann.* 1641 et seq. T. XI, p. 183-198. — *Hist. del conte Gualdo Priorato.* P. III, L. VIII, p. 316. — *Hist. della republica Veneta di Battista Nani.* L. XII, p. 553-744, editio in-4°. Venez. 1663. — *Galluzzi Stor. di Toscana.* L. VII, cap. II et III, T. VI, p. 137 et seq.

Digitized by Google

à bout les Corses de la garde du pape, qui, après avoir été maltraités par les domestiques de l'ambassade française, vinrent en corps insulter et attaquer le duc de Créqui, ambassadeur de France. Louis XIV, pour le venger, renvoya le nonce du pape, fit saisir Avignon et le comtat Venaissin, prépara enfin une armée pour attaquer Alexandre VII à Rome même. Il demandoit en même temps avec hauteur une satisfaction éclatante; il l'obtint par le traité de Pise du 12 février 1664; le pape et ses neveux consentirent aux plus humiliantes réparations (1).

La querelle des franchises fut renouvelée avec plus d'amertume encore sous le pape Innocent XI. Celui-ci, qui avoit obtenu de tous les autres ambassadeurs d'Europe l'abolition de leurs franchises, voulut profiter de la mort du duc d'Estrées, à Rome, le 30 janvier 1687, pour abolir, avant que le roi lui nommât un successeur, celles dont il avoit joui comme ambassadeur de France : Louis XIV ne voulut point y consentir; il destina à l'ambassade de Rome le marquis de Lavardin, qu'il y envoya avec une garde de huit cents spadassins, pour

(1) Hist. de la Diplomatie franç. cinquième période. Liv. I, T. III, p. 301-314. — *Muratori Annali d'Ital. ad ann.* 1660, 1664. T. XI, p. 280 et seq. — Limiers, Hist. de Louis XIV. L. V, T. II, p. 38. — *Galluzzi Stor. del gran Ducato.* L. VII, cap. VIII, T. VI, p. 308.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. braver le pape jusque dans sa capitale. Ceux-ci se fortifièrent dans le palais de France; ils défendirent ses franchises à main armée, et ils manquèrent grossièrement, non-seulement au respect que Louis XIV devoit au chef de son Église, mais aux égards que le plus puissant monarque auroit dû conserver pour le plus petit souverain. L'affaire des franchises ne fut terminée qu'en 1693, sous le pontificat d'Innocent XII; Louis XIV consentit enfin à cette époque à se désister d'un prétendu droit qui maintenoit l'anarchie et favorisoit le crime dans les états du chef de la religion catholique (1).

Les états de Savoie et de Piémont furent gouvernés successivement, pendant ce siècle, par cinq ducs, entre lesquels il y en eut trois qui brillèrent par des talens distingués. Cependant cette maison, qui devoit acquérir dans le siècle suivant une grande prépondérance en Italie, eut peine dans celui-ci à se maintenir au point de puissance où elle étoit déjà arrivée en le commençant. Si ses frontières demeurèrent à peu près les mêmes, si ses places fortes augmentèrent en nombre et en importance, ses sujets

(1) Hist. de la Diplomatie franç. cinquième période. Liv. V, T. IV, p. 94-106. — Limiers, Hist. de Louis XIV. T. II, L. X, p. 469. — *Muratori Annali d' Ital. ad ann.* 1687. T. XI, p. 374 et seq. — *Galluzzi Storia del gran Ducato.* Lib. VIII, cap. V, T. VII, p. 108.

Digitized by Google

furent cruellement ruinés par les guerres dont leur pays fut constamment le théâtre.

Charles-Emmanuel Ier, qui au commencement du siècle régnoit déjà à Turin depuis vingt ans, et qui mourut seulement le 26 juillet 1630, réunissoit les talens d'un grand politique à ceux d'un grand guerrier; il étoit reconnu pour le plus habile des princes d'Italie; néanmoins son ambition insatiable, ses intrigues et sa mauvaise foi devoient enfin lui attirer la haine de tous ses voisins. Il avoit tour à tour voulu s'emparer de Genève, de l'île de Chypre, de Gênes, du Montferrat; mais il ne s'étoit pas borné à faire la guerre à de petits états seulement, il avoit aussi attaqué alternativement la France et l'Espagne, et il avoit attiré dans ses états les armes de l'une et de l'autre puissance; aussi, quand il mourut, ses meilleures villes étoient entre les mains de ses voisins (1).

Victor-Amédée, son fils, qui avoit épousé Christine de France, fille de Henri IV, fut aussi brave et aussi habile que Charles-Emmanuel; mais plus loyal dans sa politique, et plus con-

(1) *Historie memorabili de' nostri tempi da Alessandro Ziliolo.* P. I, Lib. I. *Ibid.* L. X; P. III, L. III. — Guichenon, Histoire généal. de la Maison de Savoie, p. 345-444. — *Muratori Annali ad ann.* — Le Vassor, Hist de Louis XIII. T. VI, Liv. XXVIII, p. 364.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. stant dans ses affections : il s'attacha uniquement à la France. Pendant les sept ans de guerre continuelle qu'il soutint durant tout son règne, contre les Espagnols maîtres du Milanez, il ne put recouvrer qu'une partie de ce que son père avoit perdu. Sa mort, survenue le 7 octobre 1637, fut fatale à la maison de Savoie; sa veuve, Christine, fut déclarée tutrice de ses enfans, dont l'aîné, François-Iacinthe, étant mort le 4 octobre 1638, le second, Charles-Emmanuel II, n'avoit que quatre ans, lorsqu'il succéda à la couronne. Mais deux frères de Victor-Amédée, le cardinal Maurice et le prince Thomas, fondateur de la branche de Savoie-Carignan, voyoient avec douleur la régence déférée à une femme et à une étrangère, qui leur paroissoit méconnoître les vrais intérêts et la politique de leur maison. Ils disputèrent son autorité, et les états de Savoie furent engagés dans de longues guerres civiles, pour lesquelles Christine implora le secours de la France, et ses beaux-frères celui de l'Espagne. Ces alliés firent de part et d'autre cruellement payer leurs secours : Christine éprouva tout l'orgueil et tout le despotisme de Richelieu, les princes n'eurent pas moins à souffrir de la mauvaise foi des Espagnols, et les peuples furent, pendant plus de vingt ans, tourmentés par les uns et les autres (1).

(1) *Galeazzo Gualdo Priorato.* P. II, L. V, p. 131 et seq. —

Digitized by Google

Après même que Charles-Emmanuel II fut sorti de tutèle, son règne n'eut rien de brillant; et à sa mort, survenue le 12 juin 1675, ses états éprouvèrent de nouveau les malheurs d'une minorité; son fils, Victor-Amédée II, n'avoit que neuf ans; toutefois la régence de Jeanne-Marie de Nemours, mère de celui-ci, ne fut pas si turbulente que l'avoit été celle de son aïeule. Victor-Amédée II, lorsqu'il entra dans les affaires, y donna des preuves d'une habileté consommée. Le 4 juin 1690, il s'associa à la ligue de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Hollande, pour réprimer l'ambition de Louis XIV. Il quitta ce parti le 29 août 1696, pour passer à l'alliance du roi de France; et on remarqua plus, dans cette occasion, sa souplesse et sa discrétion que sa loyauté : c'est par les mêmes artifices que, se ménageant adroitement entre des rivaux bien plus puissans que lui, il éleva dans le siècle suivant, sa maison à tenir un plus haut rang entre celles des princes d'Europe (1).

CHAP. CXXIV.

Muratori Annali d' Italia ad ann. — Guichenon, Hist. généal. de la Maison de Savoie. T. III, p. 5, 46, 54. L'histoire de Guichenon finit en 1680, au milieu du règne de Charles-Emmanuel II. — Le Vassor, Histoire de Louis XIII. T. IX, L. XLII et XLIII.

(1) Limiers, Histoire de Louis XIV. Liv. X, p. 523; L. XI, T. II. — *Muratori Annali d' Italia ad ann.*

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. La Toscane, qui, dans les siècles précédens, jouoit un rôle si important dans l'histoire de l'Italie, s'y fait à peine remarquer dans le dix-septième. Le grand-duc Ferdinand Ier régnoit encore à Florence au commencement du siècle; il mourut seulement le 7 février 1609. Les anciens Médicis lui avoient transmis leur estime pour le commerce que les autres princes d'Italie ne savoient point apprécier; il chercha à donner aux Toscans le goût des expéditions maritimes, auxquelles ils ne sont pas naturellement portés; il changea le château de Livourne en ville; il orna son port d'ouvrages magnifiques, et lui accorda des franchises qui y ont attiré presque tout le commerce d'entrepôt de la Méditerranée (1). En même temps il encouragea les courses des chevaliers de l'ordre de Saint-Étienne contre les Barbaresques. Ses galères tentèrent, en 1607, une surprise sur Famagosta, et pillèrent Hippone en 1608 (2). Son fils, Cosme II, qui lui succéda, redoubla de zèle pour l'illustration de la marine toscane; aucun des Médicis ne fut plus passionné pour une gloire militaire que

(1) Les premiers fondemens de la nouvelle ville de Livourne avoient été jetés par le grand-duc François Ier, le 28 mars 1577, mais négligés par lui. *Galluzzi Storia del gran Ducato.* L. IV, cap. II, p. 208, T. III.

(2) *Idem*, L. V, cap. XI, T. V, p. 82. — *Muratori Annali ad ann.*

Digitized by Google

la foiblesse de sa santé et celle de ses talens ne lui permettoient point de poursuivre lui-même. Pendant les douze ans que régna Cosme II, l'ordre de Saint-Étienne, marchant sur les traces de celui de Malte, renouvela chaque année ses expéditions contre les Barbaresques; mais Cosme II mourut le 28 février 1621, et Ferdinand II, son fils, étant encore en bas âge, la régence fut administrée par sa mère et par son aïeule (1). CHAP. CXXIV.

Le long règne de Ferdinand II, qui mourut seulement le 23 mai 1670, porta tout entier le caractère des femmes qui l'avoient formé; il fut doux, paisible et foible. Le prince avoit de la bonté et quelques talens; mais une langueur mortelle se répandoit dans toutes les parties de l'administration; et c'est de l'époque de son règne qu'on peut dater cette apathie universelle qui a succédé à l'antique activité des Toscans. Cependant la cour de Ferdinand II se fit remarquer par un zèle glorieux pour les sciences naturelles; son frère, le cardinal Léopold de Médicis, les protégeoit; sous ses auspices, l'académie *del Cimento* fut fondée en 1657, et elle fit, aux frais des Médicis, ses plus belles expériences (2).

(1) *Galluzzi St. del gran Ducato.* L. VI, c. I à V, T. V, p. 157.

(2) *Idem*, Lib. VII, cap. VII, T. VI, p. 283. — *Muratori Annali ad ann.*

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. Cosme III, qui succéda en 1670 à son père Ferdinand II, tenoit de sa mère Vittoria de La Rovère, un esprit minutieux et défiant, un faste ridicule, et une bigoterie outrée. Il avoit épousé Marguerite-Louise d'Orléans, à laquelle son caractère le rendit bientôt odieux par-delà toute expression. Leur brouillerie, la retraite de la grande duchesse à la cour de Louis XIV, les imprudences de cette princesse, et la constance de son mari à la persécuter, remplirent seules les annales de Toscane pendant le reste du siècle; tandis que les trésors de Cosme III étoient prodigués pour gagner à prix d'argent de nouveaux convertis, ou pour orner des églises, et que la cour et la nation entière revêtoient des habitudes d'hypocrisie et de dissimulation (1).

Les duchés de Parme et de Plaisance furent gouvernés pendant le dix-septième siècle, par quatre princes de la maison Farnèse, dont aucun ne mérita l'amour de ses peuples ou le respect de la postérité. Ranuce Ier, qui avoit succédé en 1592 à son père Alexandre, n'avoit hérité d'aucune des qualités de ce héros. Il avoit montré, il est vrai, sous ses ordres, de la bravoure dans les guerres de Flandre; mais son

(1) *Galluzzi Storia del gran Ducato.* Lib. VIII, cap. I à VII, T. VII.

Digitized by Google

caractère étoit sombre, sévère, avare et dé- CHAP. CXXIV.
fiant. Il ne vouloit régner que par la terreur, et cette terreur se changea bientôt en une haine acharnée. Il accusa sa noblesse d'avoir conjuré contre lui, et le 19 mai 1612 il fit trancher la tête à un grand nombre de nobles, et pendre un plus grand nombre encore de plébéiens, après un procès secret en vertu duquel il confisqua tous leurs biens. Mais personne en Italie ne crut au crime des suppliciés; le duc de Toscane, à qui Ranuce avoit envoyé copie du procès, témoigna ouvertement son incrédulité, en lui renvoyant un procès en tout aussi bonne forme contre l'ambassadeur de Parme, comme coupable d'un meurtre à Livourne, tandis qu'il étoit notoire qu'il n'y avoit jamais été. Le duc de Mantoue, qui regardoit son père comme inculpé, fut sur le point de faire la guerre à celui de Parme pour se laver de ce soupçon (1). Ranuce Ier avoit d'abord destiné sa succession à son fils naturel Octave; mais ayant eu ensuite des enfans légitimes, il conçut de la jalousie contre ce bâtard, et l'enferma dans une prison affreuse, où il le laissa mourir misérablement. Ranuce mourut lui-même au commencement de mars 1622. Son fils aîné s'étant trouvé sourd

(1) *Muratori Annali ad ann.* 1612. T. XI, p. 39. — *Gallazzi*. Lib. VI, cap. II, T. V, p. 203. — Le Vassor, Hist. de Louis XIII. Liv. III, p. 341, T. I.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. et muet, son héritage passa à Édouard Farnèse, le second (1).

Édouard Farnèse avoit un esprit satirique et mordant, quelque éloquence, et plus de présomption encore. Il vouloit tout faire par lui-même, et il demandoit à ses ministres de l'obéissance et non des conseils. Il croyoit surtout être né pour la guerre, et devoir faire revivre les admirables talens de son aïeul Alexandre. Cependant son excessive corpulence, qu'il transmit ensuite à ses enfans, et qui devint fatale à la maison Farnèse, devoit le rendre peu propre à tout exercice fatigant. Il s'allia en 1635 aux Français contre les Espagnols, et cette première guerre d'Édouard, terminée en 1637, fit peu briller les talens qu'il croyoit avoir, tandis qu'elle exposa ses états à de cruels ravages. Sa seconde guerre avec les Barbérini, de 1641 à 1644, qu'il s'étoit attirée par son irrégularité à payer les intérêts de ses immenses dettes, mit dans un plus grand jour encore son inconséquence et sa malhabileté. Il mourut le 12 septembre 1646, délivrant ses sujets de la fatigue que cause l'activité quand elle n'est pas unie au talent, et du danger où les entraînoit sans cesse un prince médiocre qui jouoit le grand homme (2).

(1) *Muratori Annali ad ann.* 1622. T. XI, p. 82.

(2) Idem, *ad ann.* 1646. T. XI, p. 214. — *Gal. Gualdo.*

Digitized by Google

Ranuce II qui succéda à son père, n'avoit ni la férocité du premier Ranuce, ni la présomption d'Édouard; mais les Parmesans n'en furent guère plus heureux; l'indolence et la foiblesse de leur maître le livrèrent à la domination des plus indignes favoris. L'un d'eux, le marquis Godefroi, son premier ministre, qui avoit été son maître de langue française, l'engagea en 1649 dans une guerre avec la cour de Rome, qui fit perdre à la maison Farnèse les états de Castro et de Ronciglione. Godefroi avoit fait assassiner l'évêque de Castro; Innocent X, vengeant cet attentat sur des innocens, fit raser Castro, et ne laissa subsister au milieu des ruines de cette ville, qu'une colonne avec une inscription (1). Ranuce II fit ensuite trancher la tête à son ministre, et confisqua ses biens; mais sans être plus en état de gouverner par lui-même, et sans que ses sujets recueillissent aucun bénéfice de ce changement, parce que de nouvelles sangsues avoient succédé aux anciennes. Ranuce II mourut seulement le 11 décembre 1694, et déjà alors il pouvoit prévoir l'extinction prochaine de sa maison. Son fils aîné, Édouard, étoit mort avant lui, le 5 sep-

CHAP. CXXIV.

P. IV, L. III, p. 88. — *Galluzzi.* Lib. VI, cap. X, T. VI, p. 75; Lib. VII, cap. V, p. 237.

(1) *Muratori Annali ad ann.* 1649. T. XI, p. 240. — *Galluzzi.* Lib. VII, cap. V, T. VI, p. 237.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. tembre 1693, étouffé par son excessif embonpoint; il avoit laissé une fille, Élisabeth, qui fut ensuite reine d'Espagne. Les deux autres fils de Ranuce II, François et Antoine, régnèrent chacun à leur tour; mais leur excessive corpulence donnoit lieu de supposer qu'ils n'auroient point d'enfans (1).

Entre les familles souveraines de l'Italie, la maison d'Este fut celle qui au dix-septième siècle produisit le plus de princes aimés de leurs peuples; mais ses domaines, réduits aux seuls petits duchés de Modène et de Reggio, ne lui donnoient plus l'importance qu'elle avoit eue au siècle précédent. César, qui par sa foiblesse avoit laissé perdre le duché de Ferrare, mourut seulement le 11 décembre 1628. Les Modénois lui pardonnèrent une pusillanimité qui leur avoit été profitable, puisqu'elle avoit élevé leur ville au rang de capitale, et ils lui surent gré de sa douceur et de sa clémence. Son fils aîné, Alfonse III, ne régna guère que six mois. Cet homme, dont on redoutoit le caractère violent et sanguinaire, fut si touché de la mort de sa femme, qu'il abdiqua la souveraineté le 24 juillet 1629, et se retira dans un couvent du Tyrol, où il prit l'habit de capucin (2).

François Ier qui succéda à son père Alfonse,

(1) *Muratori Annali ad ann.* 1694. T. XI, p. 416.
(2) Idem, *ad ann.* 1629 T. XI, p. 118.

Digitized by Google

s'acquit la réputation d'un des meilleurs capitaines de l'Italie, comme aussi des meilleurs administrateurs. Au commencement de son règne, il avoit épousé les intérêts de la monarchie espagnole, et il fit pour elle, en 1635, la guerre au duc de Parme, Édouard Farnèse, son beau-frère. En récompense, il reçut de l'empereur, en 1636, la petite principauté de Correggio, qui fut annexée à ses états (1).

En 1647, François Ier passa dans le parti de la France; il fit épouser à son fils Laure Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, qui lui apporta d'immenses richesses; et il fut nommé généralissime des armées françaises en Italie. Il remporta plusieurs avantages sur les Espagnols, mais sans compenser ainsi pour ses sujets les ravages auxquels ceux-ci se trouvoient exposés à leur tour. Il mourut le 14 octobre 1658, d'une maladie qu'il avoit contractée au siége de Mortara (2).

Alfonse IV qui succéda à François son père, et qui mourut le 16 juillet 1662, ne signala son court règne que par la signature de sa paix particulière avec les Espagnols; le 11 mars 1659. Son fils François II, qui pendant une moitié de son règne demeura sous la régence de sa mère,

(1) *Muratori Ann. d'Italia.* 1636. T. XI, p. 159. — *Battista Nani Storia Veneta.* Lib. X, p. 521 et seq.

(2) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* — *Antichità Estensi.*

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. et qui pendant l'autre se soumit volontairement à l'autorité de son frère naturel don César, mourut le 6 septembre 1694, sans laisser aucune mémoire de son foible gouvernement; et Renaud, alors cardinal, et second fils de François Ier, succéda à son neveu. Les malheurs qui l'attendoient dans la guerre de la succession d'Espagne, ne commencèrent qu'avec le siècle suivant (1).

La maison de Gonzague, souveraine au dix-septième siècle des deux duchés de Mantoue et de Montferrat, alluma pour ses intérêts plusieurs des guerres qui dévastèrent l'Italie, sans qu'un seul de ses chefs ait mérité dans ses calamités de l'estime ou de la compassion. Vincent Ier, François IV, Ferdinand et Vincent II, qui occupèrent successivement le trône jusqu'à la mort du dernier, survenue le 26 décembre 1627, furent des hommes perdus dans les plaisirs et la débauche, qui donnèrent à leurs sujets l'exemple de tous les genres de scandales, et qui les accablèrent des charges les plus onéreuses, tantôt pour satisfaire leur goût de dissipation et leur faste, tantôt pour placer avec des dots ruineuses des princesses de la maison de Gonzague sur le trône impérial. Vincent II mourut sans enfans, et la branche des Gonzague, ducs de Nevers,

(1) *Muratori Annali d'Italia. — Antichità Estensi.*

Digitized by Google

établie en France, et alors représentée par Charles, petit-fils du duc Frédéric II qui étoit mort en 1540, fut appelée à la succession de Mantoue. Celle de Montferrat étoit un fief féminin, et devoit passer à Marie, fille de François IV, et d'une princesse de Savoie. Mais la nuit même de la mort de Vincent II, Charles, duc de Réthel, fils de Charles, duc de Nevers, qui étoit venu à Mantoue pour recueillir la succession de son cousin, dont il prévoyoit la fin prochaine, épousa Marie, héritière de Montferrat; en sorte que l'héritage entier du dernier duc passa à la branche de Nevers (1).

Cette succession d'un prince français au centre de l'Italie donna une double offense, et au duc de Savoie, Charles-Emmanuel, qui n'avoit pas été consulté pour le mariage de sa petite-fille, et à l'empereur Ferdinand II, de qui le nouveau duc n'avoit pas attendu l'investiture. Le duché de Mantoue fut envahi par ces mêmes armées impériales accoutumées au pillage et à la férocité dans la guerre contre les protestans, qui désoloit alors l'Allemagne, et qui depuis a été désignée par le nom de guerre de trente ans. Mantoue

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1626, 1627. T. XI, p. 105. — *Historie memorabili d'Alessandro Ziliolo.* P. III, L. III, p. 83 et seq. — *Historia della Republica Veneta di Battista Nani.* Lib. VII, p. 445 et seq. — Le Vassor, Hist. de Louis XIII. T. V, Liv. XXIV, p. 699.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. fut surprise le 18 juillet 1630, par le comte de Colalto, Altringer et Gallas, et pillée avec une effroyable cruauté (1). Les calamités du Montferrat, quoique moins frappantes, furent plus longues et plus douloureuses. Jusqu'à la paix des Pyrénées en 1659, il fut constamment le théâtre des combats des grandes puissances; et tour à tour ravagé par les Français, les Espagnols, les Savoyards et les Allemands, morcellé par chaque traité entre les différens princes, il fut presque abandonné par ses ducs, qui sentoient l'impossibilité de le défendre (2).

Charles II avoit succédé, le 25 septembre 1637, à son père Charles Ier, et Ferdinand-Charles succéda, le 15 septembre 1665, à son père Charles II, sans que le sort des habitans du Montferrat fût amélioré. Le dernier de ces princes, plus dissolu, plus insensible au déshonneur, plus indifférent au malheur de ses sujets qu'aucun de ses prédécesseurs, vendit en 1681, Casal, capitale du Montferrat, à Louis XIV, pour

(1) *Alessandro Ziliolo.* P. III, L. III, p. 119. — *Gio. Batt. Nani Hist. Ven.* Lib. VII, p. 407. — *Schiller geshichte des Dreyssigiarh. Krieges.* — Le Vassor, Hist. de Louis XIII. T. VI, Liv. XXVII, p. 243; Liv. XXVIII, p. 382. — *Vettorio Siri Memorie recondite.* T. VI, p. 742 et seq.; T. VII, p. 123 et seq.

(2) *Aless. Zilioli Hist. memorabili.* P. III, Lib. III. — *Gio. Batt. Nani.* L. VII et seq. — *Muratori Annali d'Italia.*

Digitized by Google

aller dissiper dans les plaisirs du carnaval de Venise, des sommes qui ne suffisoient jamais à ses extravagances. Ses sujets de Mantoue gémissoient sous des taxes énormes; ceux du Montferrat étoient livrés aux extorsions des gens de guerre, tandis qu'il couroit en masque dans les festins et les mauvais lieux, et qu'il ne rougissoit pas d'exposer ses honteux plaisirs aux yeux d'un peuple étranger, qui n'avoit pas besoin de dissimuler son mépris, ou d'un sénat qui interdisoit aux nobles de Venise de communiquer avec lui (1). CHAP. CXXIV.

La maison souveraine des ducs d'Urbin s'éteignit au commencement du dix-septième siècle. Le vieux duc François-Marie de la Rovère, qui régnoit dès l'an 1574, ayant vu en 1623 son fils unique le prince Frédéric mourir victime de ses débauches, consentit en 1626 à abdiquer sa souveraineté en faveur de l'Église. Sa petite fille, Victoire de la Rovère, mariée à Ferdinand II de Médicis, lui porta seulement en héritage les biens patrimoniaux de sa famille. Le duché d'Urbin, réuni à la directe du saint-siége, perdit son opulence, sa population, et tous les avantages qu'avoit su lui attirer la cour la plus polie de l'Italie; et le vieux duc, qui mourut seulement en 1636, eut le temps de voir la

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1681. T. XI, p. 354. — Limiers, Hist. de Louis XIV. Liv. IX, T. II, p. 399.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. décadence des pays que sa famille avoit fait prospérer (1).

Le gouvernement de Lucques, croyant ne pouvoir se maintenir que par le silence, et en se faisant oublier des potentats qui disposoient de l'Europe, avoit interdit la publication d'aucune histoire nationale ; aussi la république de Lucques n'a-t-elle laissé d'autre souvenir d'elle pendant tout ce siècle, que par deux petites guerres contre le duc de Modène dans la Garfagnane, commencées sans motifs en 1602 et en 1613, et terminées sans gloire par la médiation de l'Espagne (2).

La république de Gênes se laissa engager, dans le cours du siècle, par le crédit de la cour d'Espagne, dans deux guerres avec les ducs de Savoie, en 1624 et en 1672. Peu de temps après que la première eut été terminée, l'ambassadeur de Savoie réveilla les factions assoupies de la noblesse et de l'ordre populaire, et engagea en 1628 Jules-César Vachéro, riche marchand de l'ordre populaire, dans une conjuration pour renverser la constitution (3).

Après l'acte de médiation de l'année 1576,

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* — *Galluzzi Storia di Toscana.* Lib. VI, cap. VI, T. V, p. 298 et seq.

(2) *Muratori Annali d'Italia.*

(3) *Alessandro Zilioli.* P. III, Lib. IV, p. 178. — *Annali di Genova di Filippo Casoni.* T. V, L. II, p. 61.

Digitized by Google

la république de Gênes étoit demeurée divisée en deux factions. L'une comprenoit les familles inscrites au livre d'or, et ayant droit de siéger au conseil, au nombre de cent soixante-dix environ. Parmi elles, les unes appartenoient à l'ancienne noblesse; d'autres avoient été récemment agrégées à l'aristocratie. C'étoit entre elles qu'avoient éclaté les dernières dissensions calmées par l'acte de médiation. Mais un second ordre dans la république étoit composé des familles non inscrites, parmi lesquelles on en comptoit cependant plus de quatre cent cinquante, riches de cinquante à sept cent mille écus, et décorées de prélatures, de fiefs, de commanderies, et de titres de comtés et de marquisats. Les premières, orgueilleuses du privilége de posséder seules la souveraineté, affectoient beaucoup de mépris pour les secondes, qui de leur côté se croyoient à tous égards leurs égales. L'acte de médiation avoit bien ordonné que chaque année dix familles nouvelles seroient inscrites au livre d'or, savoir, sept de la capitale et trois des villes des deux rivières. Mais cette loi étoit presque constamment éludée; ou bien le sénat, lorsqu'il étoit forcé de faire un choix, n'admettoit à l'inscription que des célibataires, ou des hommes sans espoir de postérité, afin de ne pas accroître le nombre des familles dominantes, ou enfin des hommes tout-

CHAP. CXXIV.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. à-fait pauvres, afin qu'ils restassent plus complétement dans la dépendance de l'oligarchie (1).

C'étoit justement l'insolence des plus pauvres parmi les citoyens inscrits au livre d'or, qui blessoit davantage les riches marchands et les seigneurs feudataires exclus du gouvernement. Jules-César Vachéro, quoique marchand lui-même, avoit adopté les habitudes qu'on regardoit alors comme propres aux gentilshommes : il marchoit toujours armé, et en habit militaire; il étoit entouré de braves, et il les employoit fréquemment à exercer ses vengeances par des assassinats. Des saluts refusés par les membres du gouvernement, des propos, des rires moqueurs, des insultes éprouvées par sa femme, avoient déjà été punis par beaucoup de sang versé; mais de nouvelles offenses augmentant son ressentiment, il associa à ses vengeances un grand nombre de riches citoyens exclus du livre d'or; il augmenta le nombre de ses braves, il répandit des sommes immenses parmi la populace, pour s'assurer qu'elle lui obéiroit, sans avoir besoin de connoître son projet, et il résolut d'attaquer le palais le 1er avril 1628, de forcer la garde allemande, de jeter par les fenêtres les sénateurs, de massacrer tous les citoyens

(1) *Alessandro Ziliolo Historie memorabili.* P. III, Lib. IV, p. 187. — *Filippo Casoni Annali della Republica di Genova.* T. V, Lib. III, p. 136.

Digitized by Google

inscrits au livre d'or, et de réformer la répu- CHAP. CXXIV.
blique, dont il seroit déclaré doge, sous la protection du duc de Savoie. Le complot fut découvert, le 30 mars, par un capitaine piémontois que Vachéro y avoit associé. La plupart des conjurés eurent le temps de s'enfuir; mais Vachéro, et cinq ou six autres, furent arrêtés, et, après un procès qui ne laissa point de doute sur leur crime, ils furent exécutés, malgré les réclamations du duc de Savoie, qui jeta ouvertement le masque, se déclara chef de la conspiration, et menaça même la république de représailles (1).

La république de Gênes attira encore, dans ce siècle, l'attention de l'Europe, par le traitement barbare que lui fit éprouver Louis XIV, le 18 mai 1684, lorsque, sans pouvoir reprocher à cet état aucun acte d'hostilité, aucun témoignage de mauvaise volonté, aucun autre tort, enfin, que d'avoir empêché la contrebande du sel sur son propre territoire, et d'avoir armé quatre galères pour sa défense, il envoya devant cette ville le marquis de Seignelay, avec une escadre. Il y fit pleuvoir, pendant trois jours, quatorze mille bombes : il détruisit ainsi une moitié de ses magnifiques édifices, et il exigea enfin que le doge lui-même vînt à Versailles,

(1) *Aless. Ziliolo.* Parte III, L. IV, p. 188-199. — *Casoni Ann.* L. III, p. 140.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. pour excuser les torts imaginaires de sa république (1).

La république de Venise se releva dans ce siècle avec une vigueur nouvelle de l'épuisement auquel elle paroissoit succomber dans le précédent; seule elle sembloit songer encore à défendre l'indépendance italienne. Nous avons vu avec quelle fermeté elle repoussa les attaques de Paul V, et maintint les droits de sa souveraineté, malgré les interdits et les excommunications de Rome; au commencement du siècle, en 1601 et 1615, elle défendit avec la même vigueur sa souveraineté sur la mer Adriatique, contre les pirateries des Uscoques de Signa, encore que ces peuples esclavons, protégés par l'archiduc Ferdinand de Stirie, pussent l'entraîner dans une guerre avec la toute-puissante maison d'Autriche (2).

Les hostilités des Vénitiens avec le pape et la maison d'Autriche les rapprochèrent du parti protestant; car à cette époque l'Europe étoit divisée par la religion plutôt que par la poli-

(1) *Muratori Annali ad ann.* T. XI, p. 363. — Limiers, Hist. de Louis XIV. Liv. IX, T. II, p. 423. — Histoire de la Diplomatie franç. Liv. IV, p. 83. — *Filippo Casoni Ann. di Genova.* T. VI, L. VIII, p. 214. Ces Annales de Gênes finissent avec l'année 1700. 6 vol. in-8°. Gênes, 1800.

(2) *Alessandro Ziliolo Hist. memor.* P. II, Lib. I, p. 1. — Laugier, Hist. de Venise. T. X, Liv. XXXIX, p. 331; et T. X, L. XLI, p. 38.

Digitized by Google

tique. En effet, ils contractèrent alliance, en 1617, avec les Hollandais, tandis que le duc de Savoie, leur allié, s'assura des secours du maréchal de Lesdiguières, chef des protestans du midi de la France. Ces deux puissances furent les premières en Italie qui osèrent chercher un appui parmi les hérétiques. Aussi lorsque la guerre de trente ans éclata, les protestans d'Allemagne comptèrent-ils sur les secours de toutes deux. Le comte de Thurn, Bethlem Gabor, le comte de Mansfeld et Ragotzi reçurent à plusieurs reprises du sénat de l'argent et des munitions, sans que celui-ci en vînt jamais à des hostilités ouvertes avec la maison d'Autriche (1).

Les ducs d'Ossuna et de Tolède, orgueilleux vice-rois espagnols, qui gouvernoient alors le royaume de Naples et le duché de Milan avec une indépendance presque absolue, considérèrent de leur côté la république de Venise comme une ennemie qu'il falloit détruire. Ils employèrent alternativement pour lui nuire la force ouverte et les trahisons; et de concert avec le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne à Venise, ils ourdirent, en 1618, une conjuration qui sembloit avoir pour but, bien plus la ruine entière de la ville, que le renversement de

(1) *Schiller Dreyssig iahrig. Krieg.* B. I.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. son gouvernement. La conjuration fut découverte; les principaux coupables furent punis; mais le sénat, craignant le ressentiment de la cour d'Espagne, n'osa point donner de publicité à ses procédures, ou accuser ouvertement les vrais instigateurs des conjurés (1).

Sachant tout ce qu'ils avoient à craindre de l'ambition et de l'inimitié de la maison d'Autriche, les Vénitiens furent fort alarmés de voir, en 1619, les Espagnols s'assurer une communication avec l'Allemagne par les forts qu'ils élevoient dans la Valteline, sous prétexte de protéger les catholiques de cette province contre les Grisons protestans, leurs souverains. Les Vénitiens s'allièrent aux Grisons; ils sollicitèrent l'intervention de la France, et ils décidèrent le cardinal de Richelieu à les seconder. La paix qui régla le sort de la Valteline fut conclue le 6 mars 1626; mais par la lenteur et les artifices des Espagnols, ce ne fut pas avant l'année 1637 que les Grisons furent remis en possession de la souveraineté de cette province, en y garantissant le maintien de la religion catholique (2).

(1) *Gio. Batt. Nani Hist. Ven.* L. III, p. 156. — Le Vassor, Hist. de Louis XIII. T. III, L. XII, p. 193. — L'abbé de Saint-Réal, Hist. de la conj. de Bedmar. — *Vettor Sandi Stor. civile.* P. III, Lib. XI, cap. XI, §. II, p. 995. — *Vettorio Siri Memorie recondite.* T. IV, p. 447 et seq. — Laugier, Histoire de Venise. Liv. XLI, p. 107.

(2) *Gio. Batt. Nani.* Lib. IV, p. 170, 203 et seq. — *Alesa.*

Digitized by Google

Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, les Vénitiens durent tourner leurs efforts d'un autre côté; et l'attaque inattendue des Turcs contre l'île de Candie, le 23 juin 1645, les rapprocha de nouveau de la maison d'Autriche, avec laquelle elle leur donna des intérêts communs (1). La guerre qui commença alors entre les Vénitiens et le sultan Ibrahim fut la plus longue et la plus ruineuse que la république eût soutenue contre l'Empire ottoman; elle dura vingt-cinq ans; elle fut illustrée par de glorieuses victoires navales. Deux entre autres furent remportées aux Dardanelles, à une année de distance, l'une par Francesco Morosini, le 21 juin 1655; l'autre par Lorenzo Marcelli, le 26 juin 1656. Mais, malgré des efforts inouis de bravoure, et des succès qui contre un ennemi moins puissant auroient paru décisifs, les Vénitiens ne purent empêcher que le grand-visir ne vînt mettre le siége devant la ville même de Candie, le 22 mai 1667. Ce siége fut soutenu avec la bravoure la plus brillante par les chrétiens, qui reçurent des secours de presque tous les

CHAP. CXXIV.

Zilioli Hist. memorabili. P. II, L. VII, p. 173. — Le Vassor, Hist. de Louis XIII. Liv. XXIII, p. 367. — *Vettorio Siri Memorie recondite.* T. VI, p. 92 et seq. — Laugier, Hist. de Venise. T. XI, Liv. XLII, p. 139.

(1) *Gualdo Priorato Hist.* P. III, Lib. X, p. 392. — Laugier, Hist. de Venise. T. XI, L. XLIV, p. 332.

Digitized by Google

CHAP. CXXIV. princes de l'Occident. La mortalité fut prodigieuse des deux parts; la peste ravagea le camp des Musulmans; chaque ouvrage avancé, chaque ravelin, chaque bastion, fut défendu jusqu'à ce qu'il fût converti en un monceau de ruines. Le duc de Beaufort y perdit la vie; le duc de Navailles abandonna la défense de la ville, et se rembarqua avec tous les Français malgré les instantes sollicitations de François Morosini, qui croyoit pouvoir encore se défendre. Enfin, Candie fut obligée de capituler le 6 septembre 1669. La république renonça à la domination de l'île de Crète, et conserva ses autres possessions dans le Levant (1).

Mais les Vénitiens supportoient impatiemment la perte de Candie; ils veilloient l'occasion où ils pourroient prendre leur revanche sur l'Empire ottoman; et ils crurent l'avoir trouvée pendant la guerre que la Porte déclara, en 1682, à l'Autriche. Ils contractèrent, le 5 mars 1684, par l'entremise du pape Innocent XI, une alliance avec l'empereur Léopold et Jean Sobieski, roi de Pologne. Ils mirent à la tête de

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1669. T. XI, p. 308. — Limiers, Hist. de Louis XIV. T. II, L. VI, p. 109. — *Girolamo Brusoni Hist. dell'ult. Guerra trà Veneziani e Turchi in Candia.* 1644-1671, 1 vol. in-4°. — Laugier, Histoire de Venise. T. XII, Liv. XLV, p. 103. — *Vettor. Sandi Hist. civile Veneta.* P. III, Lib. XII, cap. III, p. 1045.

Digitized by Google

leurs armées le même François Morosini qui s'étoit déjà distingué dans la guerre de Candie; et par une confiance que leur république accordoit bien rarement, ils lui continuèrent le commandement de leurs armées après l'avoir nommé doge. De brillans succès couronnèrent leurs efforts; et cette seconde guerre, qui dura quinze ans, répara les désastres de la précédente. En 1684, les Vénitiens conquirent Sainte-Maure; en 1686 et 1687, ils soumirent toute la Morée; ils ajoutèrent même à ces conquêtes, en 1694, l'île de Scio, qu'ils reperdirent l'année suivante. Un général suédois, le comte de Konigsmark, qui s'étoit mis au service de la république, eut la principale part à ces victoires. Cependant Venise s'épuisoit par la longueur de cette guerre, et elle accepta avec joie la trève de Carlowitz du 26 janvier 1699, qui lui assura la possession de la Morée, de l'île d'Égine, de Sainte-Maure, et de plusieurs forteresses qu'elle avoit conquises en Dalmatie (1).

CHAP. CXXIV.

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1699. T. XI, p. 438. — Limiers, Hist. de Louis XIV. Liv. XIII, T. III, p. 32. — Laugier, Hist. de Venise. T. XII, Liv. XLVI, p. 139-228.

Digitized by Google

CHAPITRE CXXV.

Dernières révolutions des anciens états de l'Italie, depuis l'ouverture de la guerre de la succession d'Espagne, jusqu'à l'époque de la révolution française.

1701, 1789.

CHAP. CXXV. Depuis plus d'un siècle et demi, l'Italie avoit subi le joug de l'étranger; la liberté avoit été détruite dans les républiques, l'indépendance des princes dans les états absolus, la garantie sociale des citoyens partout. Sous le poids de cette calamité, tout orgueil national dut s'éteindre dans le cœur des Italiens, toute vertu publique dut cesser, et ceux qui ne pouvoient plus prétendre à la gloire s'abandonnèrent à la mollesse et au vice. On ne vit plus se développer de talens qui ne fussent entachés de dissimulation et d'intrigue, défauts de la foiblesse; la littérature se corrompit avec la morale publique, l'esprit eut bientôt le sort des vertus. Le goût de ceux qu'on nomma les *seicentisti* ne fut pas moins dépravé que la politique de leurs contemporains. Les Marini, les Achillini dans la poésie, les Bernini dans les arts, eurent une

Digitized by Google

réputation analogue aux Concini, aux Mazarini, aux Catherine et Marie de Médicis, dans le gouvernement ou l'intrigue, et la terre asservie ne porta plus que des fruits dégradés. CHAP. CXXV.

L'Italie fut ravagée par la guerre dans la première moitié du dix-huitième siècle, à peu près comme elle l'avoit été dans la première moitié du seizième. C'étoient les mêmes peuples, les Français, les Espagnols, les Allemands, qui s'en disputoient la possession; mais déjà leur manière de combattre étoit moins cruelle, et ils laissoient aux peuples de plus longs intervalles de repos. Ils vouloient disposer des provinces de l'Italie d'après leurs propres convenances, ou d'après de prétendus droits de famille, sans consulter ni les intérêts des peuples, ni leurs droits, ni leurs vœux; mais le résultat de leurs efforts fut précisément inverse de celui qu'avoient eu les guerres du seizième siècle. Celles-ci avoient changé les plus nobles principautés de l'Italie en provinces de monarchies étrangères, celles-là leur rendirent des souverains nationaux. Elles créèrent, sur la frontière la plus exposée, une puissance nouvelle, capable de défendre l'Italie, et elles établirent un juste équilibre entre ses voisins.

La paix d'Aix-la-Chapelle, du 18 octobre 1748, auroit rétabli l'indépendance de l'Italie, si l'indépendance pouvoit exister sans liberté et sans

Digitized by Google

CHAP. CXXV. esprit national. Ses bases étoient sages et équitables autant qu'on pouvoit l'attendre d'un congrès où les peuples n'étoient point représentés : aussi l'Italie nous offre-t-elle, dans ce siècle, une grande expérience politique, dont les résultats sont dignes d'observation. L'Europe, après avoir en quelque sorte anéanti une grande nation, sent le mal qu'elle s'est fait à elle-même en lui ravissant l'existence. Les quatre guerres d'un demi-siècle sont terminées par autant de traités qui relèvent toujours plus l'indépendance italienne. Il n'y a rien que les étrangers ne fassent pour les Italiens, excepté de leur rendre la vie. Quarante années de paix viennent ensuite, et ce sont quarante années de mollesse, de foiblesse et de dépendance; en sorte que, par cette épreuve, les diplomates devroient rester convaincus qu'on n'établit point l'équilibre de l'Europe quand on n'oppose que des forces mortes à des forces vives, et qu'on ne garantit point l'indépendance d'une nation, quand on ne l'intéresse point à la conserver, et qu'on ne lui donne ni point d'honneur, ni énergie pour la défendre.

Ce fut par quatre guerres successives que l'équilibre de l'Italie fut changé au commencement du dix-huitième siècle, et les quatre traités qui les terminèrent établirent les nouvelles dynasties, qui, à peu près partout, remplacèrent les anciennes.

Digitized by Google

La guerre de la succession d'Espagne, de 1701 à 1713, étoit entreprise par presque toutes les puissances de l'Europe, contre la maison de Bourbon, pour disputer à celle-ci l'héritage de Charles II, dernier monarque de la branche autrichienne d'Espagne. Louis XIV avoit prétendu le recueillir tout entier pour le second de ses petits-fils, et avoit déjà mis celui-ci en possession des quatre grands états que Charles V avoit laissés en Italie à ses descendans, Milan, Naples, la Sicile et la Sardaigne. Mais les forces de l'Europe combinées contre lui, après avoir ravagé long-temps les provinces qu'il prétendoit défendre, les lui enlevèrent successivement. L'abandon du duc de Savoie, qui, en 1703, passa au parti de ses ennemis, contribua surtout à lui faire perdre l'Italie : les Français furent contraints, le 13 mars 1707, d'évacuer la Lombardie; le 7 juillet de la même année, ils perdirent le royaume de Naples; la Sardaigne fut enlevée à la maison de Bourbon au milieu d'août 1708. De tout l'héritage de la maison d'Autriche en Italie, la Sicile seule étoit demeurée à Philippe V : il la céda par le traité de paix; en sorte que les traités d'Utrecht du 11 avril 1713, et de Rastadt du 6 mars 1714, qui terminèrent la guerre de la succession d'Espagne, disposèrent de tous les pays que Charles-Quint avoit réunis à la monarchie espagnole, et par les-

Digitized by Google

CHAP. CXXV. quels il avoit asservi le reste de l'Italie (1).

Le Milanez, le royaume de Naples et la Sardaigne furent cédés à la maison d'Autriche allemande, qui acquit encore, en Italie, le Mantouan, confisqué sur le dernier des Gonzagues. Ces provinces passoient d'un monarque étranger à un autre monarque étranger, et l'indépendance italienne, loin d'y gagner, y perdoit peut-être, puisque ce monarque étoit plus rapproché. Mais, d'autre part, le plus militaire des souverains de l'Italie acquit des provinces qui donnoient plus de consistance à ses états, et qui le mettoient plus en mesure de se faire respecter à l'avenir. Le Montferrat fut réuni au Piémont, avec quelques petits districts détachés de la France, et le royaume de Sicile fut en même temps accordé à Victor-Amédée II, en sorte que l'Italie compta de nouveau, dès cette époque, un roi parmi ses princes (2).

Le cardinal Albéroni, qui gouvernoit despotiquement l'Espagne au nom de Philippe V, toujours esclave d'un favori, ne pouvoit se ré-

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* T. XII. — Limiers, Hist. de Louis XIV. T. III, Liv. XIII à XVIII. — *Giannone Istor. civile.* L. XL, cap. IV, p. 655. C'est la fin de cette histoire.

(2) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1713. T. VII, p. 81. — Limiers, Histoire de Louis XIV. Liv. XIX, p. 525 et seq. — Histoire de la Diplomatie franç. cinquième période. T. IV, L. VII, p. 322.

Digitized by Google

signer à ce que l'Espagne eût perdu, par le traité d'Utrecht, la domination de l'Italie, qu'elle avoit conservée près de deux siècles. Avec les forces que quatre ans de paix, et une administration un peu moins oppressive, avoient rendues à l'Espagne, il voulut tenter de reconquérir en Italie son influence perdue. Faisant adopter au cabinet Bourbon, de Madrid, la politique du cabinet autrichien qu'il avoit remplacé, il débuta par une trahison. Au sein de la paix, une armée espagnole, débarquée en Sardaigne le 22 août 1717, fit la conquête de cette île sur les Autrichiens. L'année suivante, elle fit aussi celle de la Sicile sur les Piémontois, après avoir trompé de même la cour de Turin. Cette guerre reçut son nom de la quadruple alliance contractée pour y mettre un terme. La France, alors gouvernée par le régent duc d'Orléans, jaloux du roi d'Espagne; l'Angleterre et la Hollande, s'allièrent à l'empereur, pour mettre des bornes à l'ambition du cardinal Albéroni, et défendre contre lui l'Italie. Cette guerre fit répandre peu de sang, et causa peu de ravages. L'extinction prochaine des maisons Farnèse et de Médicis, auxquelles il ne restoit plus d'espérance de succession, donnoit aux puissances médiatrices le moyen de prendre des compensations dans le continent de l'Italie, parce qu'il leur plut de regarder comme vacans,

Digitized by Google

CHAP. CXXV. par l'extinction des familles souveraines, les états de Parme et de Toscane. Le désir d'agrandissement de la cour d'Espagne fut satisfait, lorsqu'elle accéda, le 17 février 1720, à la quadruple alliance, car on lui promit, en échange des îles de Sicile et de Sardaigne qu'elle avoit conquises, la succession des Médicis et des Farnèse pour don Carlos, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, auquel cette mère ambitieuse s'efforçoit de faire un établissement indépendant de son frère aîné. L'ambition de la maison d'Autriche fut également satisfaite, parce qu'elle reprit à Victor-Amédée la Sicile, peuplée de 1,300,000 sujets, pour lui donner en échange la Sardaigne, qui n'en compte que 423,000. Les petits et les peuples furent seuls sacrifiés. Cependant on entrevoyoit encore un soin de l'indépendance italienne dans la formation d'une souveraineté nouvelle pour le prince d'Espagne qu'on établissoit en Italie, au lieu d'annexer les états qu'on lui donnoit, à l'une ou à l'autre des grandes monarchies qui s'arrogeoient le droit de disposer du sort de peuples indépendans (1).

La troisième guerre qui changea l'équilibre de l'Italie dans ce siècle, fut également courte,

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* — Hist. de la Diplomatie française. T. IV, p. 465-483, sixième période, Liv. I. — Lacretelle, Histoire de France pendant le dix-huitième siècle. T. I, Liv. II, p. 280.

Digitized by Google

et accompagnée de peu de ravages. On auroit peu dû s'attendre, d'après son origine, qu'elle eût l'Italie pour théâtre, car elle fut excitée, en 1733, par l'élection contestée d'un roi de Pologne. Toutefois, comme les rois de France, d'Espagne et de Sardaigne entrèrent dans une même ligue contre l'Autriche, celle-ci éprouva le danger attaché aux possessions lointaines chez un peuple différent de mœurs et de langage, qui, au lieu de se sacrifier pour défendre son maître, fait déjà beaucoup lorsqu'il ne saisit pas l'occasion de se révolter et de secouer le joug. La maison d'Autriche fut dépouillée de tous ses états en Italie : les Français, unis aux Piémontois, conquirent le Milanez ; les Espagnols conquirent le royaume de Naples et celui de Sicile ; en sorte que la maison d'Autriche dut se soumettre aux conditions désavantageuses qui lui furent imposées par les préliminaires signés à Vienne le 3 octobre 1735, et confirmés par le traité de Vienne du 18 novembre 1738 (1).

CHAP. CXXV.

Cette troisième paix rendit aux deux Siciles l'indépendance qu'elles avoient perdue depuis plusieurs siècles. Le royaume de Naples avoit

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* — Will. Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche (trad.). Chap. XC et XCI, Tom. IV, p. 432 et suiv. — Lacretelle, dix-huitième siècle. T. II, L. VI, p. 175, 180.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. passé sous une domination étrangère dès l'année 1501, le royaume de Sicile dès l'année 1409. Plus de six millions de sujets italiens furent de nouveau soumis à un souverain né d'une Italienne, élevé en partie en Italie, et destiné à y fixer sa résidence et celle de ses enfans : ses deux royaumes sembloient réunir tout ce qui donne la force et la richesse; population nombreuse, climat délicieux, produits de tout genre, navigation facile, et frontières aisées à défendre. La même paix étendit les frontières du roi de Sardaigne; Novarre et Tortone, avec leurs territoires, furent détachées du Milanez pour être réunies au Piémont. D'autre part, le reste du Milanez et le duché de Mantoue furent rendus à la maison d'Autriche; et en compensation de ce qu'elle avoit perdu, le traité de Vienne lui accorda encore le duché de Parme, qui devoit de nouveau être réuni à celui de Milan, et le grand duché de Toscane, qui devoit former une principauté indépendante pour François, duc de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, et futur empereur (1).

Mais le traité de Vienne ne procura qu'un court repos à l'Italie. La branche allemande de la maison d'Autriche s'éteignit dans la personne

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1735 et 1738. — Hist. de la Diplomatie française. T. V, p. 80, sixième période, Liv. III. — *Galluzzi Istor. di Toscana.* T. VIII, p. 195, L. IX, cap. IX.

Digitized by Google

de l'empereur Charles VI, le 20 octobre 1740, CHAP. CXXV. peu d'années après la branche espagnole. Ce monarque avoit en vain cherché à faire assurer la succession de ses états à sa fille Marie-Thérèse; les souverains même qui avoient garanti la pragmatique sanction (c'est ainsi que Charles VI avoit nommé la loi publiée en 1713, par laquelle il appeloit les filles à la succession de ses états), prirent les armes après sa mort, pour disputer à sa fille son héritage. Les trois branches de la maison de Bourbon, de France, d'Espagne et de Naples, s'allièrent au roi de Sardaigne pour attaquer la maison d'Autriche en Italie. La lutte fut longue et acharnée; et ce qui la rendit surtout désastreuse pour l'Italie, c'est que le roi de Sardaigne quitta, au mois de septembre 1743, l'alliance de la maison de Bourbon pour celle de Marie-Thérèse, dont les Anglois avoient pris la défense. L'Italie presque entière fut exposée aux ravages des armées, et les pays neutres, l'État de l'Église, entre autres, disputés entre les combattans, ne souffrirent guère moins que ceux des puissances belligérantes. Enfin, après sept ans de combats et de malheurs, les articles préliminaires, signés à Aix-la-Chapelle le 30 avril 1748, et suivis d'un traité définitif le 18 octobre de la même année, rendirent la paix à l'Italie, et fixèrent les rapports de ses divers états. Le duché de Milan et celui de Mantoue

Digitized by Google

CHAP. CXXV. demeurèrent seuls en Italie soumis à une puissance étrangère : ils furent rendus à la maison d'Autriche; mais de nouveaux districts du Milanez en furent détachés en faveur du roi de Sardaigne. Les duchés de Parme et de Plaisance, que le traité précédent avoit réunis au Milanez, en furent séparés une seconde fois pour former une souveraineté indépendante en faveur d'une quatrième branche de la maison de Bourbon, de don Philippe, frère du roi d'Espagne et du roi de Naples. Le grand-duché de Toscane fut rendu à l'empereur, mais pour passer à son second fils, et former la souveraineté d'une seconde branche de sa maison. Le duc de Modène et la république de Gênes, qui s'étoient alliés aux Bourbons, furent rétablis dans toutes leurs possessions, et l'indépendance de l'Italie fut entière, autant que les rois qui régloient son sort pouvoient la concevoir (1).

Mais l'Italie, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, n'eut pas plus de puissance politique qu'elle n'en avoit auparavant; elle ne fut pas plus en état de se faire respecter ou craindre de ses voisins : elle ne trouva pas ses habitans

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* Ils finissent à cette époque, ou plutôt à l'année 1749. — Histoire de la Diplomatie française. T. V, p. 385 et suiv. sixième période, L. V. — Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. Ch. CVIII, T. V (trad.), p. 170. — Lacretelle. T. II, Liv. VIII, p. 412.

Digitized by Google

plus empressés à défendre un ordre politique qui ne leur assuroit ni félicité, ni gloire; et quoiqu'elle l'emportât sur presque tous les peuples du continent en population et en richesses, elle n'obtint pas, à beaucoup près, le respect qu'avoit conquis pour son petit peuple, le souverain des marches sablonneuses du Brandebourg. Le reste de son histoire générale, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, ne présente plus d'événemens; les écrivains périodiques qui se croyoient obligés à donner des nouvelles d'Italie dans leurs journaux, n'ont plus entretenu le public, pendant quarante ans, que de quelques disputes théologiques, de quelques règlemens nouveaux établis par les princes, de leur propre volonté, et sans consulter leurs peuples; de fêtes, de mariages, de funérailles, et de voyages de souverains. Ceux de ces événemens qui ont eu quelques conséquences dans l'avenir, se présenteront à leur place dans la revue rapide de l'histoire des divers états de l'Italie.

La Savoie et le Piémont étoient gouvernés, dès le 12 juin 1675, par Victor-Amédée II, qui cependant n'étoit encore âgé que de trente-quatre ans au commencement du dix-huitième siècle. Il avoit marié, en 1697 et 1701, ses deux filles aux deux petits-fils de Louis XIV, le duc de Bourgogne et le duc d'Anjou, depuis roi d'Espagne; et il s'étoit chargé, au commen-

Digitized by Google

CHAP. CXXV. cement de la guerre de la succession d'Espagne, du commandement des armées françaises et espagnoles en Italie, avec le titre de généralissime. Mais l'ambition étoit bien plus puissante dans son cœur que l'affection paternelle; il avoit déjà montré, en 1696, qu'il n'étoit pas scrupuleux sur l'observation de ses engagemens. Il croyoit n'avoir pas de plus sûr moyen d'augmenter ses états, que de mettre en quelque sorte à l'enchère le prix de son alliance; et si le Milanez étoit une fois possédé par la maison de Bourbon, il lui restoit peu de chances de faire jamais de nouvelles conquêtes. L'empereur et les puissances maritimes lui firent secrètement des offres avantageuses, il les accepta au mois de juillet 1703. Le duc de Vendôme, qui en fut averti, et qui avoit avec lui, dans le Mantouan, un corps de troupes piémontoises, les fit désarmer le 29 septembre; et le 3 décembre de la même année, Louis XIV déclara la guerre à Victor-Amédée (1).

Le duc de Savoie avoit préféré des alliés puissans, mais éloignés, à ceux qui l'entouroient de partout, et qui étoient encore assez forts

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1703. T. XII, p. 21. — Limiers, Histoire de Louis XIV. Liv. XIV, T. III, p. 124. — Lahode, Histoire de Louis XIV. L. LVI, T. V, p. 373. — Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. Chap. LXIX, T. IV, p. 93.

Digitized by Google

pour le punir cruellement de sa désertion. Ses états furent envahis de toutes parts en même temps par les armées de France et d'Espagne : la Savoie entière fut conquise; Verceil, Suse, la Brunette, Ivrée, Aoste, Bard, Verrue, Civasco, Crescentino et Nice, furent successivement soumis, en 1704 et 1705, par les ducs de Vendôme et de La Feuillade; Turin même fut assiégé en 1706; et le duc, presque dépouillé de ses états, fut obligé d'envoyer sa famille chercher un asile à Gênes, tandis que lui-même s'enferma dans Cunéo. Il dut alors son salut à un héros issu de sa maison, le prince Eugène de Savoie, alors général de l'empereur, et petit-fils de ce Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, qui, au milieu du dix-septième siècle, avoit si long-temps troublé la régence de sa belle-sœur, la duchesse Christine. Le prince Eugène força dans ses lignes devant Turin, le 7 septembre 1706, l'armée du duc d'Orléans, de La Feuillade et de Marsin, et les contraignit à lever le siége. La France perdit vingt mille hommes dans cette journée, et le duc de Savoie recouvra, avec tout ce qu'il avoit perdu, tout le Montferrat, Alexandrie, Valence et la Lomelline, que les alliés lui avoient promis pour récompense de son adhésion (1).

CHAP. CXXV.

(1) *Muratori Ann.* 1706. T. XII, p. 40. — Limiers, Hist.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. La réunion du Montferrat au Piémont changeoit l'existence de cette puissance; les frontières des deux états étoient tellement entremêlées, que leur inimitié faisoit perdre à l'une et à l'autre toute chance de bonne administration en temps de paix, ou de défense en temps de guerre. La petite province de Vigevanasco avoit été promise au duc de Savoie; mais, dès que les Autrichiens eurent repris possession du Milanez, ils ne voulurent plus se dessaisir d'aucune de ses parties. Cette contestation causa quelque refroidissement entre Victor-Amédée et l'empereur Joseph, et elle empêcha le premier de prendre une part active à la guerre, jusqu'à la conclusion du traité d'Utrecht, en 1713, qui consolida les précédentes conquêtes de la maison de Savoie, et y ajouta la Sicile (1).

Le voyage que Victor-Amédée fit en Sicile avec toute sa cour pour s'y faire couronner, et son séjour d'une année à Palerme, épuisèrent les finances du Piémont presque autant que la guerre qu'il venoit de terminer. A son arrivée dans cette île, il s'y engagea dans des hostilités d'une autre nature avec le pape Clément XI, pour maintenir les prérogatives de la couronne contre l'autorité du saint-siége; plusieurs des

de Louis XIV. T. III, Liv. XV, p. 205. — Will. Coxe, Hist. d'Autriche. T. IV, Ch. LXXIII, p. 160.

(1) *Muratori Annali d'Ital.* 1708. T. XII, p. 56.

Digitized by Google

ministres du roi furent frappés de censures, et CHAP. CXXV. plusieurs villes furent mises sous l'interdit; tandis que Victor-Amédée exila de Sicile plus de quatre cents ecclésiastiques, qui tenoient contre lui le parti du pape : ces troubles religieux remplirent le court règne de Victor-Amédée II en Sicile (1). Lorsqu'il comptoit le plus sur l'alliance de Philippe V, roi d'Espagne, Palerme fut attaquée inopinément par l'armée espagnole, le 30 juin 1718, et obligée de capituler. Le vice-roi de Victor-Amédée défendit Syracuse, Messine, Trapani et Mélazzo; mais il avoit peu de chances de s'y maintenir longtemps : son maître étoit trop éloigné et trop foible pour lui envoyer des secours suffisans; aussi, dès le 2 août de la même année, le traité de la quadruple alliance négocié à Londres par l'abbé Dubois, n'offrit-il, au lieu de protection à Victor-Amédée, que l'échange infiniment désavantageux de la Sicile contre la Sardaigne, auquel il fut cependant forcé de souscrire, le 18 octobre 1718. Dès lors, renonçant à ses prétentions sur la Sicile, que les Impériaux disputoient aux Espagnols, et prenant le titre de roi de Sardaigne, quoiqu'il ne possédât pas dans cette île un pouce de terrain, Victor-Amédée II consacra l'année 1719 à soumettre à l'autorité

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1715. T. XII, p. 94.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. royale, dans le Piémont, ses propres feudataires, dont il abolit les priviléges et dont il confisqua les régales. Lorsque enfin Philippe V eut accédé à la quadruple alliance, il remit, au mois d'août 1720, la possession de la Sardaigne à un envoyé de l'empereur, qui la consigna immédiatement aux troupes de Victor-Amédée (1).

La Sardaigne ne donnoit à son roi qu'un vain titre; mais l'acquisition du Montferrat, de l'Alexandrin et de la Lomelline avoient assuré au Piémont une consistance qu'il n'avoit jamais eue avant le règne de Victor-Amédée II. Ce prince, qui peut être considéré comme le fondateur de sa monarchie, consacra les dix années suivantes de son règne à augmenter les fortifications de ses villes, à accroître ses forces militaires, à former d'habiles ingénieurs, à rapprocher enfin ses sujets des ultramontains, par une éducation plus conforme aux progrès des lumières dans toute l'Europe. Jusqu'à lui le Piémont n'avoit eu presque aucune part à la gloire littéraire du reste de l'Italie. En relevant le sentiment d'honneur national chez les Piémontois, Victor-Amédée développa en eux des talens distingués; en même temps il répara les

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1718. T. XII, p. 109 et seq. — Lacretelle, Histoire du dix-huitième siècle. T. I, L. II, p. 193, 208.

Digitized by Google

désastres de l'agriculture, du commerce et des manufactures; il simplifia l'administration de la justice dans les tribunaux; il travailla enfin, avec autant d'activité que d'intelligence, à fermer toutes les plaies de l'état. Après avoir fixé long-temps l'attention de l'Europe sur la brillante carrière qu'il venoit de parcourir, Victor-Amédée II, parvenu à l'âge de soixante-quatre ans, lui causa, le 3 septembre 1730, une nouvelle surprise, en abdiquant la couronne en faveur de son fils Charles-Emmanuel III, alors âgé de trente ans. Ses sujets cependant, qui avoient plus souffert de son activité inquiète et de son despotisme, que profité de réformes dont ils ne recueilloient pas encore les fruits, ne dissimulèrent pas la joie que leur causoit cet événement. Victor-Amédée avoit compté sur la reconnoissance et le respect de son fils; mais les rapports des princes entre eux ne sont point ceux des liens du sang; la défiance et le soupçon les assiégent, l'affection n'a eu aucune part à leur éducation, la reconnoissance est étouffée dans leur cœur par la flatterie, et la voix de la conscience pervertie par les conseils des courtisans. Victor-Amédée II fut arrêté par ordre de son fils, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1731, avec les circonstances les plus révoltantes : dans sa captivité et durant sa dernière maladie, il ne put obtenir pas ses in-

Digitized by Google

CHAP. CXXV. stantes prières que ce fils allât le voir; et il mourut enfin le 31 octobre 1732, au château de Moncaliéri, où il étoit détenu, à trois milles de Turin (1).

Charles-Emmanuel III ne dégénéra point des princes ses prédécesseurs, ni par son habileté dans la politique, la guerre et l'administration, ni par l'instabilité de ses alliances, qui, de même que celles de ses ancêtres, furent toujours vendues au plus offrant. Dans la guerre de l'élection de Pologne, il surprit les Autrichiens, à qui son premier ministre, le marquis d'Orméa, avoit donné par écrit les assurances les plus formelles, qu'il ne s'étoit point allié à la maison de Bourbon; et il conquit en peu de temps tout le Milanez. Il en fut récompensé à la paix par la cession de Novarre et de Tortone avec leurs territoires (2).

Dans la guerre de la succession d'Autriche, le roi de Sardaigne offrit d'abord son alliance à la maison de Bourbon; mais la cour d'Espagne, qui prétendoit rentrer dans la possession du

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1731. T. XII, p. 174. — Will. Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche. Ch. LXXXIX, T. IV, p. 422. — Lacretelle, Histoire du dix-huitième siècle. T. II, Liv. VI, p. 114.

(2) Histoire de la Diplomatie française. T. V, p. 80, sixième période, Liv. III. — Will. Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche. Ch. XC, T. IV, p. 438. — Lacretelle, Hist. T. II, p. 175.

Digitized by Google

Milanez, séparé depuis vingt-cinq ans de cette monarchie, n'offrit à Charles-Emmanuel, pour acheter son alliance, que de très-petits districts de ce duché, qu'elle auroit probablement encore revendiqués, si la victoire avoit couronné ses armes. Le roi de Sardaigne fit alors un traité provisionnel avec Marie-Thérèse pour la défense du Milanez, auquel il se réservoit de pouvoir renoncer, en avertissant la reine un mois d'avance. Ce traité fut signé le 1er février 1742 (1) : il mit Charles-Emmanuel dans l'obligation d'entrer en guerre avec les Espagnols, qui, sous la conduite de l'Infant d'Espagne, don Philippe, envahirent toute la Savoie, tandis que les Piémontois, unis aux Autrichiens, combattirent avec succès les Espagnols dans la Lombardie d'outre-Pô. Mais le roi de Sardaigne n'interrompoit point en même temps ses négociations avec la Maison de Bourbon. Son alliance auroit assuré aux Espagnols la conquête de tout le Milanez ; seulement il vouloit en être bien payé : il donna assez de publicité à ces négociations, pour que la cour de Vienne, et plus encore son allié, Georges II, sentissent la nécessité de l'attacher à leur parti. Ceux-ci se résolurent à signer avec lui, le 13 septembre 1743, à

CHAP. CXXV.

(1) Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. Ch. CII, T. V, p. 72.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. Worms, un traité qui ajoutoit à ses états Plaisance, Vigévano et le Haut-Novarrois, et qui lui donnoit pour frontières au levant la Nura, le Tésin et le lac Majeur (1).

Charles-Emmanuel agit avec vigueur en raison de cette alliance, contre les Français et les Espagnols; mais dans le temps même qu'il les combattoit, il négocioit sans cesse avec eux pour retourner à leur parti: il y eut même des préliminaires signés à Turin, le 26 décembre 1745, entre la France et la Sardaigne: les conditions déjà arrêtées auroient affermi la puissance de la maison de Savoie, et assuré l'indépendance des états de l'Italie. Ils abolissoient jusqu'au nom du saint Empire romain, qui avoit été l'occasion de tant de vexations pour les états prétendus feudataires, et ils excluoient les Français, les Espagnols et les Allemands de toute possession dans la péninsule. Mais la défiance du roi de Sardaigne, les lenteurs de la cour d'Espagne, et la marche rapide d'une armée de la reine de Hongrie, firent rompre ces négociations; et Charles-Emmanuel, se joignant de nouveau aux Autrichiens, persista dans leur alliance jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, qui lui confirma à peu près les avantages acquis

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1742, 1743. T. XII, p. 282, 300. — Will. Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche. T. V, chap. CIV, p. 103.

Digitized by Google

par le traité de Worms, à la réserve de Plaisance à laquelle il dut renoncer (1). CHAP. CXXV.

Le reste du règne de Charles-Emmanuel III, jusqu'à sa mort survenue le 20 janvier 1773, et celui de son fils Victor-Amédée III, qui lui succéda, furent constamment pacifiques; or, dans un pays où l'on ne permet point au peuple de se mêler de son gouvernement et de sa politique, les temps de paix ne présentent aucun événement à l'historien. On peut regarder l'histoire du Piémont comme absolument nulle pendant toute cette période; le gouvernement n'auroit pas vu sans humeur qu'il en restât quelque souvenir; et aucun écrivain, en effet, ne voulût s'exposer à lui déplaire, en racontant ce que l'autorité suprême ensevelissoit dans un profond secret.

Le duché de Milan, qui pendant la guerre de la succession d'Espagne passa sous la domination de la maison allemande d'Autriche, eut le malheur d'être ravagé par toutes les puissances belligérantes dans chacune des guerres, et démembré par chacun des traités de paix. La capitale perdit beaucoup de sa population et de ses richesses, lorsque plusieurs de ses meilleures provinces furent soustraites à sa do-

(1) *Muratori Annali d' Italia*, 1748. T. XII, p. 445. — Hist. de la Diplomatie française. T. V, p. 402, sixième période, Liv. V. — Will. Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche. T. V, chap. CVIII, p. 170.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. mination, pour être données au roi de Sardaigne. Les campagnes souffrirent aussi pendant la guerre; mais leur prospérité fut plus rapidement rétablie, soit en raison de leur admirable fertilité, soit parce que le gouvernement des Autrichiens fut beaucoup plus juste et plus raisonnable que celui des Espagnols. La maison de Lorraine surtout se montra supérieure à l'ancienne maison d'Autriche, et l'administration du comte de Firmian (1759-1782) a laissé un souvenir de reconnoissance. C'étoit le sort de l'Italie de recevoir désormais du dehors la lumière qu'elle y avoit si long-temps portée; et les provinces gouvernées par des monarques étrangers profitoient des progrès dans les sciences politiques, que les nationaux seuls n'avoient point faits encore. Joseph II s'occupa avec zèle, avec bonne foi, mais souvent avec trop de précipitation, de réformes devenues désormais nécessaires. L'opinion publique étoit si peu éclairée, qu'elle condamnoit presque tout ce que ce prince tentoit pour le bien du pays. Ses efforts cependant ne demeurèrent pas vains; les lettres, les connoissances, et quelques vertus publiques, recommencèrent à fleurir en Lombardie, et ce fut cette province qui donna le plus d'espérance de voir enfin renaître une nation italienne.

Le duché de Mantoue fut enlevé à ses anciens

Digitized by Google

souverains presque dès le commencement du siècle, et Joseph II le soumit à celui de Milan, pour compenser en faveur du dernier ce qu'il avoit perdu du côté du Piémont. L'imprudent Ferdinand Charles de Gonzague s'étoit laissé gagner à prix d'argent, au commencement de la guerre de la succession d'Espagne, pour admettre une garnison française dans Mantoue; ce fut l'objet du traité qu'il signa à Venise, le 24 février 1701 (1). Non-seulement il attira ainsi la guerre dans ses états, tandis qu'il s'étourdissoit dans les plaisirs de Venise, sur les malheurs de ses sujets; il donna encore à l'empereur un prétexte pour le mettre comme rebelle au ban de l'empire. En effet, les Français ayant évacué la Lombardie, en vertu de la convention de Milan, du 13 mai 1707, Mantoue et tout son duché furent occupés par les Impériaux; le duc fut déclaré coupable de félonie, et ses fiefs furent réunis à la directe de l'empire; peu après il mourut à Padoue, le 5 juillet 1708, sans laisser d'enfant. Mais il restoit de sa famille une branche cadette, celle des ducs de Guastalla et de Sabbionetta, princes de Bozzolo, qu'avoit formée Frédéric de Gonzague, général

CHAP. CXXV.

(1) *Muratori Annali d'Italia*, 1701. T. XII, p. 3. — Limiers, Hist. de Louis XIV. Liv. XIII, p. 69. — Le Vassor, Histoire de Louis XIII. T. VI, L. XXVI, p. 98. — Will. Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche. Ch. LXXV, T. IV, p. 211.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. distingué au seizième siècle. Ces ducs réclamèrent vainement une succession qui leur appartenoit par les lois de l'empire, et qui demeura confisquée. Leur ligne s'éteignit à son tour dans la personne de Joseph-Marie de Gonzague, qui mourut le 15 août 1746, et la paix d'Aix-la-Chapelle réunit ses petits états à ceux de Parme et de Plaisance (1).

Au commencement du dix-huitième siècle, les duchés de Parme et de Plaisance étoient gouvernés par François Farnèse, qui avoit succédé à Ranuce II, son père, le 11 décembre 1694. Dès sa jeunesse il étoit appesanti par une grosseur démesurée, et devenue héréditaire dans sa famille; de plus, il bégayoit, et la foiblesse de son esprit répondoit à ses défauts extérieurs; aussi il avoit contracté une crainte extrême de paroître en public, et il se cachoit à tous les yeux. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il mit dans ses villes des garnisons pontificales pour faire respecter sa neutralité, et celle de l'Église dont il se reconnoissoit feudataire. Cependant les Allemands violèrent à plusieurs reprises son territoire. N'ayant point eu d'enfans de Dorothée de Neubourg, veuve de son frère aîné, qu'il avoit épousée, il maria le 16 sep-

(1) *Muratori Annali d' Italia ad ann.* 1708. T. XII, p. 55. Ibid. 1746, T. XII, p. 400.

Digitized by Google

tembre 1714, Élisabeth Farnèse, fille de celui-ci, à Philippe V, roi d'Espagne. Quoique les femmes ne fussent point appelées à l'hérédité des fiefs de l'Église, ce fut Élisabeth qui transmit à la maison de Bourbon, des prétentions sur les duchés de Parme et de Plaisance, et qui les fit passer au second de ses fils (1). CHAP. CXXV.

François Farnèse n'avoit jamais voulu accorder à son frère Antoine un revenu suffisant pour que celui-ci pût se marier; d'ailleurs Antoine étoit seulement d'une année plus jeune que le duc, sa corpulence étoit également monstrueuse; aussi regardoit-on déjà l'extinction de la maison Farnèse comme certaine, lorsque le traité de la quadruple alliance imposa, en 1720, des lois à l'Espagne, pour terminer la guerre excitée par le cardinal Albéroni. L'héritage de Parme aussi-bien que celui de Toscane, fut assuré à un fils d'Élisabeth Farnèse et de Philippe V, qui ne fut pas roi d'Espagne; les duchés de Parme et de Plaisance furent déclarés fiefs impériaux, malgré les réclamations du pape Clément XI, et il fut convenu que des garnisons suisses les occuperoient du vivant des derniers princes de la maison Farnèse, pour garantir cette succession éventuelle. Ces arrangemens furent encore confirmés par le traité

(1) *Muratori Annali d'Italia*, 1714. T. XII, p. 91.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. du 30 avril 1725, entre l'Autriche et l'Espagne (1).

L'infant don Carlos, auquel ces principautés italiennes étoient destinées, ne passa point dans la péninsule avant la mort du duc de Parme François, survenue le 26 février 1727. Le frère de ce dernier, don Antoine, qui étoit alors âgé de quarante-huit ans, se hâta de chercher une femme, pour sauver encore, s'il étoit possible, la maison Farnèse de son extinction. Il se maria au mois de février 1728 avec Henriette d'Este, troisième fille du duc de Modène. Le pape Benoît XIII, et l'empereur Charles VI, le sommèrent en même temps de recevoir, l'un de l'Église, l'autre de l'empire, l'investiture de ses duchés; il craignit de se compromettre avec des souverains tellement plus puissans que lui; et pour ne point décider entre eux, il refusa l'un et l'autre. Sur ces entrefaites, la France, l'Angleterre et l'Espagne convinrent, par un traité signé à Séville, le 9 novembre 1729, que six mille Espagnols seroient mis en garnison à Livourne, Porto-Ferraïo, Parme et Plaisance, pour assurer la succession de l'infant don Carlos. Cette substitution des troupes espagnoles aux troupes suisses, déplut

(1) *Muratori Annali d' Italia*, 1720, 1725. T. XII, p. 121, 141. — *Galluzzi Istoria di Toscana.* Lib. IX, cap. III, p. 545, T. VII.

Digitized by Google

à l'empereur, qui ne voulut point accéder au traité de Séville, et qui fit passer trente mille hommes en Lombardie, pour s'opposer à l'introduction de ces garnisons (1). CHAP. CXXV.

Les ducs de Parme et de Toscane, qui voyoient disposer de leur héritage, de leur vivant, et contre leur gré, redoutoient également et l'arrivée des troupes étrangères qui viendroient leur faire la loi, et la guerre par laquelle l'empereur sembloit prêt à les en défendre. Leur règne se consuma en tristes négociations, qui toutes avoient pour objet l'époque de leur mort, qu'on regardoit comme prochaine, encore que tous deux fussent pleins de vie, et au milieu de leur carrière; toutefois aucune troupe espagnole n'étoit encore arrivée en Italie, lorsque Antoine, dernier héritier de la maison Farnèse, mourut le 20 janvier 1731. Pendant le peu d'années que dura son règne, il considéra les finances de ses états comme une rente viagère; il sacrifia les générations qui devoient le suivre aux jouissances du moment présent, et il ne mit aucune borne à ses profusions, soit pour satisfaire ses goûts, soit pour gagner la reconnoissance des flatteurs et des complaisans qui l'entouroient (2).

(1) *Muratori Annali d' Ital. ad ann.* 1729. T. XII, p. 156. — Hist. de la Diplomatie franç. T. V, p. 60, sixième période. L. III. — *Galluzzi Stor. del gran Ducato.* L. IX, cap. VI, T. VIII, p 66.

(2) *Muratori Annali d' Italia*, 1731. T. XII, p. 170. —

Digitized by Google

CHAP. CXXV. La duchesse Henriette, veuve du dernier duc de Parme, se croyoit grosse, et ce fut seulement au mois de septembre de la même année, qu'elle reconnut s'être trompée, et qu'elle quitta Parme pour retourner à Modène. Cette incertitude donna le temps aux autres puissances de s'entendre sur leurs prétentions. Le général impérial avoit pris possession dès le 23 janvier 1731, de Parme et de Plaisance, pour le compte il est vrai, de l'infant d'Espagne, mais avec des troupes allemandes; un commissaire pontifical, qui se trouvoit alors à Parme, protesta solennellement le lendemain contre cette prise de possession, contraire à la suzeraineté de l'Église. Une nouvelle convention signée le 22 juillet 1731, entre l'empereur, le roi d'Espagne et l'Angleterre, confirma les arrangemens de la quadruple alliance. Ce fut seulement le 27 décembre de la même année, que l'infant don Carlos arriva à Livourne, avec les troupes espagnoles qui devoient le mettre en possession de ses nouveaux états. Après avoir séjourné plusieurs mois en Toscane, auprès du grand-duc Jean Gaston de Médicis, qu'on forçoit à l'adopter en quelque sorte, et à le reconnoître pour son héritier présomptif, don Carlos fit

Galluzzi Istoria di Toscana. L. IX, cap. VII, T. VIII, p. 116. — Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autr. Ch. LXXXVIII, T. IV, p. 410.

Digitized by Google

son entrée à Parme, le 9 septembre 1732 (1). CHAP. CXXV.

L'empereur Charles VI avoit donné pour tuteurs à don Carlos, sa grand'mère, la duchesse Dorothée, veuve d'Édouard et de François Farnèse, et le grand-duc de Toscane; mais dès l'année suivante, la maison de Bourbon ayant attaqué celle d'Autriche, don Carlos, qui le 20 janvier 1733 avoit accompli sa dix-septième année, se déclara lui-même majeur, et prit en même temps le commandement en chef de l'armée espagnole en Italie. Comme le duc de Savoie, Charles Emmanuel III avoit pris de son côté le commandement de l'armée française, et qu'il achevoit rapidement la conquête du Milanez, don Carlos qui n'étoit plus nécessaire en Lombardie, se dirigea au commencement de février 1734, avec l'armée espagnole, vers le royaume de Naples, dont il alloit tenter la conquête. Dès lors, cependant, espérant échanger les deux petits duchés de Parme et de Plaisance contre une monarchie plus puissante, et ne comptant point rentrer dans l'héritage qui lui avoit été si long-temps destiné, il dépouilla les palais des Farnèse de leur plus riche mobilier, pour l'emporter avec lui. Le duc de Montemar, qui dirigeoit ses opérations, battit près de Bitonto,

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1731, 1732. T. XII, p. 171. — *Galluzzi Storia di Toscana.* L. IX, cap. VII, T. VIII, p. 115.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. le 27 mai, la petite armée impériale qui seule lui avoit opposé quelque résistance, car dès le 9 avril, la capitale avoit ouvert ses portes aux Espagnols. Avant la fin de la campagne, les deux royaumes de Naples et de Sicile furent entièrement soumis à don Carlos (1).

Encore que ce jeune prince, en quittant Parme, eût paru renoncer à cette souveraineté, les faciles succès qu'il obtint dans le royaume de Naples rallumèrent son ambition et celle de son père. Ils se flattèrent de recouvrer tout ce que la paix d'Utrecht avoit fait perdre en Italie à la couronne d'Espagne; et le duc de Montemar reprit, en 1735, la route de Lombardie pour y tenter de nouvelles conquêtes. Mais le cardinal de Fleury ne voulut pas servir plus longtemps l'ambition de l'Espagne; il fit signer, le 3 octobre, à Vienne des préliminaires de paix avec l'empereur, et il donna ordre au duc de Noailles de ne prêter plus aucune assistance au général espagnol; en sorte que le duc de Montemar, pressé tout à coup par les Allemands, fut contraint à faire, au travers de la Toscane, une retraite précipitée vers le royaume de Naples (2).

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1734, p. 205. — *Galluzzi Storia di Toscana.* Lib. IX, cap. IX, T. VIII, p. 179. — Will. Coxe Histoire de la Maison d'Autr. Chap. XC, T. IV, p. 447.

(2) *Muratori Ann. d'Italia ad ann.* 1735. T. XII, p. 217. —

Digitized by Google

Au mois d'avril de l'année suivante, les garnisons espagnoles qui occupoient Parme et Plaisance évacuèrent ces deux cités, emportant en même temps les bibliothèques et la galerie des Farnèse, tous les tableaux, tous les meubles, et tous les effets précieux des palais dévastés; en sorte que les peuples joignirent à la douleur de perdre leur indépendance, celle de voir enlever tous les ornemens de leurs cités. Les ministres espagnols délièrent alors, au nom de don Carlos, les sujets de Parme et de Plaisance de leur serment de fidélité, et ils partirent ensuite, sans consigner ces états aux Autrichiens. Aussitôt qu'ils se furent retirés, le prince de Lobkowitz en prit possession, le 3 mai 1736, au nom de l'empereur (1).

Parme et Plaisance ne demeurèrent pas longtemps réunis au duché de Milan. A peine cinq ans s'étoient écoulés depuis leur cession à la maison d'Autriche, lorsque cette maison vint à s'éteindre; et le roi d'Espagne ayant élevé des prétentions à l'héritage de Charles VI, le duc de Montemar débarqua, le 9 décembre 1741, à Orbitello, avec une armée espagnole destinée à tenter de nouvelles conquêtes en Italie. La

Galluzzi Istoria di Toscana. L. IX, cap. IX, p. 198. — Will. Coxe. Ch. XCI, p. 465.

(1) *Muratori Annali d'Italia* 1736. T. XII, p. 223. — *Galluzzi Istoria.* L. IX, cap. X, p. 213.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. reine d'Espagne, Élisabeth Farnèse, avoit un second fils nommé don Philippe, né le 5 mars 1720. Cette princesse ambitieuse, qui regrettoit toujours l'héritage de sa famille, résolut de faire à ce fils un établissement en Italie. Elle le mit à la tête d'une armée espagnole, formée en 1742, sur les frontières de la Provence. Cette armée occupa toute la Savoie, mais elle fut long-temps avant de pouvoir pénétrer en Italie. Le roi de Naples avoit été contraint par l'amiral Matheus à s'engager à la neutralité, le 19 août 1742, pour éviter un bombardement de sa capitale. Le duc de Modène, qui avoit embrassé le parti français, avoit été expulsé de ses états; les duchés de Parme et de Plaisance étoient occupés par les Allemands; et ce ne fut pas avant le mois de septembre 1745 que l'infant don Philippe put entrer dans les états auxquels il prétendoit (1).

A peine don Philippe avoit eu quelques succès en Lombardie, que la cour d'Espagne songea à lui faire une souveraineté non plus de Parme et de Plaisance seulement, mais de tout le Milanez. Il étoit entré à Milan le 16 décembre 1745. La seconde défection du roi de Prusse, qui fit sa paix particulière avec Marie-Thérèse, permit à celle-ci de diriger la plus grande partie de ses forces vers l'Italie. Don Philippe fut

(1) *Muratori Annali d' Italia*, 1741 et seq. p. 271 — Will. Coxe. Chap. CVI, T. V, p. 137.

Digitized by Google

forcé d'abandonner Milan le 19 mars; et avant la fin de la campagne de 1746, les Français et les Espagnols furent chassés de toute la Lombardie (1). CHAP. CXXV.

Durant la même campagne, don Philippe avoit perdu son principal appui avec son père Philippe V, mort le 9 juillet 1746. Ferdinand VI, fils de Philippe V, du premier lit, qui avoit succédé à la couronne d'Espagne, ne prenoit point un intérêt si vif à l'établissement des enfans de sa belle-mère. Aussi la cour d'Espagne se contenta-t-elle d'obtenir, par le traité d'Aix-la-Chapelle, les deux duchés de Parme et de Plaisance, qui redevinrent ainsi indépendans le 18 octobre 1748, et auxquels seulement le petit duché de Guastalla fut annexé (2).

La guerre de la succession d'Autriche avoit en quelque sorte intéressé toute l'Europe à la transmission de l'héritage des Farnèse à une branche des Bourbons. Mais après cet événement, les états de Parme et de Plaisance retombèrent dans l'obscurité pendant le règne de

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1746. T. XII, p. 347. — Œuvres posthumes de Frédéric II. *Histoire de mon temps.* Ch. X-XIV, T. II, p. 77. — Will. Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche. Chap. CVII, T. V, p. 153.

(2) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1748. T. XII, p. 445. — Histoire de la Diplomatie française, sixième période. Liv. V, T. V, p. 417. — Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. Ch. CVIII, T. V, p. 177.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. la Savoie, où il courut la même fortune que l'infant don Philippe. Il fut rétabli dans ses états, en 1748, par le traité d'Aix-la-Chapelle; mais il les trouva ruinés par les déprédations des troupes autrichiennes et piémontoises qui les avoient occupés pendant plusieurs années, et il augmenta encore leur détresse par la pesanteur des impositions auxquelles il les soumit, et le mauvais système de ses finances. Il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, le 23 février 1780. La réputation des deux plus érudits entre les Italiens, de Muratori et de Tiraboschi, tous deux ses sujets et ses pensionnaires, a réfléchi quelque gloire sur son règne.

Il étoit dans la destinée des duchés de Modène et Reggio d'être gouvernés par des vieillards. Hercule III, fils de François III, étoit marié depuis quarante ans, quand il succéda à son père. Il avoit épousé, au mois de septembre 1741, Marie-Thérèse Cybo, fille et unique héritière de don Aldérano Cybo, dernier duc de Massa et Carrara, et il avoit ainsi fait entrer dans sa famille un quatrième petit duché, outre ceux de Modène, Reggio et La Mirandole. Le duché de Massa et Carrara étoit un des nombreux petits fiefs impériaux, possédés par les marquis Malaspina, entre la Ligurie, la Lombardie et la Toscane. Deux siècles et demi auparavant, il avoit passé, par une femme, sous

Digitized by Google

le titre de marquisat, à Franceschetto Cybo, fils d'Innocent VIII; il avoit été érigé en duché en 1664, et de nouveau il passoit, par une femme, à la maison d'Este (1). Hercule III, parvenu à la couronne ducale dans un âge avancé, fut accusé, plus encore que ses deux prédécesseurs, de l'avarice qu'on reproche souvent à la vieillesse. Il amassoit un trésor qui, loin de servir à sa défense au moment du besoin, augmenta son danger, en excitant la cupidité de ses ennemis. Il maria sa fille unique, le 14 octobre 1771, à l'archiduc Ferdinand d'Autriche, et cette princesse est demeurée le seul représentant des princes d'Este, autrefois souverains de Ferrare, Modène et Reggio; des Malaspina et des Cybo, souverains de Massa et Carrara; des Pichi, souverains de la Mirandole; et des Pii, souverains de Carpi et Correggio; car toutes les maisons souveraines d'Italie sembloient atteintes par une même fatalité, et la maison d'Este elle-même étoit prête à s'éteindre, lorsqu'elle perdit ses états par les guerres de la révolution.

On avoit vu finir à Naples les maisons de Durazzo, d'Anjou et d'Aragon, à Milan les Visconti et les Sforza, les Paléologue au Montferrat, les Montefeltro et la Rovère à Urbin, les Gonzague à Mantoue, à Guastalla et à Sabbionetta; les

(1) *Muratori Annali d'Italia*, 1741. T. XII, p. 274. — *Viani Storia e monete di Massa.* Ch. XIV, p. 59.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. Farnèse à Parme et Plaisance; et l'Italie vit aussi s'éteindre, au dix-huitième siècle, avant la maison Cybo et celle d'Este, la maison de Médicis, qui, héritant d'une gloire acquise par des parens fort éloignés, étoit illustre en raison des grands citoyens de Florence qu'elle avoit produits, non en raison de ses grands-ducs.

Cosme III régnoit à Florence depuis 1670, et déjà, même en montant sur le trône, sa vie étoit empoisonnée par ses démêlés avec Marguerite d'Orléans, sa femme : il lui étoit devenu insupportable par ses soupçons et sa tyrannie minutieuse; mais il n'avoit pas eu moins à souffrir, à son tour, des extravagances de cette princesse française, ou du mépris qu'elle lui témoignoit. Malheureux lui-même dans son intérieur, il sembloit ne pouvoir s'intéresser à un mariage sans le rendre aussi malheureux et infécond. Son fils aîné, Ferdinand, qui mourut avant lui, le 30 octobre 1713, quoique déjà âgé de cinquante ans, n'eut point d'enfans de Violante-Béatrix de Bavière, qu'il avoit épousée en 1688. Sa fille, Anne-Marie-Louise, n'en eut point non plus de Jean-Guillaume, électeur palatin, qu'elle épousa en 1691. Son second fils, Jean Gaston, n'en eut pas davantage de la princesse de Saxe-Lavembourg, qu'il épousa en 1697 (1).

(1) *Galluzzi Storia di Toscana.* Lib. VIII, cap. IV, p. 101, T. VII. *Ibid.* Cap. V, p. 125. *Ibid.* L. IX, cap. I, p. 305.

Digitized by Google

Pour éviter l'extinction de sa famille, qui paroissoit imminente, Cosme III engagea enfin, en 1709, son frère François-Marie, déjà âgé de cinquante ans, à renoncer à la pourpre romaine dont il étoit revêtu, et à épouser Éléonore de Gonzague, fille du duc de Guastalla. Mais ce mariage ne fut pas plus heureux que les autres. Ferdinand et François-Marie précédèrent Cosme III au tombeau; Jean Gaston, séparé de sa femme, et accablé d'infirmités, ne pouvoit plus conserver aucune espérance d'avoir des enfans, et Cosme voyoit, avec une amère douleur, les plus grandes puissances de l'Europe s'occuper, pendant sa vie et celle de son fils, de disposer de sa succession. Il réclama vainement en faveur des droits de la république florentine, dont ses ancêtres n'étoient que les représentans, et à qui la souveraineté devoit retourner à l'extinction de la ligne des Médicis (1). Il essaya aussi d'assurer son héritage à sa fille, celui de ses enfans qu'il préféroit; il voulut au moins décider lui-même entre les prétendans à la couronne de Toscane; mais les diplomates européens, ne tenant pas plus de compte de ses droits que de ceux de son peuple, ne l'écoutèrent pas même, en réglant le sort de ses états.

(1) *Galluzzi Storia del gran Ducato.* Lib. VIII, cap. IX, p. 240. *Ad ann.* 1710. T. VII.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. Il mourut enfin le 31 octobre 1723, après avoir été abreuvé de mortifications, et avoir éprouvé autant de soucis qu'il avoit causé de maux à ses peuples (1).

Jean Gaston, qui succéda à Cosme III, avoit été en butte aux persécutions des hypocrites qui infestoient la cour de son père : il n'avoit jamais trouvé, dans son palais, qu'ennui, que gêne et que tristesse. Dès qu'il fut délivré de la contrainte dans laquelle il avoit vécu jusqu'à l'âge de cinquante-deux ans, il chercha, en s'entourant de bouffons et d'hommes uniquement occupés de le réjouir, à se distraire, et de ses infirmités qui le retenoient presque constamment au lit, et du partage de sa succession, dont on faisoit retentir l'Europe. Jean Gaston étoit bon homme ; mais il ne voyoit point d'avenir devant lui ; il ne songeoit point à la misère des sujets qu'il n'avoit pas sous les yeux, moins encore à celle qui viendroit après lui, et il ne mettoit aucune borne à ses dissipations, pour que tous ceux qui l'approchoient se retirassent d'auprès de lui avec un visage satisfait. Les finances furent dilapidées, l'administration tomba entre les mains de valets, et de gens tout-à-fait méprisables. Il mourut enfin, à l'âge de soixante-six ans, le 9 juillet 1737, laissant à ses

(1) *Galluzzi Storia*. L. IX, cap. IV, p. 22, T. VIII.

Digitized by Google

successeurs beaucoup à faire pour réparer les maux de la Toscane (1).

Le duc de Lorraine François, époux de Marie-Thérèse, auquel la Toscane avoit été assignée en partage, vint, au mois de janvier 1738, visiter ses nouveaux états; mais il n'y fit qu'une courte demeure. Le prince de Craon, Marc de Beauvau, qui l'avoit élevé, avoit été chargé de recevoir le serment des nouveaux sujets de François, et il gouverna la Toscane avec l'autorité d'un vice-roi. Ce fut, avec le comte de Richecourt, le ministre le plus distingué du nouveau grand-duc, qui, en 1745, reçut le titre d'empereur. Tous deux travaillèrent à réformer les lois de la Toscane, à en rétablir les finances, et à rendre l'administration de la justice plus impartiale et plus régulière.

La veuve de l'électeur palatin, sœur de Jean Gaston, qui étoit revenue à la cour de son père en 1717, et qui avoit eu le plus grand crédit sur lui, avoit survécu à son frère, qui ne l'aimoit point et qui n'en étoit point aimé. Cette princesse consentit, le 31 octobre 1737, à céder à la maison de Lorraine tout l'héritage mobilier et immobilier de la maison de Médicis, en échange contre une pension viagère de quarante mille écus florentins. Le grand-duc Fran-

(1) *Galluzzi Storia di Toscana.* L. IX, cap. X, p. 210.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. çois lui accorda le titre de régente, des gardes au palais, et toute l'apparence d'une cour. Elle mourut enfin, à Florence, le 18 février 1743, à l'âge de soixante-seize ans. En elle ne s'éteignit point la maison de Médicis; il en subsistoit et subsiste toujours une branche née d'un des ancêtres de Cosme, le père de la patrie; mais comme elle n'avoit point été comprise dans le décret de Charles-Quint, il ne fut jamais question de l'appeler à la succession (1).

L'empereur François Ier, qui, en Toscane, portoit le nom de François II, mourut à Vienne, le 18 août 1765. Tandis que son fils aîné Joseph II lui succédoit dans les états d'Autriche, le second, Pierre Léopold, âgé seulement de dix-huit ans, fut déclaré grand-duc de Toscane, et vint prendre possession de sa principauté le 11 septembre 1765. Aucun état d'Italie n'a jamais dû à aucun souverain autant que la Toscane à Pierre Léopold. Occupé constamment à réformer tous les abus introduits pendant plus de deux cents ans d'une administration vicieuse, il simplifia les lois civiles, il adoucit les lois criminelles, il rendit au commerce la liberté, il retira des provinces entières de dessous les eaux, et il en partagea la propriété entre des cultivateurs industrieux, qu'il ne

(1) *Galluzzi Storia di Toscana.* Lib. IX, cap. X et ultim. p. 250.

Digitized by Google

chargea que d'une rente peu onéreuse; il doubla ainsi les produits de l'agriculture; il rendit à ses sujets une activité et une industrie qu'ils avoient abandonnées depuis long-temps. Il essaya aussi de mettre un frein à la corruption des mœurs, et de réprimer les excès de la superstition; mais il fatigua quelquefois ses sujets par une vigilance trop inquisitive, et il éprouva une violente opposition à ses réformes ecclésiastiques, de la part du concile provincial qu'il assembla le 23 avril 1787. Les préjugés des prêtres et les vices du peuple se liguèrent contre un prince peut-être trop actif dans son désir de faire le bien; et lorsque la mort de Joseph appela Léopold à céder le grand-duché à son second fils pour prendre la couronne impériale, le peuple toscan ne parut point assez se souvenir de tout ce qu'il devoit à ce grand prince.

Les deux royaumes de Naples et de Sicile, auxquels la guerre de l'élection de Pologne avoit rendu, en 1738, un monarque indépendant, eurent aussi lieu de s'applaudir de ce qu'il leur apportoit les opinions et l'énergie d'une nation étrangère. Les peuples que le despotisme a trop long-temps corrompus, tombent enfin dans un sommeil léthargique dont ils ne peuvent plus se réveiller par leurs seules forces; ils ont besoin alors que de nouvelles idées leur soient apportées du dehors, que des exemples nou-

Digitized by Google

CHAP. CXXV. veaux soient mis sous leurs yeux, qu'un mélange d'élémens divers cause dans leur sein une fermentation vivifiante. Trois des fils de Philippe V, Ferdinand VI en Espagne, Charles VII à Naples, et Philippe à Parme, réveillèrent, par l'introduction d'une cour française, des livres, des institutions et des pensées françaises, l'activité long-temps endormie des peuples du midi qu'ils gouvernèrent, en Espagne et en Italie. Les trois fils de Philippe V parurent n'avoir rien conservé de la craintive superstition de leur père, ou des intrigues artificieuses de leur mère. Ils montrèrent dans leur administration le désir du bien, de l'indépendance dans l'esprit, et même des idées libérales.

Don Carlos, qui se fit appeler Charles VII de Naples, Charles V de Sicile, et qui fut ensuite Charles III d'Espagne, fit beaucoup de bien aux deux premiers royaumes pendant les onze années qu'il les gouverna depuis la paix d'Aix-la-Chapelle. Cependant sa tâche étoit à peine commencée, et il auroit fallu continuer long-temps encore à travailler dans le même esprit, pour produire une réforme durable, dans un pays où tant de choses étoient à refaire. Charles pouvoit à peine se flatter que son successeur fût en état de suivre ses vues : l'état où il voyoit sa famille étoit profondément affligeant; elle paroissoit frappée d'un vice héréditaire dans ses

Digitized by Google

facultés intellectuelles. Philippe V, son père, avoit passé la plus grande partie de sa vie, dévoré par une mélancolie soupçonneuse, qui lui faisoit fuir tout commerce avec les hommes, et qui, dans un particulier, auroit reçu les noms de vapeurs ou de folie (1). Ferdinand, son frère, subjugué par sa femme, princesse de Portugal, étoit tombé, à la mort de celle-ci, le 27 août 1758, dans un état plus déplorable encore; il passoit tour à tour par des accès furieux de frénésie, et des intervalles où il étoit livré au plus sombre désespoir, encore qu'on les appelât lucides. Ce délire dura tout près d'une année : Ferdinand VI mourut enfin le 10 août 1759, et comme il ne laissoit point d'enfans, Charles passa du trône de Naples à celui d'Espagne. Le fils aîné de celui-ci, Philippe-Antoine, alors âgé de douze ans, étoit réduit à un tel état d'imbécillité, qu'il fut nécessaire de l'écarter de la couronne; Charles fit reconnoître le second, âgé de onze ans, pour prince des Asturies; ce fut ensuite Charles IV d'Espagne, et il déclara le troisième, qui n'avoit que neuf ans, roi des Deux-Siciles; c'est Ferdinand IV. Pendant la minorité de celui-ci, et long-temps encore après son terme légal, Charles III exerça une

CHAP. CXXV.

(1) Saint-Simon, Mémoires secrets de la Régence. Liv. IV, ch. I, T. VII, Œuvres, p. 178.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. influence décisive sur les conseils des Deux-Siciles (1).

Dans aucun siècle, l'Église romaine n'a porté sur la chaire de Saint-Pierre plus d'hommes distingués par leur moralité, leur bon esprit, quelquefois leur talent pour l'administration, et même leurs sentimens libéraux. Toutefois ces papes si dignes de respect et d'estime n'ont point pu arrêter la décadence effrayante et toujours plus rapide de l'état de l'Église, ni remédier aux vices d'un gouvernement dont le principe est de confier toutes les branches de l'administration à ceux qui entendent le mieux la théologie et le moins les affaires.

Clément XI (Jean-François Albani), qui régna du 24 novembre 1700 au 19 mars 1721, fut, presque malgré lui, l'auteur des persécutions dirigées en France contre les Jansénistes. La fameuse constitution *Unigenitus* lui fut arrachée par l'intrigue; elle compromit son autorité, et fut la grande affaire politique de son règne. La guerre de la succession d'Espagne se faisoit autour de ses frontières; et tandis qu'il étoit réduit par sa foiblesse à reconnoître celui des deux concurrens dont il avoit le plus à craindre, chacune des deux puissances rivales lui reprochoit

(1) Histoire de la Diplomatie française, septième période. L. II, T. VI, p. 270.

Digitized by Google

tout ce qu'il accordoit à l'autre, et en punissoit ses sujets (1).

Le cardinal Michel-Ange Conti, qui fut élu pape le 28 mai 1721 sous le nom d'Innocent XIII, ne régna point assez long-temps pour laisser un souvenir distinct de son administration; elle n'est presque signalée que par l'obligation qui lui fut imposée de donner le chapeau de cardinal à l'abbé Dubois, et par la réhabilitation du cardinal Albéroni, contre lequel son prédécesseur avoit fait commencer des poursuites juridiques (2).

Innocent XIII mourut le 7 mars 1724; le cardinal Vincent-Marie Orsini, qui lui fut donné pour successeur, le 29 mai 1724, prit le nom de Benoît XIII. Déjà affoibli par son grand âge, il ne fit rien qui répondît à ses intentions pieuses et pacifiques; sa conduite privée fut toujours pleine de douceur, d'humilité, de charité; il voulut sincèrement mettre fin aux persécutions du jansénisme : ses bulles produisirent un effet tout contraire; et son administration à Rome fut signalée par les concussions et l'avarice du cardinal Coscia de Bénévent, à qui il accorda une aveugle confiance; il en résulta un déficit annuel d'environ cent vingt

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1713, p. 87. Bulle *Unigenitus*, ann. 1721, p. 126.

(2) *Muratori Annali*, 1721, p. 128.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. mille écus romains dans les revenus de la chambre apostolique : il fallut le couvrir par de nouveaux emprunts, et ajouter ainsi à la masse déjà énorme des dettes précédentes. Benoît XIII mourut le 21 février 1730 ; et à l'instant même un soulèvement éclata à Rome : le peuple voulut se faire justice par lui-même du cardinal Coscia et de tous les ministres subalternes qu'il avoit fait venir de Bénévent ; ils étoient accusés d'avoir vendu la justice, les emplois, les grâces ecclésiastiques ; et la clameur publique força le successeur de Benoît XIII à faire le procès du cardinal Coscia, et à l'enfermer au château Saint-Ange (1).

Ce successeur fut Laurent Corsini, Florentin, qui fut élu le 12 juillet 1730, et qui prit le nom de Clément XII. Il étoit âgé de soixante-dix-huit ans lors de son élection, et sa vie se prolongea dix ans encore ; car tel est le malheureux sort des états romains, que le pouvoir absolu y est presque toujours confié à un homme qui doit apprendre le métier difficile de souverain à l'âge où il conviendroit au contraire de renoncer à toute affaire. Celles dont Clément XII se trouvoit chargé, présentoient plusieurs difficultés : aucun des monarques de l'Europe, même dans les pays qui paroissoient encore

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1726, p. 143 ; ann. 1729, p. 159 ; 1730, p. 162, T. XII.

Digitized by Google

accablés par le joug de la superstition, ne conservoit plus avec le saint-siége l'esprit de soumission dont leurs prédécesseurs s'étoient fait un devoir. La cour de Portugal s'engageoit avec la cour de Rome dans des disputes d'étiquette qui prenoient un caractère sérieux; celle de Turin avoit réuni au domaine de la couronne beaucoup de fiefs ecclésiastiques; celle de France faisoit bloquer le comtat d'Avignon, pour des disputes de contrebande; et les cours de Vienne et de Madrid disposoient des duchés de Parme et de Plaisance, comme s'ils étoient fiefs de l'Empire, tandis que depuis deux cents ans, ils étoient reconnus pour fiefs de l'Église. Quoique Clément XII pût s'apercevoir du changement de l'esprit du siècle, il ne savoit se résoudre à abandonner aucun des droits exercés par ses prédécesseurs, et son règne entier fut consacré à des disputes pénibles (1).

Après les préliminaires de paix, signés à la fin de l'année 1735, entre la France et l'Autriche, sans que l'Espagne eût encore voulu y souscrire, le comte Kevenhuller poursuivit l'armée espagnole du duc de Montemar, qui se retiroit vers le royaume de Naples : le premier entra avec trente mille Autrichiens dans les trois légations; il laissa vivre ses troupes à dis-

(1) *Muratori Annali d' Italia ad ann.* 1733, p. 183.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. crétion chez les malheureux habitans du Bolonois, du Ferrarois et de la Romagne; tandis que les Espagnols et les Napolitains ne ménagèrent pas davantage Vellétri et Rome même; en sorte que l'état de l'Église, sans s'être départi de la neutralité, éprouva, sous le pape Clément XII, presque tous les malheurs de la guerre (1).

Dans la dernière année du pontificat de Clément XII, le cardinal Albéroni, qu'il avoit fait légat de Romagne, essaya de réunir au saint-siége la petite république de San-Marino, trop foible et trop pauvre pour avoir jusque alors tenté l'ambition de personne. Le gouvernement de cette bourgade avoit dégénéré en oligarchie, et Albéroni avoit prétendu que les mécontens, qui formoient de beaucoup le plus grand nombre, désiroient se soumettre à la souveraineté du saint-siége : il ne fallut au cardinal Albéroni que deux cents soldats, secondés par les sbires de Romagne, pour se rendre maître, au milieu d'octobre 1739, de tout l'état de San-Marino. Mais les réclamations des habitans furent portées au pape, et celui-ci eut l'intégrité de reconnoître qu'il avoit donné trop précipitamment son consentement à son légat; il ordonna que les habitans de San-Marino fussent

(1) *Muratori Annali d'Italia, ann.* 1735, p. 218.

Digitized by Google

appelés à émettre librement leur vœu, et lorsqu'il vit que ceux-ci réclamoient unanimement leur indépendance, il les fit remettre en liberté. Ce pontife ne survécut que peu de jours à cette action honorable; depuis long-temps il ne pouvoit plus quitter le lit, et il avoit perdu l'usage de ses yeux lorsqu'il mourut le 6 février 1740 (1). CHAP. CXXV.

Clément XII eut pour successeur Benoît XIV, auparavant Prosper Lambertini, le plus vertueux, le plus éclairé et le plus aimable des pontifes romains; il étoit né le 13 mars 1675, et il fut élu le 17 août 1740. Benoît XIV sut le premier se relâcher avec dignité des prétentions de la cour de Rome, et se conformer à l'esprit du siècle, sans ébranler sa propre Église; il assoupit les disputes du jansénisme; il obtint le respect et l'estime des princes et des peuples protestans, et des philosophes de toute nation et de toute croyance (2); mais les souverains catholiques violèrent cruellement la neutralité qu'il avoit professée, et la tranquillité de ses états; il avoit terminé dès la première année de son règne, tous les différends que lui avoient

(1) *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1739, 1740, p. 253 et seq. — *Melchiore Delfico Storia di San-Marino.* Capo VIII, p. 222.

(2) Lacretelle, Histoire de France au dix-huitième siècle. T. III, L. X, p. 205.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. laissés ses prédécesseurs avec les cours d'Espagne, de Portugal, des Deux-Siciles et de Sardaigne; tandis que la même année, la guerre pour la succession d'Autriche redoubla les difficultés et les dangers de l'état de l'Église. Le duc de Montemar, général espagnol, fut le premier à violer sa neutralité; il entra dans le patrimoine de saint Pierre au mois de février 1742, avec l'armée qui avoit débarqué à Orbitello, et qui alloit joindre en Romagne celle du duc de Castro-Pignano, général napolitain. Leur présence attira dans l'état de l'Église l'armée autrichienne et piémontoise qui venoit pour les combattre; dès lors, et tant que dura cette guerre, l'état de l'Église fut constamment traversé, et souvent dévasté par les différentes armées. La bataille de Vellétri, du 11 août 1744, entre le prince de Lobkowitz, le roi de Naples et le duc de Modène, fut plus fatale à cette ville malheureuse qu'à l'une ou l'autre armée, qui y répandirent cependant beaucoup de sang (1). Après la paix d'Aix-la-Chapelle, Benoît XIV obtint quelques dédommagemens pour les maux infligés à ses sujets; mais ils étoient loin de compenser le dommage éprouvé. La sagesse et l'économie du pape furent pour eux d'un plus grand avantage; elles comblèrent le

(1) *Muratori Annali d'Italia*, *ann.* 1744, p. 310. — Will. Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche. T. V, chap. CV, p. 119.

Digitized by Google

déficit des finances, diminuèrent la dette, et commencèrent à rétablir le commerce et l'agriculture. La mort de Benoît XIV, survenue le 3 mai 1758, ne lui permit point d'accomplir tout le bien qu'il méditoit. CHAP. CXXV.

Charles Rezzonico, Vénitien, succéda, le 6 juillet 1758, à Benoît XIV, et prit le nom de Clément XIII. Il montra à son tour un grand zèle pour la réforme des mœurs, pour la défense de la foi, pour la correction du clergé; mais il étoit loin d'avoir les talens, l'adresse, la mesure, et en même temps la fermeté de son prédécesseur. Il fut entraîné dans des démarches contradictoires et souvent imprudentes, pour faire face à la disette qui tourmenta ses états de 1764 à 1766; il voulut soutenir les anciennes prétentions du saint-siége sur le duché de Parme, et à cette occasion il se brouilla, en 1768, avec les trois autres cours de la maison de Bourbon : en sorte que la France se saisit d'Avignon, Naples de Bénévent; et que l'Espagne menaça d'arrêter les revenus de l'Église. La suppression de l'ordre des jésuites, que les mêmes cours sollicitoient, jeta Rezzonico dans de plus grands embarras encore : il prit le moment où leur société venoit d'être proscrite en Portugal et en France, pour confirmer tous leurs priviléges, dans la bulle *apostolicam*, et faire l'éloge le plus pompeux de leurs ser-

Digitized by Google

CHAP. CXXV. vices et de leurs talens. La brouillerie entre le pape et ces diverses cours prenoit le caractère le plus inquiétant, lorsque Clément XIII mourut presque subitement dans la nuit du 3 février 1769.

Un digne émule de Lambertini fut donné pour successeur à Rezzonico, dans la personne de Laurent Ganganelli, qui prit le nom de Clément XIV. Il calma par une sagesse constante, un profond secret et une extrême modération, toutes les querelles que son prédécesseur avoit excitées : il recouvra Avignon et Bénévent; il supprima, le jeudi saint, la lecture de la bulle *in Cœnâ Domini*, qui avoit excité les réclamations du roi d'Espagne; il fit examiner avec lenteur et impartialité les accusations intentées contre les jésuites, et le 21 juillet 1773, il publia enfin le bref qui éteignit leur ordre. Il a laissé un noble monument de son amour pour les arts, dans la fondation du Musée du Capitole, qui a été nommé Pio-Clémentin, parce qu'on joignit le nom de son successeur au sien. Il mourut le 22 septembre 1774, après une maladie assez longue, que la haine qu'on portoit alors aux jésuites fit attribuer à un poison préparé par eux.

Pie VI, qui lui succéda le 15 février 1775, n'occupa guère l'attention de l'Europe avant le temps de la révolution, que par le voyage qu'il

Digitized by Google

fit en Allemagne en 1782, pour arrêter les réformes trop précipitées de l'empereur Joseph II (1). L'influence des papes au dehors avoit infiniment diminué; mais Pie VI tourna ses soins vers l'administration intérieure de ses états. Aucun pays n'étoit plus reculé dans toutes les connoissances de l'économie politique. Les campagnes de Rome, autrefois si riches et si peuplées, étoient transformées en un vaste désert. Les pâtres de la Maremme, et les paysans de la Sabine et de l'Abbruzze, plus accoutumés au brigandage qu'à l'agriculture, erroient toujours armés, conduisant leurs troupeaux à cheval, et la lance à la main, comme des peuplades sauvages cantonnées au centre de l'Italie. Pie VI apporta beaucoup de zèle, mais aucune connoissance des vrais principes de l'administration, à rétablir l'agriculture; aussi avec de grandes dépenses et de grands travaux, il ne fit presque qu'augmenter le mal. Il fit exécuter de magnifiques ouvrages au travers des marais pontins, pour en opérer le desséchement. Mais il accorda ensuite au duc Braschi, son neveu, le terrain arraché aux eaux, dont il forma une seule propriété indivisible, tandis qu'il étoit assez vaste pour être considéré comme une province. Cette grande faute en écarta les capitaux

CHAP. CXXV.

(1) William Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. T. V, Ch. CXXIV, p. 447.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. vivifians, la population et l'industrie; et les marais pontins, malgré les trésors qu'ils ont coûté à Pie VI, sont demeurés aussi malsains et aussi déserts qu'auparavant. Le même duc Braschi obtint aussi divers monopoles sur le commerce des grains, qui augmentèrent encore la ruine de l'agriculture et la disette des pauvres. Chaque nouveau pontificat met dans une plus grande évidence encore l'imprudence d'accorder dans ses vieux jours la souveraineté à un homme qui a fait toute sa vie profession de renoncer au monde.

Quant aux républiques d'Italie, elles continuèrent pendant ce siècle à se contenir dans une obscurité et une immobilité profondes, comme si elles avoient craint qu'en réveillant l'attention sur elles, le nom seul de liberté, auquel elles attachoient encore de vieux souvenirs plutôt que des jouissances, ne les rendît suspectes aux rois, et que lorsqu'on faisoit sans cesse de nouveaux partages des états, on ne vînt à les regarder comme des biens vacans dont on pouvoit disposer, puisqu'ils n'avoient point de maîtres. Venise refusa de prendre aucune part à la guerre de la succession d'Espagne : elle arma ses villes et ses forteresses, et augmenta ses troupes de ligne pour se faire respecter de ses voisins : elle n'évita point ainsi toutes les vexations des puissances belligérantes ; mais

Digitized by Google

aucune violation de territoire, aucune injustice ne put la déterminer à sortir de la neutralité qu'elle avoit adoptée. CHAP. CXXV.

Dans le maintien de ce système, la république de Venise manifestoit au moins de la vigueur et de la prévoyance; mais on ne voyoit que corruption, négligence et péculat dans ses possessions d'outre-mer. Les sujets grecs de la république étoient tellement vexés par les injustices des gouverneurs vénitiens et les monopoles des marchands, qu'ils regrettoient le joug des Turcs. Les sommes allouées par le trésor public pour l'entretien des forteresses, des garnisons et des approvisionnemens de munitions, étoient détournées, par les commandans des places et ceux des troupes, à leur profit; et le royaume de Morée, que la république possédoit au centre de l'empire ottoman, étoit laissé sans aucun moyen de défense. Achmet III fut averti de cette inconcevable négligence, qui étoit ignorée par le sénat de Venise; il prépara un armement formidable et par terre et par mer, et rompant sans provocation la trève de Carlowitz, il passa l'isthme de Corinthe le 20 juin 1714, et se rendit maître de la Morée en un mois (1). Les nombreuses forteresses qui, dans la guerre précédente, avoient été acquises

(1) Laugier, Histoire de Venise. T. XII, L. XLVII, p. 283.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. au prix de tant de temps, de trésors et de sang, ne firent presque aucune résistance. L'année suivante, les Turcs attaquèrent aussi Corfou; et déjà l'on désespéroit à Venise de défendre contre eux cette île et cette ville, lorsqu'ils prirent eux-mêmes le parti de se retirer, sur la nouvelle de la défaite de leur armée de Hongrie près de Péterwaradin. La flotte vénitienne soutint, il est vrai, son ancienne réputation, dans les combats qu'elle livra aux Turcs avec un avantage indécis, aux mois de mai et de juillet 1717. La trève pour vingt-quatre ans, conclue à Passarowitz le 27 juin 1718, par la médiation de l'Angleterre et de la Hollande (1), compléta le sacrifice de la Morée, et fixa définitivement les frontières des Vénitiens avec les Turcs. Dès lors la république a trouvé moyen d'échapper complétement à l'histoire, et de ne laisser plus aucune mémoire de son existence (2).

La république de Lucques eut moins de part encore aux événemens de ce siècle. Pendant sa première moitié, elle fut foulée à plusieurs reprises par des passages de troupes, et sans faire

(1) Laugier, Hist. de Venise. T. XII, Liv. XLVII, p. 330.

(2) L'Histoire de Laugier finit en 1750. Liv. XLVIII, T. XII, édition de 1768. — La *Storia civile* de Vettor Sandi contient, en 3 vol. in-4°, les événemens de 1700 à 1767, mais ils ne sont pas lisibles.

Digitized by Google

la guerre, elle en éprouva les malheurs. Lorsque tous les partis posèrent les armes en 1748, elle recouvra l'intégrité de ses frontières; mais tandis que la population de ses campagnes alloit croissant, même outre mesure; et que la division des propriétés en trop petites métairies, après avoir porté à sa plus haute perfection l'industrie rurale, réduisoit les paysans à compter leur travail pour trop peu de chose, et à vivre dans une trop constante pénurie, la ville perdoit ses manufactures, son commerce, et son industrie. Les citadins trop rapprochés du petit corps de la noblesse, se trouvoient aussi trop humiliés par leur exclusion de tous les emplois, et ne conservant plus d'attachement pour leur patrie, ils avoient perdu avec ce sentiment, l'activité et l'énergie dont ils auroient eu besoin pour fournir une carrière privée, et s'élever à la fortune. CHAP. CXXV.

La république de Gênes, tombée également sous le joug d'une oligarchie devenue odieuse au reste du peuple, ne sembloit pas appelée à marquer davantage dans ce siècle. En 1713, les Génois achetèrent de l'empereur, pour le prix de douze cent mille écus, le marquisat de Final, fief possédé auparavant par la maison de Carréto. Mais ils traitoient leurs sujets d'une manière si dure et si injuste, que ces nouveaux vassaux ne se rangèrent qu'avec la plus grande

Digitized by Google

CHAP. CXXV. répugnance sous leur domination. C'étoit avec autant d'injustice, et par une politique tout aussi fausse, qu'ils avoient opprimé la Corse; aussi cette île plus vaste et plus fertile que tout le reste de leur territoire, étoit demeurée plus qu'à demi barbare entre leurs mains, tandis qu'elle auroit pu, sous une bonne administration, augmenter infiniment les richesses et la puissance de leur état. Les vexations des Génois firent éclater en 1730 une révolte en Corse, que la république voulut en vain supprimer par les armes, par les supplices, et quelquefois même par des actes de perfidie. Ce fut un ver rongeur qui consuma ses finances et ses forces, pendant la plus grande partie du siècle. Dès 1737, les Génois avoient invoqué les secours de la France, pour soumettre les Corses rebelles. Ils s'engagèrent ainsi dans une suite de traités de subsides avec cette couronne, par lesquels ils augmentoient sans cesse leurs dettes, sans faire aucun progrès vers la conquête d'une île dont tous les habitans sembloient avoir une horreur égale pour leur joug. Ils se déterminèrent enfin, le 15 mai 1768, à signer avec M. de Choiseul un dernier traité, par lequel ils cédèrent au roi de France l'île de Corse, en payement de toutes les sommes que celui-ci leur avoit fournies pour la soumettre (1).

(1) Histoire de la Diplomatie française, septième période.

Digitized by Google

Mais au milieu de sa foiblesse et de sa décadence, on vit la république de Gênes briller d'un éclat inattendu, lorsqu'en 1746 elle chassa de son sein les Autrichiens déjà maîtres de ses portes, et recouvra sa liberté par un acte d'héroïsme désespéré. Dans la guerre contre Marie-Thérèse, pour la succession d'Autriche, les Génois avoient joint leur forces à celles de la maison de Bourbon, pour empêcher le roi de Sardaigne de s'emparer du marquisat de Final, sur lequel il avoit des prétentions. Ils avoient partagé les succès de la campagne de 1745; les revers de celle de 1746 les laissèrent seuls exposés à la vengeance de leurs ennemis. Après que les alliés eurent été défaits le 16 juin à Plaisance, l'infant don Philippe, le duc de Modène, le marquis de Las Minas, général espagnol, et le maréchal de Maillebois, général français, firent tous leur retraite de Lombardie sur Gênes; mais ils la continuèrent aussitôt par la rivière de Ponent, pour se retirer en Provence. Les Autrichiens, en les poursuivant, arrivèrent par la Polsévéra jusque devant Gênes, et s'établirent à San-Pier d'Aréna, tandis qu'une flotte angloise qui parut dans le golfe en même temps qu'eux, menaçoit la ville du côté de la mer. Les remparts de Gênes étoient garnis par une

Liv. V, T. VII, p. 21. — Lacretelle, Histoire du dix-huitième siècle. T. IV, Liv. XII, p. 167.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. formidable artillerie, et défendus par une bonne garnison ; mais le sénat, qui connoissoit le juste mécontentement du peuple, n'osoit point l'inviter à prendre les armes. Aussi perdant courage au premier danger, il offrit de traiter le 4 septembre, et dès le 6 une convention fut conclue avec le marquis Botta Adorno, général autrichien, en vertu de laquelle les portes de la Lanterne et de Saint-Thomas lui furent livrées (1).

Aussitôt que les Autrichiens se sentirent maîtres de la ville, ils firent connoître les conditions nouvelles qu'ils ajoutoient arbitrairement à la pacification. Toutes les troupes de la république devoient être prisonnières de guerre, toutes ses armes et ses munitions devoient être livrées, tous les déserteurs rendus ; enfin une contribution de neuf millions de florins d'empire devoit être payée en trois termes, dont le dernier n'étoit éloigné que de quinze jours. Le trésor de la banque de Saint-Georges, l'argenterie des églises, celle des particuliers, tout fut mis en réquisition par le sénat, pour satisfaire à des demandes aussi exorbitantes ; mais l'impossibilité absolue de trouver tout l'argent requis, malgré des menaces continuelles d'exé-

(1) *Muratori Annali d'Italia*, *ann.* 1746. T. XII, p. 372. — Will. Coxe, Hist. Chap. CVII, p. 155. — Lacretelle, Hist. du dix-huitième siècle. Liv. VIII, T. II, p. 359.

Digitized by Google

cution militaire, de pillage et d'incendie, déter- CHAP. CXXV.
mina enfin le général autrichien à accorder aux Génois un peu de répit. Le sénat néanmoins n'osoit pas songer à la résistance; mais de la plus basse classe du peuple partit l'étincelle électrique qui ralluma le flambeau de la liberté (1)

Les Autrichiens conduisoient le 5 décembre 1746, au travers des rues de Gênes, un des nombreux mortiers qu'ils avoient tirés de l'arsenal de la république, pour s'en servir dans leur expédition de Provence. La voûte d'un souterrain qui se trouvoit au-dessous de la rue, creva sous le poids; le mortier resta engagé au milieu des ruines, et les Autrichiens, le bâton en main, voulurent forcer le peuple de Gênes à l'en retirer avec des cordes. La patience de ce brave peuple étoit poussée à bout; un jeune homme releva une pierre et la lança contre les soldats; ce fut le signal d'une explosion universelle. De toutes parts, la populace assaillit les Autrichiens à coups de pierres. Une terreur panique s'empara des Allemands. Chacun de leurs pelotons se trouvoit isolé dans ces rues étroites et tortueuses, qui forment un labyrinthe dont aucun d'eux ne savoit sortir. S'égarant à chaque

(1) *Muratori Annali d'Italia*, *ann.* 1746. T. XII, p. 376. — *Vettor Sandi Storia Venez. del* 1700 *al* 1767. T. II, Lib. IV, p. 153. — Lacretelle, Hist. de France pendant le dix-huitième siècle. T. II, L. VIII, p. 364.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. pas, ils ne savoient ni porter, ni recevoir du secours. Les pierres pleuvoient sur eux des toits et des fenêtres, et les écrasoient dans les rues, sans qu'ils sussent sur qui se venger : car les murailles massives des palais, dans lesquels il n'entre presque aucune matière combustible, leur présentoient autant de forteresses qui auroient demandé des siéges réguliers. Les généraux partagèrent la terreur des soldats, ils se laissèrent repousser jusque hors de la ville, et ils offrirent de traiter (1).

Le doge, le sénat, et tout l'ordre de la noblesse n'avoient encore pris aucune part à l'insurrection; ils s'efforçoient au contraire d'apaiser un soulèvement dont ils craignoient d'être seuls punis. Mais aussitôt que les Autrichiens furent hors de la ville, les insurgés s'étant emparés des arsenaux, y trouvèrent des armes et des munitions; ils garnirent les remparts d'artillerie, de manière à dominer le camp autrichien; et ils présentèrent un aspect si formidable, que le marquis Botta, qui avoit perdu ses magasins dans la ville, reprit dès le 10 décembre, par la Bocchette, la route de Lombardie. Ce ne fut qu'après la cessation de ce

(1) *Muratori Annali d'Italia*, 1746. T. XII, p. 589. — W. Coxe, Hist. Chap. CVII, p. 156. — Œuvres posthumes du Roi de Prusse, Histoire de la guerre de sept ans. Chap. II, T. III, p. 34.

Digitized by Google

premier danger que le sénat et la noblesse se joignirent aux braves insurgés; ils se hâtèrent alors de demander des secours à la France et à l'Espagne; et en effet, le duc de Boufflers leur amena environ quatre mille hommes, le 30 avril 1747; des sommes considérables furent aussi envoyées de France aux Génois. Le duc de Richelieu succéda ensuite au duc de Boufflers; et les deux ligues qui divisoient l'Europe recommencèrent à combattre à armes égales dans la rivière de Gênes jusqu'à l'année suivante, où la république fut comprise dans le traité de paix d'Aix-la-Chapelle, et recouvra ses antiques frontières dans toute leur intégrité (1). CHAP. CXXV.

Le soulèvement de Gênes est en quelque sorte le seul événement du dix-huitième siècle qui appartienne bien réellement à la nation italienne. C'est le seul qui nous montre le peuple pénétré de son ancien honneur, sensible aux outrages qu'il reçoit, et résolu à défendre ses droits; le seul où une action dangereuse soit la conséquence d'un sentiment généreux et non d'un calcul. Le salut de Gênes ne fut dû ni à la constance de ses nobles, ni à la sagesse de son gouvernement, ni à la fidélité de ses alliés, mais au courage intrépide et au patriotisme désintéressé d'une classe d'hommes pour qui la

(1) *Muratori Annali d'Italia*, *ann.* 1747, p. 413. — Lacretelle. Liv. VIII, p. 366.

Digitized by Google

CHAP. CXXV. société n'a rien fait, et qui est d'autant plus sensible à la gloire nationale qu'elle n'en peut prétendre aucune de personnelle.

Mais les autres événemens que nous avons passés en revue dans ce siècle ne peuvent mériter le nom d'histoire italienne. La nation toute entière étoit exclue de toute part aux délibérations politiques ou aux actions. Partagée entre des souverains étrangers qui possédoient dans son sein des provinces, et des souverains fils d'étrangers qui s'étoient établis chez elle; indifférente aux querelles des Bourbons de Parme, des Bourbons de Naples et de Sicile, ou des Bourbons maîtres de la Corse; des Autrichiens de Milan et de Mantoue, et des Lorrains de Toscane, elle n'assistoit à leurs combats que pour en souffrir; elle obéissoit à des maîtres sans reconnoître en eux ses chefs naturels; elle n'entouroit le pouvoir monarchique d'aucune illusion, d'aucune affection héréditaire, d'aucun enthousiasme. Elle se soumettoit, parce qu'il étoit plus prudent de céder que de résister, et que dans un ordre politique qui a éteint toutes les affections, la prudence garde seule le droit de se faire écouter; elle songeoit peu à ses intérêts généraux, parce qu'elle n'y voyoit rien que de triste et d'humiliant; elle s'associoit peu aux événemens pour lesquels elle préparoit un théâtre; et dans toute l'histoire italienne

Digitized by Google

du siècle, on trouve à peine un nom italien. CHAP. CXXV. De même que les résolutions étoient formées dans le cabinet par des étrangers, elles étoient exécutées par des étrangers sur le champ de bataille. Les historiens qui les rapportent, au milieu des ménagemens que la crainte leur inspire vis-à-vis de tous ceux qui ont de la puissance, ne laissent percer d'autre sentiment que ceux d'une vague curiosité. En effet, on ne peut sentir ni enthousiasme, ni partialité, quand on ne se connoît point de patrie; et l'Italien, au moment où ses campagnes alloient être inondées de sang, ne savoit point à qui il devoit souhaiter la victoire, s'il ne cherchoit que l'avantage de son pays.

La puissance de l'homme réside dans les forces morales, et non dans les forces physiques. C'est de l'esprit et non du corps que procèdent les moyens de résistance et de conquête; car c'est dans l'esprit que se trouvent la volonté, le courage, l'obéissance, la patience, la résignation au sacrifice. Le despotisme lui-même ne peut se passer de certaines forces morales, mais il les craint et ne les emploie qu'avec économie; la liberté au contraire les développe toutes. Pour maintenir le premier, il faut que l'homme soit aussi peu homme que possible; pour affermir la seconde, il faut trouver dans l'homme tout ce que la nature humaine peut admettre. Le des-

Digitized by Google

CHAP. CXXV. pote croira long-temps qu'en concentrant toutes les forces de la nation en lui-même, il les a augmentées, parce qu'ayant supprimé toutes les résistances, il emploie tout ce qui reste de vigueur à l'exécution de ses seules volontés; mais sitôt qu'il est appelé à se mesurer avec un peuple dont toutes les forces morales ont été développées, il apprend à connoître sa propre impuissance. L'Italie vers la fin du dix-huitième siècle avoit toujours des soldats, des richesses, une population nombreuse, une agriculture florissante, un commerce, et des manufactures qui présentoient encore de grandes ressources, des hommes versés dans les sciences, d'autres que la nature avoit rendus propres à les acquérir en peu de temps; mais le sentiment et la vie lui manquoient; et quand la révolution française éclata, il n'y eut personne qui ne vît en Europe que l'Italie n'avoit ni la volonté, ni la force de défendre son indépendance, et qu'une nation qui n'avoit plus de patrie ne pouvoit faire de résistance, ni pour se garantir elle-même, ni pour la sûreté de ses voisins.

Digitized by Google

CHAPITRE CXXVI.

De la liberté des Italiens, pendant la durée de leurs républiques.

Il suffit de comparer l'Italie telle qu'elle étoit au quinzième siècle, à l'Italie telle qu'elle devint au dix-huitième, pour s'assurer que les Italiens avoient perdu dans cet espace de temps le bien social le plus précieux de tous. Ce n'étoit point une théorie vaine, et faite seulement pour flatter l'imagination, que cette liberté pour la défense de laquelle ils combattirent avec tant de constance, qu'ils regrettèrent avec une douleur si amère, qu'ils cherchèrent à recouvrer à plusieurs reprises, au risque d'exposer leur patrie aux plus violentes convulsions; ses effets étoient palpables, et ils ont couvert la terre de monumens qui, aujourd'hui même, sont encore debout. Cette liberté avoit développé pour la masse entière de la nation l'intelligence, le goût, l'industrie et toutes les jouissances d'une haute prospérité; le peuple qui la conserva long-temps étoit composé d'individus plus heureux en même temps et plus éclairés; il s'étoit approché à la fois des deux buts que se proposent les philosophes les

CHAP. CXXVI.

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. plus sages et le vulgaire; il avoit cheminé vers le perfectionnement et vers le bonheur.

Il n'y a pas un des objets dont nos yeux sont frappés en Italie, qui ne serve à prouver et les progrès surprenans qu'avoient fait les Italiens dans tous les arts de la civilisation avant le quinzième siècle, et leur décadence depuis cette époque. Aucune nation n'éleva jamais des temples plus magnifiques dans ses cités, dans ses villages et jusque dans les déserts. On arrive des extrémités de l'Europe pour les admirer; mais quand on les compare au chétif troupeau qui se rassemble sous leur toit pour y rendre un culte, comment ne pas se demander où l'on trouveroit aujourd'hui la richesse requise pour les construire?

De dix milles en dix milles on trouve dans les plaines de la Lombardie, ou dans les collines de la Toscane et de la Romagne, et même jusque dans les plages aujourd'hui désertes du patrimoine de Saint-Pierre, des villes pompeusement bâties : de longs alignemens de palais y tombent en ruines; on voit que depuis plusieurs siècles ils n'ont jamais été restaurés : tout ce qui est durable y conserve le caractère de l'opulence et de l'antique élégance; tout ce qui est passager a péri sans être renouvelé. Le portail, les colonnes, les architraves demeurent, les bois sont vermoulus, les cristaux sont brisés, les plombs

Digitized by Google

sont arrachés des toits. De Novarre jusqu'à Terracine, on se demande avec tristesse, dans chaque ville, où est la population qui pouvoit avoir besoin de tant de demeures, où est le commerce qui pouvoit remplir tant de magasins, où sont les gens opulens qui pouvoient se loger dans tant de palais, où est enfin le faste des vivans qui doit remplacer ce faste des morts, dont on retrouve partout les monumens. CHAP. CXXVI.

Une grande partie des campagnes est soumise encore aujourd'hui à la culture la plus savante, en même temps que la plus dispendieuse; sans jamais épuiser la terre, elle lui demande chaque année de nouveaux fruits, et elle les obtient avec une abondance qu'aucune autre région ne peut égaler. Un cours judicieux de récoltes prépare et purifie les champs avant d'en recueillir les sucs nourriciers, par les plantes céréales, et les améliore sans cesse, sans jamais les laisser reposer. Mais ce cours de récoltes fut inventé, il fut substitué à l'antique système des jachères, par les paysans italiens, qui se trouvoient être alors une race d'hommes intelligente et observatrice, tandis que les paysans, dans tout le reste de l'Europe, étoient à cette époque même abrutis par l'esclavage, et incapables de découvrir les vices des anciennes pratiques, ou de les corriger jamais.

La Lombardie entière est coupée de canaux qui, se subdivisant à l'infini, la couvrent toute

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. comme un rézeau : ils distribuent à chaque champ des eaux qui lui portent la fertilité, et ils sont prêts à les recevoir de nouveau, pour leur assurer un prompt écoulement, dès que leur séjour cesse d'être salutaire. Une partie considérable de la Toscane est divisée en terrasses régulières qui retiennent la terre sur des collines sans cesse battues par des pluies orageuses, elles permettent ainsi de couvrir de châtaigniers, de vignes, d'oliviers, de figuiers, des pentes qui, laissées à elles-mêmes, n'offriroient bientôt plus que des rocs décharnés. Mais dans le temps où les Italiens consacroient à fertiliser leurs campagnes un capital qui auroit suffi pour acheter plusieurs fois leur surface, les autres nations ne songeoient qu'à dépouiller la terre de tout ce qu'elle pouvoit produire, et les Français cherchoient même à entacher d'une sorte d'ignominie l'emploi du capital destiné à la faire valoir, en le soumettant à l'impôt dégradant de la taille.

Lorsqu'on observe enfin l'Italie toute entière, soit qu'on examine la physionomie du sol, ou les ouvrages de l'homme, ou l'homme lui-même, toujours on se croit dans la terre des morts, partout on est frappé en même temps de la foiblesse de la génération actuelle et de la puissance de celles qui l'ont précédée. Ce ne sont point les hommes que l'on connoît qui auroient pu faire

Digitized by Google

les choses que l'on a sous les yeux; elles ont été faites à l'époque d'une vie qu'on sent être terminée; car au moment où cette nation perdit ce qu'elle appeloit sa liberté, elle perdit en même temps toute sa puissance créatrice. CHAP. CXXVI.

Cependant lorsqu'on se demande en quoi consistoit cette liberté qui produisit de si grandes choses, et qui laissa après elle de si amers regrets, on ne trouve de réponse pleinement satisfaisante, ni dans les notions qu'en avoient ceux qui la possédèrent, ni dans l'observation des lois qui l'étayoient ou des coutumes qui naquirent d'elle. On demeure surtout convaincu, qu'il y a une erreur capitale dans le langage; que ce que nous nommons liberté n'est point ce que les Italiens nommoient ainsi, et que le but entier de l'ordre social se présentoit à eux sous un point de vue absolument différent de celui que nous envisageons.

Nous ne remarquons peut-être jamais assez que des théories nouvelles sur la liberté ont été inventées de nos jours; que nos philosophes, en cherchant à se rendre compte de ce en quoi elle consiste, se sont proposés un but entièrement différent de celui que vouloient atteindre les anciens; que la liberté des Grecs et des Romains, des Suisses ou des Allemands, aussi-bien que des Italiens, n'étoit nullement la liberté des Anglois; que jusqu'au dix-septième

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. siècle, enfin, la liberté du citoyen fut toujours considérée comme une participation à la souveraineté de son pays; et que c'est seulement l'exemple de la constitution britannique qui nous a appris à considérer la liberté comme une protection du repos, du bonheur, et de l'indépendance domestiques. Ce que nous désirons avant tout n'étoit considéré par nos ancêtres que comme un avantage accessoire et de seconde ligne; ce qu'avoient voulu nos ancêtres n'est considéré par nous que comme un moyen plus ou moins imparfait d'obtenir ou de conserver ce que nous désirons nous-mêmes. Cependant l'un et l'autre objet de l'association politique est également désigné par le nom de liberté. Lorsqu'on a voulu les distinguer, et qu'on a nommé liberté civile cette faculté toute passive, cette garantie contre les abus du pouvoir, en quelques mains qu'il soit logé, à laquelle prétendent les modernes; tandis qu'on a réservé le nom de liberté politique à la faculté active, à la participation de tous au pouvoir exercé sur tous, à l'association de l'homme libre à la souveraineté, on n'a point encore évité la confusion, parce que les mots qu'on emploie ne contrastent point assez l'un avec l'autre. Tous deux, avec la seule différence de leur origine grecque et latine, signifient également, *qui est propre au citoyen;* mais on ne devroit appeler citoyen que celui qui jouit

Digitized by Google

de la liberté active, et qui participe à la souveraineté, tandis que, sans être citoyen, tout homme a également droit à la liberté passive, ou à être protégé contre tout abus de pouvoir. CHAP. CXXVI.

Les Italiens s'étoient attachés par une espèce d'instinct à la liberté politique; mais ils n'étoient pas arrivés à la définir avec précision. C'étoit à leurs yeux la prérogative exclusive du gouvernement républicain, et par ce nom ils désignoient seulement le gouvernement de plusieurs, en opposition à celui d'un seul. Le dernier (*Principato assoluto*) leur paroissoit toujours incompatible avec la liberté; le premier (*Governo dei più*) leur paroissoit toujours mériter le nom de gouvernement libre, soit que la souveraineté appartînt à tous les citoyens, comme à Florence, ou à une seule caste, comme à Venise; et sans s'arrêter à l'exercice d'une autorité arbitraire des magistrats sur les sujets, qui, d'après nos principes actuels, pourroit nous faire considérer l'un et l'autre comme tyrannique.

Les Italiens ne connoissant que la liberté politique, et ne s'étant point formé une idée précise de la liberté civile, on ne doit pas s'étonner qu'ils conservassent le nom de gouvernement libre à celui qui ne fixoit aucune limite à l'étendue des pouvoirs exercés au nom de la nation. Le citoyen exposé à une mesure

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. arbitraire ne s'en croyoit pas moins libre, dès que l'acte arbitraire dont il souffroit étoit l'ouvrage d'un magistrat qu'il pouvoit considérer comme son mandataire. Mais il semble d'abord contraire aux principes mêmes qu'ils avoient adoptés, d'appeler libre le gouvernement où une autorité illimitée étoit exercée par une classe seule de la nation, sans que les autres eussent aucune part à cette souveraineté dont un petit nombre de citoyens s'étoient emparés. On peut concevoir que Florence leur parut libre, lors même que le gonfalonier, les prieurs, les podestats délégués par le peuple, faisoient l'usage le plus violent du pouvoir momentanément déposé entre leurs mains, tandis qu'on ne voit pas en quoi consistoit la liberté de Venise, où un pouvoir tout aussi arbitraire étoit exercé par le conseil des Dix qui ne représentoit que la noblesse.

Cette confusion d'idées cependant n'est point particulière aux Italiens; elle se retrouve également dans toutes les républiques et de l'antiquité et des temps modernes. Les aristocraties, les oligarchies grecques, allemandes et italiennes, ont toutes également invoqué le nom de la liberté, ont toutes prétendu la conserver, toutes les fois qu'elles ne se sont pas soumises au pouvoir d'un seul. En effet, en laissant de côté la liberté civile ou la liberté passive, il étoit

Digitized by Google

vrai de dire qu'il existoit toujours de la liberté dans l'état, toutes les fois qu'une classe toute entière participoit à la souveraineté. Seulement ce n'étoit pas alors la nation qui étoit libre, mais uniquement ces familles qui étoient propriétaires de la liberté. CHAP. CXXVI.

Chez les anciens, qui avoient conservé des esclaves jusque dans leurs républiques les plus libres, on n'avoit point cherché l'origine des droits de l'homme dans la dignité même de l'espèce humaine; on n'avoit point reconnu que toute institution publique devoit tendre au bonheur de tous. Les droits humains leur parurent fondés sur des lois positives, et non sur la loi naturelle. Ils voyoient en tous pays des hommes *ingénus* et des esclaves; ce fait qu'ils admirent sans observation, ne leur répugna pas plus dans leurs cités que dans leurs familles. La liberté devint pour eux un héritage, comme la fortune; cet héritage pouvoit n'avoir été transmis qu'à un très-petit nombre de familles, au milieu d'une population nombreuse, comme à Sparte au temps de la ligue achéenne, et à Lucques au dix-huitième siècle : cependant on continua à nommer libre l'état où les familles propriétaires de la liberté n'étoient devenues elles-mêmes la propriété de personne, où elles conservoient entre elles la souveraineté sur elles-mêmes : si ces mêmes familles avoient en

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. même temps des sujets dans l'état, des esclaves dans leurs maisons, cette sujétion d'une partie de la population, étrangère à la cité, ne changeoit point ou ne constituoit point la nature du gouvernement. Ce n'en étoit pas moins une république.

Mais l'esclavage domestique n'existoit plus dans les républiques italiennes, et cette différence seule les place à une grande distance de celles de l'antiquité; un plus grand respect pour la dignité de l'homme, plus de bonheur dans toutes les classes, plus d'industrie, plus d'activité, plus de puissances productives, et en conséquence plus de richesses en furent les résultats; les républiques, lorsqu'elles prenoient encore à peine ce titre, mais qu'elles se considéroient seulement comme des communautés libres sous la protection de l'empereur, prirent l'initiative de l'affranchissement des esclaves; la plus grande masse de leur population étoit composée d'hommes qui avoient tout récemment brisé eux-mêmes leur chaîne : elles ouvrirent presque toujours un asile dans leurs murs aux serfs qui s'échappoient des terres des seigneurs leurs voisins. L'abolition de l'esclavage commença de cette manière; depuis, la religion et la philosophie s'en sont tour à tour attribuées l'honneur. Cependant l'intérêt personnel seul l'accomplit.

Digitized by Google

Cette abolition progressive de l'esclavage, qui des villes s'étendit aux campagnes, est un événement trop important dans l'histoire de la liberté italienne, pour ne pas fixer quelques momens notre attention. Pendant le règne des empereurs romains, les cultivateurs libres avoient absolument disparu de la surface de l'Italie; les riches propriétaires qui, dans un seul corps de ferme, réunissoient des provinces dont la république romaine, après plusieurs années de guerre, avoit triomphé dans ses beaux jours, les faisoient cultiver par d'immenses troupeaux d'esclaves. Les champs ne contenoient plus de maisons isolées, de hameaux ou de chaumières; ils présentoient déjà l'apparence que présente aujourd'hui l'*Agro romano*, également désert, également divisé en fermes de dix ou douze milles d'étendue : seulement les armées de laboureurs qui descendent aujourd'hui des montagnes de la Sabine, étoient alors remplacées par des malheureux que la force seule contraignoit au travail, et qui n'en pouvoient espérer aucune récompense. CHAP. CXXVI.

Les invasions des Barbares firent disparoître en peu de temps toute la population de l'Italie, parce que les esclaves étoient le butin qu'il leur convenoit le mieux d'enlever, qu'ils vendoient avec le plus d'avantage, et qu'ils conduisoient avec le moins d'embarras. Les esclaves, tou-

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. jours empressés de changer de condition, suivoient volontiers leurs nouveaux maîtres, dont ils attendoient un traitement plus doux; cependant ils périssoient dans leurs marches, au travers des forêts de la Germanie et de la Scythie, comme on a vu périr mille ans plus tard les esclaves non moins nombreux que les Turcs enlevoient dans toutes les provinces de l'Adriatique, et dont la race ne s'est point conservée. Les propriétaires, comme les nobles Romains d'aujourd'hui, cherchèrent dès lors, non à multiplier le produit de leurs terres, mais à diminuer leurs propres avances; et ils calculèrent, comme ils le font encore, que quelque diminution qu'eût subi le produit brut de l'agriculture par la dépopulation, la rente nette de leur terre n'en étoit point diminuée.

Enfin les Barbares, au lieu de ravager les provinces de l'empire, vinrent s'y établir à demeure fixe. On sait qu'alors chaque capitaine, chaque soldat du nord, vint se loger chez un propriétaire romain, et le contraignit à partager ses terres et ses récoltes. Tout ce qui restoit en Italie d'anciens esclaves demeura dans la même condition; mais les cultivateurs libres, obligés à reconnoître un maître dans le Germain ou le Scythe qui se nommoit leur hôte, furent contraints à rapprendre eux-mêmes à travailler. Indépendamment de la partie inculte du terrain

Digitized by Google

que celui-ci se fit céder pour y parquer ses troupeaux, il voulut encore entrer en partage des récoltes des champs, des oliviers, des vignes : ce fut alors que commença sans doute ce système de culture à moitié fruit, qui subsiste encore dans presque toute l'Italie, et qui a si fort contribué à perfectionner son agriculture, et à améliorer la condition de ses paysans. CHAP. CXXVI.

Lorsque le travail des hommes libres se trouva en concurrence avec celui des esclaves, sa supériorité fut trop frappante pour ne pas engager le maître barbare à lui donner la préférence. Le métayer, descendu presque toujours de quelque ancien propriétaire romain, vivoit avec sa famille sur la moitié des produits de cette terre qui avoit été à ses ancêtres ; l'esclave, qu'il falloit bien nourrir, encore que sa paresse et sa négligence diminuassent ses pouvoirs productifs, consommoit les deux tiers des fruits qu'il avoit fait naître. Le Barbare commença dès lors à accorder la liberté, et une partie du désert dont il s'étoit rendu maître, à son esclave, pour qu'il en fît une métairie nouvelle. Chaque jour le seigneur des terres eut lieu de se convaincre davantage, qu'il ne feroit jamais vivre ses esclaves avec si peu de chose que ce qui suffisoit au métayer, ou qu'il ne pourroit obtenir d'eux autant de travail, parce que l'intérêt actif et industrieux est un meilleur économe que la

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. force ; et chaque jour, avec le progrès des générations, un plus grand nombre d'esclaves fut affranchi dans les campagnes.

La loi ne se mêla point de l'abolition de l'esclavage, le honteux commerce des hommes ne fut point prohibé ; cependant la servitude cessoit partout. Dans les siècles civilisés, et jusqu'à la fin du seizième, on vit encore des esclaves dans les maisons des riches ; on n'en vit plus dans les champs. Les soldats, abusant de leur victoire, vendirent quelquefois, au plus offrant, tous les habitans d'une ville prise d'assaut : ce fut le sort que l'armée de François Sforza fit subir, en 1447, à la malheureuse ville de Plaisance ; les papes, dans leur ressentiment sans mesure, condamnèrent plus souvent encore tous les sujets d'un état ennemi à être réduits en esclavage, autorisant à les vendre quiconque se saisiroit d'eux. Tous les vassaux des Colonna furent condamnés de cette manière par Boniface VIII, tous les Florentins par Sixte IV, tous les Bolonois, en 1506, tous les Vénitiens, en 1509, par Jules II. Mais ceux qui achetoient ces captifs, trouvoient bientôt plus avantageux de les remettre en liberté pour quelque argent, que de les nourrir en n'obtenant d'eux que peu de travail. Dans aucune description des villes ou des campagnes à ces diverses époques, on ne voit de traces d'esclavage : le fanatisme seul a pu en maintenir.

Digitized by Google

les derniers restes en Italie, en dépit de l'intérêt personnel. Les captifs faits sur les Maures et les Turcs sont enchaînés aux galères, en haine de leur religion, et leur esclavage dure jusqu'à ce jour, quoiqu'ils coûtent à l'état plus que des hommes libres.

Le fanatisme a de même, à plusieurs reprises, tenté ailleurs de faire renaître l'esclavage, et nous devons aux missionnaires Portugais qui dirigèrent, dès le milieu du quinzième siècle, les premières expéditions sur la côte occidentale d'Afrique, cet esclavage des nègres aux Antilles qui fait notre honte aujourd'hui. Le fanatisme a fait condamner, en Espagne et en Portugal, pendant le seizième et le dix-septième siècles, plusieurs centaines de milliers de Juifs, puis de Maures, à être réduits en esclavage. Cependant l'intérêt personnel, plus puissant que le zèle d'un clergé persécuteur, a remis constamment en liberté ceux que l'Église mettoit dans les fers. De nos jours, l'esclavage ne se continue dans toute l'Europe orientale, de la Russie jusqu'à la Hongrie, que parce que les propriétaires de terres n'ont pas su mettre à profit le travail des hommes libres, et qu'au lieu de partager avec eux les produits de la terre, ils les ont forcés à leur donner la moitié de leur temps; en sorte que dans les jours de chaque semaine qui sont le droit du maître hon-

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. grois ou bohémien, l'homme libre ne travaille pas avec plus de zèle, d'activité ou d'intelligence que n'auroit fait un esclave.

Lorsque, dans un temps rapproché de nous, les philosophes ont porté de nouveau leurs regards sur la constitution de la société, ils n'ont point eu sous les yeux des objets semblables à ceux qui frappoient les philosophes de l'ancienne Grèce. D'une part, le travail manuel n'étoit plus fait par des esclaves; d'autre part, presque tous les pays civilisés étoient gouvernés par des monarques. La nature des institutions actuelles se confond presque toujours, pour nous, avec la nature même des choses : les anciens n'avoient pu concevoir comment on auroit pu se passer d'esclaves; les modernes, comment on pourroit se passer de rois. Les politiques du dix-huitième siècle se sont moins occupés de ce qu'étoit la société humaine que de ce qu'elle devoit être. Ils ont eu moins de respect pour les droits établis, parce qu'ils n'en ont vu nulle part d'incontestables; mais ils ont respecté davantage le caractère d'homme; ils ont accommodé leurs théories à l'intérêt de l'autorité sous laquelle ils vivoient, et ils ont établi en principe, que tout gouvernement étoit institué pour le bonheur des peuples qui lui sont soumis, quoique les princes jusques alors eussent cru n'avoir d'autre intérêt et d'autre devoir

Digitized by Google

que leur conservation, ou ce qu'ils nommoient leur gloire. CHAP. CXXVI.

La liberté des anciens étant une propriété du citoyen, il n'étoit point essentiel d'examiner jusqu'à quel point elle contribuoit au bonheur; de même qu'on n'examine pas, pour conserver à chacun son héritage, si les richesses constituent ou non la félicité du sage. Mais la liberté des modernes étant considérée comme le moyen par lequel les gouvernemens arrivent au but pour lequel ils sont institués, le bonheur de tous, il a été nécessaire d'examiner, afin d'établir le droit des peuples à être libres, de quelle manière la liberté constitue le bonheur, ou jusqu'à quel point elle y contribue.

L'une et l'autre marche est également logique, mais en partant de principes différens. Celle des anciens est peut-être la première dans l'ordre des idées : ils considérèrent l'origine des sociétés, et ils se demandèrent d'où venoit le pouvoir qu'ils voyoient établi : cet homme seul alors leur parut libre, qui n'étoit soumis qu'à un pouvoir qu'il avoit formé lui-même, ou qu'il avoit contribué à former. Ainsi, la ligne qui séparoit le citoyen du sujet étoit pour eux fortement tracée, et ne pouvoit admettre aucun doute. La liberté des modernes doit être appréciée sur des nuances beaucoup plus délicates. Pour en fixer les limites, il faut examiner jus-

Digitized by Google

CHAP. CXXII. qu'à quel point il convient aux hommes réunis en société d'être gouvernés, ou à quel prix il leur convient d'acheter la protection de la force publique contre leurs ennemis au dedans et au dehors; ensuite jusqu'à quel point chacune des facultés humaines a besoin de contrôle pour l'avantage de tous; dans quel cas, enfin, il vaut mieux diminuer quelque chose de la force de tous, que de restreindre trop le bonheur ou la sécurité de chacun.

Cet examen a mené à reconnoître que le but des hommes, en se réunissant, étant d'assurer la protection mutuelle de leurs personnes, de leur honneur, de leurs propriétés, de leurs sentimens moraux, un gouvernement qui se joueroit de la vie, de la fortune et de l'honneur des individus, qui offenseroit les sentimens de justice, d'humanité et de décence publique, manqueroit absolument son but, et devroit être considéré comme une tyrannie, lors même qu'il auroit été établi par la volonté de tous.

On a reconnu ensuite, que l'homme n'avoit point demandé à son gouvernement de le protéger contre lui-même, mais seulement contre les autres; d'où l'on a conclu que l'exercice de toute faculté qui n'a point d'action sur les autres n'est pas du ressort du gouvernement. Sur cette règle est fondée la liberté de la pensée et celle de la conscience; tandis qu'il y a tyrannie toutes

Digitized by Google

les fois que le gouvernement se mêle de punir autre chose que les actes extérieurs, ou qu'en eux il cherche les traces du mécontentement et de la malveillance pour se venger de ces sentimens. CHAP. CXXVI.

Enfin, on a reconnu que le mal qui résulteroit pour tous, de la répression de certaines actions qui peuvent devenir nuisibles, seroit plus grand encore que le mal que ces actions pourroient produire. Ainsi, l'on a regardé comme tyrannique le gouvernement qui empêche de parler, d'écrire, d'imprimer; qui punit, avec une vigilance trop soupçonneuse, certaines fautes, certains vices qu'on ne sauroit réprimer sans une inquisition insupportable pour tous. Et l'on en a conclu, qu'un gouvernement est d'autant plus libre qu'on sent moins son action; qu'il est libre, non-seulement parce qu'il ne punit que ce que la loi défend, mais encore parce que la loi ne défend pas tout ce qu'elle pourroit défendre.

Après avoir défini de cette manière cette liberté purement défensive, cette liberté toute négative, à laquelle tout bon gouvernement devoit atteindre, on a cherché à lui donner pour garantie les droits politiques des citoyens. Ils ont dès lors été considérés, non plus comme étant eux-mêmes l'origine de la liberté, mais seulement une de ses sauvegardes. Les mo-

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. dernes ont mis au premier rang, parmi ces droits politiques, la liberté de la presse proprement dite, ou le droit de provoquer l'attention publique sur les affaires d'état, par des écrits publiés sans l'aveu préalable du gouvernement; la liberté de débat dans les assemblées politiques; enfin, le droit de pétition, ou le recours ouvert à tout opprimé jusqu'à l'autorité souveraine, interpellée par des citoyens associés dans ce but sous les yeux de tout le public. Ces diverses prérogatives ne font point partie de la liberté civile; ce sont plutôt les armes mises entre les mains du peuple pour la défendre.

Après avoir reconnu combien l'idée que nos ancêtres, jusqu'au siècle dernier, se formoient de la liberté, est différente de celle que nous nous en formons de nos jours, on éprouvera moins de surprise en s'assurant que dans toutes les républiques de l'antiquité, dans toutes celles de la Suisse et de l'Allemagne, dans toutes celles enfin de l'Italie qui nous ont si long-temps occupés, les droits divers dont nous venons de développer l'origine, n'étoient nullement garantis.

Les républiques italiennes n'avoient point songé à protéger la vie, l'honneur ou la propriété des citoyens, par une législation ou une forme de procédure supérieures à celles qui étoient usitées dans les états les plus despotiques.

Digitized by Google

Les magistrats, les tribunaux et les lois auroient eu besoin d'une entière réforme, pour assurer la liberté civile, ou le bonheur de ceux qui leur étoient soumis. Aujourd'hui il est reconnu que l'on compromet la liberté, lorsqu'on transforme les administrateurs en juges, et qu'on les arme du pouvoir de punir ceux mêmes qu'ils ont rencontrés comme antagonistes dans les querelles politiques. Car le magistrat appelé souvent par sa place à jouer le rôle, et à épouser les passions d'un chef de parti, est investi du droit de juger le parti qui lui est contraire, les hommes qui, dans la cause du peuple, ont voulu arrêter ses usurpations, ou s'opposer à ses injustes mesures. Les républiques italiennes n'étoient pas entièrement tombées dans cette erreur, commune à presque toutes les autres. Le pouvoir judiciaire y étoit habituellement séparé du pouvoir administratif : la seigneurie, renouvelée tous les deux mois par le sort, et choisie parmi les citoyens actifs, étoit chargée de la direction générale des affaires : quelques juges étrangers, entourés de jurisconsultes également étrangers, se partageoient la justice civile et criminelle. Mais pour que cette division du pouvoir exécutif et judiciaire ne laissât aucune crainte, il auroit fallu qu'elle fût complète; que les magistrats fussent toujours obligés de renvoyer par-devant les tribunaux ceux qui les

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. avoient offensés, et que dans aucun cas ils ne siégeassent eux-mêmes en jugement. Au contraire, dans les républiques italiennes, même les mieux ordonnées, on vit à plusieurs reprises la seigneurie ressaisir momentanément le pouvoir du glaive, et envoyer à la torture ou à l'échafaud ceux qui venoient de mettre en danger son autorité.

Non-seulement les juges ne disposoient pas seuls de la vie, de l'honneur et de la fortune des citoyens; ils n'étoient point eux-mêmes constitués de manière à donner une suffisante garantie de leur impartialité ou de leur humanité. La loi exigeoit qu'ils fussent étrangers, pour qu'ils n'épousassent point de parti dans la république, qu'ils ne demeurassent pas plusieurs années en fonctions, de peur qu'ils n'adoptassent les passions des citoyens; qu'enfin à leur sortie de charge, ils fussent soumis à une enquête sur leur administration, pour les mettre en garde contre la corruption et les présens. Mais la loi n'avoit point séparé le jugement du droit d'avec celui du fait; elle n'avoit point appelé les simples citoyens, comme chez les Romains ou les Anglois, à prononcer sur la vie de leurs concitoyens; elle n'avoit point mis chaque homme sous la garantie de l'intérêt de ses égaux; elle n'avoit point demandé, avant l'exécution d'une sentence capitale, le concours d'un tri-

Digitized by Google

bunal populaire, qui, par son essence, mêlât la miséricorde à la rigueur. Il n'existoit aucune loi pénale qui modérât les sentences des juges, ou qui éclairât d'avance les prévenus sur leur sort. On n'interdisoit pas même aux podestats d'écouter, en jugeant, la passion ou la colère; et comme ils siégeoient presque toujours seuls sur leurs tribunaux, ils n'étoient point appelés à exposer dans un rapport les circonstances de la cause à leurs collatéraux, à les débattre à haute voix, et à motiver leurs jugemens. Leur décision et les raisons qui l'avoient produite étoient renfermées dans le plus profond de tous les secrets, celui d'un homme avec sa propre conscience.

La procédure donnoit moins de garantie encore que la constitution du tribunal : l'instruction étoit secrète, et le prévenu, dépourvu de conseil dans sa prison, et d'avocat pour se défendre, étoit abandonné à toutes les conséquences de sa foiblesse, de ses terreurs, de son ignorance, ou de son incapacité. L'effroyable procédure commençoit par la torture, et aucune borne n'étoit fixée par la loi, aux tourmens par lesquels on pouvoit presser un prévenu; de même qu'elle n'avoit point déterminé quels étoient les indices suffisans pour l'exposer à cette cruelle épreuve. Cependant les aveux que des douleurs atroces lui avoient arrachés,

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. étoient regardés comme des preuves suffisantes ou contre lui, ou contre ses prétendus complices. La loi permettoit enfin des supplices tout aussi effroyables que dans les monarchies, et l'humanité étoit révoltée par les exécutions autant que par les procès.

Ainsi donc, même en temps ordinaire, la société étoit loin de garantir l'honneur, la vie, ou les biens des individus, par ses magistrats, ses juges, ou ses lois. Mais dans les révolutions qui n'étoient que trop fréquentes, l'abus d'une prétendue justice devenoit plus criant encore. Alors les chefs d'un parti, se faisant investir d'une autorité illimitée, sous le nom de *balie*, punissoient en masse, sans information, sans procédure, sans jugement, tous les membres du parti contraire, par des exils, des confiscations de biens, et souvent des supplices capitaux.

Les Italiens n'avoient jamais pensé que le but même de la formation des sociétés donnoit des limites à l'autorité souveraine; ils n'avoient point vu que les hommes n'ont pu lui soumettre que leurs rapports les uns avec les autres; et ils avoient permis aux gouvernemens de pénétrer dans l'intérieur de leurs pensées, pour diriger leurs opinions, et punir leurs sentimens. Toutes les républiques italiennes s'étant formées dans le sein de la religion catholique, et cette religion soumettant par la con-

Digitized by Google

fession la pensée au tribunal des prêtres, les esprits s'étoient accoutumés à regarder le secret des consciences, comme étant du ressort de l'autorité. La poursuite et la punition de l'hérésie étoit une suite nécessaire de la soumission des républiques à l'Église. Celle de la magie étoit également requise par les prêtres, et une fois qu'on avoit admis la funeste croyance de l'action des hommes sur les puissances infernales, la magie devoit entrer dans le ressort des tribunaux, puisqu'on la regardoit comme un moyen par lequel un homme pouvoit nuire à ses semblables. Mais l'on ne pouvoit poursuivre ce crime prétendu, qui se commet sans témoins dans la profondeur des nuits, sans donner lieu aux procédures les plus soupçonneuses, les plus arbitraires et les plus tyranniques. CHAP. CXXVI.

Au reste, ce n'étoit pas seulement lorsqu'ils vouloient poursuivre l'hérésie ou la magie, que les tribunaux italiens croyoient avoir le droit de descendre dans le cœur de l'homme, et de punir ce qui s'y passe sans témoins; ils s'attribuoient le droit de soumettre à la vindicte publique tout sentiment de mécontentement ou de haine contre le gouvernement; ils en cherchèrent souvent l'indication dans une parole, un geste, un soupçon; et l'on vit dans les momens de révolution, les républiques adopter les usages et les principes des princes absolus,

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. et punir par des supplices, non les actes extérieurs, mais la pensée secrète dont ils étoient la manifestation.

Si les gouvernemens italiens ne s'étoient pas abstenus de juger les sentimens et les pensées, qui ne sont nullement du ressort de l'autorité publique, à plus forte raison ne s'étoient-ils point fait scrupule d'armer une moitié des citoyens contre l'autre, et d'en encourager un grand nombre à faire l'infâme métier de délateurs, lorsqu'ils purent espérer ainsi de réprimer des habitudes vicieuses ou nuisibles, qu'on voudroit exiler sans doute d'une république bien réglée, mais qu'on ne sauroit punir, sans soumettre tous les citoyens à une inquisition insupportable.

Le blasphème devint un des premiers objets de la vigilance des magistrats, et fut soumis à toute la sévérité de tribunaux établis pour sa seule répression. Ce n'est qu'en Espagne et en Italie qu'on rencontre cette habitude vicieuse, absolument inconnue aux peuples protestans, et qu'il ne faut point confondre avec les grossiers juremens que le peuple en tout pays mêle à ses discours. Dans tous les accès de colère des peuples du midi, ils s'attaquent aux objets de leur culte, ils les menacent, et ils accablent de paroles outrageantes la Divinité elle-même, le Rédempteur ou ses saints. On trouve des

Digitized by Google

traces de cette habitude scandaleuse dans le langage et les juremens des autres peuples; mais la volonté d'insulter la Divinité par cette espèce d'attaque, ne pouvoit se conserver que dans un pays où la superstition, sans cesse aux prises avec l'incrédulité, a rapetissé tous les objets du culte, et les a fait descendre au niveau des hommes. La poursuite des blasphémateurs a dans tous les temps occupé les tribunaux de l'Italie. Cependant leur délit ne laisse aucune trace après lui; celui même qui l'a commis, n'en garde le plus souvent aucun souvenir, les témoins sont presque toujours impliqués dans la querelle qui y a donné lieu, chacun à son tour tombe dans la même faute, et la poursuite du blasphème n'en a point diminué l'habitude, tandis qu'elle a donné lieu aux procédures les plus iniques et les plus arbitraires. CHAP. CXXVI.

Beaucoup d'autres délits de pures paroles furent considérés comme également punissables; on vit plus d'une fois les supplices atteindre ceux qui, par leurs propos, avoient cherché à jeter du ridicule ou du blâme sur le gouvernement: et ceux qui avoient manifesté dans leurs écrits des opinions réprouvées, non-seulement en religion ou en politique, mais même en philosophie. On vit encore, mais seulement par intervalles, d'autres habitudes vicieuses soumises à des peines infiniment sévères, et

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. qui ne pouvoient atteindre les délinquans, qu'après une inquisition tout-à-fait contraire à nos idées de liberté. Dans le temps où la faction qu'on nommoit des *piagnoni* dominoit à Florence, les mauvaises mœurs furent poursuivies jusque dans l'intérieur des familles, par des dénonciations secrètes, quoique la décence publique ait souvent plus à souffrir de semblables révélations que de l'abus qu'on laisse subsister. Le jeu, dans l'intérieur des maisons privées, le luxe de la table, des habits, des équipages, furent regardés comme étant du ressort des lois; et toutes les habitudes de l'homme privé furent réglées par des actes du pouvoir souverain.

Les prérogatives diverses que les peuples modernes ont considérées comme devant servir de garantie à la sécurité et à la liberté des citoyens, ne furent jamais connues dans les républiques d'Italie. La notion de la liberté de la presse ne s'étoit pas même présentée à leurs législateurs. On trouve à peine, dans toute l'histoire de l'Italie, deux ou trois exemples d'écrits publiés sur les affaires du gouvernement; leurs rédacteurs avoient toujours eu soin de les faire imprimer hors des frontières de l'état; et chaque fois cependant qu'on put atteindre ou leurs auteurs, ou leurs distributeurs, ils furent punis avec la plus excessive sévérité. L'opposition, non plus que le parti gouvernant, ne cherchoit

Digitized by Google

point à éclairer l'opinion publique, et l'on ne supposoit pas que les délibérations sur les affaires de la patrie dussent jamais sortir de l'enceinte de ses conseils. En revanche, il faut le dire, les historiens des républiques, qui avant l'invention de l'imprimerie en appeloient non pas au temps présent, mais à la postérité, ont fait preuve, dans leurs écrits, d'un grand courage et d'une rare impartialité; et à la manière dont ils jugent en toute occasion leurs compatriotes et leurs magistrats, on reconnoît toujours la touche de l'homme libre. CHAP. CXXVI.

Le droit de pétition ne fut pas plus connu des Italiens que la liberté de la presse; ils n'avoient fait que déplacer le pouvoir absolu, et l'ôter des mains d'un seul pour le remettre entre les mains de plusieurs. Aussi ne songeoient-ils nullement à le limiter, et surtout à le contenir par l'opinion publique. Chaque citoyen pouvoit sans doute adresser des requêtes à l'autorité dont il dépendoit immédiatement; mais il ne pouvoit jamais traduire, par une pétition, cette autorité même devant une autre autorité chargée de la contrôler; et moins encore changer son affaire privée en une affaire d'état, en s'unissant à ses concitoyens pour donner plus de poids à ses remontrances. Dans le premier cas, il auroit été réprimandé, comme confondant tous les pouvoirs et l'ordre établi; dans le second, il auroit

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. été sévèrement puni, comme tendant à la révolte.

Mais ce qui peut paroître étrange, c'est que la liberté même du débat dans les conseils, n'étoit nullement assurée. Cependant c'est elle seule qui peut garantir l'exercice des droits de souveraineté, dont les anciens républicains étoient aussi jaloux qu'ils l'étoient peu de la sécurité individuelle.

Les conseils d'une république sont appelés sur chaque affaire à deux opérations distinctes, délibérer d'abord, voter ensuite, qui répondent à celles de plaider, puis de juger dans les tribunaux. Les Italiens avoient presque absolument négligé la première; ils ne donnoient ni garantie, ni solennité au débat; ils ne sembloient point s'attendre à ce que les conseillers s'éclairassent les uns les autres par leurs opinions; et ils avoient réservé tous leurs soins à garder par un secret profond la liberté des suffrages. On parloit fort peu dans les conseils. Le premier magistrat en faisoit quelquefois l'ouverture par un discours d'apparat qu'il apprenoit de mémoire, ou qu'il lisoit; quelquefois encore un jeune orateur se figuroit qu'il imitoit les anciens en prononçant une harangue ampoulée, qu'on regardoit plutôt comme un morceau académique que comme un moyen de persuader; quelquefois la proposition faite par

Digitized by Google

le magistrat étoit suivie d'une conversation tumultueuse dans chaque banc; plus souvent on alloit immédiatement aux suffrages dans un profond silence. Chaque conseiller recevoit à Florence, pour donner le sien, des féves blanches et noires; à Venise, de petites boules de buis : les urnes étoient distribuées de manière que le votant pouvoit y mettre la main sans donner à deviner dans quel sens il avoit voté. On comptoit ensuite les suffrages; mais leur simple majorité ne suffisoit jamais pour donner force de loi à aucune proposition. Il falloit le plus souvent, pour que l'on pût, selon l'expression légale, *vincere il partito*, ou faire passer la résolution, réunir les trois quarts des suffrages de chacun des corps différens qui se trouvoient assemblés dans la même salle, pour y voter séparément; des prieurs, par exemple à Florence, des bons-hommes, et des gonfaloniers de compagnie. Si dans l'un ou l'autre de ces trois corps le quart seulement des membres avoient mis dans l'urne des féves blanches, la loi étoit rejetée. CHAP. CXXVI.

Pour que les conseils soient vraiment libres, il est essentiel que la minorité jouisse de la liberté la plus absolue de faire entendre toutes ses raisons, de plaider complétement sa cause, et de la présenter sous toutes ses faces; mais il n'est pas moins essentiel de faire prendre toutes

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. les décisions à la majorité simple des suffrages, pour que le petit nombre, entre des conseillers tous égaux, et qui ont tous la même mission, n'impose pas des lois au plus grand. Les Italiens avoient méconnu l'un et l'autre de ces principes; ils avoient entouré de tant de dangers l'usage de la parole; ils avoient jugé avec tant de sévérité les discours que l'on prononçoit devant les conseils; ils avoient soumis tout orateur à une responsabilité si pesante, soit par un blâme public, soit même par des châtimens éclatans, pour toute parole peu mesurée qui auroit échappé dans la chaleur de la dispute, que personne n'osoit se livrer à la discussion, qu'on n'avoit point cultivé la seule éloquence populaire, celle de l'improvisation, et que la minorité n'avoit jamais d'occasion de motiver son opposition, d'essayer de convaincre ses adversaires, et de plaider ouvertement sa cause. Mais tandis que chacun n'opinoit qu'avec crainte, une minorité silencieuse entravoit par ses suffrages secrets les opérations du gouvernement, et elle faisoit rejeter une proposition contre laquelle personne n'avoit osé élever d'objection.

Cette opposition silencieuse, en excitant un profond ressentiment, produisit souvent la violation la plus scandaleuse de la liberté des suffrages. On vit plus d'une fois à Florence la seigneurie faire recommencer à plusieurs reprises l'opéra-

Digitized by Google

tion du scrutin, parce que l'avis qu'elle proposoit n'avoit pas passé. « *Perchè non si era potuto vincere il partito* ». On la vit menacer ceux qui donneroient la fève blanche; on la vit même dans quelques occasions faire tomber sur eux les peines les plus cruelles. Cependant à quoi peuvent servir des conseils, si les conseillers n'y sont pas libres? et lorsque la constitution a voulu que leurs suffrages réunis pussent seuls exprimer une volonté souveraine, quelle est l'autorité supérieure qui peut prescrire dans quel sens doit se manifester cette volonté? C'est ainsi qu'une première erreur en législation en entraîne d'autres, et qu'après avoir imprudemment donné à la minorité, dans les conseils, le pouvoir de lier la majorité, on fut réduit à permettre souvent que l'assentiment de cette minorité fût enlevé par la violence.

Après avoir passé ainsi en revue tous les droits qui nous paroissent aujourd'hui les plus précieux, et avoir reconnu qu'à leur égard les lois protectrices n'étoient pas meilleures dans les républiques italiennes que dans les monarchies, ou plutôt qu'elles étoient absolument les mêmes, et qu'elles permettoient que tous ces droits fussent occasionnellement comprimés ou anéantis, notre étonnement redouble en comtemplant les effets merveilleux de l'esprit républicain, et nous nous demandons encore en quoi consistoit

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. donc cette liberté qui pouvoit s'allier à la plus cruelle tyrannie ; cette liberté qu'on défendoit par de si héroïques efforts, dont on regrettoit la privation avec des larmes si amères, et qu'on ne perdoit point sans perdre en même temps sa prospérité, sa gloire, ses talens et ses vertus.

Mais il faut se souvenir que dans les républiques les mêmes hommes se présentent sous un double aspect et avec un double caractère, d'abord comme gouvernés, et ensuite comme gouvernans. Aujourd'hui pour estimer la liberté, nous cherchons en quoi elle consiste pour les gouvernés. Jusqu'à notre siècle, au contraire, on cherchoit en quoi elle consistoit pour les gouvernans ; et cette liberté active, cette liberté toute composée de prérogatives souveraines, qui au premier coup d'œil semble devoir contribuer beaucoup moins au bonheur des individus que leur sécurité, se trouve au contraire avoir pour eux un charme que rien n'égale. C'est une boisson enivrante, c'est le nectar des dieux : une fois qu'un mortel en a goûté, il dédaigne toute nourriture humaine ; mais aussi il trouve en lui-même de nouvelles forces et une nouvelle vertu, sa nature est changée ; et en s'asseyant à leur table, il sent qu'il s'égale aux immortels.

Quelques axiomes fondamentaux peuvent représenter tout le système de la liberté des

Digitized by Google

anciens temps ; ils sont l'expression des droits politiques de la nation considérée en corps, et non de ceux de chacun des individus dans ses rapports avec elle. Aucune république n'a peut-être professé jamais ces axiomes plus hautement, et ne les a observés plus religieusement que celles de l'Italie, au moyen âge. CHAP. CXXVI.

Toute autorité exercée sur le peuple est émanée du peuple. Ce premier axiome des peuples libres étoit regardé comme fondamental dans toutes les républiques d'Italie. La souveraineté y étoit toujours représentée comme appartenant au peuple ou à la communauté ; ses chefs temporaires ne prenoient d'autres titres que ceux d'anciens, de vieillards, de prieurs, ou premiers du peuple et de la communauté, *anziani, signori, priori del popolo o del commune.* Jamais le gouvernement n'étoit renouvelé sans invoquer la souveraineté du peuple : ainsi, à Florence, c'étoit toujours en son nom qu'on transmettoit, par les suffrages du parlement, à une nouvelle balie, un pouvoir égal à celui de tout le peuple florentin. Peut-être dira-t-on que ce n'étoit là qu'une phrase vide de sens, et que les mots ne sont pas des priviléges ; mais ces mots n'étoient point sans effet et sans conséquences ; ils inspiroient à chaque citoyen un sentiment relevé de sa dignité ; ils l'arrêtoient toutes les fois qu'il pouvoit être tenté de com-

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. mettre une action basse ou messéante ; ils concilioient à ce citoyen, dans sa condition privée, les égards et même le respect de ceux qui étoient momentanément constitués en dignités ; car les chefs du peuple savoient que toute leur autorité leur venoit de ceux qui leur obéissoient pour un temps, et qu'elle retourneroit à eux; enfin, ces mêmes mots de souveraineté du peuple rendoient la patrie chère à chacun de ses enfans ; chacun savoit que l'état lui appartenoit, tout comme lui-même appartenoit à l'état ; chacun étoit prêt à tout hasarder pour sauver ce qu'il possédoit de plus honorable et de plus précieux, sa part dans la souveraineté ; chacun connoissoit les devoirs que lui imposoit une aussi brillante prérogative, un caractère si sacré ; chacun étoit prêt à s'en rendre digne, s'il le falloit, par le sacrifice de sa vie.

L'autorité des mandataires du peuple retourne au peuple après un temps déterminé ; aucun des mandats du peuple n'est irrévocable. Ce second axiome des républicains italiens leur paroissoit, plus qu'aucun autre, constituer la base de leur liberté, et l'essence de leurs républiques ; aussi ne reconnurent-ils jamais de magistratures ni de pouvoirs héréditaires autres que ceux des citoyens eux-mêmes. Lors même que ces républiques dégénérèrent plus tard en

Digitized by Google

aristocraties ou en oligarchies très-étroites, le principe fondamental de l'amovibilité de toutes les magistratures ne fut point abandonné. Ce ne furent point des droits délégués par le peuple, qui furent accordés pour la vie, ou rendus héréditaires, mais les droits du peuple lui-même, qui se trouvèrent concentrés dans un très-petit nombre de familles, depuis que toutes les autres s'étoient éteintes. La noblesse nouvelle n'étoit que la représentation de l'ancienne bourgeoisie; quant à l'ancienne noblesse, les Italiens, loin de regarder son illustration comme lui donnant un droit exclusif à gouverner, ne lui pardonnoient pas, au contraire, l'empire qu'elle exerçoit sur l'opinion en dépit de leurs lois, et ils exclurent souvent de tout emploi public, les magnats que leurs richesses et le nombre de leurs cliens dans les campagnes rendoient déjà trop redoutables. CHAP. CXXVI.

La république de Venise étoit la seule où l'on vît un magistrat, et le chef même de l'état, élu pour la vie : à plusieurs égards, Venise pouvoit se considérer comme une monarchie élective; sa constitution, beaucoup plus ancienne que toutes les autres, en avoit fait d'abord un duché; et dans le long progrès des siècles, on avoit sans cesse retranché des prérogatives au doge pour les attribuer à la république. A Florence, une seule fois, on voulut aussi créer

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. un gonfalonier perpétuel ; mais on avoit cependant désigné d'avance l'autorité qui pourroit le déposer, et au bout de dix ans, il fut déposé en effet. La durée des fonctions de tous les autres magistrats, dans ces deux républiques, comme dans toutes les autres, étoit limitée.

Avec le progrès du temps, cependant, presque toutes les républiques italiennes eurent un chef issu d'une famille favorisée par les suffrages populaires; mais la constitution ne reconnoissoit dans ce chef aucun pouvoir héréditaire. La confiance du peuple transmettoit au fils d'un Médicis, d'un Bentivoglio ou d'un Baglioni, l'autorité que son père avoit exercée; mais cette autorité étoit révocable au moment où cessoit la confiance, et aucun citoyen, quelque puissant qu'il fût, n'étoit supposé avoir des droits indépendans de ceux de la république.

Quant aux magistratures, non-seulement le mandat du peuple, en vertu duquel elles s'exerçoient, étoit révocable, mais il étoit limité par le terme le plus court. L'autorité suprême dans l'état étoit rarement confiée pour plus de deux mois : en proportion de ce qu'un emploi étoit moins important, ou moins relevé en dignité, on prolongeoit un peu plus sa durée; néanmoins, excepté à Venise, il n'y avoit pas de fonction publique qui se continuât pendant plus d'une année.

Digitized by Google

L'existence de pouvoirs irrévocables dans une république, implique une sorte de contradiction. Comment peut-on supposer que le peuple, de qui l'autorité émane, déclare à ses mandataires qu'il les autorise à conserver leurs pouvoirs, soit qu'ils en abusent ou non; soit qu'ils justifient l'espérance de leurs commettans, ou qu'ils se montrent indignes de leur confiance; soit que le progrès de l'âge les rende toujours plus propres aux fonctions qu'ils exercent, soit qu'il les rende incapables de les remplir? Aussi l'amovibilité de toutes les places est-elle en quelque sorte la garantie de la constante activité de ceux qui les occupent, de leurs constans efforts pour s'en montrer dignes. Toutefois ce principe avoit probablement été poussé trop loin dans les républiques italiennes, et leurs législateurs avoient oublié que s'il est important que les magistrats ne soient pas trop long-temps en place, pour qu'ils ne se relâchent pas de leur activité, il l'est aussi que leur règne ne soit pas limité à trop peu de jours, pour que l'état n'ait pas à souffrir de l'apprentissage sans cesse répété de tant de nouveaux venus.

Enfin, *quiconque exerce une autorité émanée du peuple, est responsable envers le peuple de l'usage qu'il en a fait.* C'étoit précisément pour donner à cette dernière maxime une application plus illimitée, qu'on avoit borné à un

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. temps si court la durée de toutes les magistratures. Dans quelques constitutions tout-à-fait modernes, on a trouvé le moyen de faire peser la responsabilité sur les ministres, au milieu même de leurs fonctions, sans attaquer l'autorité d'où leur pouvoir émane. Dans les républiques, sauf les cas de révolution, la responsabilité n'est exercée sur les magistrats qu'après la cessation de leurs fonctions. Dans l'un et l'autre systèmes, l'effet est le même : l'état n'a jamais besoin de hâter le supplice de quelques grands coupables; il ne court pas de risque à attendre leur heure, mais il a besoin d'inspirer à tous les dépositaires du pouvoir une crainte salutaire; de leur faire bien savoir que quelque grands qu'ils se figurent être, quelque indépendantes que semblent leurs fonctions, le moment viendra toujours où ils se sentiront foibles devant de plus puissans qu'eux; où ils rendront compte de leur gestion à ceux qui auront droit de leur demander ce compte, et où aucun abus de pouvoir, aucune violation des lois ou des libertés du peuple, aucune malversation ne demeurera sans châtiment.

La distinction entre la responsabilité du ministère anglois, qui s'exerce pendant que le ministre est encore en fonctions, et la responsabilité républicaine, qui commence seulement lorsque le magistrat est redevenu citoyen, est

Digitized by Google

plus apparente que réelle. Il n'y a aucun ministère anglois qui ne puisse, par des arts bien connus, ou tout au moins par la dissolution du parlement, retarder d'une année entière l'épreuve de sa responsabilité. Mais dans le cours d'une année les premiers magistrats de la république florentine avoient six fois déposé le bâton du commandement, six fois de nouveaux seigneurs rentrés dans les rangs des simples citoyens s'étoient trouvés justiciables de ceux qui pouvoient leur demander compte de leur administration.

Pour assurer davantage la responsabilité de tous les hommes revêtus de pouvoir, toutes les constitutions républicaines de l'Italie contenoient des lois analogues au *diviéto* et au *sindicato* des Florentins. Le *diviéto* étoit un repos forcé auquel les magistrats étoient condamnés à leur sortie de charge. Ils devoient s'abstenir des magistratures pendant un temps au moins égal à la durée des fonctions qu'ils venoient de déposer, et souvent beaucoup plus long : ils rentroient alors dans l'égalité républicaine; ils se trouvoient soumis, comme tout autre particulier, à l'empire des lois, à l'autorité de ceux auxquels ils avoient précédemment commandé, à l'action des tribunaux qui pouvoient leur demander compte de leur conduite. Le *sindicato* étoit une enquête juridique qui suivoit la sortie

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. de charge de tous ceux qui avoient eu ou un maniement de deniers, ou une part à l'autorité judiciaire; pour eux la responsabilité n'étoit pas seulement éventuelle, elle étoit nécessaire; ils devoient se purger de tout soupçon sur leur admistration passée, pendant le nombre fixé de jours qui suivoit immédiatement l'expiration de leurs fonctions.

On peut regarder tout le système de la liberté italienne comme représenté par ces trois axiomes; et dans l'esprit des siècles passés, si l'on attache aux mots leur sens primitif, non celui qu'on leur a donné aujourd'hui, les constitutions qui reposoient sur ces trois principes étoient réellement les plus libres de toutes. En effet, les républiques d'Italie étoient plus libres que toutes celles de l'Allemagne, que les villes impériales et anséatiques, que les cantons suisses, que les corporations des Provinces-Unies, peut-être même que les républiques de l'antiquité. Les unes comme les autres n'avoient eu pour but que de garantir la souveraineté, non la sûreté des citoyens; les unes comme les autres n'avoient point songé à protéger le citoyen contre le gouvernement, mais à créer un gouvernement qui représentât bien complétement le peuple, qui fût en quelque sorte identique avec lui; les unes comme les autres, après l'avoir constitué, s'étoient abstenues, avec une confiance aveugle et

Digitized by Google

illimitée, de poser aucunes bornes à l'exercice de son pouvoir. CHAP. CXXVI.

Mais les constitutions italiennes faisoient procéder tous les pouvoirs du peuple, et les faisoient tous se résoudre dans la souveraineté du peuple, bien plus que celles d'origine allemande. Elles reconnoissoient bien plus explicitement cette souveraineté; elles établissoient une amovibilité de tous les emplois plus universelle, et une rotation plus rapide, et elles assuroient mieux la responsabilité des fonctionnaires publics. La constitution de Genève étoit peut-être la plus parfaite et la plus libre des constitutions suisses: à Genève, les syndics, premiers magistrats de l'état, étoient annuels, mais ils n'étoient que présidens d'un conseil exécutif élu à vie; les ordres qu'ils donnoient se confondoient avec ceux de ce conseil, et le dernier ne pouvoit jamais être appelé à aucune responsabilité. Les avoyers, à Berne, les bourgmestres à Zurich, les landammans dans d'autres cantons, se trouvoient dans le même rapport entre un conseil inamovible et le peuple. En sortant de charge au bout de l'année, ils restoient toujours membres de ce conseil, qui non-seulement avoit concouru à toutes leurs mesures, et qui se considéroit comme obligé à les défendre, mais qui étoit encore dépositaire de toute l'autorité judiciaire de l'état, qui avoit

Digitized by Google

seul le droit de condamner le magistrat coupable, et qui en sa faveur et contre le peuple se trouvoit en même temps juge et partie. Tous les magistrats romains en déposant leurs fonctions rentroient de même dans les rangs du sénat, et s'ils devoient reconnoître un autre juge que lui, du moins ils étoient toujours protégés par ce corps puissant.

Un gonfalonier et un prieur de Florence au contraire, de Lucques, de Sienne, de Bologne ou de Pérouse, non-seulement n'étoit plus en charge au bout de deux mois, mais au bout d'une année il ne trouvoit plus dans la république un corps qui fût le même qu'il étoit pendant son administration. Le collége des gonfaloniers, celui des bonshommes, le conseil commun, celui du peuple, tout avoit été renouvelé, aucun d'eux ne s'intéressoit à la défense du magistrat mis en cause, aucun n'avoit concouru à ses actes arbitraires, ou ne travailloit à le soustraire aux mains de la justice. Après l'expiration de ses fonctions, le premier magistrat de la république n'étoit plus qu'un simple citoyen devant la loi.

La responsabilité des magistrats, la dignité des citoyens, l'émulation de toutes les classes de la nation doivent être considérées comme les vrais principes de la liberté italienne, et les vraies causes de la prospérité des états républi-

Digitized by Google

cains. C'est par là qu'ils se distinguoient d'avec les principautés absolues qui existoient en même temps en Italie ; et en effet si l'on examine les résultats nécessaires de ces principes, on verra qu'ils devoient produire dans les républiques une grande masse de bonheur et plus encore une grande masse de vertus. CHAP. CXXVI.

Et d'abord quoique l'ensemble des garanties que nous considérons aujourd'hui comme constituant l'essence de la liberté n'eût point été recherché par le législateur, ou reclamé par le citoyen ; cependant cette liberté civile, cette sécurité de chaque individu ne peut être violée, sans causer une souffrance commune. Aussi chaque magistrat qui se savoit comptable de tout acte d'oppression, de tout acte de sévérité et même de justice, se sentoit arrêté, lorsque ses passions auroient pu l'entraîner, par un sentiment de crainte qui n'étoit pas même raisonné.

Le juge étranger ne recevoit d'autre instruction que celle qui lui étoit donnée dans les principautés absolues ; il pouvoit employer à son gré, aussi bien à Florence qu'à Milan ou à Naples, les tortures les plus cruelles pour découvrir les crimes, les supplices les plus effrayans pour les punir. Mais, à Florence, son pouvoir expiroit au bout d'une année ; sa conduite étoit alors examinée par des hommes in-

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. dépendans de lui, qui n'étoient liés à lui par aucun parti, et qui au contraire, par cela seul qu'ils suivoient la carrière des emplois, avoient besoin de la faveur publique. S'il avoit exercé des cruautés gratuites, s'il avoit provoqué contre lui la haine du public, il n'avoit point de chance pour échapper lui-même au jugement du *sindicato*.

Les premiers magistrats, sans être les juges habituels de la république, pouvoient quelquefois se saisir du pouvoir du glaive; ils pouvoient exercer une justice prévôtale contre leurs ennemis, contre leurs envieux; ils pouvoient violenter les conseils eux-mêmes; ils pouvoient punir, non pas les actions seules, mais les écrits, les paroles, et jusqu'aux pensées; mais au bout de deux mois, d'autres prieurs, désignés parmi une grande foule d'éligibles, devoient être revêtus de tout le pouvoir qu'eux-mêmes déposeroient. Ces nouveaux prieurs pouvoient être les amis, les alliés, les frères de ceux qu'ils auroient vexés; ils pouvoient se venger par les mêmes armes. La constitution de la république répétoit sans cesse à chaque homme en pouvoir cette maxime de l'Évangile : *Ne jugez point, afin que vous ne soyez pas jugé.*

Enfin, aucune borne n'étoit fixée à la manie réglementaire; la loi pouvoit atteindre le ci-

Digitized by Google

toyen dans une foule de détails qui ne devroient pas être de son ressort ; mais tous ceux qui travailloient à faire cette loi savoient que d'autres qu'eux seroient chargés de la faire exécuter, et que dans peu de semaines, tout au plus dans peu de mois, ils y seroient soumis eux-mêmes comme les derniers de leurs concitoyens. Aussi, quoique la liberté civile, telle que nous l'entendons aujourd'hui, ne fût ni connue ni définie, quoiqu'elle ne fût entourée d'aucune des garanties qui paroissent lui être le plus nécessaires, elle étoit mieux respectée dans les républiques italiennes, que dans aucun autre état de l'Europe ; chaque citoyen se croyoit assuré dans la jouissance de sa vie, de sa fortune, de son honneur ; il ne craignoit point que des restrictions arbitraires fussent imposées à son industrie; chacune des facultés qu'il sentoit en lui, avoit un libre essor ; toutes les carrières qui menoient à la fortune étoient ouvertes à son activité et à ses talens, et sa sécurité s'augmentoit encore lorsqu'il comparoit la protection que lui garantissoit la république, avec l'état continuel de crainte et de dépendance où vivoient les sujets des princes voisins. CHAP. CXXVI.

Cependant la forme républicaine et presque démocratique du gouvernement, contribuoit moins à la sécurité du citoyen qu'au progrès de sa vertu et à l'entier développement de son

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. âme. A la manière dont nous considérons la liberté, il semble que nous faisons consister le bonheur dans le repos; les anciens le faisoient consister dans une activité constante; le vœu du citoyen n'étoit pas alors de dormir en paix chez lui, mais de briller par de grands talens sur la place publique, dans les conseils, dans les magistratures auxquelles le sort l'appeloit à son tour; il vouloit obtenir de lui-même tout ce que la nature lui avoit permis d'acquérir, accomplir par une carrière publique son éducation comme homme fait, et transmettre à ses enfans, comme héritage, la gloire qu'il auroit acquise.

Cette émulation, qui n'existe pas dans les gouvernemens despotiques, qui, dans les gouvernemens représentatifs modernes, est le partage d'un très-petit nombre de personnes seulement, étoit dans les républiques italiennes commune à la masse entière du peuple. La rapidité avec laquelle s'opéroit le renouvellement absolu de toutes les magistratures, de tous les conseils, appeloit dans un fort court espace de temps tous les citoyens, à leur tour, à exercer leur influence sur la chose publique. Il n'y en avoit pas un qui, pour remplir les devoirs auxquels il seroit bientôt appelé, ne dût arrêter son opinion sur la politique étrangère de toute l'Europe, sur celle qui convenoit à sa patrie, sur les finances, sur l'administration,

Digitized by Google

sur la législation, sur la justice; pas un qui ne dût agir d'après cette opinion propre, qui ne pût être appelé à la motiver, et qui ne se trouvât ensuite responsable de ce qu'elle lui auroit fait faire. CHAP. CXXVI.

Si nous devons regarder comme le meilleur gouvernement celui qui procure à tous les citoyens le plus de jouissances et de bonheur, il sera juste de tenir compte de l'amusement constant d'une nation, puisque sans doute le gouvernement qui lui procure cette agréable occupation de l'esprit, contribue plus à son bonheur que celui qui lui assureroit toutes les jouissances physiques. Sous ce point de vue, on ne peut douter qu'une nation dont tous les citoyens ont l'esprit constamment éveillé, constamment occupé et renouvelé par les idées les plus variées, les plus profondes, les plus ingénieuses, ne trouve dans ce seul exercice un plaisir continuel que ne sauroient lui faire goûter ni les occupations mécaniques auxquelles toutes les classes inférieures seroient uniquement livrées si elles n'étoient pas libres, ni les délassemens grossiers que lui offriroient les plaisirs des sens après ses travaux. Il n'y avoit pas moins de différence entre les plaisirs auxquels pouvoit prétendre un citoyen florentin, et ceux auxquels un gentilhomme napolitain devoit se borner, qu'il y en a entre les jouissances du

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. philosophe ou du littérateur, et celles du manouvrier. Le bonheur et le malheur atteignent toutes les conditions humaines, et peut-être même leur somme est-elle assez également compensée; mais le bonheur de l'homme qui a cultivé son esprit et son cœur, et qui a développé toutes ses facultés, est plus conforme à la dignité de notre nature; il est plus noble et plus doux en même temps; et quand on l'a goûté une fois, on ne voudroit pas l'échanger contre celui qui ne se compose que de repos et de jouissances matérielles.

Cependant ce n'est pas l'amusement, partie si essentielle du bonheur, ce n'est pas le bonheur lui-même, qui doivent être le but de notre vie, ou celui du gouvernement; c'est bien plutôt le perfectionnement de l'homme. C'est au gouvernement à accomplir la destination que la nature humaine a reçue de la Providence; il peut donc être considéré comme ayant le mieux atteint son but, lorsqu'il a élevé proportionnellement un plus grand nombre de citoyens à la plus haute dignité morale dont la nature humaine soit susceptible. Or, dans l'histoire du monde entier, rien peut-être ne donne l'idée d'une plus grande diffusion des lumières, de la raison, des connoissances politiques, morales, administratives, du courage civil, de l'ouverture et de la justesse d'esprit,

Digitized by Google

que le spectacle qu'offroit Florence, lorsque, sur quatre-vingt mille habitans que contenoit cette ville, deux ou trois mille citoyens occupoient, par une rotation rapide, toutes les premières places de l'état, et alors même conduisoient leur gouvernement avec tant de sagesse, avec tant de dignité, avec tant de fermeté, qu'ils lui assuroient, entre les états de l'Europe, une place infiniment supérieure à la proportion de sa population ou de sa richesse. La seigneurie, renouvelée par le sort tous les deux mois, sur une liste toute composée de marchands et d'artisans, appelés à faire six fois par année un nouvel apprentissage des secrets de la politique, donnoit aux conseils des rois, comme aux sénats des aristocraties, des leçons de prudence et de justice, que ceux-ci auroient été heureux de savoir suivre.

Le plus puissant moyen d'encourager les progrès de l'esprit, c'est sans doute de faire goûter les plaisirs mêmes qu'ils procurent. Aucun de ceux qui pouvoient associer à leurs occupations domestiques, à leurs travaux mécaniques, les hautes méditations qu'exige l'exercice de la souveraineté, ne se refusoit à cette jouissance : aussi, autant la postérité de ces mêmes hommes est remarquable par son insouciance sur tout ce qui la sort du cercle le plus étroit des intérêts du moment, autant les républicains florentins

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. étoient animés par une avidité insatiable d'apprendre. Il n'y avoit aucune connoissance, quelque éloignée qu'elle fût de leur état domestique, qui ne pût trouver son application dans la pratique du gouvernement. Jamais l'obscurité de leur condition ne rendoit impossible que leur patrie en appelât à leurs lumières; et si leur ignorance étoit alors démasquée, elle les couvroit de ridicule ou de honte.

Tandis que le point d'honneur et la crainte du blâme les poussoient constamment vers la science, vers la vertu, et vers le développement moral de toutes leurs facultés, l'ensemble de leur existence étoit public : ce n'étoit qu'en conquérant l'estime de leurs concitoyens qu'ils gagnoient aussi leurs suffrages. Toutes les fois qu'on procédoit à un scrutin général, et qu'on renouveloit toutes les bourses de la seigneurie, il n'y avoit pas un citoyen dans l'état dont la conduite privée et publique, dont les vertus et les talens politiques, dont les manières et la capacité ne devinssent l'objet de l'observation de tous. Une sorte de censure étoit alors exercée par l'opinion sur l'ensemble de la vie de chacun des membres de l'état, et il n'y avoit aucun homme en qui la crainte du blâme ou l'espérance des honneurs ne réveillât les sentimens vertueux, qui, sans un tel stimulant, seroient peut-être restés assoupis au fond de son cœur.

Digitized by Google

Tel étoit le système de la liberté antique, surtout de la liberté italienne; système si différent de celui adopté de nos jours, qu'à peine ceux qui suivent l'un peuvent comprendre l'autre. Nous sommes arrivés aujourd'hui à une doctrine plus philosophique sur l'essence du gouvernement, à des principes plus applicables à toute espèce de constitution. Mais encore que le système des anciens fût absolument différent du nôtre, encore qu'il n'offrît point les nombreuses garanties que nous regardons avec raison comme essentielles à la sécurité des citoyens, il contenoit le germe des plus grandes choses, et il devoit faire naître des hommes que nos gouvernemens les plus sagement balancés ne produiront peut-être jamais. La liberté des anciens, comme leur philosophie, avoit pour but la vertu; la liberté des modernes, comme leur philosophie, ne se propose que le bonheur. CHAP. CXXVI.

La meilleure leçon à tirer de la comparaison de ces systèmes, seroit d'apprendre à les combiner l'un avec l'autre. Loin de devoir s'exclure mutuellement, ils sont faits pour se prêter un appui réciproque. L'une des espèces de liberté paroît toujours être la route la plus courte et la plus sûre pour arriver à l'autre. Le législateur, désormais, ne doit plus perdre de vue la sécurité des citoyens, et les garanties que les

Digitized by Google

CHAP. CXXVI. modernes ont réduites en système; mais il doit se souvenir aussi qu'il faut chercher encore leur plus grand développement moral. Son œuvre n'est point accomplie, quand il a rendu le peuple tranquille : lors même que ce peuple est content, lors même qu'il est heureux, il peut rester encore quelque chose à faire au législateur, car sa tâche l'oblige à achever l'éducation morale des citoyens; et c'est en multipliant leurs droits, en les appelant au partage de la souveraineté, en redoublant leur intérêt pour la chose publique, qu'il leur apprendra aussi à connoître leurs devoirs, et qu'il leur donnera en même temps et le désir et la faculté de les remplir.

Digitized by Google

CHAPITRE CXXVII.

Quelles sont les causes qui ont changé le caractère des Italiens, depuis l'asservissement de leurs républiques.

En lisant l'histoire des Italiens du quinzième et du seizième siècles, comme on trouve à chaque page les noms de familles qui existent encore, de villes, de villages qui sont toujours debout; comme la langue n'a point changé, comme la nature est restée la même, on rapporte involontairement ce qu'on connoît des Italiens modernes à ceux dont on étudie les actions; on supplée, par la comparaison, à ce qui manque au tableau historique, et l'on croit s'être fait une idée d'autant plus précise des temps passés qu'on connoît mieux les temps actuels. Cependant cette comparaison même éveille une sorte d'incrédulité qui accompagne toujours le lecteur; sa défiance est constamment armée contre tout ce qu'on lui raconte de grand et d'héroïque, et le jugement sévère que les autres nations ont porté sur les Italiens modernes, est étendu, par le préjugé, jusqu'à ceux

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. auxquels l'Europe doit le renouvellement de la civilisation.

Il est juste, et pour inspirer de la confiance dans les vertus anciennes, et pour obtenir de l'indulgence pour les foiblesses modernes, de montrer par quelles causes puissantes le caractère des Italiens a été changé; comment ils sont abreuvés, dès leur enfance jusqu'à leur extrême vieillesse, de poisons corrupteurs; comment leur énergie a été détruite avec soin, leur esprit condamné à la paresse, leur fierté humiliée, leur sincérité corrompue. Une profonde pitié pour cette nation, si richement douée par la nature, si cruellement dépravée par les hommes, doit être le résultat d'un tel examen. En remontant à la cause étrangère qui a inoculé en elle chacun de ses défauts, on demeure plus convaincu qu'ils ne sont point inhérens à sa nature, et on est plus disposé à lui savoir gré de toutes les qualités qui lui restent encore, de tout ce qu'elle a pu dérober de vertus à l'influence pernicieuse sous laquelle elle est élevée. Il n'y a pas un des vices que nous relèverons dans les institutions de l'Italie moderne, qui ne doive être considéré comme faisant l'apologie des Italiens.

Le soleil de l'Italie est resté aussi chaud, la terre aussi fertile, les aspects variés des Apennins aussi rians, aussi abondamment arrosés,

Digitized by Google

aussi couverts d'une pompeuse végétation. Tous les animaux compagnons de l'homme ont conservé leur beauté primitive et leurs mœurs; l'homme lui-même reçoit, en naissant sur cette terre favorisée du ciel, toujours la même imagination vive et prompte, toujours la même susceptibilité d'impressions passionnées, toujours la même aptitude d'esprit pour tout saisir, pour tout apprendre en même temps. Cependant l'homme seul est changé, l'organisation sociale le reçoit des mains de la nature et le modifie, sa puissance l'atteint de partout en même temps, et les quatre institutions dont l'influence est le plus universellement étendue, la religion, l'éducation, la législation et le point d'honneur, se combinent pour agir sur tous les habitans à la fois.

La religion est, de toutes les forces morales auxquelles l'homme est soumis, celle qui peut lui faire et le plus de bien et le plus de mal. Toutes les opinions qui se rapportent à des intérêts supérieurs à ceux de ce monde, toutes les croyances, toutes les sectes exercent, sur les sentimens moraux et sur le caractère humain, une influence prodigieuse. Aucune néanmoins ne pénètre plus avant dans le cœur de l'homme que la religion catholique, parce qu'aucune n'est plus fortement organisée, aucune ne s'est plus complétement subordonné la philosophie mo-

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. rale, aucune n'a plus entièrement asservi les consciences, aucune n'a institué comme elle le tribunal de la confession, qui réduit tous les croyans à la plus absolue dépendance de son clergé; aucune n'a des ministres plus détachés de tout esprit de famille, plus intimement unis par l'intérêt et l'esprit de corps.

L'unité de foi, qui ne peut résulter que d'un asservissement absolu de la raison à la croyance, et qui en conséquence ne se trouve dans aucune autre religion au même degré que dans la catholique, lie bien tous les membres de cette Église à recevoir les mêmes dogmes, à se soumettre aux mêmes décisions, à se former par les mêmes enseignemens. Toutefois l'influence de la religion catholique n'est point la même en tout temps et en tout lieu; elle a opéré fort différemment en France et en Allemagne de ce qu'elle a fait en Italie et en Espagne. Dans ces deux derniers pays encore, son influence n'a point été toujours uniforme; elle changea à peu près à l'époque du règne de Charles-Quint, qui correspond, pour l'Italie, à la destruction des républiques du moyen âge. Les observations que nous serons appelés à faire sur la religion de l'Italie ou de l'Espagne pendant les trois derniers siècles, ne doivent point s'appliquer à toute l'Église catholique.

Nous sommes réduits à indiquer seulement

Digitized by Google

ici la révolution qui s'opéra dans l'Église romaine au milieu du seizième siècle : il faudroit des développemens trop longs et trop étrangers à notre sujet, pour en faire comprendre toute l'étendue. Les pontifes Paul IV, Pie IV, Pie V et Grégoire XIII l'opérèrent : leur fanatisme persécuteur changea entièrement l'esprit de la cour de Rome et celui de l'église italienne ; et en même temps, le concile de Trente substitua l'organisation la plus forte et la plus redoutable au lien souvent relâché qui unissoit les princes de l'Église avec leur nombreuse milice. Jusques alors les papes avoient contracté une sorte d'alliance avec les peuples contre les souverains ; ils n'avoient fait de conquêtes que sur les rois, ils n'avoient été menacés que par les rois ; ils devoient leur élévation, et tous leurs moyens de résistance, au pouvoir de l'esprit opposé à la force brutale ; et par politique, plus encore que par reconnoissance, ils s'étoient crus obligés de développer ce pouvoir de l'esprit. Ils avoient fait naître, ils dirigeoient, ils appeloient ensuite à leur aide l'opinion publique ; ils protégeoient les lettres et la philosophie ; ils permettoient même avec une certaine libéralité, aux philosophes comme aux poètes, de dévier de la ligne étroite de l'orthodoxie ; ils avouoient enfin l'esprit de liberté, et ils protégeoient les républiques. Mais lorsqu'une moitié de l'Église, em-

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. brassant l'étendard de la réformation, secoua leur joug, lorsqu'elle tourna contre eux ces lumières de la philosophie qu'ils avoient laissé luire, cet esprit de liberté qu'ils avoient encouragé, cette opinion publique qui leur échappoit, et qui devenoit par elle-même une puissance, un sentiment de terreur profonde les détermina à changer toute leur politique. Au lieu de rester à la tête de l'opposition contre les monarques, ils sentirent le besoin de faire avec eux cause commune, pour contenir des adversaires bien plus redoutables qu'eux. Ils contractèrent l'alliance la plus étroite avec les princes temporels, surtout avec Philippe II, le plus despotique de tous; ils ne s'occupèrent plus que de courber les consciences et d'asservir l'esprit humain : et en effet, ils lui imposèrent un joug que jamais les hommes n'avoient encore porté.

On a souvent répété dans les pays protestans, que la réformation avoit été utile à l'Église romaine elle-même, et cette observation n'est pas dépourvue de vérité. En France, en Allemagne, et dans tous les pays où les deux communions se trouvent en présence l'une de l'autre, l'exemple et la rivalité de culte ont contribué à l'amélioration de toutes deux. Chacune a évité de donner à l'autre occasion de la reprendre ou de l'accuser. Le haut clergé de la cour de Rome a participé d'une autre manière à

Digitized by Google

cette réforme. Un grand amendement dans ses mœurs, un grand redoublement de ferveur dans son zèle, a signalé la période nouvelle qui commence avec le concile de Trente. Dès lors la cour pontificale a cessé d'être une occasion de scandale. Le pape et ses cardinaux ont été dès lors sincèrement et constamment animés par l'esprit de leur religion. Leur pouvoir s'en est infiniment augmenté dans les pays d'où ils ont réussi à exclure la réforme. Mais les conséquences de ce pouvoir et du zèle auquel il étoit dû n'ont point été peut-être appréciées avec justesse. CHAP. CXXVII.

Il y a sans doute une liaison intime entre la religion et la morale, et tout honnête homme doit reconnoître que le plus noble hommage que la créature puisse rendre à son Créateur, c'est de s'élever à lui par ses vertus. Cependant la philosophie morale est une science absolument distincte de la théologie; elle a ses bases dans la raison et dans la conscience, elle porte avec elle sa propre conviction; et après avoir développé l'esprit par la recherche de ses principes, elle satisfait le cœur par la découverte de ce qui est vraiment beau, juste et convenable. L'Église s'empara de la morale, comme étant purement de son domaine; elle substitua l'autorité de ses décrets et les décisions des pères, aux lumières de la raison et de la con-

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. science, l'étude des casuistes à celle de la philosophie morale, et elle remplaça le plus noble des exercices de l'esprit par une habitude servile.

La morale fut absolument dénaturée entre les mains des casuistes ; elle devint étrangère au cœur comme à la raison : elle perdit de vue la souffrance que chacune de nos fautes pouvoit causer à quelqu'une des créatures, pour n'avoir d'autres lois que les volontés supposées du Créateur ; elle repoussa la base que lui avoit donnée la nature, dans le cœur de tous les hommes, pour s'en former une toute arbitraire. La distinction des péchés mortels d'avec les péchés véniels effaça celle que nous trouvions dans notre conscience entre les offenses les plus graves et les plus pardonnables. On y vit ranger les uns à côté des autres les crimes qui inspirent la plus profonde horreur, avec les fautes que notre foiblesse peut à peine éviter.

Les casuistes présentèrent à l'exécration des hommes, au premier rang entre les plus coupables, les hérétiques, les schismatiques, les blasphémateurs. Quelquefois ils réussirent à allumer contre eux la haine la plus violente, et cette haine étoit plus criminelle que la faute qui l'avoit excitée ; d'autres fois ils ne purent triompher de la raison compatissante du peuple, qui ne voyoit dans ces grands coupables que

Digitized by Google

des hommes entraînés par l'ignorance, l'erreur ou des habitudes irréfléchies. Dans l'un et l'autre cas, la salutaire horreur que doit inspirer le crime fut considérablement diminuée; le brigand, l'empoisonneur, le parricide, furent associés avec des hommes qui conquéroient un respect involontaire. Les bonnes actions des hérétiques accoutumèrent à douter de la vertu même; leur damnation fit envisager la réprobation comme une sorte de fatalité, et le nombre des coupables fut tellement multiplié, que l'innocence parut presque impossible.

La doctrine de la pénitence causa une nouvelle subversion dans la morale déjà confondue par la distinction arbitraire des péchés. Sans doute c'étoit une promesse consolante que celle du pardon du ciel pour le retour à la vertu; et cette opinion est tellement conforme aux besoins et aux foiblesses de l'homme, qu'elle a fait partie de toutes les religions. Mais les casuistes avoient dénaturé cette doctrine, en imposant des formes précises à la pénitence, à la confession et à l'absolution. Un seul acte de foi et de ferveur fut déclaré suffisant pour effacer une longue liste de crimes. La vertu, au lieu d'être la tâche constante de toute la vie, ne fut plus qu'un compte à régler à l'article de la mort. Il n'y eut plus aucun pécheur si aveuglé par ses passions, qu'il ne projetât de donner, avant

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. de mourir, quelques jours au soin de son salut ; et dans cette confiance, il abandonnoit la bride à ses penchans déréglés. Les casuistes avoient dépassé leur but, en nourrissant une telle confiance ; ce fut en vain qu'ils prêchèrent alors contre le *retard de la conversion*, ils étoient eux-mêmes les créateurs de ce dérèglement d'esprit, inconnu aux anciens moralistes ; l'habitude étoit prise de ne considérer que la mort du pécheur, et non sa vie ; et elle devint universelle.

La funeste influence de cette doctrine se fait sentir en Italie d'une manière éclatante, toutes les fois que quelque grand criminel est condamné à un supplice capital. La solennité du jugement, et la certitude de la peine, frappent toujours le plus endurci, de terreur puis de repentir. Aucun incendiaire, aucun brigand, aucun empoisonneur ne monte sur l'échafaud sans avoir fait, avec une componction profonde, une bonne confession, une bonne communion, sans faire ensuite une bonne mort ; son confesseur déclare sa ferme confiance que l'âme du pénitent a déjà pris son chemin vers le ciel, et la populace se dispute au pied de l'échafaud les reliques du nouveau saint, du nouveau martyr, dont les crimes l'avoient peut-être glacée d'effroi pendant des années.

Je ne parlerai point du scandaleux trafic des

Digitized by Google

indulgences, et du prix honteux que le péni- CHAP. CXXVII.
tent payoit pour obtenir l'absolution du prêtre; le concile de Trente prit à tâche d'en diminuer l'abus; cependant encore aujourd'hui le prêtre vit des péchés du peuple et de ses terreurs; le pécheur moribond prodigue, pour payer des messes et des rosaires, l'argent qu'il a souvent rassemblé par des voies iniques; il apaise au prix de l'or sa conscience, et il établit aux yeux du vulgaire sa réputation de piété. Mais l'on a considéré les indulgences gratuites, celles que d'après les concessions des papes on obtient par quelque acte extérieur de piété, comme moins abusives; on ne sauroit toutefois en concilier l'existence avec aucun principe de moralité. Lorsqu'on voit, par exemple, deux cents jours d'indulgence promis pour chaque baiser donné à la croix qui s'élève au milieu du Colisée, lorsqu'on voit dans toutes les églises d'Italie tant d'indulgences plénières si faciles à gagner, comment concilier ou la justice de Dieu ou sa miséricorde, avec le pardon accordé à une si foible pénitence, ou avec le châtiment réservé à celui qui n'est point à portée de le gagner par cette voie si facile?

Le pouvoir attribué au repentir, aux cérémonies religieuses, aux indulgences, tout s'étoit réuni pour persuader au peuple que le

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. salut ou la damnation éternelle dépendoient de l'absolution du prêtre, et ce fut encore peut-être là le coup le plus funeste porté à la morale. Le hasard, et non plus la vertu, fut appelé à décider du sort éternel de l'âme du moribond. L'homme le plus vertueux, celui dont la vie avoit été la plus pure, pouvoit être frappé de mort subite, au moment où la colère, la douleur, la surprise, lui avoient arraché un de ces mots profanes que l'habitude a rendus si communs, et que d'après les décisions de l'Église, on ne peut prononcer sans tomber en péché mortel; alors sa damnation étoit éternelle, parce qu'un prêtre ne s'étoit pas trouvé présent pour accepter sa pénitence, et lui ouvrir les portes du ciel. L'homme le plus pervers, le plus souillé de crimes, pouvoit au contraire éprouver un de ces retours momentanés à la vertu, qui ne sont pas étrangers aux cœurs les plus dépravés; il pouvoit faire une bonne confession, une bonne communion, une bonne mort, et être assuré du paradis.

Ainsi la morale fut en entier subvertie; et les lumières naturelles, celles de la raison et de la conscience, qui servent à distinguer l'homme de bien d'avec le malhonnête homme, furent sans cesse contredites par les décisions des théologiens qui prononçoient la damnation du premier, qu'une chance funeste avoit précipité dans

Digitized by Google

une faute irrémissible; la béatification du second qui, touché par la grâce, avoit offert un repentir efficace.

Ce ne fut pas tout : l'Église plaça ses commandemens à côté de la grande table des vertus et des vices, dont la connoissance a été implantée dans notre cœur. Elle ne les appuya point par une sanction aussi redoutable que ceux de la Divinité, elle ne fit point dépendre le salut éternel de leur observation, et en même temps elle leur donna une puissance que ne purent jamais obtenir les lois de la morale. Le meurtrier encore tout couvert du sang qu'il vient de verser, fait maigre avec dévotion, tout en méditant un nouvel assassinat; la prostituée place près de sa couche une image de la vierge, devant laquelle elle dit dévotement son rosaire; le prêtre convaincu d'avoir prêté un faux serment, ne s'oubliera jamais jusqu'à boire un verre d'eau avant de dire sa messe : car plus chaque homme vicieux a été régulier à observer les commandemens de l'Église, plus il se sent dans son cœur dispensé de l'observation de cette morale céleste, à la quelle il faudroit sacrifier ses penchans dépravés.

La morale proprement dite n'a cependant jamais cessé d'être l'objet des prédications de l'Église; mais l'intérêt sacerdotal a corrompu dans l'Italie moderne, tout ce qu'il a touché.

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. La bienveillance mutuelle est le fondement des vertus sociales ; le casuiste la réduisant en précepte, a déclaré qu'on péchoit en disant du mal de son prochain ; il a empêché chacun d'exprimer le juste jugement qui doit discerner la vertu du vice, il a imposé silence aux accens de la vérité ; mais en accoutumant ainsi à ce que les mots n'exprimassent point la pensée, il n'a fait que redoubler la secrète défiance de chaque homme à l'égard de tous les autres. La charité est la vertu par excellence de l'Évangile ; mais le casuiste a enseigné à donner au pauvre pour le bien de sa propre âme, et non pour soulager son semblable ; il a mis en usage les aumônes indistinctes, qui ont encouragé le vice et la fainéantise ; il a enfin détourné en faveur du moine mendiant, le fonds principal de la charité publique. La sobriété, la continence sont des vertus domestiques qui conservent les facultés des individus, et assurent la paix des familles : le casuiste a mis à la place les maigres, les jeûnes, les vigiles, les vœux de virginité et de chasteté ; et à côté de ces vertus monacales, la gourmandise et l'impudicité peuvent prendre racine dans les cœurs. La modestie est la plus aimable des qualités de l'homme supérieur ; elle n'exclut point un juste orgueil, qui lui sert d'appui contre ses propres foiblesses, et de consolation dans l'adversité ; le casuiste y a substitué l'hu-

Digitized by Google

milité, qui s'allie avec le mépris le plus insul- CHAP. CXXVII.
tant pour les autres.

Telle est la confusion inextricable dans laquelle les docteurs dogmatiques ont jeté la morale. Ils s'en sont emparés exclusivement ; ils proscrivent, de toute l'autorité des pouvoirs temporels et spirituels, toute recherche philosophique qui établiroit les règles de la probité sur d'autres bases que les leurs, toute discussion des principes, tout appel à la raison humaine. La morale est devenue non-seulement leur science, mais leur secret. Le dépôt en est tout entier entre les mains des confesseurs et des directeurs de consciences : le fidèle scrupuleux doit, en Italie, abdiquer la plus belle des facultés de l'homme, celle d'étudier et de connoître ses devoirs. On lui recommande de s'interdire une pensée qui pourroit l'égarer, un orgueil humain qui pourroit le séduire ; et toutes les fois qu'il rencontre un doute, toutes les fois que sa situation devient difficile, il doit recourir à son guide spirituel. Ainsi l'épreuve de l'adversité, qui est faite pour élever l'homme, l'asservit toujours davantage ; et celui même qui a été vraiment et purement vertueux, ne sauroit se rendre compte des règles qu'il s'est imposées.

Aussi seroit-il impossible de dire à quel degré une fausse instruction religieuse a été funeste

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. à la morale en Italie. Il n'y a pas en Europe un peuple qui soit plus constamment occupé de ses pratiques religieuses, qui y soit plus universellement fidèle. Il n'y en a pas un qui observe moins les devoirs et les vertus que prescrit ce christianisme auquel il paroît si attaché. Chacun y a appris non point à obéir à sa conscience, mais à ruser avec elle ; chacun met ses passions à leur aise, par le bénéfice des indulgences, par des réservations mentales, par le projet d'une pénitence, et l'espérance d'une prochaine absolution ; et loin que la plus grande ferveur religieuse y soit une garantie de la probité, plus on y voit un homme scrupuleux dans ses pratiques de dévotion, plus on peut à bon droit concevoir contre lui de défiance.

L'éducation n'est que la seconde en puissance entre les forces morales qui agissent sur la société. Ceux qu'elle a formés peuvent encore être corrompus dans le cours de leur vie ; ceux qu'elle a dépravés peuvent encore être ramenés au sentiment de la vertu et du devoir. Mais la religion étend son influence ou salutaire ou funeste sur tout le cours de la vie; elle s'appuie sur l'imagination de la jeunesse, sur la tendresse enthousiaste d'un sexe plus foible, sur les terreurs de l'âge avancé; elle suit l'homme jusque dans le secret de sa pensée, et l'atteint après qu'il a échappé à tout pouvoir humain.

Digitized by Google

Cependant l'influence réciproque de l'éducation sur la religion, et de la religion sur l'éducation, est si grande, qu'à peine peut-on séparer ces deux causes efficientes des caractères nationaux.

En effet, l'éducation changea en Italie à l'époque où la religion fut changée. Lorsque des papes conduits uniquement par le fanatisme succédèrent à ceux qui n'avoient écouté que l'ambition, l'éducation fut confiée à de nouvelles mains. Les deux ordres nouveaux des Jésuites et des écoles pies s'emparèrent de tous les colléges; et l'on vit absolument cesser, et partout à la fois, cet enseignement indépendant, communiqué à des milliers d'écoliers par les célèbres philologues, les Guarini, les Aurispa, les Philelphi, les Pomponio Léto. Cette classe si nombreuse d'instituteurs, qui donnèrent un mouvement si rapide à l'étude de la littérature dans le quinzième et le commencement du seizième siècle, n'avoit pas eu peut-être une philosophie bien saine, ou des sentimens bien libéraux; mais chacun d'eux étoit indépendant; il ne vivoit que de sa réputation; il ouvroit son école en rivalité avec toutes les autres; il s'efforçoit, par jalousie même de ses émules, de découvrir ou d'embrasser un système nouveau. Il mettoit en œuvre tous les pouvoirs de son esprit; il éveilloit toutes les facultés de ses

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. écoliers, et il en appeloit sans cesse, sur sa doctrine particulière, à l'examen, au jugement de la pensée, seule autorité qui pût décider entre des professeurs tous égaux. Les moines, qui succédèrent à ces hommes si actifs, furent sévèrement enrégimentés. Indifférens aux succès de leurs écoles, qui ne pouvoient altérer leur vœu de pauvreté, et uniquement occupés de ceux de leur ordre, ils rapportoient tout à la discipline qu'ils avoient reçue; ils soumettoient tout à l'autorité spirituelle, au nom de laquelle ils parloient, et ils dénonçoient l'appel à la raison humaine, comme une révolte contre des doctrines émanées immédiatement de la divinité.

Toute contention d'esprit cessa dans les écoles de ces nouveaux instituteurs. Ils permirent bien que leurs élèves arrivassent à celles des connoissances déjà acquises, qu'ils ne jugèrent pas dangereuses, mais ils leur interdirent l'exercice des facultés qui auroient pu leur en faire acquérir de nouvelles. Toute philosophie fut subordonnée à la théologie régnante; et à l'égard de tous les autres systèmes, l'on n'apprit d'eux tout au plus que les argumens par lesquels on pouvoit les réfuter. Toute morale fut soumise aux décisions de l'Église et des casuistes, et l'on ne permit plus de chercher dans le cœur, des principes sur lesquels l'autorité avoit déjà pro-

Digitized by Google

noncé. Toute politique fut rendue conforme à l'intérêt du gouvernement dominant, et les sentimens nobles furent bannis d'une science qui, au lieu d'être la plus indépendante de toutes, devint la plus servile. CHAP. CXXVII.

L'étude de l'antiquité continua cependant à occuper les colléges; mais comment pouvoit-elle avoir un attrait réel pour les jeunes gens, ou développer leur cœur ou leur esprit, quand tout sentiment en étoit exilé? Que pouvoit signifier l'éloquence antique, lorsque l'amour de la liberté étoit représenté comme un esprit de révolte, l'amour de la patrie comme un culte presque idolâtre? quelle impression pouvoit faire la poésie, lorsque la religion des anciens étoit sans cesse opposée à celle des modernes comme les ténèbres à la lumière, ou lorsque les sentimens d'un cœur passionné étoient expliqués par des moines à des enfans? quel intérêt pouvoit naître de l'étude des lois, des mœurs, des habitudes de l'antiquité, lorsqu'elles n'étoient point comparées aux notions abstraites d'une législation vraiment libre, d'une morale épurée, d'habitudes qui naissent de la perfection de l'ordre social?

Aussi l'étude de l'antiquité, comme toute science monastique, devint une science positive, une science de faits et d'autorités, où la raison et le sentiment n'eurent plus de part.

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. On enseigna aux enfans italiens, quelquefois avec une grande perfection, les élégances de la langue latine, c'est-à-dire, des mots et des règles de mots. On leur enseigna la prosodie et les règles de la versification, de manière à ce qu'ils pussent faire des vers latins, aussi bien qu'on en fait lorsqu'il ne manque plus que la pensée et le sentiment au poète. On leur enseigna la mythologie avec une précision qui souvent fait honte aux hommes qui croient avoir eu une éducation classique. Mais l'indépendance de la pensée étoit tellement exilée de tout ce système d'éducation, qu'on ne put leur enseigner la rhétorique ou la poétique qu'en vertu d'autorités établies, et comme une nouvelle orthodoxie; et que la théorie elle-même de la belle littérature ne produisit en Italie aucun ouvrage distingué. On peut se demander quelle pensée nouvelle un jeune homme a acquis après un cours semblable d'études, en quoi il a développé son cœur ou son esprit, et s'il n'auroit pas valu autant pour lui étudier les antiquités des Péruviens que celles des Grecs ou des Latins, qu'on ne lui a pas appris à sentir.

Sous une telle institution, quelques hommes heureusement doués ont développé leur mémoire; et s'ils tenoient aussi de la nature une imagination féconde et le sentiment de l'harmonie, ils ont pu briller comme poètes dans

Digitized by Google

leur langue natale, sans que leurs pédagogues aient réussi à étouffer leurs talens. Mais de beaucoup le plus grand nombre croupit dans une inertie d'esprit absolue. Un jeune homme italien ne pense pas, et ne sent pas même le besoin de penser; son oisiveté profonde seroit un supplice pour un homme du nord; encore que la nature eut créé celui-ci bien moins actif, bien moins impétueux. Cette oisiveté s'est changée par l'habitude en un besoin, presque en un plaisir. La journée de l'enfance a été remplie comme si l'on vouloit se mettre en garde contre l'exercice de ses facultés rationnelles. Les moines qui dirigent ses occupations ont retranché toute ferveur de ses prières, toute attention de ses études, toute invention de ses plaisirs, tout épanchement de ses liaisons. CHAP. CXXVII.

Les exercices de piété occupent une partie considérable des heures de l'écolier; mais il suffit que par le son de sa voix il fasse machinalement acte de présence. Les longues tautologies des prières ne peuvent pas fixer son attention; le même formulaire, répété cent fois, ne dit plus rien à son esprit ou à son cœur. Tandis qu'un exercice de dévotion fort court auroit servi d'avertissement à sa conscience, les rosaires qu'il répète jusqu'à trois fois par jour, sans les entendre, l'accoutument à séparer absolument sa pensée de son langage; c'est un

Digitized by Google

 exercice de distraction, si ce n'en est pas un d'hypocrisie (1).

D'autres heures sont destinées à l'étude des langues, de la mythologie, de la prosodie, de quelques dates de l'histoire; mais la mémoire seule est appelée à recevoir ces leçons, la mémoire que ne réveillent point les facultés plus nobles de notre être, la mémoire qui se charge par obéissance d'un fardeau dont elle ne connoît point l'usage, et qui ne voit d'autre but à l'étude de sa leçon que celui de la réciter. L'écolier n'entreprend que languissamment une telle tâche; celui que la nature avoit peut-être doué de la compréhension la plus facile, laisse engourdir cette faculté, qui n'est jamais occupée; celui qui sentoit dans son cœur les germes du plus noble enthousiasme n'a rien trouvé qui pût le développer. L'un et l'autre ne regarde qu'avec une sorte de dégoût les mots et les règles stériles dont il a chargé sa mémoire. Au moment où son éducation est finie, il chasse avec joie de sa tête tout ce qu'il y avoit reçu sans l'incorporer jamais à sa pensée.

Un temps cependant est accordé, dans les écoles d'Italie et dans les séminaires, aux dé-

(1) Dans le *Collegio Romano*, qu'on regarde comme le premier des établissemens d'éducation du monde catholique, chaque écolier doit chaque jour répéter, entr'autres prières, cent soixante fois l'*Ave Maria*.

Digitized by Google

lassemens et aux exercices; mais l'obéissance et la discipline monastique suivent l'écolier dans le moment qu'on prétend accorder à ses ébats. Tous les jours à la même heure, la longue procession des écoliers sort du séminaire; ils marchent deux à deux, revêtus de leurs longues souquenilles; deux prêtres les précèdent, d'autres sont entremêlés dans leurs rangs, d'autres ferment la marche. Jamais ils ne redoublent le pas, jamais ils ne le ralentissent; jamais ils ne cueillent une fleur, ils ne suivent l'industrie d'un insecte, ou ils n'examinent le tissu d'une pierre; jamais ils ne se rassemblent en groupes pour jouer, pour disputer, pour parler avec confiance. L'autorité monastique est soupçonneuse; on lui a appris à se défier de l'homme, et à ne voir que corruption dans le siècle. Il n'y a rien que le pédagogue ne croie devoir craindre, et pour les mœurs de son élève, et pour la discipline de son école, et pour sa propre autorité. Les liens d'amitié entre ses disciples seroient à ses yeux un commencement de conspiration, il se hâte de les briser; les confidences seroient des leçons de corruption, il les rend impossibles; l'esprit de corps des écoliers mettroit des bornes à son autorité, il l'attaque comme une révolte; il récompense les délations; il accorde toute sa faveur à celui qui lui sacrifie son camarade.

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. Malheureuse la nation qui est ainsi élevée! Qu'auroit-elle pu apprendre dans ses écoles, si ce n'est à se défier de son semblable, à flatter et à mentir? Que lui reste-t-il de toutes ses études, si ce n'est le dégoût de ce qu'elle a appris, et l'incapacité de se livrer à une application nouvelle? Son travail n'a pu produire en elle que l'inertie de la pensée; la distribution des peines et des récompenses n'a pu lui inspirer que de l'hypocrisie; ses moines, en la tenant éloignée de tout danger, ont affoibli et énervé ses organes, et lui ont inspiré la défiance d'elle-même et la lâcheté. C'est une consolation pour la nation italienne d'avoir été à portée de prouver par l'expérience, que les vices qu'on lui reproche ne viennent pas d'elle, mais de ses institutions. Tandis qu'elle éprouvoit les funestes résultats du système établi chez elle, une révolution étrangère entraîna d'une manière violente un grand nombre de ses jeunes élèves dans les écoles des ultramontains, et aussitôt on les y vit développer cette activité d'esprit qui avoit été si long-temps comprimée, saisir avidement cette science pour laquelle ils montroient auparavant du dégoût, et rejeter loin d'eux cette ruse, cette souplesse que la discipline seule à laquelle on les avoit soumis, leur avoit inspirée. L'éducation même des camps, ou celle des administrations civiles suffit souvent pour

Digitized by Google

enlever la croûte qu'avoit formée une institution monastique; et l'Italie voit aujourd'hui s'élever avec orgueil parmi sa jeunesse, des hommes dignes de ses anciennes républiques, des hommes qui, en effaçant le cachet servile qu'on leur avoit imprimé, ont conservé tout son génie.

Ce sont des élèves formés par l'éducation monastique que la législation italienne reçoit au sortir des écoles, pour les façonner au joug et en faire des sujets obéissans. Leurs pensées n'ont jamais été élevées vers aucune espèce d'abstraction; jamais ils n'ont examiné ce qui doit être, mais seulement ce qui est; jamais ils n'ont cherché l'origine d'aucune espèce d'autorité, tandis que tout, dans ce monde et hors de ce monde, leur a été représenté comme reposant sur l'autorité; leur esprit est devenu trop paresseux pour pouvoir jamais remonter à la source de ce qu'il se soumet à croire. Conduits en aveugles dans leur éducation, obéissant en aveugles à leurs prêtres, ils ont été tout prêts à offrir la même obéissance à leurs princes. Ce n'est point un dévoûment héroïque pour certaines familles, qui est devenu l'esprit de tel ou tel peuple italien, comme on l'a vu souvent dans d'autres monarchies, c'est une obéissance plus indolente, et qui n'a d'autre principe que la fatigue de la lutte et le désir constant du repos. *Obbedire a chi commanda*, est une maxime

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. proverbiale représentée comme contenant en même temps tous les devoirs politiques et tous les préceptes de prudence.

Aussi le despotisme n'a-t-il eu aucun besoin de s'y déguiser; un pouvoir souverain, un pouvoir sans bornes est attribué au prince, il n'y a aucun droit tellement sacré qu'il soit mis en dehors de la puissance souveraine. Les lois sont de simples émanations de la volonté du monarque, qui n'a été influencé par personne; c'est ce que désigne le nom qu'elles portent, de *motu proprio*. Les jugemens civils et criminels peuvent être changés par ses rescrits : il suspend en faveur de l'un les poursuites de ses créanciers, il accorde à l'autre une restitution *in integrum* des droits perdus par la prescription, il légitime un troisième qui est bâtard pour le faire succéder avec ses frères, ou au préjudice de ses cousins; il abroge en faveur d'un quatrième les liens de la primogéniture, pour qu'il puisse disposer au préjudice de ses enfans, des biens qui leur sont substitués. Les priviléges des corps ne l'arrêtent pas plus que ceux des particuliers, et il change à son gré et pour un but privé les coutumes des villes et les prérogatives des ordres divers de l'état.

De même que tout dépend de la seule volonté du prince, tout est accompli par elle, sans discussion, sans délibération publique, sans que

Digitized by Google

la nation soit associée d'aucune manière à ce qui va être réglé sur sa destinée. La critique des divers systèmes économiques ou politiques adoptés par le gouvernement, seroit un délit; l'histoire moderne même est interdite, elle pourroit induire des sujets en tentation de juger ce qu'ils doivent considérer comme trop haut pour leur entendement. Les gazettes enfin, que l'usage général de l'Europe a forcé à permettre, ne contiennent jamais à la date d'Italie, que les élans de la joie publique pour le passage d'un prince, son mariage, ou la naissance de ses enfans. CHAP. CXXVII.

La jurisprudence criminelle est la partie de la législation qui affecte le plus immédiatement la liberté du citoyen; c'est elle aussi qui peut le plus altérer son caractère. Dans les pays où l'instruction des procès est toujours publique, chaque procès criminel est une grande école de morale pour les assistans. L'homme du peuple qui souvent a besoin d'appui contre les tentations violentes dont il est entouré, apprend à l'audience que le crime qui a été commis sous le secret des nuits, loin de tout témoin, avec toutes les précautions que peut suggérer la prudence de la scélératesse, arrive cependant, par une suite de circonstances imprévues, à être découvert; que la conscience troublée du coupable le trahit la première, et qu'aucune jouis-

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. sance n'a suivi ces forfaits qui sembloient mettre le criminel au comble de ses vœux. Il apprend que l'autorité qui veille sur lui est bienveillante, qu'elle est éclairée, qu'elle ne punit qu'après avoir reconnu le crime. Il s'associe de tout son cœur au jugement, et tandis qu'il lutte en faveur de l'innocence, il abandonne sans regret le coupable à toute la rigueur des lois.

Mais lorsque l'instruction est secrète, qu'elle n'est accompagnée d'aucun plaidoyer, d'aucun débat qui associe le public au jugement, la sentence capitale n'offre aucun dédommagement à la société, pour la perte d'un de ses membres. Parmi ceux qui assistent au supplice, les uns sont frappés de terreur, ils accusent le juge d'injustice et de cruauté, et s'intéressent uniquement au malheureux, dont ils ne connoissent que la souffrance; les autres s'endurcissent dans leurs mauvais sentimens; ils se persuadent que le condamné n'a succombé que par son imprudence, et qu'à sa place ils seroient plus heureux, parce qu'ils auroient été plus habiles. Tous s'accordent à ne voir dans la justice criminelle qu'un pouvoir persécuteur, un pouvoir odieux; ils se liguent pour soustraire tous les prévenus également à son action, et ils font peser une sorte d'infamie sur tous ceux qui ont contribué de quelque manière à ce qu'elle s'accomplisse.

Digitized by Google

Cette ligue contre la justice criminelle s'est en effet formée dans toute l'Italie, en raison du secret profond dont la procédure s'enveloppe; et le préjugé contre ses ministres est si enraciné que la loi elle-même a dû l'adopter. Les archers des tribunaux, les caporaux et les sbires sont déclarés infâmes; et l'on comprend que des hommes qui consentent à embrasser un métier couvert du mépris public et de celui de la loi, s'arrangent pour mériter l'infamie de leur condition. C'est dans leurs rangs cependant qu'on choisit le bargello, qui se nomme lui-même leur capitaine, et qui remplit en même temps la fonction d'accusateur public devant les tribunaux, et celle de premier magistrat de police. L'infamie de son premier métier le suit dans cette situation plus relevée. Un honnête homme rougit d'avoir eu aucun rapport avec le bargello, d'avoir reçu de lui aucun service; néanmoins chaque citoyen sent à toute heure que sa réputation, sa liberté, sa vie, dépendent des informations secrètes que donnera cet officier. Personne n'est à l'abri d'être arrêté de nuit, dans sa propre maison, garotté, transporté au loin, par la seule autorité de cet homme, qui n'en rend compte qu'au seul ministre de police, ou président du *buon governo*. L'Italie est probablement le seul pays au monde où l'infamie légale, loin d'être incompatible avec le pouvoir, soit une condi-

CHAP. CXXVII.

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. tion requise pour exercer une certaine autorité.

Ce seroit une si grande honte que de s'exposer à être comparé à un bargello ou à un sbire, qu'un Italien, de quelque rang qu'il soit, s'il n'a pas perdu tout soin de sa réputation, ne contribuera jamais à traduire un malfaiteur entre les mains de la justice. Un vol impudent, un meurtre effroyable seroient commis au milieu de la place publique, que la foule, au lieu d'arrêter le coupable, s'ouvriroit pour lui laisser un passage, et se refermeroit pour arrêter les sbires qui le poursuivent. Le témoin interrogé sur un crime commis sous ses yeux, s'offense de ce qu'on veut le faire parler comme un espion. La compassion pour le prévenu est si vive, la défiance de la justice du juge est si universelle, que les tribunaux osent bien rarement braver ce sentiment général, et prononcer une sentence capitale. Les prévenus n'y gagnent rien ; ils languissent quelquefois dans les prisons pendant de longues années, ou bien ils sont condamnés à la relégation dans des pays de mauvais air, où la nature fait lentement et douloureusement ce que le juge n'a pas osé faire; mais l'exemple de la peine qui suit le crime est perdu pour le public.

Dans presque toute l'Italie, le jugement des causes tant civiles que criminelles est abandonné à un seul juge. Peut-être s'est-on trompé

Digitized by Google

dans les autres pays, lorsqu'on a cru multiplier les lumières en multipliant les juges. Plus le nombre des juges est restreint, plus chacun d'eux sent augmenter sa responsabilité, et se fait un devoir d'étudier une cause sur laquelle son seul suffrage peut avoir une si grande influence; mais on dénature un tribunal en le réduisant à un seul homme : on ne laisse plus à celui-ci moyen de distinguer entre ses affections privées, ses passions, ses préjugés, et les opinions qu'il forme en sa qualité d'homme public. On expose les parties à souffrir de son humeur, de son impatience, et on lui ôte le frein salutaire que lui impose la nécessité d'exposer ses motifs à ses collégues, pour les amener à son opinion. Il y a souvent dans le cœur de l'homme des mouvemens contraires à la justice ou à la morale, qui contribuent à ses déterminations sans qu'il s'en rende compte. Celui même qui les ressent reconnoîtroit leur turpitude, et rougiroit de se soumettre à leur influence, s'il étoit forcé de les exprimer. Comment un juge diroit-il à haute voix : « Cet » homme a une physionomie qui me déplaît; » cet homme est le même qui m'a répondu » avec insolence, ou qui a refusé de me saluer; » cet homme est celui dont j'avois toujours » prédit qu'il tourneroit mal; cet homme est » celui dont j'avois entendu faire des éloges si

CHAP. CXXVII.

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. » ridicules et si impatientans : je suis bien » aise qu'il soit tombé en faute? » Et cependant, cette joie de le voir coupable n'est que trop réelle, et elle dispose à trouver toutes les preuves suffisantes pour le condamner.

Toutefois le prévenu doit encore s'estimer heureux lorsque le juge unique devant lequel il doit comparoître siége régulièrement sur son tribunal; mais toutes les fois que le plaignant jouit de quelque crédit auprès du président du *buon governo*, ou que celui-ci ne veut pas perdre sans retour le coupable, ou que l'accusation porte sur des fautes qu'aucune loi ne condamne, ou qu'il s'agit de punir des opinions ou des sentimens ensevelis dans le secret du cœur, ou que le ministère veut seconder l'autorité domestique d'un mari sur sa femme ou d'un père sur ses enfans; le ministre de la police transmet au vicaire ou au bargello l'ordre d'instruire le procès *per via economica*. Dans ces procès désignés par le nom d'*economici* ou de *camerali*, l'accusé n'est point admis à se défendre; la plainte ne lui est point communiquée; il n'a aucune notion des preuves produites contre lui : tout au plus a-t-il occasion de deviner la nature de l'accusation par son interrogatoire, dans les cas seulement où il est interrogé. La sentence même qui est rendue contre lui, non par le juge instructeur, mais

Digitized by Google

par celui de la capitale, n'est pas motivée : ordinairement elle n'excède pas une prison domestique, ou dans un couvent, une relégation ou un exil. Néanmoins plus d'un malheureux a été enfermé au fond d'une tour, par une sentence *camérale*, ou relégué dans un pays de mauvais air, pour lutter avec la fièvre pestilentielle des Maremmes; et dans un temps de troubles politiques, nous avons vu un grand nombre de supplices infamans, ordonnés par la même *forme économique*.

Ainsi, dans toute l'Italie, l'effet salutaire que la justice devoit produire sur la moralité du peuple, a été complétement perdu, et un effet tout contraire a été opéré sur le plus grand nombre. Chaque sujet, tremblant devant une autorité qui n'est point comptable de ses actions, qui n'est soumise à aucune loi, qui, pour une partie du moins de ses ministres, ne l'est pas même à celles de l'honneur, se croit entouré à toute heure de délateurs et d'espions secrets; il ne peut jamais s'assurer sur le témoignage de sa conscience, et il est forcé à prendre des habitudes de dissimulation, de flatterie et de bassesse. La punition ne lui paroît jamais la conséquence nécessaire de la faute ; les supplices, tout autant que les maladies, sont à ses yeux des coups d'une fatalité qui pèse sur la nature humaine ; la crainte de les subir ne

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. l'arrête jamais sur le chemin du crime : un assassinat ne lui fera point perdre ou la faveur publique, ou les asiles qu'ont offert long-temps les églises (1), ou ceux qu'offrent encore les frontières nombreuses des petits états entre lesquels l'Italie est coupée. Et jamais, en effet, aucun pays, à la réserve de la seule Espagne, n'a été souillé par plus de meurtres presque toujours impunis.

A toutes ces causes d'immoralité, il faut joindre les habitudes de férocité, données presque jusqu'à nos jours par le spectacle de la torture. Ce supplice des prévenus, bien plus cruel que celui des coupables, étoit toujours destiné à l'exemple, encore qu'aucun exemple peut-être ne soit plus funeste que celui des tourmens d'un homme contre lequel aucune preuve n'est acquise, et qui doit toujours être présumé innocent. Le gouvernement pontifical avoit soin, pendant toute la durée du carnaval, de faire donner l'estrapade chaque matin à un certain nombre de prévenus, et de réserver tous les supplices capitaux pour le spectacle des jours gras qui terminent cette saison de fêtes. On motivoit cet effroyable aménagement des supplices, sur le désir de prémunir le

(1) Malgré le *motu proprio* du pape, les églises, dans l'Etat ecclésiastique, servent encore de refuge aux meurtriers et aux voleurs.

Digitized by Google

peuple contre le danger des passions, au commencement de chacune de ces journées consacrées à la joie; et le peuple, avide d'émotions, n'y cherchoit que le spectacle des douleurs physiques, qu'il alloit ensuite chercher dans les combats de taureaux, sur le môle du tombeau d'Auguste. Il n'avoit point alors à porter envie aux combats de gladiateurs de Rome payenne : si l'arène étoit baignée de moins de sang, les souffrances dont on lui donnoit le spectacle étoient bien plus cruelles et plus prolongées.

L'influence morale de la législation civile n'est pas si puissante que celle de la criminelle sur ceux qu'atteint la dernière; mais elle est plus universelle, aucun individu ne peut y échapper. La totalité de la propriété se distribue entre les sujets d'après les lois civiles, et cette distribution fut changée au moment de la suppression de la liberté. Les princes, en se créant une nouvelle noblesse, voulurent mettre le patrimoine de chaque famille à l'abri de toute révolution; ils encouragèrent en conséquence les pères à fonder, par testament, des substitutions perpétuelles, des primogénitures, des commanderies; leur donnant ainsi, même après leur mort, un droit sur leurs propriétés, dont ils dépouilloient les générations successives, et réduisant celles-ci à ne plus jouir qu'en

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. fidéicommis d'un droit limité par la volonté de leurs ancêtres, et l'expectative de leurs descendans. Les plus fatales conséquences résultèrent bientôt de cette innovation dans la législation, qui déshéritoit les vivans, en faveur des morts et des enfans à naître; elles furent si évidentes, que dans le dix-huitième siècle, les princes les plus sages cherchèrent à abolir les fidéicommis, que leurs prédécesseurs avoient favorisés. Les détenteurs du sol, ne se considérant plus que comme des usufruitiers, semblèrent prendre à tâche de dégrader un fonds qui n'étoit pas à eux; leur fortune ne se trouvant plus proportionnée avec l'étendue de leurs domaines, ce fut un état de gêne et de misère qui devint héréditaire avec les grandes propriétés, plutôt qu'un état d'aisance; les créanciers, trompés par les rentes considérables dont jouissoit un grand propriétaire, se trouvoient dépouillés à sa mort de l'argent qu'ils lui avoient confié. Cette injustice encourageoit chez les prêteurs l'esprit d'usure, chez les emprunteurs la mauvaise foi, et elle multiplia et compliqua indéfiniment les procès entre les uns et les autres.

Cependant la nation entière avoit pris l'habitude de considérer, avant tout, la conservation des familles, et il n'y eut plus de père qui, dans son testament, ne sacrifiât toutes ses filles à ses

Digitized by Google

fils, tous les cadets à l'aîné, et sa propre veuve à ses enfans. Toutes les relations domestiques furent changées par cette fausse distribution de la propriété. Le respect filial des enfans pour leur mère fut détruit, lorsque la mère fut rendue dépendante de son fils pour sa subsistance; l'amitié entre les frères fut également exilée, car l'amitié a besoin d'égalité, et elle ne peut pas exister entre un maître absolu et des flatteurs à gage. CHAP. CXXVII.

Non-seulement les fils cadets eurent une part fort inférieure à celle des aînés, le père de famille prit surtout à tâche d'éviter un partage de sa propriété : il assura seulement à ses plus jeunes fils leur portion à table dans la maison, ou, comme les Italiens l'appellent, *il piatto ;* et il les condamna, par conséquent, à la fainéantise aussi-bien qu'à la bassesse. Aucune industrie ne peut être poursuivie sans un petit capital; il faut faire une certaine dépense pour le moindre apprentissage; on ne peut suivre une profession lettrée, sans avoir employé ce capital à une éducation toujours dispendieuse; on ne peut être agriculteur sans avoir des terres, marchand sans avoir des fonds, fabricant sans avoir des outils et des matières premières. La plupart des cadets, exclus en Italie de tous ces emplois par leur pauvreté, vivent dans une constante dépendance et une constante oisiveté. Comme

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. les familles y sont nombreuses, justement en raison de ce que le père n'est pas appelé à pourvoir au sort de ses enfans; qu'un seul entre cinq ou six frères se marie, et qu'il laisse autant d'enfans qu'il a eu de frères; les quatre cinquièmes de la nation sont condamnés à n'avoir aucune propriété, aucun intérêt dans la vie, aucune espérance, et à ne contribuer par aucun travail à la prospérité de leurs compatriotes. Une classe aussi nombreuse d'oisifs doit nécessairement influer sur la multiplication des vices.

Les habitudes nationales de justice furent encore interverties par la pratique constante du recours à la grâce dans les causes civiles. La loi, sacrifiant la justice réelle à une apparence de droit, avoit déjà rendu la prescription très-difficile à acquérir. Dans beaucoup de causes, elle ne peut être plaidée qu'après un laps de temps centenaire. Mais, même après qu'elle est acquise, on voit en Italie le prince l'anéantir par des lettres de grâce. De même, il faut, en Italie, un plus grand nombre de sentences que nulle part ailleurs, pour donner à une décision la force de *chose jugée*. Mais, même après l'acquisition de cette présomption définitive, le prince accorde encore des lettres de grâce, pour faire juger de nouveau la chose qui ne devroit plus être en débat.

Digitized by Google

Par toutes ces causes, la totalité des droits fut rendue incertaine; des procès interminables furent laissés en héritage dans les familles, de générations en générations. A mesure que le temps s'écoule entre l'occasion d'un procès et sa décision, les preuves deviennent plus difficiles à obtenir, les présomptions se balancent davantage, et chacun, en soutenant son intérêt, se croit moins exposé au reproche de mauvaise foi. D'autre part, la longueur des procès les multiplie d'une manière effrayante. Dans une ville où il naît dix procès par année, si chacun est terminé en six mois, comme à Genève, il n'y en a jamais que cinq de pendans à la fois; s'ils sont, l'un portant l'autre, terminés en dix ans, comme dans la partie la mieux gouvernée de l'Italie, il y en aura cent de débattus en même temps; s'ils sont terminés à peine en trente ans, comme dans la plupart de ses provinces, il y en aura trois cents, et peut-être plus que la ville ne contient d'habitans. En effet, en Italie, il n'y a presque pas de famille qui n'ait un ou plusieurs procès; et le caractère de chicaneur ou d'homme processif est devenu trop commun pour que personne le regarde comme une tache. CHAP. CXXVII.

Ainsi, l'on peut dire que, dans la moderne Italie, la religion, loin de servir d'appui à la morale, en a perverti les principes; que l'éducation, loin de développer les facultés de l'es-

Digitized by Google

 prit, les a engourdies; que la législation, loin d'attacher les citoyens à la patrie, et de resserrer entre eux des liens fraternels, les a remplis de défiance et de crainte, et leur a donné pour prudence l'égoïsme, et pour défense la bassesse. Il reste encore une quatrième cause, qui étend son influence sur toutes les sociétés humaines, et qui, avec une force inférieure aux trois précédentes, quelquefois contrebalance, quelquefois seconde leur action, et répare, quoique bien imparfaitement, le mal produit par des institutions vicieuses : c'est le point d'honneur, dont la puissance, supérieure à la volonté de chaque individu, altère ses notions primitives, affermit ou contredit sa morale, et lui trace une conduite uniforme, au lieu de le livrer à l'empire momentané de ses passions.

La législation du point d'honneur a en elle-même quelque chose de libéral; elle n'est point établie par une autorité supérieure, mais au contraire par le concours d'opinions et de volontés indépendantes : aussi, lorsqu'elle se soutient avec force dans un gouvernement monarchique, elle le modifie, et l'empêche de tourner vers un complet despotisme. D'autre part, cette législation n'est jamais fondée sur les vrais principes de la morale, et le nombre des sentimens naturels qu'elle corrompt, est plus grand que celui de ceux qu'elle conserve ou qu'elle fortifie.

Digitized by Google

L'empire du point d'honneur se fait à peine remarquer dans les républiques; l'opinion publique y exerce une telle puissance, qu'elle modifie sans cesse les préjugés les plus accrédités; elle y juge les personnes sur l'ensemble de leurs actions, et non d'après des règles abstraites et inflexibles. On ne distingue point, dans une république, un homme vertueux d'un homme d'honneur; on ne distinguoit point non plus ces deux caractères dans les états de l'antiquité. Les premières notions du point d'honneur furent apportées, dans les états du midi, par les conquêtes des peuples teutoniques; mais elles se fondirent avec les autres élémens de l'opinion publique, et elles ne formèrent point un caractère proéminent dans l'histoire des républiques italiennes. L'introduction, en Europe, de quelques opinions propres aux Arabes, donna aux Espagnols, qui les reçurent d'eux les premiers, un point d'honneur d'une nature nouvelle; ce point d'honneur fut ensuite adopté dans tous les pays sur lesquels la monarchie espagnole étendit son influence.

La législation de l'honneur arabe et castillan fut donc importée en Italie dans le seizième siècle, par ces mêmes armées espagnoles qui détruisirent les républiques dont nous nous sommes occupés si long-temps. Elle y règna avec une grande force, aussi long-temps que Charles-

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. Quint et les trois Philippe, ses successeurs, maintinrent les plus belles provinces de l'Italie dans une dépendance presque absolue; elle s'affoiblit dans les dernières années du dix-septième siècle, et tomba complétement dans le dix-huitième; l'on peut affirmer qu'elle fut également contraire aux progrès de la lumière et de la raison par sa durée et par sa chute.

Le point d'honneur, que les Espagnols tenoient des Arabes, paroît se rapporter à trois principes fondamentaux. Le premier est une délicatesse exagérée sur la chasteté des femmes : dès que cette vertu est atteinte en elles par le plus léger soupçon, elles ne succombent pas seules au déshonneur; la même honte couvre également leurs pères, leurs frères et leurs maris. Le second est une délicatesse tout aussi exagérée sur la valeur des hommes; de même elle est mise à la place de toutes les autres vertus, et elle compromet toute la famille en un seul individu. Le troisième est une sorte de religion de vengeance, qui n'admet d'autre réparation pour l'offensé que la mort de celui qui a commis l'offense.

L'introduction de ces opinions en Italie changea l'état des femmes; elles perdirent l'honnête liberté dont elles avoient joui au temps des républiques; leurs pères et leurs maris, au lieu de se confier dans leur vertu et leur prudence,

Digitized by Google

ne se crurent plus assurés que par des grilles et des verroux. Ce n'étoit pas leur foiblesse seule qu'ils avoient à craindre; un accident qui les exposoit aux yeux de tous, un mot hasardé, une conjecture imprudente, suffisoient pour compromettre l'honneur de la maison, et avec lui la vie et la fortune de tous les individus qui la composoient. La jalousie du sentiment ne veilloit point sur elles, mais la jalousie bien plus soupçonneuse de la vieillesse, qui les gardoit comme l'avare garde son trésor. Plus on redoubloit de précautions extérieures, plus on multiplioit les duègnes qui ne les perdoient pas de vue, les grilles qui fermoient leurs maisons, les voiles qui les cachoient à tous les yeux, plus on négligeoit l'éducation morale, qui auroit placé leur défense en elles-mêmes. La vigilance soupçonneuse de leurs gardiens avoit délivré leur conscience de toute responsabilité. Autant on s'efforçoit de leur rendre impossible tout commerce avec le dehors, autant elles tournoient toutes leurs pensées, toute l'invention de leur esprit vers la galanterie; et dans le temps où elles furent soumises à la vigilance la plus sévère, leur conduite ne fut guère plus pure que lorsque le déréglement même devint à la mode.

Cependant lorsqu'à la fin du dix-septième siècle, le point d'honneur espagnol se relâcha,

CHAP. CXXVII. aucune autre sauvegarde ne fut donnée à la vertu des femmes; elles ne furent pas mieux instruites de leurs devoirs, elles ne trouvèrent pas un plus ferme appui dans leurs propres sentimens, et le bon goût même de la société ne leur fit point une loi de la décence dans leurs propos ou dans leur conduite. Les jeunes filles élevées dans les couvens y reçoivent un enseignement que sa sévérité même rend inapplicable à la vie. La salle de bal et celle du spectacle leur sont représentées comme le lieu où le démon exerce ses plus redoutables séductions; le crime de regarder un homme par la fenêtre, leur est peint comme presque aussi odieux que celui de lui ouvrir cette même fenêtre, pour le recevoir de nuit dans leur appartement. Le désir de plaire et les excès de l'amour sont mis sur une même ligne. L'époux qui reçoit une jeune fille au sortir du couvent, est obligé de défaire l'ouvrage de son éducation; de lui enseigner que tout ce dont on lui a fait peur, n'est point un péché, que tout ce qui est interdit aux religieuses, ne l'est pas aux dames. Tous ses principes sont ébranlés; la séduction du monde commence; le ton corrompu de la société lui apporte de nouvelles idées, l'exemple la séduit, l'époux auquel elle a été unie n'est point de son choix; le plus souvent elle ne l'avoit pas même vu avant de se donner à lui; lorsque en-

Digitized by Google

suite la paix domestique, la fidélité conjugale, la douce confiance, sont bannis de tous les ménages, il ne faut pas accuser, mais plaindre les femmes italiennes; il faut chercher le désordre plus haut vers sa source, et reconnoître que l'éducation, les lois, les mœurs, et non la nature, les ont faites ce qu'elles deviennent. CHAP. CXXVII.

Nous avons vu qu'à l'époque la plus florissante des républiques italiennes, la valeur loin d'être trop prisée par comparaison avec les autres vertus, n'obtenoit pas même de l'opinion publique l'estime qui lui étoit due. Les hommes de guerre n'étoient alors que des mercenaires employés à exécuter les ordres d'autres hommes, qui, dans une carrière plus élevée, avoient obtenu une plus haute réputation. Le magistrat qui brilloit dans les conseils par son éloquence, par sa prudence, par sa décision, ne se piquoit point d'égaler la bravoure militaire du soldat qu'il prenoit à ses gages; il donnoit dans l'occasion des preuves d'un courage civil, souvent plus rare et plus difficile; mais il déclaroit sans honte qu'il ne se croyoit pas propre au combat. La république florentine souffrit plus qu'une autre, pour avoir accordé si peu d'estime à la bravoure; elle apprit par des malheurs répétés qu'aucune vertu ne doit être déshéritée par aucun gouvernement; et elle fut souvent trahie par les généraux et les soldats qu'elle appeloit

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. du dehors, parce qu'elle avoit négligé d'en former parmi ses propres citoyens.

Mais les effroyables guerres du commencement du seizième siècle, rappelèrent les Italiens aux armes, et dès lors ils suivirent avec d'autant plus d'empressement cette carrière nouvelle, que toutes les autres leur furent bientôt fermées. Ils s'engagèrent en foule pendant tout le seizième siècle, dans les armées espagnoles, dans le temps même où d'autres régimens italiens étoient levés pour le service de la France, et servoient avec distinction dans les guerres civiles de cette contrée. Pendant toute la seconde moitié du seizième siècle, l'infanterie italienne fut considérée comme pleinement égale à l'espagnole, et toutes deux occupoient le premier rang entre les troupes des nations les plus guerrières de l'Europe. Toutes deux avoient été formées par les mêmes officiers, et furent soumises aux mêmes préjugés. Le point d'honneur militaire italien ne fut autre que celui de l'Espagne. Les deux nations ressentirent de la même manière les mêmes offenses, les mêmes propos, les mêmes soupçons.

Mais la milice espagnole se conserva en plein honneur pendant tout le dix-septième siècle, malgré la décadence de la monarchie; la milice italienne perdit plus tôt son crédit. Les soldats ne s'engageoient qu'à regret dans des armées

Digitized by Google

toujours mal payées, toujours mal conduites, et qui, malgré leur valeur, éprouvoient de constans revers. Dans les provinces sujètes de l'Italie, que les vice-rois espagnols gouvernoient avec défiance, tout invitoit la noblesse au repos et à la mollesse, qui seule n'excite jamais de soupçons jaloux. Les Italiens avoient montré qu'ils pouvoient être braves, mais ils ne le furent pas long-temps sous des circonstances aussi défavorables ; et quand ils déposèrent les armes, aucune opinion publique ne les appela à défendre encore la réputation de leur valeur. On vit alors, on voit encore aujourd'hui, des hommes distingués par leur naissance, par le rang qu'ils occupent, et par toutes les circonstances qui font supposer une éducation libérale, avouer hautement leur pusillanimité. Ils parlent sans rougir de la grande peur qu'ils ont eue; ils confessent que leurs femmes ont plus de courage qu'eux, et ces paroles ne leur coûtent point à prononcer ; elles ne sont point suivies de la risée, ou du mépris universel. Cependant si le courage est une vertu naturelle à l'homme, la peur est aussi une des passions de sa nature. Il faut qu'elle soit réprimée, qu'elle soit domptée par la volonté, par l'éducation, par la honte. Quand on lui donne une pleine licence, elle s'empare à son tour de l'âme, elle la dégrade, elle avilit la nation toute entière.

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. On auroit pu craindre que telle ne fût la condition de la nation italienne, et peut-être, en effet, toute autre, en perdant son point d'honneur, auroit perdu avec lui toute énergie; mais une expérience inattendue a fait voir récemment que ces Italiens qui avoient si complétement oublié le courage, le rapprenoient plutôt qu'aucune autre nation, dès qu'on réveilloit en eux le point d'honneur, et qu'on leur faisoit entrevoir une vraie gloire.

La sanction de cette législation du point d'honneur, que les Espagnols introduisirent en Italie, au seizième siècle, fut la nécessité imposée à chaque homme d'honneur, de venger son offense. Sans doute le besoin de vengeance est jusqu'à un certain point un sentiment naturel à l'homme; il se compose d'un désir de justice, et d'un mouvement de colère; et dans ces limites, on le retrouve également chez tous les peuples, aussi-bien anciens que modernes. Mais le système de vengeance que les Espagnols ont reçu des Arabes et des Maures, et qu'ils ont ensuite communiqué à toute l'Europe, est autre chose que ce sentiment naturel, il est fondé sur une idée de devoir. Le Maure ne se venge pas parce que sa colère dure encore, mais parce que la vengeance seule peut écarter de sa tête le poids d'infamie dont il est accablé. Il se venge, parce qu'à ses yeux il n'y a qu'une âme basse qui

Digitized by Google

puisse pardonner les affronts, et il nourrit sa rancune, parce que s'il la sentoit s'éteindre; il croiroit avec elle avoir perdu une vertu. CHAP. CXXVII.

Ce code de vengeance fut présenté aux nations septentrionales, au moment où les combats judiciaires venoient à peine d'être supprimés. Il entra en quelque sorte à leur place, et le duel lava les offenses de l'honneur, avec une assez grande apparence de raison; car la plus mortelle offense consistant à mettre en doute le courage d'un homme, la bravoure avec laquelle il se présentoit au combat singulier, étoit le moyen le plus naturel de dissiper ce doute. Aussi l'on vit chez les Français, les Anglois, les Allemands, l'idée primitive de la vengeance s'effacer de l'action elle-même, qui étoit représentée comme en étant la conséquence. Un homme d'honneur se battit, non pas pour se venger, mais pour se maintenir en possession de cet honneur qui étoit sa propriété, et qu'il se sentoit le droit de défendre.

Ce ne fut point de cette manière que la poursuite des affaires d'honneur fut, au seizième siècle, présentée par les Espagnols aux Italiens: ce ne fut point ainsi que les Italiens eux-mêmes la conçurent, en raison de leurs précédentes communications avec les Maures. Les uns et les autres crurent reconnoître une grande âme à la constance de ses ressentimens. L'of-

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. fensé leur sembloit avoir montré d'autant plus d'énergie qu'il avoit gardé plus long-temps sa rancune, qu'il l'avoit manifestée par une explosion plus inattendue, et qu'il avoit causé une douleur plus amère à son offenseur. Ce n'étoit pas une preuve de courage qu'on demandoit à celui qui se vengeoit, pour rétablir son honneur, c'étoit seulement une preuve de haine implacable. Aussi l'assassinat lavoit-il à leurs yeux l'honneur aussi-bien que le duel, le poison aussi-bien que le fer, et la perfidie leur paroissoit-elle le triomphe de la vengeance, parce que l'offensé s'y étoit montré plus complétement maître de lui-même.

Quelques provinces d'Italie s'étoient fait remarquer dès le moyen âge par l'atrocité de leurs haines et de leurs vengeances héréditaires. On citoit surtout Pistoia en Toscane, la Romagne et tout l'état de l'Église, mais bien plus encore les îles de Sicile, de Sardaigne et de Corse, où le mélange avec les Maures, et ensuite avec les Espagnols, avoit donné plus de force à cette législation barbare. Cependant ce ne fut qu'au seizième et au dix-septième siècles qu'on vit régner, dans toute l'Italie la terrible doctrine qui imposoit à tout homme d'honneur le devoir non de se défendre, mais de se venger. Ce fut alors seulement qu'on vit se multiplier ces braves qui louoient leurs poignards, et qu'on perfec-

Digitized by Google

tionna la redoutable science des poisons; ce fut alors qu'on vit des hommes éminens dans l'état, dans l'église, dans les lettres, se vanter publiquement d'avoir accompli leur vengeance; ce fut alors enfin que le duel n'étant plus regardé comme une satisfaction suffisante, deux ennemis ne consentirent à se battre qu'après que l'offenseur eût demandé pardon à l'offensé. Sans cette réparation préalable, le poison ou le poignard pouvoient seuls laver l'honneur outragé.

Grâce au ciel, cette doctrine infernale est complétement mise en oubli aujourd'hui. On ne trouveroit plus dans toute l'Italie un seul assassin à gages; et si des crimes horribles sont encore commis, l'opinion publique ne les impose du moins jamais plus comme un devoir. Peut-être même la sanction du duel est-elle trop négligée, et montre-t-on trop peu de sévérité envers ceux qui, ne témoignant aucun ressentiment pour les plus graves offenses, laissent supposer, non qu'ils ont pardonné, mais qu'ils n'ont pas osé demander de satisfaction.

Cependant le long règne d'un préjugé si subversif de toute morale et de tout vrai honneur a eu l'influence la plus funeste sur les sentimens nationaux. L'assassinat n'est plus, il est vrai, un devoir, mais il n'est pas non plus une honte; c'est une idée avec laquelle chacun est

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. sans cesse familiarisé. L'Italien le regarde comme une conséquence funeste d'un mouvement impétueux de colère, de jalousie, de vengeance; il ne sent point dans son cœur la certitude inébranlable qu'il ne sera jamais entraîné à donner un coup de couteau, parce qu'il n'a point été accoutumé à considérer cette action avec l'horreur inexprimable qu'inspire la pensée d'un grand crime. Elle est pour lui ce qu'est la pensée du duel pour les hommes scrupuleux des autres nations. C'est un grand péché que sa conscience lui défend de commettre; mais il sent pour de telles fautes que tout homme est pécheur; et lorsqu'il voit des meurtriers exilés de leur pays, ou condamnés aux travaux publics pour des assassinats, il ne sent pour eux que la pitié profonde qu'excite un grand malheur, non l'effroi que doit causer un grand crime.

Dans l'état de société auquel l'Italien se trouve réduit, ce sentiment devient juste, et c'est avec un sentiment analogue que nous devons le juger nous-mêmes. Sans doute on ne trouve point dans l'Italien du dix-huitième siècle, ou le représentant des Manlius et des Gracques, ou celui des Doria et des Albizzi. La vertu antique ne peut naître, ne peut fleurir dans une patrie asservie; l'esprit ne peut développer sa puissance, lorsque son essor est rallenti par

Digitized by Google

mille entraves; le sentiment ne peut s'exalter vers l'héroïsme, lorsqu'il est étouffé dans son germe. Mais sera-ce l'Italien lui-même que nous accuserons de l'état lamentable où il est tombé? lorsque nous voyons tant de causes si puissantes concourir à le dégrader, ne pleurerons-nous pas plutôt en lui l'avilissement de la dignité humaine, et ne sentirons-nous pas que le sort qui l'a atteint est le sort qui nous menace, qui menace toute société, toute nation, qui se laisseroit charger des mêmes chaînes que lui?

Bien plutôt nous admirerons encore tout ce qui reste à cette nation qui sembloit faite pour dépasser toutes les autres : cet esprit si ouvert et si prompt, pour lequel aucune étude n'est trop difficile dès qu'elle est entreprise avec un but fait pour l'enflammer; cette flexibilité à toutes les formes nouvelles, qui rend l'Italien propre à la politique, à la guerre, à tout ce qu'il entreprend de plus inusité, au moyen de l'éducation la plus rapide; cette imagination créatrice qui lui conserve l'empire des beaux-arts après qu'il a perdu tous les autres; cette sociabilité, cette douceur dans les manières, qui en d'autres pays est le partage des conditions les plus relevées, mais qui en Italie est commune à toutes les classes; cette sobriété qui tient l'homme du peuple éloigné des orgies et des débauches cra-

Digitized by Google

CHAP. CXXVII. puleuses au milieu de ses fêtes et de ses plaisirs; cette supériorité de l'homme de la nature qui se montre d'autant plus digne d'estime qu'il a été moins changé par l'éducation; en sorte que le paysan italien est autant supérieur au citadin que celui-ci l'est au gentilhomme. Enfin, ce pouvoir admirable de la conscience, qui triomphe des plus mauvaises institutions, de l'éducation la plus fausse, de la superstition la plus basse, de l'ordre politique le plus dépravé, et qui, soutenant l'homme entre les tentations les plus violentes et les barrières les plus débiles, diminue la fréquence des crimes bien au-delà de ce qu'on auroit pu le calculer d'avance. Sans doute ces Italiens, auxquels nous avons consacré une si longue étude, sont aujourd'hui un peuple malheureux et dégradé; mais qu'on les remette dans des circonstances ordinaires, qu'on leur laisse courir les chances que courent toutes les autres nations, alors l'on verra qu'ils n'ont pas perdu le germe des grandes choses, et qu'ils sont dignes de se mesurer encore dans cette carrière qu'ils ont parcourue deux fois avec tant de gloire.

FIN.

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

DU TOME SEIZIÈME.

CHAPITRE CXXI. *Préparatifs des Florentins pour défendre leur liberté; ils sont assiégés par le prince d'Orange. Exploits, dans l'état florentin, de François Ferrucci, commissaire-général; il livre au prince d'Orange un combat où tous deux sont tués; capitulation de Florence.* 1529—1530 ..... *p.* 1

La république de Florence résolue à se défendre, tandis que tout le reste de l'Italie se soumet au joug de la maison d'Autriche 1

Les Florentins, qui jusqu'alors n'avoient point été militaires, prennent eux-mêmes les armes pour la défense de la liberté 2

An

1527. Décembre. Organisation de trois cents citoyens de la garde du palais 3

1528. 6 novembre. Organisation des seize compagnies de la garde urbaine 4

1527. Juillet. Rappel des *bandes de l'ordonnance* du territoire florentin. ..... *ib.*

1528. Décembre. Hercule d'Este nommé capitaine-général des hommes d'armes 5

1529. Avril. Les fortifications de Florence sont complétées 6

— Mai. Les Dix de la guerre prennent Malatesta Ba-

Digitized by Google

An
glioni à leur solde, avec le titre de gouverneur-général. . . . . p. 7
1529. Le gonfalonier Capponi veut réconcilier la république au pape. 8
— Capponi appelle aux consultations, ou *pratiche*, plusieurs amis des Médicis. 9
— Défiance des conseils ; ils nomment eux-mêmes la *pratica* des Dix de la guerre. . . . . ib.
— Correspondance secrète de Capponi avec Clément VII. 10
1529. 16 avril. Lettre suspecte adressée à Capponi, trouvée par un des prieurs. . . . . ib.
— 17 avril. Capponi est déposé, François Carducci lui est donné pour successeur. 11
— Capponi se justifie de l'accusation de trahison, et est acquitté. 12
— Les Florentins reçoivent coup sur coup les nouvelles les plus alarmantes. 13
— Le gouvernement prend des mesures pour trouver de l'argent. 14
— La seigneurie ordonne aux paysans de porter leurs récoltes dans les lieux forts. 15
— Septembre. Hercule d'Este, sommé de se rendre à son poste, refuse d'obéir. 16
— Ambassade envoyée par les Florentins à l'empereur à Gênes. 17
— 8 octobre. Mort de N. Capponi au retour de cette ambassade, fuite des deux autres ambassadeurs. 18
— Le pape charge de ses vengeances contre Florence le même prince d'Orange qui l'avoit fait prisonnier à Rome. 19
— Fin de juillet. Le pape accorde aux soldats d'Orange

Digitized by Google

An

main-forte pour se faire payer le reste des rançons des citoyens romains..... *p.* 20
1529. Fin d'août. L'armée du prince d'Orange se rassemble à Foligno..... *ib.*
— 1er septembre. Prise et pillage de Spelle, sur la frontière de Pérouse..... 21
— 12 sept. Baglioni, par un traité, ouvre Pérouse au prince d'Orange, et conduit son infanterie aux Florentins..... 22
— 14 sept. Cortone se rend au prince d'Orange, et les Florentins évacuent Arezzo et tout le val d'Arno supérieur..... 23
— 18 sept. Arezzo prétend se reconstituer en république sous la protection de l'empereur..... 24
— François Guicciardini s'enfuit, et se joint aux ennemis de sa patrie..... *ib.*
— Des ambassadeurs envoyés au pape sont renvoyés durement..... 25
— 19 octobre. Les maisons et les jardins à un mille de la ville sont rasés par les Florentins..... 26
— 14 oct. Le prince d'Orange trace son camp au Piano-à-Ripoli, devant Florence..... 27
— Napoléon Orsini, abbe de Farfa, au service des Florentins..... 28
— Commencement des services et de la réputation de François Ferrucci..... 29
— Novembre. Ferrucci reprend d'assaut San-Miniato..... 30
— 10 nov. Orange attaque Florence par escalade, et est repoussé..... 31
— 11 décembre. Etienne Colonna surprend à leur poste les Impériaux de Sciarra..... 32

Digitized by Google

An
1529. 15 décembre. Mort de Jérôme Moroni dans le camp des assiégeans..... *p.* 34
— 23 déc. Les Florentins abandonnés par les Vénitiens, qui signent leur paix avec l'empereur, . 35
— Fin déc. Une nouvelle armée impériale vient camper sur la rive droite de l'Arno..... 36
— Raphael Girolami est donné pour successeur au gonfalonier François Carducci. 37
1530. Blocus de Florence. Le prince d'Orange ne bat point la ville en brèche..... *ib.*
— Hercule Rangoni emmène les gendarmes d'Hercule d'Este..... 39
— 26 janvier. Malatesta Baglioni nommé capitaine-général..... 40
— Conduite double de François Ier avec les Florentins..... *ib.*
— Nouvelles conditions offertes au pape, et rejetées par lui..... 41
— Prédications à Florence pour animer à la défense de la liberté..... 42
— Fréquentes attaques des Florentins sur les lignes ennemies..... 43
— 21 mars. Sortie générale des Florentins, et combat brillant autour du cavalier de la porte Romaine..... 44
— 5 mai. Sortie de Baglioni, qui prend d'assaut le couvent de San-Donato..... 45
— 10 juin. Étienne Colonna attaque le comte de Lodrone, et le quartier des Allemands à la droite de l'Arno..... 46
— Succès de Lorenzo Carnésecchi dans la Romagne toscane..... 47

Digitized by Google

An
1530. Perte de la citadelle d'Arezzo, de Borgo San-Sepolcro, et de Volterra..... *p.* 47
— 27 avril. Francesco Ferrucci part d'Empoli pour recouvrer Volterra..... 48
— 29 mai. Empoli pris par Sarmiento et D. Fernand de Gonzague..... 49
— 27 avril. François Ferrucci reprend Volterra avec un grand carnage..... *ib.*
— Avril-juin. Ferrucci défend Volterra contre Maramaldo et Sarmiento..... 50
— 17 juin. Il force les Impériaux à lever le siége de Volterra..... 51
— Ferrucci rassemble une armée pour faire lever le siége de Florence..... 52
— 14 juillet. Ferrucci part de Volterra pour Pise.. 53
— Ferrucci retenu par la fièvre à Pise..... *ib.*
— Plan de Ferrucci pour attaquer Rome, rejeté par la seigneurie..... 54
— 30 juill. Ferrucci part de Pise, et traverse l'état lucquois..... *ib.*
— 2 août. Ferrucci, avec son armée, s'approche de Gavinana, dans les montagnes de Pistoia..... 55
— Trahison de Malatesta Baglioni, qui donne moyen au prince d'Orange de marcher au devant de Ferrucci..... 56
— 2 août. Ferrucci et le prince d'Orange arrivent en même temps à Gavinana..... 58
— Le prince d'Oranges est tué..... 59
— Jean-Paul Orsini repoussé par Vitelli, tandis que Ferrucci repousse Maramaldo hors de Gavinana. 60
— Nouvelle attaque sur Gavinana. Ferrucci est pris et tué par Maramaldo..... 61

Digitized by Google

An
1530. 4 août. Le gonfalonier presse de nouveau Baglioni d'attaquer les Impériaux. . . . . *p.* 63
— Baglioni refuse ouvertement toute obéissance au gonfalonier. . . . . *ib.*
— 8 août. Le gonfalonier veut forcer Baglioni à l'obéissance, mais il est abandonné par les citoyens. 64
— Baglioni introduit les Impériaux dans le bastion de la porte Romaine. 65
— La seigneurie forcée de mettre en liberté les partisans des Médicis. 66
— La seigneurie traite avec Barthélemi Valori, commissaire apostolique, et D. Fernand de Gonzague, général impérial. 67
— 12 août. Capitulation de Florence, avec promesse de liberté et d'amnistie. 68
— 20 août. Barthélemi Valori nomme une balie par l'autorité d'un prétendu parlement. 69
— La seigneurie est cassée, et le peuple est désarmé. 70
— Fin de l'Histoire de Jacob Nardi; et son caractère. . . . . *ib.*

CHAPITRE CXXII. *Violation de la capitulation de Florence, persécution de tous les amis de la liberté règne et mort d'Alexandre de Médicis; succession de Cosme Ier au titre de duc de Florence. Sienne, opprimée par les Espagnols, embrasse le parti français Siége et dernière capitulation de cette ville.* 1530—1555. . . . . *p.* 71

L'Italie, après 1530, retombe dans l'état de nullité où elle étoit avant le douzième siècle. 71

Digitized by Google

An
1122-1530. Grandeur de l'Italie pendant les quatre siècles de sa liberté..... *p.* 72
— L'indépendance de quelques petits états avant le douzième siècle, et après le quinzième, ne suffit pas pour que l'Italie ait une histoire à ces deux époques..... 73
— Le couronnement des empereurs à Rome étoit un symbole de l'indépendance italienne, qui fut supprimé en 1530..... 75
— Les états italiens qui se disoient encore indépendans depuis 1530, n'avoient plus d'influence sur le reste de l'Europe..... *ibid.*
— Derniers chapitres consacrés à la décrépitude de la nation italienne..... 76
— L'oppression du parti de la liberté à Florence et à Sienne demande plus de détails..... 77
1530. Balie créée à Florence au nom de la souveraineté du peuple..... *ibid.*
— Octobre. Seconde balie de cent cinquante membres créée par la première..... 78
— Cruelles vengeances du pape exercées par la balie contre tous les amis de la liberté..... 79
— Elle redouble de sévérité et prolonge les supplices à mesure qu'elle se sent mieux affermie. 80
— Les chefs de parti ordonnent les supplices en leur nom, sans faire intervenir l'autorité d'aucun membre de la maison de Médicis..... *ibid.*
1531. 5 juillet. Alexandre de Médicis entre à Florence, et est déclaré chef de la république par un rescrit de l'empereur..... 82
— Projets de Guicciardini pour se mettre à couvert de la haine publique..... 83

Digitized by Google

An
1532. 4 avril. Commission chargée de changer la constitution de Florence..... p. 83
— 27 avril. Constitution monarchique donnée à Florence, avec deux conseils..... 84
— Tyrannie et défiance universelle d'Alexandre de Médicis..... 85
1534. 1er juin. Il jette les fondemens d'une citadelle pour contenir Florence..... 86
— Mécontentement de tous les chefs du parti de Médicis..... 87
1533. 27 octobre. Catherine de Médicis épouse Henri de France, qui fut depuis Henri II..... 88
1534. 25 septembre. Mort de Clément VII. Alexandre reste entouré d'ennemis..... 89
— Le cardinal de Médicis se met à la tête des ennemis d'Alexandre..... 90
1535. 10 août. Hippolyte, cardinal de Médicis, empoisonné par Alexandre..... 91
— Les émigrés florentins plaident leur cause à Naples contre Alexandre, devant l'empereur... 92
1536. Février. Charles prononce une amnistie pour les émigrés, sans changer le gouvernement..... 93
— Les émigrés la rejètent..... 94
— 28 fév. Charles donne sa fille à Alexandre, et lui assure sa protection..... 95
— Lorenzino de Médicis gagne la faveur d'Alexandre par des services honteux..... 96
1537. 6 janvier. Il tue le duc, qu'il avoit attiré dans sa maison..... 97
— Il n'essaye pas de soulever la ville, où il n'avoit point de partisans..... 98
— Il part pour Bologne et Venise avant que le

Digitized by Google

An
meurtre du duc soit connu..... *p.* 99
1537. Le cardinal Cybo, ministre d'Alexandre, cache sa disparition..... 100
— 7-8 janvier. Il trouve le duc mort dans l'appartement de Lorenzino..... 101
— 8 janv. Tous les lieux forts occupés par Alexandre Vitelli, commandant de la garde du duc. 102
— Le sénat pressé par Guicciardini de nommer un successeur au duc..... 103
— 9 janv. Le sénat forcé par la terreur à élire pour duc Cosme de Médicis, parent éloigné d'Alexandre..... 104
— Guicciardini comptoit de dominer Cosme, qui rejette le joug..... 105
— 22 janvier. Les cardinaux florentins entrent à Florence pour en modifier le gouvernement.. *ibid.*
— 1er février. Ils sont trompés par Médicis, et renvoyés..... 106
— 28 fév. La succession de Cosme confirmée par une bulle impériale, publiée à Florence le 21 juin suivant..... 107
— 1-15 juillet. Armée levée par les émigrés florentins à la Mirandole..... 108
— 15 juillet. Les émigrés entrent en Toscane, et s'avancent jusqu'à Montemurlo..... 109
— 31 juillet. Les chefs des émigrés surpris par Alex. Vitelli dans la citadelle de Montemurlo; leur troupe est dissipée..... 110
— 1er août. Philippe Strozzi et ses compagnons faits prisonniers..... 112
— Cosme rachète des soldats leurs captifs pour les faire périr..... 113

Digitized by Google

An
1537. 20 août. Supplice des principaux émigrés, qui, sept ans auparavant, avoient fondé le pouvoir de la maison de Médicis. ..... *p.* 114
— Philippe Strozzi demeure une année prisonnier d'Alexandre Vitelli. 115
1538. Philippe Strozzi se tue en prison, en invoquant un vengeur. 116
1547. Lorenzino de Médicis assassiné à Venise par les sbires de Cosme Ier. ..... *ibid.*
1538. Cosme de Médicis éloigne de Florence le cardinal Cybo et Alexandre Vitelli, qui l'avoient mis sur le trône. 118
— Les sénateurs qui l'avoient fait élire sont tous écartés, et meurent disgraciés. 119
1532. Août. Clément VII s'empare d'Ancône par trahison, fait périr ses magistrats, et lui enlève tous ses priviléges. 120
1530. 10 octobre. Arezzo soumise de nouveau aux Florentins, et la nouvelle république supprimée. *ibid.*
— La république de Lucques achète à grand prix la protection de l'empereur. 121
1538. Mai. Alfonse Piccolomini, duc d'Amalfi, chef de la république de Sienne par le crédit de l'empereur. 122
1541. Premières négociations des Siennois avec les Français, dénoncées par Cosme Ier à l'empereur. 123
— Granvelle, envoyé à Sienne, met cette république dans une plus grande dépendance de l'empereur. 124
1544. Les ports de l'état Siennois occupés par les frères Strozzi, avec l'aide des Français et des Turcs. 125

Digitized by Google

An
1545. 4 mars. Don Juan de Luna et la garnison espagnole chassés de Sienne par un soulèvement du peuple..... *p.* 126
1546. Complot de François Burlamacchi pour remettre en liberté toutes les républiques de Toscane. 127
— Burlamacchi, alors gonfalonier de Lucques, est dénoncé à Cosme Ier..... 129
— Il est livré à l'empereur, et puni de mort à Milan..... *ibid.*
1547. 20 octobre. Don Diégo de Mendoza envoyé à Sienne par l'empereur..... 130
1548. 4 novembre. Il en réforme le gouvernement, et le réduit à une absolue dépendance..... 131
— Mendoza entreprend de bâtir à Sienne une citadelle..... *ibid.*
1552. Les Siennois implorent les secours de la France. 132
— Insurrection contre les Espagnols dans le territoire Siennois..... 133
— 26 juillet. Les insurgés sont reçus dans Sienne, et les Espagnols en sont chassés..... 134
— 11 août. Le duc de Termes introduit à Sienne avec une garnison française..... 135
1553. Janvier. D. P. de Toledo, vice-roi de Naples, vient en Toscane pour soumettre les Siennois, mais il meurt au bout de six semaines..... 136
— Première guerre de Sienne, terminée par l'apparition de la flotte turque sur les côtes de Naples..... 137
— Juin. Traité de paix entre Cosme Ier et les Siennois..... 138
— Cosme Ier déterminé à servir l'empereur à tout prix, par la crainte de Pierre Strozzi, que fa-

Digitized by Google

An

vorisoit le roi de France..... *p.* 138

1554. 26 janvier. Cosme rassemble ses troupes sous les ordres du marquis de Marignan, à Poggibonzi..... 139

— 27 janvier. Marignan surprend un bastion à la porte de Sienne..... 140

— Marignan ne pouvant pénétrer dans la ville, entreprend de la réduire par le blocus..... 141

— Marignan assiége successivement les châteaux de l'état siennois, et fait pendre les habitans qui s'étoient défendus..... 142

— Fin mars. Déroute d'une division de l'armée de Marignan à Chiusi..... 143

— Secours envoyés par les Florentins établis à Lyon et à Rome, à l'armée de Strozzi qui attaquoit Cosme de Médicis..... 144

— 11 juin. Pierre Strozzi sort de Sienne, passe sur la gauche de l'Arno, et soumet le val de Niévole, puis rentre à Sienne au bout de quinze jours..... 145

— Disette dans Sienne et dans les deux armées... 147

— 2 août. Défaite de P. Strozzi devant Luciniano. 148

— Défense obstinée de Sienne par M. de Montluc. 149

— Froide férocité du marquis de Marignan, cause de la dépopulation actuelle de l'état de Sienne. 150

1555. Janvier. Ouvertures de pacification, et promesses splendides faites par Cosme Ier aux Siennois. 151

— 2 avril. Capitulation de Sienne, qui maintient la liberté de la république..... 152

— 21 avril. Les émigrés siennois se retirent à Montalcino, et s'y maintiennent en république jusqu'au 3 avril 1559..... *ibid.*

Digitized by Google

An
1555. La capitulation de Sienne est scandaleusement violée..... 153
1557. 19 juillet. Cosme Ier prend possession de Sienne, et l'annexe à ses états..... *ibid.*
— L'état des *présidi*, détaché du Siennois, reste à la monarchie espagnole..... 154

CHAPITRE CXXIII. *Révolutions des différens états de l'Italie depuis la perte de l'indépendance italienne jusqu'à la fin du seizième siècle.* 1531-1600.. *p.* 155

Division de l'histoire du seizième siècle en trois périodes, par les traités de Cambrai et de Cateau-Cambrésis. Première période. Lutte pour sauver l'indépendance..... *ibid.*

An
5 août 1529. — 3 avril 1559. Seconde période entre ces deux traités. Lutte entre les mêmes rivaux, sans espoir pour les Italiens..... 156
1559. Au 2 mai 1598. Troisième période. Paix au dedans de l'Italie..... *ibid.*
— Constante guerre étrangère à laquelle la nation étoit indifférente..... 157
— Oppression de l'Italie sous le régime militaire espagnol..... 158
1529-1600. Ravages des brigands et des Barbaresques dans toute l'Italie..... 159
— Précis des révolutions de chaque gouvernement pendant les deux dernières périodes du seizième siècle..... 160
1535-1553. Charles III, duc de Savoie, dépouillé de

Digitized by Google

An

ses états par les Français, et sacrifié par les Impériaux..... *p.* 160

1553-1559. Emmanuel-Philibert son fils demeure privé de ses états..... 161

1562. Charles IX lui rend les villes qu'il occupoit en Piémont..... *ibid.*

1580-1600. Grandeur croissante de Charles-Emmanuel; ses conquêtes en Provence et en Dauphiné pendant les guerres civiles de France.. 162

1588-1601. Différend sur le marquisat de Saluces, qui reste à la Savoie..... *ibid.*

— Les quatre plus grands états d'Italie soumis à la maison d'Autriche, le duché de Milan et les royaumes de Naples, Sicile et Sardaigne.... 163

1535. 24 octobre. Mort du duc de Milan, après une nouvelle tentative pour secouer le joug de l'Autriche..... *ibid.*

1535-1559. Défense du Milanez contre les attaques des Français..... 164

— Oppression et ruine des Milanois sous l'administration espagnole..... 165

1563. Tentative infructueuse du duc de Sessa pour établir l'inquisition espagnole à Milan..... *ibid.*

— Le royaume de Naples défendu contre les armes des Français..... *ibid.*

1518-1546. Règne et puissance du second Barberousse, roi d'Alger, et ses ravages sur les côtes de Naples, de Sicile et de Sardaigne... 166

1546-1600. Suite des ravages des Barbaresques sous Dragut, Piali et Ulucciali..... 167

1539-1553. Administration oppressive de D. Pédro de Tolède à Naples..... 168

Digitized by Google

An
1547. Il veut établir l'inquisition à Naples, et n'y peut réussir..... *p.* 169
— Oppression des royaumes de Sicile et de Sardaigne..... 170
1565. Siége et mémorable défense de Malte, qui sauve la Sicile de l'invasion des Musulmans..... *ibid.*
1530. La puissance temporelle des papes diminue, encore que leurs frontières se fussent étendues..... 171
1534. 12 octobre. — 1549. 10 novembre. Règne et ambition d'Alexandre Farnèse, pape sous le nom de Paul III..... 172
— Paul III allie la maison Farnèse à celles d'Autriche et de France..... 173
— Il sollicite l'investiture du duché de Milan pour son fils Pierre-Louis..... 174
1545. Août. Il donne à Pierre-Louis Parme et Plaisance avec titre de duchés..... *ibid.*
1547. 10 septembre. Pierre-Louis assassiné par les nobles de Plaisance, et ses états envahis par les Impériaux..... 175
1549. 10 novembre. Paul III meurt laissant son petit-fils Octave dépouillé de tous ses états..... 176
1550. 22 février. Jules III, qui avoit succédé à Paul III, rend Parme à Octave Farnèse..... 177
1551. 27 mai. Le duc de Parme se met sous la protection de la France, et fait la guerre à l'empereur son beau-père..... 178
1556. 15 septembre. Plaisance rendue au duc de Parme par Philippe II..... *ibid.*
1586. 18 septembre. — 1592. 2 décembre. Règne d'Alexandre Farnèse, fils et successeur d'Octave

Digitized by Google

An

au duché de Parme..... *p.* 179

1549. 9 février. — 1555. 29 mars. Règne de Jules III; son goût pour les plaisirs..... *ibid.*

1555. 20 mai. Jean-Pierre Caraffa, nommé pape sous le nom de Paul IV..... 180

— Tout le clergé réuni par les attaques des réformateurs..... 181

1545-1563. Concile de Trente qui change l'esprit de l'Église..... 182

— Il réforme la discipline du clergé; mais il ajoute au fanatisme..... 183

— Changement complet dans le caractère des papes après le concile de Trente..... 184

1555-1559. 18 août. Fanatisme persécuteur de Paul IV. Inquisition..... 185

1556. Septembre. — 1557. 14 sept. Guerre de Paul IV contre Philippe II et le duc d'Albe..... *ibid.*

1569-1585. Règnes de Pie IV, Pie V et Grégoire XIII, empreints du même fanatisme..... 187

1571. 7 octobre. Victoire de la flotte chrétienne sur les Turcs à Lépante..... 188

1585. 24 avril. — 1590. 20 août. Talens et despotisme de Sixte-Quint..... *ibid.*

1590-1605. Quatre pontifes, régnant jusqu'à la fin du siècle..... 189

1563-1600. Persécutions des papes contre les protestans d'Italie..... *ibid.*

— Ils nourrissent les guerres civiles et les complots du reste de l'Europe..... 190

— Mauvaise administration des états du pape. Misère, famine, peste et destruction de la population..... 191

Digitized by Google

An
1563-1600. Multiplication des brigands qui forment des armées..... *p.* 192
— Les mœurs nationales perverties par l'habitude du brigandage, chez les seigneurs de fiefs et les paysans de la Sabine..... 193
1534. 31 octobre. Mort d'Alfonse Ier, duc de Ferrare; son fils Hercule II lui succède..... 194
1534-1559. 3 octobre. Règne d'Hercule II; ses efforts pour secouer le joug de l'Espagne..... *ibid.*
1559-1597. 27 octobre. Règne d'Alfonse II. Extinction de la ligne légitime de la maison d'Este. 195
— Don César, fils d'un fils naturel d'Alfonse Ier, successeur désigné d'Alfonse II..... 196
1597. Clément VIII déclare Ferrare réunie au saint-siége..... 197
1598. 13 janvier. Traité par lequel Don César abandonne Ferrare au saint-siége, et se retire à Modène et à Reggio..... *ibid.*
1538. 1er octobre. Mort de François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin..... 198
1538-1574. Règne de Guid' Ubaldo II. Oppression du duché d'Urbin..... 199
1531-1533. 30 avril. Règne de Jean-Georges, dernier des Paléologues, dans le marquisat de Montferrat..... 200
1536. 3 novembre. Frédéric II, duc de Mantoue, mis en possession du Montferrat. Son règne et ses successeurs..... *ibid.*
— Caractère de Cosme de Médicis, duc de Florence..... 201
1560. Cosme Ier fonde l'ordre de Saint-Étienne pour détourner les Florentins du commerce..... 202

Digitized by Google

An
1562. Meurtre de deux fils de Cosme Ier, et mort de sa femme..... *p.* 202
1564. Cosme Ier cède l'administration à son fils François Ier, mais conserve cependant l'autorité suprême..... 203
1569. Pie V accorde à Cosme Ier le titre de grand-duc de Toscane, que Maximilien II confirme à son fils le 2 novembre 1575..... 204
1574. 21. avril. Mort de Cosme Ier. Succession et caractère de François Ier..... *ibid.*
1578. François Ier fait assassiner ou empoisonner tous ses ennemis en France et en Angleterre..... 205
1579. Mariage honteux de François Ier avec Bianca Capello..... 206
1587. 19 octobre. Mort de François Ier. Caractère de Ferdinand son successeur..... *ibid.*
— Oligarchie lucquoise. *I signori del cerchiolino*. 207
1531-1532. Soulèvement des classes inférieures, réprimé à Lucques..... 208
1556. 9 décembre. Loi *martiniana*, qui circonscrit l'oligarchie lucquoise..... 209
— Mécontentement à Gênes pour l'établissement de l'aristocratie..... 210
— Haine de Jean-Louis de Fieschi contre Giannettino Doria, neveu d'André..... 211
1547. 2 janvier. Conspiration de Jean-Louis de Fieschi, qui périt au moment où son succès étoit assuré..... 212
1560. 25 novembre. Mort d'André Doria, après s'être cruellement vengé des Fieschi..... 213
1566. Les Génois perdent l'île de Scio, et celle de Corse se soulève contre eux..... *ibid.*

Digitized by Google

An
1548-1571. Deux tentatives des Espagnols pour asservir Gênes..... *p.* 214
1576. 17 mars. Acte de médiation qui rétablit la paix entre l'ancienne et la nouvelle noblesse de Gênes..... 215
1537-1540. Guerre des Turcs, qui fait perdre aux Vénitiens l'Archipel et le reste du Péloponèse.. 216
1570-1573. Seconde guerre des Turcs, qui leur enlève l'île de Chypre..... *ibid.*
— Le génie littéraire s'éteint en Italie après le milieu du seizième siècle..... 217

CHAPITRE CXXIV. *Révolutions des différens états de l'Italie pendant le cours du dix-septième siècle.* 1601-1700..... *p.* 219

L'histoire d'Italie devient plus stérile à mesure qu'elle se rapproche de notre temps..... 219
Le dix-septième siècle est une époque de mort politique aussi-bien que littéraire..... 220
Un siècle peut être très-malheureux, encore que ses malheurs ne soient point historiques, et qu'il n'en reste pas de souvenirs..... 221
Atteinte portée au lien du mariage par la mode des sigisbés; cause universelle de malheurs en Italie.. 222
But politique de cette mode introduite parmi les courtisans au dix-septième siècle..... *ibid.*
Habitude du travail en honneur dans les républiques, remplacée par celle d'un noble loisir..... 223
Au dix-septième siècle, on fit parade du vice qu'on avoit caché autrefois..... 224
Augmentation du faste, tandis que le commerce diminue..... 225

Digitized by Google

Nouveaux titres qui excitent la vanité et aiguisent les mortifications..... 226
Situation désolante des pères de famille..... 227
Les substitutions perpétuelles les dépouilloient de leur propriété..... 228
Le malheur universel entraînoit la nation vers la recherche des plaisirs des sens qui lui préparoient de nouveaux malheurs..... 229
Le dix-septième siècle présente moins de calamités générales, et plus d'humiliations que le seizième... 230
Partage du dix-septième siècle entre Philippe III, du 13 septembre 1596 au 31 mars 1621; Philippe IV, mort le 7 septembre 1665; et Charles II, mort le 1er novembre 1700..... 231
Les princes italiens ne profitent pas de la décadence de la monarchie espagnole pour recouvrer l'indépendance..... *ibid.*

An

1621. 7 novembre 1659. Lutte entre la France et l'Espagne. Caractère des guerres des deux cardinaux Richelieu et Mazarin..... 232
1665-1700. Arrogance de Louis XIV, moins sentie en Italie que dans le reste de l'Europe..... 233
— Souffrances du duché de Milan dans le dix-septième siècle, sans événemens marquans.. 234
— Silence de l'histoire sur la Sardaigne..... 235
— Pesantes contributions du royaume de Naples. *ibid.*
— Accroissement des impôts, contraire aux priviléges du royaume..... 236
1647. 7 juillet. Soulèvement à l'occasion de la gabelle des fruits, dirigé par Mas Aniello..... 237
— Fermentation simultanée de toute l'Europe pour la liberté..... 238

Digitized by Google

An
1647. Le duc d'Arcos, vice-roi, compromet la noblesse de Naples avec le peuple..... 239
— 16 juillet. Mas Aniello assassiné par ordre du duc d'Arcos..... *ibid.*
— 21 août. Le duc d'Arcos ayant révoqué ses promesses, la sédition recommence..... 240
— 5 octobre. Le duc d'Arcos fait canonner la ville après la pacification..... 241
— 7 octobre. Les Espagnols, chassés de la ville, se retirent dans les forts..... *ibid.*
— Le duc de Guise appelé à Naples, et déclaré généralissime de la république..... 242
— Le peuple ne songea qu'à déplacer l'autorité arbitraire au lieu de la détruire..... *ibid.*
— Les Napolitains trompés par le duc de Guise, et par Gennaro Annése..... 243
1648. 6 avril. Gennaro Annése remet Naples à Philippe IV, qui le fait ensuite périr..... 244
1647. 20 mai. Soulèvement de Palerme contre le marquis de los Vélez..... 245
1674. Août. Soulèvement de Messine, causé par la violation de ses priviléges..... 246
— Secours envoyés par Louis XIV à Messine.... 247
1678. Août. Évacuation précipitée de Messine par les Français..... 248
— Sort déplorable de sept mille habitans de Messine, qui s'embarquent avec les Français.... 249
— Cruauté des Espagnols à leur rentrée à Messine. *ibid.*
— Les réfugiés de Messine chassés de France et réduits au désespoir..... 250
— Peu de révolutions importantes dans l'état de l'Église au dix-septième siècle..... 251

Digitized by Google

An
1605. Démêlés de Paul V avec la république de Venise, pour les immunités ecclésiastiques..... *p.* 251
1606. 17 avril. La république de Venise excommuniée et interdite..... 252
1607. 21 avril. Pacification entre Venise et le pape par l'entremise de Henri IV..... 253
1623. 6 août. Élection d'Urbain VIII; sa prodigalité pour les Barbérini, ses neveux..... 254
1641. Les Barbérini veulent enlever aux Farnèse les duchés de Castro et Ronciglione..... *ibid.*
1644. 31 mai. Paix entre les Farnèse et les Barbérini, après une guerre ridicule..... 255
1662. Querelle de Louis XIV avec Alexandre VII, pour les franchises de son ambassadeur..... 256
1664. 12 février. Traité de Pise, et réparation d'Alexandre VII à Louis XIV..... 257
1687. 30 janvier. Nouvelle tentative d'Innocent XI pour abolir les franchises. Il est insulté par le marquis de Lavardin..... *ibid.*
— La maison de Savoie a peine, dans le dix-septième siècle, à se maintenir au même point de puissance que dans le seizième..... 258
1600-26 juillet 1630. Fin du règne de Charles-Emmanuel Ier; son ambition..... 259
1630-7 octobre 1637. Règne de Victor-Amédée. Son dévouement à la France..... *ibid.*
1638-12 juin 1675. Régence de Christine; guerres civiles, et règne de Charles-Emmanuel II.... 260
1675-1700. Commencemens de Victor-Amédée II. Son habileté et son peu de foi..... 261
1600-1609. 7 février. Fin du règne de Ferdinand Ier en Toscane; fondation de Livourne..... 262

Digitized by Google

An
1609-1621. 28 fév. Règne de Cosme II. Son goût pour la marine..... *p.* 262
1621-1670. Règne de Ferdinand II. Douceur, foiblesse et apathie du gouvernement..... 263
1670-1700. Commencemens de Cosme III. Sa défiance, son faste et sa bigoterie..... 264
1592-Mars 1622. Règne de Ranuce Ier à Parme, et sa tyrannie..... *ibid.*
1622-1646. 12 septembre. Règne d'Édouard Farnèse. Sa présomption et ses guerres..... 266
1646-1694. 11 décembre. Règne de Ranuce II. Gouverné par des favoris..... 267
1597-1628. 11 décembre. Règne de César d'Este à Modène..... 268
1629. 24 juillet. Alfonse III, son fils, se fait capucin.. *ibid.*
1629-1658. 14 octobre. Règne et guerres de François Ier pour les Impériaux, puis les Français. 269
1658-1662. Règne d'Alfonse IV..... *ibid.*
1662-1694. 6 septembre. Règne de François II..... 270
1600-1627. 26 décembre. Règnes et débauches de quatre Gonzagues à Mantoue..... *ibid.*
1627. Succession de Charles Gonzagues, duc de Nevers. Son fils épouse l'héritière de Montferrat. 271
1630. 18 juillet. Sac de Mantoue par les Impériaux. Malheurs du Montferrat..... *ibid.*
1637-1665. 15 septembre. Règne de Charles II de Gonzague..... 272
1665-1700. Règne, lâcheté et dissolution de Ferdinand-Charles de Gonzagues..... *ibid.*
1574-1626. Règne de François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin..... 273
— La république de Lucques ne présente aucun

Digitized by Google

An

événement dans ce siècle . . . . . *p.* 274

1626. Deux factions à Gênes ; celle des familles inscrites et qui gouvernoient, et celle des familles exclues du gouvernement. . . . . *ibid.*

1628. 30 mars. Conjuration de Vachéro contre l'aristocratie de Gênes 276

1684. 18 mai. Bombardement de Gênes par Louis XIV. 277

1600-1615. Vigueur de la république de Venise. Sa guerre avec les Uscoques, sujets de l'Autriche. 278

1617. Alliance des Vénitiens avec les Hollandais ; ils se rapprochent des protestans. 279

1618. Conjuration du marquis de Bedmar contre Venise. . . . . *ibid.*

1619-1637. Les Vénitiens soutiennent les droits des Grisons dans la Valteline. 280

1645. 23 juin. Les Turcs attaquent Candie. Guerre de vingt-cinq ans 281

1669. 6 septembre. Capitulation de Candie. Paix avec les Turcs. 282

1684-1699. Seconde guerre avec les Turcs ; conquête de la Morée ; victoires de François Morosini et de Konigsmark ; paix de Carlowitz. 283

CHAPITRE CXXV. *Dernières révolutions des anciens états de l'Italie, depuis l'ouverture de la guerre de la succession d'Espagne jusqu'à l'époque de la révolution française.* 1701 — 1789. . . . . *p.* 284

Effets de la servitude de l'Italie sur la littérature et les talens. 284

Les quatre guerres de la première moitié du dix-hui-

Digitized by Google

tième siècle rendent une sorte d'indépendance à l'Italie..... *p.* 285
Mais cette indépendance ne peut se maintenir, quand l'esprit de vie est détruit..... 286
An
1701-1713. Guerre de la succession d'Espagne..... 287
1713. 11 avril. Accroissement de puissance de la maison de Savoie par le traité d'Utrecht..... 288
1717-1720. Guerre de la quadruple alliance..... 289
1720. 17 février. Paix avec l'Espagne. Succession éventuelle de Parme et Toscane promise à don Carlos..... 290
1733-1735. Guerre de l'élection de Pologne..... *ibid.*
1738. 18 novembre. Traité de Vienne. Indépendance du royaume des Deux-Siciles..... 291
1741-1748. Guerre de la succession d'Autriche..... 293
1748. 18 octobre. Traité d'Aix-la-Chapelle. Duché de Parme donné à un Bourbon..... *ibid.*
— La Toscane promise au duc de Lorraine..... 294
— Foiblesse et nullité de l'Italie, malgré ce que la paix d'Aix-la-Chapelle avoit fait pour son indépendance..... *ibid.*
1675-1730. Règne de Victor-Amédée II de Savoïe... 295
1703. Juillet. Il quitte les Bourbons pour s'allier à l'Autriche..... 296
1706. 7 septembre. Défaite des Français devant Turin par le prince Eugène..... 297
— Réunion du Montferrat au Piémont; le Vigevanasco refusé par l'Autriche..... 298
1714-1718. Victor-Amédée, roi de Sicile; ses disputes avec le clergé..... *ibid.*
1718. 18 octobre. Il consent à l'échange de la Sicile contre la Sardaigne..... 299

Digitized by Google

An
1720. Août. Victor-Amédée mis en possession de la Sardaigne. ..... *p.* 300
1720-1730. Activité et talens de Victor-Amédée dans son administration..... *ibid.*
1730. 3 septembre. Abdication de Victor-Amédée en faveur de Charles-Emmanuel III..... 301
1731. 28 sept. Victor-Amédée est arrêté par ordre de son fils..... *ibid.*
1735. 3 octobre. Charles-Emmanuel III acquiert à la paix Novarre et Tortone..... 302
1742. 1er février. Traité d'alliance de la Savoie avec l'Autriche, pour la défense du Milanez..... 303
1743. 13 septembre. Traité de Worms entre les mêmes. Plaisance promise à la Savoie..... *ibid.*
— Pendant le même temps, Charles-Emmanuel traite avec la maison de Bourbon..... 304
1773. 20 janvier. Mort de Charles-Emmanuel III. Victor-Amédée III lui succède..... 305
1701-1748. Démembrement successif du duché de Milan..... *ibid.*
1765. 18 août-1790. Meilleure administration de la Lombardie sous Joseph II..... 306
1708. 5 juillet. Mort de Ferdinand-Charles de Gonzague. Le duché de Mantoue confisqué et réuni à la Lombardie autrichienne..... 307
1746. 15 août. Mort du dernier Gonzague de Guastalla. Ses états réunis à ceux de Parme..... 308
1694-1727. 26 février. Règne de François Farnèse à Parme et Plaisance..... *ibid.*
1714. 16 septembre. Mariage d'Élisabeth, sa nièce, avec Philippe V d'Espagne..... 309
1720. 17 février. Succession de Parme assurée à un fils

Digitized by Google

An

d'Élisabeth par la quadruple alliance..... *p.* 309

1727-1731. 20 janvier. Règne à Parme d'Antoine, dernier des Farnèse..... 310

1731. Henriette d'Este, veuve d'Antoine, se dit grosse, et reste à Parme jusqu'en septembre..... 312

1732. 9 septembre. Don Carlos, fils aîné d'Élisabeth Farnèse, entre à Parme..... *ibid.*

1733. Don Carlos se déclare majeur à dix-huit ans, et prend le commandement de l'armée espagnole. 313

1734. Février. Il entreprend la conquête du royaume de Naples, sous la direction du duc de Montemar..... *ibid.*

1734. Les deux royaumes de Naples et de Sicile conquis par don Carlos..... 314

1736. 3 mai. Les Autrichiens prennent possession de Parme et de Plaisance, après que les Espagnols en ont emporté tous les effets précieux des Farnèse..... 315

1742. Don Philippe, second fils d'Élisabeth Farnèse, prétend à l'héritage de Parme..... *ibid.*

1745. Septembre. Don Philippe occupe Parme, et ensuite Milan..... 316

1748. 18 octobre. Les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla assurés à D. Philippe..... 317

1765. 18 juillet. Mort de Philippe. Don Ferdinand lui succède..... 31

1694-1737. 26 octobre. Règne de Renaud d'Este à Modène et Reggio..... *ibid.*

1718. Il achète le petit duché de la Mirandole, confisqué sur le dernier des Pichi..... *ibid.*

1737-1780. 23 février. Règne de François III; sa part à la guerre de la succession d'Autriche, comme

Digitized by Google

An
général des Français. ..... p. 319
1780-1796. Règne d'Hercule III. Réunion des duchés de Massa Carrara à Modène, par son mariage avec Thérèse Cybo. 320
— Extinction du plus grand nombre des maisons souveraines d'Italie..... 321
1771. 14 octobre. Dernière fille de la maison d'Este, mariée à Ferdinand d'Autriche..... ibid.
1670-1723. 31 octob. Règne en Toscane de Cosme III de Médicis..... 322
— Mariages inféconds de trois enfans de Cosme, et de son frère..... ibid.
1723-1737. 9 juillet. Règne de Jean Gaston, dernier des Médicis..... 324
1737-1765. 18 août. Règne en Toscane de François II, duc de Lorraine et empereur..... 325
1743. 18 février. Mort de la princesse Palatine, sœur du dernier grand-duc Médicis. ..... ibid.
1765-1790. 20 février. Règne de Pierre-Léopold en Toscane..... 326
1738-1759. 10 août. Règne de D. Carlos, Charles VII et V, dans les Deux-Siciles..... 327
— État déplorable de la famille de D. Carlos, qui passe au trône d'Espagne..... 328
1759-1799. Règne de Ferdinand IV à Naples..... 329
1700-1721. 19 mars. Règne du pape Clément XI (Jean-François Albani)..... 330
1721-1724. 7 mars. Règne d'Innocent XI (Michel-Ange Conti)..... 331
1724-1730. 21 février. Règne de Benoît XIII (Vincent-Marie Orsini)..... ibid.
1730-1740. 6 février. Règne de Clément XII (Laurent-

Digitized by Google

An
Corsini)..... p. 332
1735. Les états de l'Église ravagés par les Espagnols et les Autrichiens..... 333
1739. Octob. République de San-Marino surprise par le cardinal Albéroni, et réunie au saint-siége, puis remise en liberté par Clément XII..... 334
1740-1758. 3 mai. Règne de Benoît XIV (Prosper-Lambertini)..... 335
1742-1748. L'état de l'Église dévasté pendant la guerre de la succession d'Autriche..... 336
1758-1769. 3 février. Règne de Clément XIII (Charles Rezzonico)..... 337
1769-1774. 22 septembre. Règne de Clément XIV (Laurent Ganganelli)..... 338
1773. 21 juillet Il supprime l'ordre des Jésuites..... *ibid.*
1775-1799. 29 août. Règne de Pie VI..... *ibid.*
— Travaux infructueux de Pie VI aux marais Pontins..... 339
1700-1713. La république de Venise ne prend aucune part à la guerre de la succession d'Espagne.. 340
715-1718. La Morée conquise sur les Vénitiens par Achmet III..... 341
1718. 27 juin. Trève de Passarowitz, qui règle les frontières de Venise avec les Turcs..... 342
1700-1789. L'histoire de la république de Lucques est nulle dans ce siècle..... *ibid.*
1713. La république de Gênes achète le marquisat de Final de l'empereur..... 343
1730-1768. Guerres des Génois avec la Corse révoltée, qu'ils cèdent à la France..... 344
1746. 16 juin. Défaite des Bourbons à Plaisance, qui expose Gênes aux vengeances des Autrichiens. 345

Digitized by Google

An
1746. 6 septembre. Capitulation de Gênes au marquis Botta, général autrichien..... *p.* 346
— Les Autrichiens violent la capitulation, et réduisent Gênes au désespoir..... *ibid.*
— 5 décembre. Soulèvement du peuple de Gênes, qui chasse les Autrichiens de la ville..... 347
— 10 décembre. Les Autrichiens repassent la Bocchetta, et se retirent en Lombardie..... 348
1748. 18 octobre. La république de Gênes comprise dans le traité d'Aix-la-Chapelle..... 349
— Le soulèvement de Gênes est le seul événement vraiment italien du siècle..... *ibid.*
— La nation italienne, étrangère à ses monarques, ne prenoit aucun intérêt à leur politique..... 350
— En détruisant les forces morales d'une nation, on détruit la nation même..... 351
— L'Italie, à la guerre de la révolution, n'a eu ni la volonté ni la force de défendre son indépendance..... 352

CHAPITRE CXXVI. *De la liberté des Italiens pendant la durée de leurs républiques*..... 353

En comparant l'Italie au quinzième et au dix-huitième siècle, on voit la grande influence de sa liberté..... 353
Grandeur des temples existans; pauvreté des fidèles qui s'y rassemblent..... 354
Fréquence et magnificence des villes qui tombent en ruines..... *ibid.*
Invention d'une culture savante des champs à l'époque où partout ailleurs les paysans étoient esclaves. 355

Digitized by Google

Capital immense qu'ont demandé les canaux de la Lombardie, et la culture en terrasses de la Toscane..... *p.* 355
L'Italie est la terre des morts; la génération actuelle n'auroit rien pu faire de ce qu'elle possède..... 356
La liberté qui donna tant de vie à l'Italie, n'étoit point celle que nous cherchons aujourd'hui..... 357
L'ancienne liberté étoit une participation à la souveraineté; la moderne est une protection du bonheur et de l'indépendance; l'une est active, l'autre passive..... *ibid.*
Les Italiens donnoient à tout gouvernement républicain le nom de libre..... 359
Dans les oligarchies, les familles propriétaires de la souveraineté jouissoient seules de la liberté active; la passive n'existoit pour personne..... 360
L'existence de l'esclavage, chez les anciens, les avoit empêchés de chercher dans la dignité de l'homme l'origine de la liberté..... 361
L'abolition de l'esclavage domestique rendit les républiques italiennes supérieures à celles de l'antiquité. Comment elle s'opéra..... 362
Au temps de l'empire romain, les campagnes désertes cultivées par des troupeaux d'esclaves..... 363
La plupart des esclaves des campagnes furent enlevés par les Barbares..... *ibid.*
Les Barbares, en s'établissant en Italie, forcèrent les hommes libres à travailler. Invention de la culture à moitié fruit en leur faveur..... 364
Ils affranchissent bientôt leurs esclaves, parce que le travail du métayer leur profite plus que celui des serfs..... 365
La loi n'abolit point l'esclavage, et les papes le renou-

Digitized by Google

velèrent souvent; mais l'intérêt personnel l'a toujours détruit..... *p.* 366
Le fanatisme religieux a seul conservé les restes de l'esclavage..... 367
Les philosophes ont fondé les théories modernes de liberté sur l'abolition de l'esclavage, et la conservation de la monarchie..... 368
La liberté des anciens étant un droit, on n'examinoit pas si elle étoit essentielle au bonheur..... 369
Les modernes ont examiné de quelle manière elle constitue le bonheur, parce que selon eux chaque homme a droit à la félicité..... *ibid.*
Si le gouvernement ne protége pas cette félicité dans les personnes, l'honneur, la propriété, les sentimens moraux, quelle que soit son origine, il est tyrannique..... 370
Le gouvernement doit protéger chacun contre les autres, mais non contre lui-même : aussi son action ne s'étend ni sur la pensée, ni sur la conscience... *ibid.*
C'est manquer à la liberté que de poursuivre les fautes qu'on ne peut punir sans une inquisition pire pour la société que la faute..... 371
La liberté de la presse, celle de débat, celle de pétition, sont les garanties politiques de cette liberté passive..... *ibid.*
La liberté des modernes n'étoit point garantie dans les républiques italiennes..... 372
La procédure criminelle y avoit les mêmes défauts que dans les états despotiques..... 373
Division des pouvoirs exécutif et judiciaire souvent méconnue..... *ibid.*
Précautions insuffisantes pour garantir l'impartialité des juges..... 374

Digitized by Google

Instruction secrète, torture et supplices atroces... *p.* 375
Sentences portées par les *balies* avec une autorité révolutionnaire..... 376
Les Italiens permettoient au gouvernement de juger les opinions et les pensées..... *ibid.*
L'hérésie, la magie, le mécontentement soumis au ressort des tribunaux..... 377
La poursuite du blasphème donna lieu à des procédures vexatoires et presque toujours injustes..... 378
Autres délits de pures paroles punis avec une excessive sévérité..... 379
Procès pour la conservation des mœurs, souvent plus scandaleux que le désordre même..... 380
La liberté de la presse inconnue aux républiques d'Italie..... *ibid.*
Le droit de pétition également inconnu..... 381
La liberté du débat dans les conseils n'étoit pas même protégée..... 382
La minorité lioit la majorité par une opposition silencieuse..... 383
La minorité souvent violentée pour obtenir son adhésion..... 384
En quoi consistoit donc la liberté des républiques italiennes..... 385
Les Italiens n'étoient pas libres comme gouvernés, mais comme gouvernans..... 386
Chez eux toute autorité exercée sur le peuple étoit émanée du peuple..... 387
Après un temps déterminé, l'autorité des mandataires du peuple retournoit au peuple; aucun de ses mandats n'étoit irrévocable..... 388
Exception, le doge de Venise..... 389
Autres exceptions, les familles qui s'élevoient à la ty-

Digitized by Google

rannie..... *p.* 390
L'existence de pouvoirs irrévocables dans une république implique contradicion..... 391
Tout dépositaire de l'autorité publique étoit responsable envers le peuple..... *ibid.*
Dans les républiques, la responsabilité n'est exercée sur les magistrats qu'à leur sortie de charge..... 392
Cet inconvénient est nul quand la durée des fonctions est fort courte..... *ibid.*
Diviéto, repos forcé auquel les magistrats étoient obligés à leur sortie de charge..... 393
Sindicato, enquête juridique et nécessaire sur l'administration de certains magistrats à l'expiration de leurs fonctions..... *ibid.*
Supériorité des constitutions italiennes sur celles des autres républiques anciennes..... 394
La responsabilité assurée par l'amovibilité simultanée de tous les conseils..... 395
La prospérité nationale tenoit à la responsabilité des magistrats, la dignité des citoyens et l'émulation de toutes les classes..... 396
Le pouvoir judiciaire contenu par la crainte de la responsabilité..... 397
Les magistrats redoutoient ceux qui leur succéderoient dans les emplois..... 398
Celui qui avoit fait la loi redevenoit simple citoyen, et un autre étoit chargé de la faire exécuter..... 399
La liberté italienne contribuoit bien plus à la vertu du citoyen qu'à son bonheur..... *ibid.*
Émulation universelle excitée parmi le peuple par l'attente des emplois..... 400
Il est juste de tenir compte de l'amusement d'une nation, puisqu'il fait partie de son bonheur. Il

Digitized by Google

étoit constant et de la nature la plus noble... *p.* 401
Perfectionnement de l'homme, but principal du gouvernement..... 402
Avidité insatiable d'apprendre qui caractérisoit alors les Florentins..... 403
Censure exercée sur la conduite de chacun par l'opinion publique..... 404
La liberté des anciens, comme leur philosophie, avoit pour but la vertu; la liberté des modernes, comme leur philosophie, ne se propose que le bonheur.. 405
Le but du législateur doit être de concilier les deux libertés, et de les affermir l'une par l'autre..... *ibid.*

CHAPITRE CXXVII. *Quelles sont les causes qui ont changé le caractère des Italiens depuis l'asservissement de leurs républiques*..... *p.* 407

C'est une erreur où l'on tombe aisément, que d'attribuer aux Italiens d'autrefois le caractère des Italiens d'aujourd'hui..... 407
Les vices des institutions publiques en Italie, font l'apologie des Italiens..... 408
La religion, l'éducation, la législation et le point d'honneur, ont altéré chacune le caractère national. 409
LA RELIGION, de toutes les forces morales, celle qui peut faire le plus de bien et le plus de mal..... *ibid.*
L'influence de la religion catholique n'est point la même dans le midi que dans le nord, après comme avant le concile de Trente..... 410
Révolution qui commence dans l'esprit de l'Église avec le pontificat de Paul IV..... 411
Effrayés par la réforme, les papes abandonnent la cause des peuples pour celle des rois..... 412
La réformation a corrigé les mœurs et augmenté le zèle, mais aussi le pouvoir du clergé catholique.... *ibid.*

Digitized by Google

L'Église, en s'emparant de la morale, a substitué l'étude des casuistes à celle de notre propre conscience..... *p.* 413
Entre les mains des casuistes, la morale devient étrangère au cœur comme à la raison..... 414
Par une fausse classification des péchés, la salutaire horreur que doit inspirer le crime fut considérablement diminuée..... *ibid.*
La doctrine de la pénitence et de l'absolution changea la tâche constante de la vie en un compte à régler à la mort..... 415
En Italie, la pénitence des suppliciés les change toujours en martyrs aux yeux du peuple..... 416
Trafic des indulgences, corrigé mais non détruit par le concile de Trente..... 417
Les indulgences gratuites ne sont pas moins fatales à la morale..... *ibid.*
Le hasard, et non plus la vertu, fut appelé à décider du sort éternel de l'âme du moribond, selon qu'il pût ou non se confesser et être absous..... 418
Les commandemens de l'Église furent mis à la place de ceux de Dieu et de la conscience..... 419
Plus le dévot est régulier dans ses pratiques, plus il se croit dispensé des vertus..... *ibid.*
L'intérêt sacerdotal a corrompu toutes les vertus qu'il a soumises à la législation des casuistes..... *ibid.*
La morale est devenue non-seulement la science, mais le secret des casuistes..... 421
L'étude philosophique de la morale est sévèrement interdite..... *ibid.*
La religion a enseigné en Italie à ruser avec la conscience, non à lui obéir..... 422
L'ÉDUCATION : son influence intimement liée à celle de la religion..... *ibid.*

Digitized by Google

Au seizième siècle, l'éducation enlevée aux philologues indépendans, pour l'attribuer aux moines. *p.* 423
Émulation et activité d'esprit des premiers; servile docilité des seconds..... *ibid.*
Toute contention d'esprit exclue par les moines des écoles..... 424
L'étude de l'antiquité continue dans les écoles, mais elle y est séparée de tout sentiment et de toute pensée..... 425
Elle devient entre les mains des moines une science de faits et d'autorités..... *ibid.*
Inertie absolue de l'esprit, résultat de cette éducation. 426
Les tautologies des prières sont un exercice de distraction, si ce n'est d'hypocrisie..... 427
La mémoire seule appelée aux leçons se charge avec répugnance du fardeau qu'on lui impose..... 428
L'obéissance et la discipline monastique suivent l'écolier dans ses délassemens..... *ibid.*
Malheur d'une nation ainsi élevée..... 430
Législation : elle est toute fondée en Italie, comme la religion et l'éducation, sur une obéissance aveugle et implicite..... 431
Le pouvoir des princes est absolu; les lois, la justice, les priviléges, lui sont soumis..... 432
La loi émane de la volonté du prince, sans discussion ni délibération publique..... *ibid.*
L'instruction publique des procès est une grande école de morale pour le peuple..... 433
En Italie, où elle est secrète, elle rend odieuse la justice même..... 434
Tous les ministres de la justice, en Italie, sont déclarés infâmes..... 435
Leur chef, quoique infâme comme eux, a toute l'auto-

Digitized by Google

rité d'un magistrat..... *p.* 435
Tout le public est en alliance avec le malfaiteur contre la justice..... 436
Le jugement des causes abandonné à un seul juge, ce qui ôte aux magistrats le frein le plus salutaire, celui de faire connoître tous leurs motifs..... 437
Fréquence des procès *economici*, dans lesquels le prévenu ne connoît pas l'accusation, et n'est pas admis à se défendre..... 438
La mauvaise justice d'Italie fait prendre à chacun des habitudes de dissimulation, de flatterie et de bassesse. 439
Habitudes de férocité données au peuple par le spectacle de la torture..... 440
Influence morale de la législation civile; elle s'étend à tous les citoyens..... 441
L'ordre de succession fut changé à la chute de la liberté, par l'institution des substitutions perpétuelles, et les faveurs accordées aux fils aînés..... *ibid.*
La mère et les frères rendus dépendans des fils aînés, subversion des sentimens naturels..... 442
Les fils cadets condamnés à la fainéantise et à la bassesse, lorsqu'on les réduit à la pension alimentaire. 443
Le recours à la grâce, dans les causes civiles, intervertit toute habitude nationale de justice..... 444
Multiplication infinie des procès, qui a ôté toute honte au caractère de chicaneur..... 445
Le point d'honneur : complément des institutions nationales..... 446
Le point d'honneur se confondant avec l'opinion publique dans les républiques, s'y fait à peine remarquer..... 447
Les Castillans dûrent aux Arabes, et portèrent en Italie un point d'honneur d'un nouveau caractère..... *ibid.*

Digitized by Google

Trois principes fondamentaux du point d'honneur arabe et castillan..... *p.* 448
1°. Délicatesse exagérée sur la chasteté des femmes. Elle leur fait perdre l'honnête liberté dont elles avoient joui au temps des républiques..... *ibid.*
Elle fait négliger en même temps l'éducation morale, qui auroit placé leur défense en elles-mêmes..... 449
Ce point d'honneur abandonné à la fin du dix-septième siècle, sans qu'on lui substitue une autre garantie pour la vertu des femmes..... *ibid.*
L'époux obligé de défaire l'ouvrage de l'éducation d'une femme tirée du couvent..... 450
Les déréglemens des femmes italiennes sont l'ouvrage des institutions sociales..... *ibid.*
2°. Délicatesse exagérée sur la valeur des hommes. Les républiques, en Italie, avoient péché par le défaut contraire..... 451
Les guerres du seizième siècle rappellent les Italiens aux armes, et leur donnent le point d'honneur castillan..... 452
Déclin de la milice italienne au dix-septième siècle; la noblesse retombe dans le repos et la mollesse..... 453
Au dix-huitième, des Italiens avouent sans rougir leur manque de courage..... *ibid.*
3°. Nécessité imposée à l'homme d'honneur de venger son offense..... 454
Les nations du nord se battent pour défendre leur honneur, non pour se venger..... 455
Les Maures, les Castillans, et après eux les Italiens, voulurent faire preuve non de bravoure, mais de force d'âme et de haine implacable..... *ibid.*
Le poison et le poignard employés pour laver l'honneur outragé..... 456

Digitized by Google

Ce point d'honneur barbare est abandonné aujourd'hui, mais il a laissé après lui une fatale indulgence pour la perfidie..... *p.* 457
Indulgence que méritent les vices des Itáliens, parce qu'ils sont l'ouvrage de leurs maîtres..... 458
Vertus naturelles qui sont demeurées aux Italiens.. 459
Les Italiens n'ont point perdu le germe des grandes choses..... 460

FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE

RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

4 Mar'59BB	
REC'D LD	
JAN 11 1963	
29Aug'64SB	
REC'D LD	
AUG 18'64-2 PM	
21Apr'65LD	
REC'D LD	
APR 27 '65-9 AM	
FEB 17 1988	
MAR 04 1988	

LD 21A-50m-9,'58
(6889s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

U.C. BERKELEY LIBRARIES

B001024896

M109098 DG501
S59
1815
v.16

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google